This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 473151

Digitized by Google

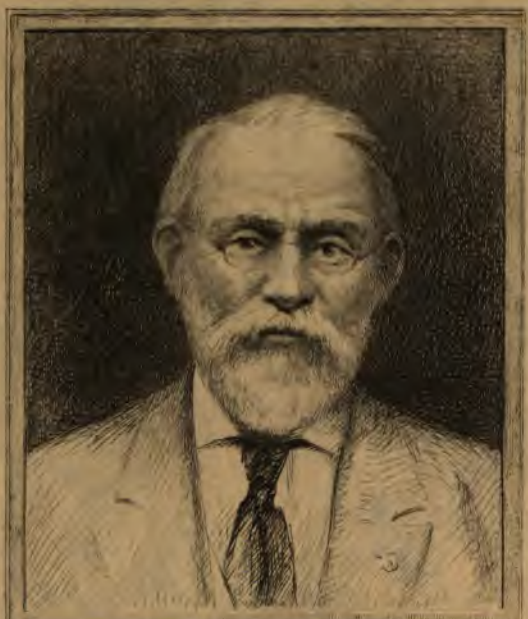

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M466
M4

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMORIAL

DE

LA MAYENNE.

TOME TROISIÈME.

LAVAL,

Imprimé par H. GODBERT, Libraire-Éditeur,

RUE DE LA TRINITÉ, 25.

1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMORIAL

DE LA MAYENNE.

Digitized by Google

Imprimé par H. GODBERT.

Digitized by Google

MÉMORIAL

DE

LA MAYENNE.

TOME TROISIÈME.

LAVAL,
H. GODBERT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE DE LA TINITÉ, 25.
1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
7-2-H 8
16143

9 AOUT 1843. 5e ANNÉE. N° 1.

MÉMORIAL

DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,

CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

A NOS ABONNÉS.

La 4me année du Mémorial de la Mayenne est révolue. Au moment de contracter de nouveaux engagemens avec nos Abonnés, nous venons leur dire ce que nous comptons faire.

Recueillir avec soin toutes les chroniques attachées à l'église, au prieuré, au château de chaque paroisse, faire connaître les grands hommes qui ont illustré notre pays, tel est le but du Mémorial. Nous nous occuperons de l'histoire, de la littérature, des monumens de notre département. Tout ce qui intéresse la Mayenne, son passé, son présent, son avenir, aura droit principalement à nos sympathies. En un mot, nous ne voulons exclure de notre recueil aucun sujet d'investigation utile, aucune vue d'améliorationgénérale.

Le plan du Mémorial est totalement arrêté et les matières sont toutes disposées, grâces à la bienveillance de nos nombreux collaborateurs. Nous sommes donc en mesure de faire paraître régulièrement chaque livraison.

Nous appelons et espérons le concours et la sympathie de

Digitized by Google

toutes les personnes instruites et amies de leur pays. Notre amour du bien, notre désir d'être utile, nous donnent des droits à cette sympathie qui toujours sera l'objet de notre plus ardente ambition. Nous nous efforcerons aussi de la mériter en rendant l'exécution matérielle de notre publication digne de son but élevé.

Nous publierons chaque année six lithographies donnant les portraits des hommes célèbres, les vues des principaux monumens et des plus beaux paysages du département. Les premières vues que recevront nos abonnés seront celles de l'hôtel de la Préfecture et du Vieux-Pont de Laval.

Pour les conditions de l'abonnement, voir à la première page.

Une cérémonie du plus haut intérêt se prépare en notre ville pour la translation du corps de Saint-Iomède, trouvé dans les catacombes et envoyé de Rome à l'église de la Trinité. Cette translation doit avoir lieu le 27 de ce mois. La présence de plusieurs évêques, le concours d'un nombreux clergé, la parole de Dieu annoncée par ses prédicateurs des plus célèbres de la France, la joie, l'enthousiasme des fidèles feront revivre en nos jours de froide indifférence une de ces fêtes qui réjouissaient si vivement la piété de nos pères. On connait leur vénération, leur culte de confiance et d'amour pour les saintes reliques. Lorsqu'un martyr avait rendu le dernier soupir sous les coups des bourreaux ou la dent des bêtes, ses frères, souvent au péril de leur vie, s'empressaient de recueillir ses os glorieux et ces restes vénérés devenaient l'honneur et la défense des cités. Constantinople s'estimait la première ville du monde pour le riche trésor de reliques qu'elle avait rassemblées en ses sanctuaires. Rome voyait au triomphe de ses légions et à la puissance des capitales survivre la gloire des tombeaux de ses martyrs et des chaînes des saints apôtres Pierre et Paul, et dans la suite des siècles, les souverains pontifes pensaient ne pouvoir mieux honorer des rois de France ou des empereurs d'Allemagne qu'en leur envoyant quelques parcelles de ces glorieuses chaînes. Combien de villes en France durent leur célébrité à la châsse d'un saint martyr, d'un pieux évêque, d'une vierge célèbre! Sous les voûtes des antiques monastères et des cathédrales les plus renommées chaque année voyait se presser une multitude de pélerins dont la confiance naïve était souvent récompensée par des prodiges éclatants. Un corps saint était-il envoyé de Rome ou de toute autre cité, tout s'ébranlait, tout s'animait, son passage par les provinces était un triomphe, et

Digitized by Google

la cité qui devait le posséder saluait par mille acclamations d'espérance et de joie son nouveau protecteur. Qu'on lise l'histoire des translations de Saint-Martin de Tours, de Saint-Etienne, des Saints Gervais et Protais, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Liboire du Mans.

Il vient donc ce bienheureux martyr Iomède, nous offrir en échange de nos hommages sa puissante protection. Qu'importe que sa vie ne soit pas connue? Nous savons qu'il fut martyr, qu'avons-nous besoin d'en savoir davantage? Peut-être élevé dans le paganisme, la voix d'un apôtre le convertit à Jésus-Christ: ce qui est certain c'est que pour se déclarer disciple de Jésus-Christ, il dut faire le sacrifice de sa vie et chaque jour renouveler cette immolation de lui-même, c'est qu'enfin il mourut généreusement pour son Dieu comme son Dieu était mort pour lui. Or mourir ainsi, c'est d'après Jésus-Christ lui-même, la preuve la plus parfaite de la charité, de la sainteté. Pour constater la sainteté du martyr, les miracles sont inutiles.

Saint-Iomède, notre nouveau protecteur, a été martyrisé: conduit devant un juge payen, on l'aura sollicité par des promesses à renoncer à son Dieu: on se sera efforcé de l'épouvanter par des menaces, par des tortures: Iomède aura répondu: je suis chrétien. Peut-être des amis auront pleuré autour de lui pour amollir son courage par leurs larmes: Iomède aura répondu: je suis chrétien. Peut-être le courageux confesseur a-t-il langui long-temps dans les cachots; peut-être ses membres ont-ils été déchirés par les ongles de fer, peut-être ses ossements dont nous contemplerons les restes ont-ils été broyés par la dent des bêtes du cirque. Ces os sacrés recueillis par des chrétiens courageux, emportés dans les lieux secrets où l'assemblée des fidèles se réunissait, furent placés dans un tombeau, sur lequel son nom fut inscrit. Or, après une longue suite de siècles, ce tombeau devait devenir glorieux; il devait s'ouvrir, et long-temps oubliée sur la terre la mémoire d'Iomède devait en sortir vivante et immortelle.

Oui, ils ont fleuri dans leur tombe, ces os sacrés arrachés à la fureur des persécuteurs: déjà brille sur eux un reflet de la glorieuse résurrection, qu'ils attendront sur nos autels: ils seront pour nous un monument de cet âge héroïque de l'église, où nos pères marchant sur les traces sanglantes du divin maître, mouraient avec joie pour la défense de la religion que leurs victoires nous ont transmise, et en les contemplant, nous ranimerons en nous la charité des premiers temps. Qu'on ne dise donc pas: à quoi bon ces fêtes, cette translation de reliques? N'avons-nous donc besoin que d'industrie et de fabrication? L'homme vit-il donc seulement de pain? Ne lui faut-il pas et avant tout un enseignement qui éclaire son esprit, parle à son

Digitized by Google

cœur et le rende moral et religieux? Or, quel enseignement plus frappant, plus touchant, plus puissant que celui qui ressort du culte des martyrs? Quelles vertus nous rappellent ces os vénérés! Et en même temps n'en contemplons-nous pas la glorieuse récompense? Iomède est un de ces saints qui ont souffert la faim, le froid, la prison, les flammes, les ongles de fer, la morsure des bêtes, qui ont par leur patience conquis un royaume. Iomède sera donc votre patron, ô vous tous qui souffrez, qui portez avec peine le poids de la vie. Vous viendrez devant son autel, vous le prierez en contemplant ses os glorieux, et votre ame sera fortifiée. Iomède est un ami, un consolateur, un protecteur puissant qui vient demander une tente en notre cité: non, il n'y aura pas une âme qui ne l'accueille avec joie, avec transport. Et ceux qui ne savent pas s'élever au-dessus des intérêts matériels, ne considéreront s'ils veulent, que l'immense concours de fidèles qui rempliront notre ville pendant plusieurs jours, et s'en réjouiront; nous, nous crierons: béni soit Iomède qui nous vient au nom du Seigneur! qu'il soit béni ce martyr des premiers temps!

B.

Extrait d'une lettre de M. l'abbé Ciron, parti de Saint-Malo pour les missions de l'Océanie, le 16 décembre dernier, à M. l'abbé Merienne, vicaire d'Ahuillé. A bord de la *Marie-Joseph*, le 12 février 1843.

Monsieur,

En vous disant adieu, à Saint-Malo, où vous eûtes la bonté de m'accompagner, je n'espérais pas pouvoir, comme je vous le disais alors, vous écrire avant trois ou quatre mois, mais l'espoir qu'on nous donne de relâcher à Sainte-Catherine, me fournit l'occasion de vous donner des nouvelles de notre traversée. Notre départ fixé d'abord au 14 ne put s'effectuer que le 16. Le 15 au soir, nous quittâmes le sol français pour aller passer notre première nuit sur les eaux, le lendemain sur les 6 ou 7 heures du matin l'ancre fut levée, et trois coups de canon annoncèrent notre départ à Saint-Malo et à Saint-Servan. Après la récitation de l'itinéraire et de notre bréviaire à l'entier, pour n'être pas exposés à le manquer à cause du mal de mer, tous nous nous empressâmes de monter sur le pont et alors nos regards se portaient tantôt sur les vagues et tantôt sur les villes dont nous nous éloignions rapidement. Il faut vous l'avouer, nous étions tous un peu émus dans ce moment, cette pensée que nous ne reverrions plus notre patrie, nous faisait une impression à laquelle nous avions peine à résister; presque aucun pourtant ne versa de larmes, quoique l'on se fut fatigué à nous dire et redire que tous nous pleurerions en perdant de vue les terres de notre France. Pour moi, je vous l'avoue, j'étais moins occupé de la France que de l'avenir; je craignais de m'être chargé d'un trop lourd

Digitized by Google

fardeau, mais bientôt le mal de mer vint mettre fin à mes tristes réflexions et me distraire au milieu de mes craintes. Vous le savez, la voiture me provoquait un vomissement, ce fut même cérémonie sur mer, avec cette différence que le mal a été de dix grands jours. Pendant tout ce temps j'étais sans appétit; on me forçait à manger malgré toutes mes répugnances, et quelques minutes après, souvent même au milieu du repas, je rejettais le peu que j'avais pris. Vous ne sauriez croire ce que c'est que ce mal de mer, il vous anéantit complétement son homme. Ce qu'il y avait de plus terrible pour nous dans les premiers jours, c'est que tous nous étions malades en même temps, les moins mal étaient bien obligés de se dévouer et de donner à l'un un verre d'eau à l'autre une tasse de thé... Pour comble de malheur au milieu du mal général la seconde nuit fut fort mauvaise; la mer agitée remplissait d'eau notre pont, et bientôt nous la sentions tomber dans nos lits. Notre chambre en était si pleine que nos souliers se promenaient d'un bout à l'autre comme de petites nacelles, je perdis même un des miens dans cette inondation. Les huit ou dix premiers jours les vents nous furent tout à-fait contraires; ils nous poussèrent jusque sur les côtes de l'Irlande, dont nous vîmes les phares pendant la nuit. Vous le voyez, nous étions loin de notre direction. Grâces à Dieu, après ces jours d'épreuves nous reprîmes notre route, et le 1er janvier nous étions en face de Madère, dont nous appercevions facilement les pics dont cette île est hérissée. Il n'y eut rien d'extraordinaire depuis ce jour jusqu'au 10 où nous vîmes Santiago. Nous en approchâmes assez pour que l'un de nos officiers allât à bord. Pendant son absence, deux indigènes nous vinrent offrir des oranges, des bananes, des cocos; nous achetâmes tous leurs fruits, qui, joints à ceux que nous apporta notre officier, furent en assez grande quantité pour en remplir plusieurs caisses. Les oranges et les bananes furent trouvées bonnes, et même excellentes, mais pour les cocos et même la canne à sucre, ils furent peu goûtés; aucun surtout n'y reconnut toutes les bontés que les voyageurs leur ont si souvent attribuées. Là, comme en bien d'autres circonstances, nous avons été à portée de comprendre combien il faut faire peu de cas de toutes ces belles descriptions. De Santiago au tropique nous eûmes un vent excellent, qu'on appelle vent alisé. Mais à l'approche de la ligne nous tombâmes dans un calme profond, il fut de dix jours consécutifs. Nous eûmes dans ces jours beaucoup à souffrir de la chaleur, comme vous pouvez facilement vous le figurer. Nous nous trouvions directement exposés aux rayons brûlans du soleil, sans presque aucun souffle pour nous raffraichir, ni aucun ombrage pour nous garantir de ces ardeurs. Le jour entier nous soupirions après le retour de la nuit où nous pouvions au moins nous dédommager un peu des grandes chaleurs, en respirant un air plus frais et plus agréable. Elles étaient, ces soirées et elles sont encore des plus belles qu'on puisse désirer: la mer, les cieux, tout élevait l'âme, aussi prolongions nous souvent bien avant dans la nuit, nos veilles, nous les passions en grande partie à chanter des cantiques ou des hymnes en l'honneur de Marie; l'*Ave Marie stella* n'était jamais oublié. Tout le monde appréhendait d'aller retrouver son lit, tant il y faisait chaud. Aussi la plupart couchaient-ils sur le pont, sur leur matelas et le plus souvent même sur une simple planche.

Dans le cours de notre traversée nos officiers nous avaient souvent menacés du baptême que chaque passager doit recevoir au passage de

Digitized by Google

la ligne ; cependant le 21 janvier, vers trois heures après-midi, nous passâmes cette ligne redoutable et sans aucune des cérémonies usitées d'ordinaire. Quelques jours auparavant, dans ces jours de calme dont je viens de vous parler, nous avions eu le malheur de perdre une des religieuses embarquées avec nous, une fièvre cérébrale nous l'enleva de la manière la plus imprévue et la plus tragique. Sur les deux heures du matin, lorsque tout le monde commençait à dormir, l'officier du quart entendit quelques soupirs qui semblaient partir de la chambre des dames. Il vint en avertir un des frères convers, qui se rendit promptement chez elles. celle qui était malade ne paraissait pas encore très-mal, on voulut la faire monter sur le pont pour prendre l'air, elle s'y refusa. Mais bientôt le mal augmenta, et dès trois heures elle était sans connaissance, on accourut à notre chambre pour y prendre les saintes huiles. le bruit que l'on y fit et surtout le cri de mort nous réveilla tous ; la pauvre sœur en effet n'était déjà plus de ce monde, elle était morte sans avoir pu se confesser une dernière fois ni même recevoir l'extrême-onction. Cette mort subite fit sur tout le monde la plus vive impression ; quoi de plus terrible que de mourir au milieu de sept prêtres et d'un évêque sans pouvoir être administrée! Ce n'est pas, du reste, qu'aucun de nous s'inquiétât sur son sort, elle s'était confessée le samedi précédent, avait reçu la sainte communion le dimanche; elle était d'une piété angélique et tout le monde admirait sa modestie et sa ferveur. Souvent pendant la traversée, elle disait à ses compagnes : si j'osais je demanderais à Dieu de mourir sur le navire. Dieu a prévenu sa demande, elle est au ciel et prie pour les navigateurs. Monseigneur n'a pas voulu que son corps fut jeté à la mer, on l'a renfermé dans un cercueil goudronné et rempli d'eau de vie; son intention est de l'enterrer à Sainte-Catherine. La veille de cette mort nous avions éprouvé un autre malheur, notre chronomètre s'était brisé, c'était pour nous une perte irréparable, aussi notre bon capitaine n'en mangea-t-il pas de toute la journée. Vous le voyez, ces jours de calme ne furent pas les plus heureux de notre traversée. Dieu bientôt vint mettre fin à ces épreuves ; il nous envoya un vent favorable qui hâta notre marche et diminua les chaleurs. Le 2 février vers les dix heures du matin nous apperçûmes dans le lointain un navire étranger. Bientôt nos officiers comprirent qu'il venait vers nous. Ils en furent contents parce qu'ils désiraient pouvoir se bien assurer de la latitude. De côté et d'autre les pavillons furent hissés, nous reconnûmes le pavillon anglais sur celui qui se dirigeait vers nous. Quelques instans après nous nous trouvâmes assez près les uns des autres pour se pouvoir aboucher. On nous demanda d'où nous venions, où nous allions et quel était le nombre des passagers. Nous leur fîmes de notre côté les mêmes demandes, et ils nous dirent qu'ils venaient de Liverpool et se rendaient à Calcutta. Ce sont là en général les demandes que l'on se fait d'ordinaire, car deux jours après nous reçûmes la visite d'un navire espagnol et ce fut à peu près la même chose. Nous autres missionnaires étrangers à toutes ces formalités, y prîmes un grand plaisir, ce fut pour nous une véritable récréation. Voilà à peu près les principaux évènemens de notre traversée. Je mets à vous dire le reste et à vous parler de Sainte-Catherine dans quelques jours, lorsque nous y serons rendus.

Maintenant il faut que je vous dise quelques mots de notre genre de vie par notre cher Marie-Joseph. Le réveil est à 5 heures ; la prière, le

EXTRAORDINAIRE

Digitized by Google

bréviaire, la lecture spirituelle et le chapelet se récitent en commun. Chaque jour nous avons une classe de langue Sandwichoise, donnée par notre bon évêque; cela me rappelle les heureux jours que je passais auprès de vous, mon très-cher et très-vénérable professeur. Jamais je ne les oublierai ces beaux jours de mon enfance! Le reste de la journée est consacré à l'étude de l'écriture sainte, de la théologie et surtout de la langue. Nous vivons tous dans la plus parfaite intelligence, comme de véritables frères. Les frères convers ont pour nous tous les soins possibles; le capitaine, les matelots sont honnêtes et fort aimables. Notre bon évêque est celui que nous admirons davantage; si je m'en souviens bien, l'air de bonté et de simplicité qui se trouve chez lui, vous avaient plu quand vous le vîtes à Laval; ici il est toujours le même; sa patience est inaltérable depuis que nous sommes partis, c'est peut-être celui qui a le plus souffert du mal de mer et pourtant nous ne l'avons jamais vu se plaindre: si on lui donne quelque chose de plus délicat, il n'en réserve presque rien pour lui. il le donne à ceux qu'il voit souffrir. Qu'il est beau surtout de le voir tous les soirs passer une grande partie de sa recréation à instruire un pauvre habitant de Sandwich, que nous avons à notre bord, c'est là surtout qu'on reconnait le véritable prêtre; c'est là que nous apprenons à nous préparer à instruire nous-mêmes ces pauvres sauvages au milieu desquels il nous tarde tant de nous trouver!

J'oubliais à vous dire que le jour de Noël déjà si précieux par le souvenir de la naissance du Sauveur que nous allons faire connaître à nos pauvres sauvages, fut pour nous doublement précieux: c'était la fête de notre bon évêque, Dieu sait combien étaient sincères les vœux que nous adressâmes tous au ciel pour son bonheur. Nous n'avions point de fleurs à lui offrir ni de beaux appartemens ornés de guirlandes pour le loger, mais il n'avait point besoin de toutes ces vanités: il ne désirait que des hommes pleins de bonne volonté; nous lui dîmes, comme déjà nous le lui avions dit, que nous étions tout entiers à lui et à ses ouailles.

Je m'arrête ici. nous arrivons à Sainte-Catherine, nommée Destero sur l'atlas, elle touche au Brésil. Adieu. Veuillez prier pour votre enfant, il prie de son côté pour vous.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

De l'Hospice général Saint-Louis, à Laval.

17 *juillet* 1843.

Oui, je sais deux grands faits marqués dans ton histoire,
Noble cité; pour toi deux beaux jours auront lui.
Hier un monument à la gloire,
Un temple au malheur aujourd'hui!

Digitized by Google

Hier c'était la reconnaissance,
Quand, aux regards de tous, ton culte filial
Au mortel vénéré dont s'honore la France
Dressait un socle triomphal:
Aujourd'hui c'est la pitié sainte
Qui, réclamant d'augustes droits,
Au saint nom du malheur vient bénir cette enceinte,
Plus brillante à ses yeux que le palais des rois.
Salut, ô murs naissants! salut à ton aurore!
Salut, temple sacré que ce jour voit éclore!
Oh! puisses-tu bientôt, asile de douleur,
Te dresser devant nous de toute ta hauteur,
Afin qu'en te voyant l'infortune qui passe
Sans crainte frappe au seuil, sûre de trouver place.

Monte, monte, ô monument,
Monte rapide, monte encore;
Que partout le marteau sonore
Tombe et retombe en bondissant!
Que sans relâche sur la pierre
La pierre s'unisse au ciment:
Monte donc, temple tutélaire,
Le malheur est là qui t'attend!

Ils sont là.— Le vieillard dont la tête s'incline,
Et qui, les yeux éteints, le corps brisé, chemine
En mendiant un sou pour apaiser sa faim,
Sans savoir aujourd'hui s'il peut manger demain!
La mère qui n'a plus de pain, la pauvre mère
Qui voit mourir son fils, et qui se désespère
Et maudit Dieu peut-être..., et les petits enfants
Que leur mère, sans nom, jette aux pieds des passants;
Pauvres enfants, flétris en entrant dans la vie,
Qui jamais n'entendront une parole amie,
Dont jamais une main ne pressera la main,
Et qui n'ont même pas l'espoir du lendemain!!!
Oh! c'en est trop. S'il faut courber la tête
Devant l'arrêt que Dieu dicta,
S'il faut qu'on rampe en bas ou qu'on domine au faîte,
Tout à ceux-ci, rien pour ceux-là,
C'est bien.— Mais avant tout Dieu nous a créés frères!
Sinon de splendides palais,
Un toit du moins, où les misères
Pourront s'éteindre désormais.
Avant tout Dieu nous a faits frères!
Sinon de gras festins, du pain au moins, du pain!

Digitized by Google

Du pain pour les vieillards et du pain pour les mères,
Quand leurs petits crieront : J'ai faim !

Monte, monte, ô monument,
Monte rapide, monte encore;
Que partout le marteau sonore
Tombe et retombe en bondissant !
Que sans relâche sur la pierre
La pierre s'unisse au ciment :
Monte donc, temple tutélaire,
Le malheur est là qui t'attend.

NAUDET,
Professeur de l'école normale de Laval.

NOUVELLES DIVERSES.

*** Nous apprenons que les ouvriers menuisiers de notre ville ont tous abandonné leurs ateliers. Ils reclament de leurs maîtres augmentation de salaire et diminution de travail. Nous espérons que ces ouvriers, qui se sont fait remarquer jusqu'ici par leur bon esprit, renonceront bientôt à cette prétention.

*** On ne connaît pas encore le successeur de M. Lucas à la cure de Nuillé.

*** Les commissions administratives des hospices s'assembleront le 15 août pour procéder à la formation des listes de trois candidats pour le renouvellement annuel et partiel de leurs membres.

*** Les conseils municipaux doivent se réunir dans la première dixaine de ce mois.

*** Le concours pour l'admission à l'école normale primaire de Laval aura lieu le mercredi, 23 de ce mois.

*** Dans sa prochaine session, le conseil général désignera les candidats à trois demi-bourses vacantes au collége royal de Laval. Deux de ces demi-bourses sont réservées à l'arrondissement de Mayenne et l'autre à celui de Château-Gontier.

*** Un gendarme de la brigade de Cuillé vient de se suicider, en se faisant sauter la cervelle avec sa carabine. On ignore encore le motif qui a pu porter ce militaire à cet acte de désespoir.

*** Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé Berneux, ancien professeur au séminaire du Mans, vient

Digitized by Google

d'être délivré avec quatre autres missionnaires de la captivité où les détenait depuis long-temps le gouvernement Cochinchinois. Une simple démonstration de la corvette française l'Héroïne a suffi pour obtenir ce résultat. Les missionnaires ont été débarqués à Sincapour. M. Berneux jouit d'une assez bonne santé; le poids de ses chaînes et la longueur de ses cruelles souffrances ne paraissent pas l'avoir trop affaibli.

*** Une nommée Marie Bodard du département de la Mayenne, vient de mourir à l'âge de 110 ans. Elle était aveugle depuis 15 ans environ, mais elle avait conservé toutes ses facultés intellectuelles. *(Univers.)*

*** M. l'abbé Bardet, vicaire d'Astillé, est nommé vicaire du Buret.

*** M. l'abbé Trillon, vicaire de Laigné, est nommé vicaire de Cossé-le-Vivien, en remplacement de M. l'abbé Peccate, nommé curé d'Astillé.

*** M. Moussi, maître d'étude au collége de Château-Gontier, est nommé vicaire de Laigné en remplacement de M. Trillon.

*** *On nous écrit de Beaucaire :*

« La foire de Beaucaire est peu animée et on n'est pas du tout satisfait des affaires. La vente des étoffes d'été a été presque nulle. Les temps froids et pluvieux qui ont constamment régné dans ces contrées, ont empêché l'écoulement du détail.

Les tissus de Laval, Flers et Roubaix, ont particulièrement souffert. »

*** M. Sauvage-Hardy, ex-imprimeur à Laval, vient de faire paraître une brochure ayant pour titre : de l'*Assurance appliquée à la Librairie.*

*** MM. Diard et Heurtebize viennent de publier un *Mémoire sur les recherches des limites indiquées dans la charte de Childebert 1er, roi des Francs, portant donation d'une partie de son domaine de Madoall, situé dans le Haut-Maine, à Karileph, fondateur de l'abbaye de Saint-Calais.* Ce mémoire est précédé du texte du diplôme royal, avec une traduction de M. l'abbé A. Voisin, prêtre au Mans.

*** *Par une circulaire en date du 5 de ce mois, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a soumis les questions suivantes à l'examen du conseil-général, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.*

1° S'il ne conviendrait pas d'accorder aux propriétaires de terrains irrigables le droit de faire passer les eaux sur le terrain d'autrui.

Digitized by Google

2° Comment devrait être réglé l'exercice de ce droit? quelles devraient être ses limites, et comment il faudrait garantir les droits des tiers?

3° Quel est le meilleur emploi à faire des communaux? Faut-il les laisser tels qu'ils sont aujourd'hui, ou les louer à court bail ou à long bail, ou bien les partager, ou les vendre?

4° La vaine-pature et le parcours doivent-ils être supprimés? Dans le cas de l'affirmative, quelles seraient les meilleures mesures à prendre?

5° Quelles dispositions devraient être prescrites pour favoriser puissamment le reboisement de la France, principalement sur les terrains en pente et les landes?

6° Par quelles mesures légales pourrait-on assurer la conservation de la propriété forestière contre les abus du maraudage et les dévastations causées par les animaux domestiques?

Toutes ces questions ont une importance d'actualité qui n'échappera pas sans doute au conseil-général, et nous désirons sincèrement que ses vœux, fortement motivés, leur préparent une solution satisfaisante, par laquelle l'augmentation de la production agricole puisse recevoir la vive impulsion qui lui est si nécessaire, pour faire face aux besoins croissans du trésor et de la population. Nous lui recommandons, en outre, l'élévation rationnelle de 50 p. 0/0, réclamée pour nos chevaux de cavalerie, dans le tarif des remontes.

* * * L'*Echo de Vésone* raconte l'anecdote suivante, relative à la bonté aussi ingénieuse qu'évangélique de monseigneur l'archevêque de Cheverus.

« Une grande catastrophe venait d'affliger la France. C'était l'incendie de Salins qui venait de plonger d'innombrables familles dans le deuil, la misère et la désolation. Le bon archevêque, après avoir épuisé ses pessources personnelles et les quêtes de ses églises, apprend qu'un grand bal, auquel assistera l'élite de la population Bordelaise doit avoir lieu. Il laisse approcher le jour, la soirée même, sans rien dire à personne, et à minuit, au moment où le bal était le plus brillant, il se fait conduire dans cette réunion.

« A son entrée, l'orchestre s'arrête, les danseuses reviennent à leur place; le maître de la maison se confond en politesses. « Pourquoi cesser la danse, dit l'archevêque; je ne viens point ici pour être un *Trouble-Fête*; qu'on se remette en danse, mon tour viendra. » Il eut beau insister, chacun était pénétré d'un si profond respect que danseurs et danseuses restaient immobiles. « Eh bien! dit M. de Cheverus en faisant un signe à l'orchestre, *une valse pour moi*! » Puis, prenant par la main la maîtresse de la maison, il fit une quête pour les malheureux incendiés de Salins, trouvant des paroles grâcieuses pour tou-

Digitized by Google

tes les personnes auxquelles il s'adressait. Lorsqu'il eut fait le tour de la salle, au son d'une douce et suave musique, sa quête fut si abondante que la bourse dont il s'était muni fut insuffisante pour la contenir.

« Il serait difficile de décrire la touchante émotion que produisit dans tous les cœurs cette démarche si inattendue, si convenante et si digne. Nous en avons appris les détails d'une dame qui ne pouvait les rappeler que les larmes aux yeux. Depuis ce moment la *valse de M de Cheverus* est à Bordeaux synonyme de bonne action, de charité et de vertu apostolique.

*** Le conseil de salubrité a publié l'avis suivant sur les moyens préservatifs à employer en cas de morsure de chien enragé : « Toute personne mordue par un animal enragé, ou soupçonné tel, devra, à l'instant même, presser sa blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir le sang et la bave. On lavera ensuite cette blessure, soit avec l'alcali volatil étendu d'eau, soit avec de l'eau de lessive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux ou de l'eau salée, et, à défaut, avec de l'eau pure ou même de l'urine, puis on fera chauffer à blanc un morceau de fer que l'on appliquera promptement sur la blessure. »

*** La foule se porte toujours dans l'Orangerie du Louvre à l'exposition des ouvrages des membres de l'Académie de l'Industrie; elle s'arrête surtout devant un vitrail peint par M. Fialeix, ancien élève de Sèvres et directeur de la manufacture du Mans. Ce vitrail, qui se distingue par la finesse de l'exécution et la beauté du coloris, est une des œuvres les plus remarquables dues à la peinture sur verre depuis sa renaissance.

*** On lit dans l'*Union provinciale :*

Il paraît que le pape régnant auquel ne sont étrangères aucunes des grandes pensées dont l'accomplissement fit à la papauté, dans les temps modernes, une part d'influence si magnifique et si bienfaisante sur les progrès de la civilisation, vient de concevoir le projet de renouveler, dans Rome, le triomphe littéraire qui, vers le milieu du quatorzième siècle, fut décerné à Pétrarque, au Capitole, par le sénat romain. Le héros de cette fête merveilleuse qui réveillerait un des souvenirs les plus éclatants et les plus purs du moyen-âge, serait notre illustre, notre chevaleresque Châteaubriand. La religion dont il fut le chantre sublime, la papauté dont nul ne proclama plus haut que lui la sainte et grande mission, les lettres et les arts dont il fut l'honneur et le flambeau, Rome qui le vit toujours amant infatigable de sa grandeur, soit sous le manteau de pélerin, soit sous la pourpre des ambassades, s'associeraient à ce triomphe dont l'éclat et surtout la portée littéraire, philosophique et religieuse serait, en Europe, un véritable événement. »

Digitized by Google

16 AOUT 1843. 3e ANNÉE. N° 2.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causæ.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

TRANSLATION
DES RELIQUES DE SAINT IOMÈDE.

Le corps de Saint Iomède, que le Souverain Pontife a bien voulu donner à la ville de Laval, a été découvert le 22 janvier 1840 avec le nom de *Iomédes* dans les catacombes de saint Calixte, sous la *voie appienne*, à Rome. Le nom d'*Iomedes* indique une origine Grecque; les ossemens du saint martyr, au jugement d'un médecin de Rome, paraissent avoir appartenu à un jeune homme d'une vingtaine d'années.

La translation, comme nous l'avons déjà annoncé, aura lieu dans notre ville le dimanche 27 de ce mois. Les reliques seront déposées dans l'église de Saint-Michel le vendredi matin et y resteront jusqu'au moment de la translation. Monseigneur De Forbin-Janson, évêque de Nancy, prêchera dans cette église le vendredi et le samedi.

Le clergé des paroisses de la ville et des environs se rendra le dimanche après vêpres à la Miséricorde où se trouveront, avec Monseigneur l'évêque du Mans, les évêques de Nancy, de Nantes, de Rennes, d'Angers et le père abbé de la Trappe.

Les corps de métiers, organisés depuis si long-temps dans notre ville

Digitized by Google

et qui font le plus bel ornement de nos processions, attendront le clergé près de Saint-Michel avec les enfants des écoles. La procession partira de cette église et passera par les rues du Mans, de Paradis, du Pont-de-Mayenne, du Val-de-Maine, rue Neuve et Renaise. Nous regrettons que l'heure avancée à laquelle est fixée cette cérémonie ne permette pas de tendre les toiles qui rendraient les rues trop obscures. On nous assure que plusieurs personnes se proposent d'élever des arcs de triomphe et que les habitans seront priés de pavoiser les rues comme à la Fête-Dieu ; c'est ce qui se pratique partout à de semblables translations. Nous devons d'ailleurs, par notre zèle, répondre à l'attente des hommes remarquables qui honoreront notre ville de leur présence, ou des populations nombreuses qui doivent y affluer en cette circonstance. La musique du 28me, que nous avons été heureux d'entendre à la Fête-Dieu, ajoutera encore à la solennité de cette procession. Le corps saint sera exposé sur une magnifique estrade dans le chœur de la Trinité et entouré d'une brillante illumination. Un salut terminera la fête de ce jour.

Les trois jours suivans, lundi, mardi et mercredi, M. l'abbé Bautain prêchera le matin et le soir dans cette église. On sait que M. l'abbé Bautain, ancien docteur en médecine, chanoine de Strasbourg, doyen de la faculté de Théologie de cette ville, chevalier de la légion d'honneur, s'est placé par ses ouvrages philosophiques au premier rang parmi les penseurs de notre époque. Les conférences au cercle catholique et ses prédications dans les églises de Paris sont hautement appréciées par l'auditoire choisi qu'elles attirent. Les évêques officieront pontificalement ces trois jours à la messe et au salut. C'est tout ce que nous avons pu recueillir sur cette cérémonie. Nous nous empresserons de communiquer à nos lecteurs les nouveaux détails qui viendraient à notre connaissance. *(Article communiqué.)*

DISTRIBUTION

Des Prix

DU COLLÉGE ROYAL DE LAVAL,

LE 14 AOUT 1843.

Une distribution de prix est une de ces fêtes heureuses qui parlent en nous, à ces sentimens de joie pure et calme, dont Dieu nous déposa le germe dans le cœur, pour faire de temps en temps contrepoids aux travaux et aux soucis qui fatiguent la vie. Empreinte d'une suave poësie, elle trouve un écho dans tous les âges. Riche, pour les uns, d'espérance, pour les autres, de souvenirs, elle réveille en tous l'image du bonheur. L'écolier studieux y voit la fin d'une pénible année, dont il

Digitized by Google

oublie les travaux ; pour penser à la récompense qu'il va atteindre ; le paresseux qui a langui, dix longs mois sous les *pensums* et la férule de ses maîtres, y voit l'ouverture de ce temps aimé, des vacances, qui sera pour lui l'absence des *leçons* et des *devoirs*. Pour le premier, c'est le *bonjour* au repos ; pour l'autre, c'est l'*adieu* au travail ; pour tous les deux n'est-ce pas du bonheur ? Le jeune homme qui naguère encore assis, lui aussi, sur ces bancs, ambitionnait la couronne que lui ravit peut-être un sort jaloux, se rappelle que ce fut pour en orner le front d'un condisciple ou d'un frère tendrement chéri et se demande si les caresses multipliées, dont l'entoura sa mère, pour lui faire oublier son malheur, ne furent pas, pour son cœur, aussi douces que la gloire du triomphe. Assez près encore du collége pour se rappeler les joies douces et pures qu'il y goûta, il en est assez éloigné pour en avoir oublié les ennuis ; et si le temps qu'il y passa, n'est pas encore, á ses yeux, le plus beau de la vie, comme se plaisent à le lui redire les vieillards, c'est bien certainement le plus exempt de soucis, le moins troublé de peines sérieuses. Séparé, pour un instant, de ce monde où il vient d'entrer et qu'il trouve, hélas ! bien autre, que ne le lui avaient représenté les rêves dorés de son enfance, il se mêle á cette fête de famille avec un sentiment d'ineffable joie. Le maître après dix mois de travaux et de soins monotones, prodigués, peut-être, à plus d'un qui n'en profitait pas ; voit arriver la fin de ses labeurs et couronne en les embrassant avec une sorte de reconnaissance, ceux qui le dédommagèrent durant l'année de ses fatigues et de ses veilles. La mère enfin, partageant tous les sentimens de son fils, triomphe d'avance avec lui, ou tremble d'un succès douteux, ou se cache honteuse de sa honte, la pauvre mère. Mais si son espoir est trompé, si le nom que tous les vœux auraient voulu faire trouver sur la fatale liste, ne retentit point á son oreille ; elle se console bientôt ; ce jour qui lui dévoile le malheur de son fils, n'est-ce pas lui qui le lui rend pour deux mois de plaisir, après dix longs mois d'absence. Et lui, le fils, il oublie vite sa douleur, car, en ce jour, à côté du mal, est placé le remède et le délicieux penser des vacances est un baume souverain pour de telles blessures.

Que de cœurs battent quand le censeur s'avance en déployant la liste mystérieuse, où sont inscris les noms des vainqueurs ! Le pauvre enfant auquel la bienfaisance donne le moyen de sortir de la sphère où la naissance l'avait placé et qui sait qu'une fois sorti du collége, il ne devra plus rien attendre que de lui-même, appelle avec anxiété le moment ou son nom prononcé en présence de la brillante assemblée qui l'entoure, le signalera

Digitized by Google

à tout ce public qui, sans doute, il l'espère du moins, se rappellera plus tard ses succès. L'enfant riche, qui moins soucieux de l'avenir, jouit plus du présent, attend son nom avec une sorte d'orgueil et en prenant sur ses condiciples une apparence de supériorité, qu'il se figure aisément due à ce qu'il nommerait volontiers ses talens. L'un et l'autre se berce de rêves joyeux et savoure en paix les douceurs de l'espérance, suivies bientôt de celles d'un triomphe que les applaudissemens répétés de ses condisciples attestent avoir été mérité.

Heureux enfans, jouissez de vos gracieuses et innocentes illusions, goûtez cette gloire qu'ambitionnent vos cœurs purs. Ces palmes qui vous couronnent, ceignent aussi le front des rois et des guerriers; allez, pour faire moins de bruit, votre gloire n'en est pas moins belle. Elle ne vous coûte ni larmes, ni regrets amers, et si quelqu'un envie votre bonheur, il n'en est pas moins disposé à vous presser généreusement sur un cœur ami.

Le proviseur distingué, par les soins éclairés duquel nous voyons renaître notre collège, avait du comprendre la poésie de cette journée. Un théâtre orné de tentures, de trophées et de fleurs, occupait un des côtés de la cour, couverte de toiles et disposée pour cette fête. Il était destiné aux autorités civiles et militaires et aux professeurs du collége royal. Chacun y siégeait en costume à la droite et à la gauche de M. le recteur de l'académie d'Angers, qui présidait à la cérémonie. En bas étaient rangés, d'un côté les élèves internes, de l'autre les élèves externes et ceux des institutions conduisant au collége. En avant du théâtre, les membres du conseil municipal et un grand nombre d'ecclésiastiques occupaient des places qui leur avaient été réservées. Une foule nombreuse et parée remplissait le reste de l'enceinte.

Après un morceau d'ouverture, exécuté par la musique militaire de notre régiment, dont on n'avait pas manqué de demander le concours, M. le professeur de rhétorique a lu un discours qui a été généralement peu entendu, à cause de la faiblesse de la voix de l'orateur. Ce discours a été suivi d'un solo de violon, de Bériot, que M. Lemenne, notre violoniste, a rendu avec son talent ordinaire, bien que l'accompagnement exécuté par un assez grand nombre d'amateurs de la société des concerts, ait laissé en plusieurs endroits quelque chose à désirer. Nous nous plaisons à croire qu'il faut rejeter la faute de cette hésitation sur le malencontreux coup de vent qui faisait vaciller leurs parties sous leurs yeux et a fini par enlever celle du soliste. Ensuite M. l'abbé Dours, proviseur, a prononcé un discours fort remarquable, où après avoir exposé ses idées d'é-

Digitized by Google

ducation et de surveillance, il a fait valoir les motifs les plus puissans et les plus nobles qui puissent exciter un jeune homme à se livrer avec ardeur aux études, qui constitueront plus tard sa valeur individuelle et décideront de son utilité sociale. M. le recteur a lu alors une allocution que quelques malins disaient avoir été composée plus tôt pour Angers que pour Laval; car excepté le buste respecté du roi, il n'y avait point là de membre de la famille royale, devant qui multiplier tant de louanges.

Enfin a eu lieu la distribution des prix, après laquelle chacun s'est retiré en fondant de grandes espérances sur de si beaux commencemens. Si nous voulions signaler la cause de ce progrès naissant, nous dirions que c'est à la religion qui est *bonne à tout*, que l'on doit cette amélioration si prompte. Tout le monde au reste l'a compris. Il dépend maintenant de l'administration et des maîtres de relever notre collége et d'y faire revivre les beaux jours qu'il connut autrefois. Espérons que ni les uns, ni les autres ne voudront s'arrêter en si beau chemin.

NOUVELLES DIVERSES.

*** Nous parlions dans notre numéro du 9 de ce mois d'une coalition des ouvriers menuisiers de notre ville. La police arrêtait le même jour les sieurs Augustin Lefizelier, Renaud, dit Troudebal, et François Baratty, menuisiers, prévenus de coalition. Elle recherche encore plusieurs autres ouvriers prévenus du même délit. Aujourd'hui les ouvriers ne sont pas encore rentrés dans leurs ateliers.

*** M. le lieutenant-général marquis de Grouchy, chargé de l'inspection de la gendarmerie de la Mayenne, est arrivé aujourd'hui à Laval.

*** Le gouvernement vient d'ériger un vicariat dans la commune de Louverné.

*** On nous assure que les sabotiers de notre ville veulent se réunir aux corps de métiers pour la cérémonie de la translation de Saint Iomède et qu'ils choisissent ce saint pour leur patron. Nous ne pouvons que les féliciter de cette détermination.

*** Le 15 de ce mois, on a établi une boîte aux lettres sur la place Hardy, maison de madame veuve Granger, épicière. Les levées ont lieu, pour les courriers d'Ernée, Evron, Sillé, Château-Gontier, Meslay, Grez et Angers, à onze heures et demie du matin; pour le courrier de Nantes, à quatre heures de l'après-midi; pour les courriers de la Flèche, Tours, le Mans et Paris, à neuf heures du soir.

Digitized by Google

*** Le conseil d'arrondissement de Château-Gontier vient encore cette année de renouveler les vœux que *tant de fois déjà il a exprimés* de voir cesser *la célébration des fêtes supprimées*. Si ces MM. s'occupent des affaires religieuses du diocèse et ne laissent pas l'Église agir librement chez elle, ne serait-il pas permis à Mgr l'évêque du Mans de convoquer les curés de son diocèse pour délibérer sur les routes, les contributions et les foires de l'arrondissement? Nous proposons cette simple question à ces MM. du conseil et au bon sens public.

*** M. l'abbé Coquereau vient de prêcher une retraite dans la chapelle des pénitens bleus à Montpellier. Un nombreux auditoire a été constamment attentif à la parole vive et colorée de cet orateur chrétien. On lui a su gré d'avoir emprunté à la nouvelle école littéraire celles de ses formes qui pouvaient sans danger, s'accommoder au style de la Chaire. Enfin, tous ceux qui pendant la station ont recueilli et médité avec profit les graves enseignemens que M. Coquereau leur a donnés, lui en ont gardé au fond du cœur une profonde et vive reconnaissance.

*** Demain 17 Monseigneur l'Évêque présidera la distribution des prix du collége de Château-Gontier. Immédiatement après la distribution, sa Grandeur partira pour Évron, où elle restera jusqu'au 26 pour présider les exercices de la retraite annuelle des Sœurs de la Charité d'Évron.

*** Les lecteurs du *Mémorial* apprendront sans doute avec plaisir que l'État est enfin propriétaire de la belle et antique chapelle Saint-Crespin d'Évron. Il est entré en jouissance le 1er de ce mois. Déjà toutes les les cloisons élevées par les anciens propriétaires sont détruites, et les amateurs peuvent voir plus facilement toute la beauté de ce précieux monument du XIme siècle.

*** Le pensionnat primaire d'Évron sera dirigé maintenant par M. Gondard, instituteur du degré supérieur. La rentrée des classes aura lieu au commencement de septembre. Dirigé par un instituteur aussi recommandable que M. Gondard, le pensionnat d'Évron, ne peut manquer de devenir en peu de temps aussi florissant qu'il l'était il y a quelques années sous la direction de feu M. l'abbé Duverger.

*** *On nous écrit d'Évron* :

On dit que M. le duc de Nemours, à son retour du camp de Plélan, doit passer par Évron. Nous souhaitons que cet *on dit* devienne une vérité, et nous féliciterions M. le préfet de la Mayenne d'avoir tracé cet itinéraire qui, à l'avantage d'être le plus direct, joint celui de procurer au prince voyageur, l'occasion de visiter le *seul monument* religieux, que possède notre département.

Digitized by Google

*** La session du conseil général de la Mayenne s'ouvrira lundi, 21 de ce mois.

*** Par ordonnance du 11, le conseil municipal du Mans est dissous. La majorité avait fait sa démission le lendemain du passage du duc de Nemours. On sait que le conseil avait refusé d'aller au-devant du prince.

NOTICE

Sur l'ancien Collége de Laval.

Un habitant de Laval qui s'occupe de recherches sur les antiquités ecclésiastiques de cette ville, a bien voulu nous communiquer la notice suivante. Elle peut faire juger de la nature de son travail. Nous espérons qu'il voudra bien nous en donner plus tard quelques autres parties.

Il est constant qu'il y a eu très-anciennement des écoles à Laval. Dans le décret du 17 juillet 1170, par lequel Guillaume de Passavant, évêque du Mans, approuva la fondation du chapitre du château de Laval, on voit figurer un *Ivo magister scholarum*, qui était très-probablement le maître des écoles de cette ville. Et on peut remarquer que c'était un personnage d'une certaine importance, puisqu'il est établi comme témoin d'un acte de cette nature, ce qui était une marque d'honneur.

Les écoles de Laval sont mentionnées plus expressément encore dans la bulle du 9 juin 1183, par laquelle le pape Lucius III confirma l'érection du chapitre dont nous venons de parler, et qui devint plus tard le chapitre de Saint-Tugal. Entre autres droits attribués aux chanoines, on trouve la nomination des directeurs des écoles, *donationem regiminis scholarum urbis Lavalli*. Nous allons voir que ce n'était pas à cette nomination que se bornaient les droits du chapitre.

On ne peut guère savoir quel était l'état des écoles de Laval dans le 12e siècle; mais ce qui est certain c'est qu'en 1425 notre ville possédait ce que nous entendons actuellement par un collége, c'est-à-dire un établissement dans lequel on enseignait les humanités (*a*). Celui qui le dirigeait portait le titre de *Magis-*

(*a*) Le mot *collége* ou *collegium* ne s'appliquait point alors aux établissements d'instruction publique, mais à certains corps ecclésiastiques, et surtout aux chapitres, qu'on nomme encore *collégiales* quand ils ne sont point attachés à une cathédrale. Il existe un décret d'Adam Chatelain, évêque du Mans, de l'an 1399, qui décide que les prêtres habitués de la Trinité ne forment point un collége.

Digitized by Google

ter magnæ scholæ grammaticalis. Dans un concordat du 25 juillet 1425 relatif à la fixation de la juridiction des curés de la Trinité et de Saint-Tugal, il est désigné comme étant de cette dernière paroisse.

Le chapitre de Saint-Tugal eut long-temps seul la direction du collége. Les curés de la Trinité, ayant prétendu avoir droit d'y concourir, furent déboutés de leurs demandes par deux sentences de l'official du Mans, du 14 octobre 1451 et du 15 novembre 1457. Elles portent que le choix du maître et des régents appartenait au chapitre seul.

Le chapitre eut, en 1480, un procès contre le prieur de Ste-Catherine, qui prétendait avoir droit de tenir une école publique, pour les enfants du fief de son prieuré. Le chapitre eut gain de cause; mais nous ne connaissons aucun détail de cette affaire.

Il paraît qu'à cette époque les maîtres des écoles étaient considérés comme faisant partie des chapelains du chapitre; car en 1483, pendant des vacances extraordinaires que le chapitre donna aux écoliers, à cause d'une maladie épidémique, on obligea Pierre Belin et Jean Geli ou Gelé, qui étaient ensemble à la tête de l'établissement, à assister au chœur, comme les autres chapelains, avec une rétribution de 10 sous par semaine.

Le 19 août 1491 Pierre Lebaud (*b*), chanoine, fut chargé de trouver un maître plus capable que Robert Corbusson qui était alors à la tête de l'école, et dont on n'était pas content. On se détermina à lui associer Barthelemy Duperrier, et il fut décidé qu'ils partageraient les revenus de l'emploi.

En 1547 Guillaume Le Lavaudier fut élu principal. On lui adjoignit, en 1552, Laurent Le Moulnier, et en 1555, Pierre de Houlière. Tous les trois *prêtèrent les serments accoutumés* et reconnurent qu'ils étaient, eux et leurs régents, *ad nutum capituli;* c'est-à-dire que leurs offices n'étaient point perpétuels et que le chapitre pouvait les révoquer à volonté.

Pierre Belin en 1481, Jean Geli, en 1482, et Gui d'Anceville, en 1486, avaient fait la même déclaration.

Laurent Le Moulnier étant devenu curé de Saint-Tugal, à la recommandation du gouverneur de Laval, continua de rester

---

(*b*) Pierre Lebaud ou Lebault, fut successivement chanoine, chantre, et enfin doyen de Saint-Tugal. Il était en même temps aumônier de la reine Anne de Bretagne, qui le nomma évêque de Rennes. Il mourut à Laval au mois d'octobre 1505, le jour même où ses bulles arrivaient de Rome. Il est auteur d'une histoire de Bretagne, qui fut imprimée à Paris en 1638, par les soins de Pierre d'Hozier, 1 vol. in-f°.

Digitized by Google

principal, en s'obligeant à suivre cependant les offices du chapitre. Il fut fait chanoine en 1572.

C'est en 1572 que les habitans commencèrent à se mêler des affaires du collége. Les officiers de l'hôtel de ville et les principaux bourgeois se présentèrent au chapitre, le 5 mars, et l'engagèrent à faire venir de Paris un ou deux régents, avec offre de contribuer de leurs propres deniers aux appointements de ces régents, et d'y faire contribuer la ville, de 50 livres pour chacun, outre 40 sols de la part de chaque écolier, dont le paiement serait éxécutoire contre les parents; ces propositions furent acceptées, et il vint un régent de Paris en 1573.

Le comté de Laval ayant été saisi après la mort de Renée de Rieux dite Guyonne XVIII, fut d'abord rendu à Paul de Coligny, son héritier sous le nom de Gui XIX, en vertu des édits de pacification, puis saisi de nouveau à diverses fois, parce que Gui XIX portait les armes parmi les Huguenots. En 1586, il était en cet état, et le roi Henri III se trouvant investi des droits du seigneur, voulut appliquer au chapitre de Saint-Tugal les dispositions des états d'Orléans, de 1560, et de Blois, de 1579, qui établissaient une prébende préceptoriale dans chaque église cathédrale ou collégiale. En conséquence il accorda aux habitans de Laval, le 16 mai 1586, la première prébende vacante à Saint-Tugal pour être affectée au principal de leur collége.

Le comte Gui XIX était mort à Taillebourg au mois d'avril précédent, laissant de son mariage avec Anne d'Alègre, un fils agé de deux ans.

Peu après mourut Florent Durand, un des chanoines.

La comtesse douairière, comme ayant la tutelle ou garde-noble de son fils mineur, conféra la prébende vacante à Jean Froissard. Mais le roi la conféra à François Mehaignerie, prêtre, qui était principal depuis l'année précédente. Il s'ensuivit un procès devant le grand conseil qui jugea en faveur de Mehaignerie. Celui-ci, nous ne savons pourquoi, fut de nouveau nommé principal, en 1587, par le chapitre, sur la présentation des habitans. Il donna sa démission deux mois après sa réception.

L'hôtel de ville présenta, et le chapitre nomma en 1588, Mathieu Bardoul qui fit et signa les serments d'usage sur l'observation des statuts et ordonnances du chapitre, qu'il jura reconnaître pour seul patron. Il assistait au chœur, disait les messes du chapitre, et faisait toutes les fonctions de chanoine, excepté quand l'heure de sa classe l'en empêchait. Il se démit le 27 septembre 1598 entre les mains du chapitre. Il ne fut remplacé que le 27 mars 1602, par Baldouin Coulard qui fit les mêmes serments. On ne sait pas si ce dernier avait été pré-

Digitized by Google

senté par les habitans. Il fut réglé qu'il n'assisterait au chœur que les dimanches et fêtes ; qu'il n'aurait ni place ni voix au chapitre, non plus que le maître de psallette, parce que tous les deux étaient révocables *ad nutum capituli ;* enfin qu'on lui paierait une somme fixe de 200 livres pour le revenu de sa prébende.

Dans la même année, Baldouin Coulard donna sa démission, et fut remplacé par Jean Leprêtre, qui se démit aussi peu après.

Le 5 décembre 1603, le chapitre nomma en sa place Julien Terrier. Cette nomination fut le signal d'une grande contestation avec les habitans, qui, à ce qu'il paraît, n'avaient point concouru aux précédentes nominations, et qui voulurent ressaisir leurs droits. Ils nommèrent de leur côté Claude Husson, qui était un homme marié. (c) De là s'ensuivit un procès qui fut porté par appel au parlement. Au cours de l'instance, la comtesse douairière de Laval, Anne d'Allègre, remit en avant ses prétentions, aux quelles elle n'avait point renoncé, sur la prébende déclarée préceptoriale, et elle y nomma Philippe Morin, clerc, fils de l'avocat fiscal au siège ordinaire du comté.

Le procès fut terminé le 11 août 1607 par une transaction entre le chapitre, l'hôtel de ville, et Charlotte de Nassau, mère et tutrice du jeune duc de la Tremoille, qui avait depuis peu hérité du comté de Laval, après la mort de François de Coligny dit Guy xx. Cet acte portait que la première prébende vacante serait affectée au principal du collége, qui serait affranchi de toute résidence et de tout service à Saint-Tugal ; et que pour cette prébende il lui serait payé en tout une somme de 200 livres par an. Jacques Fourreau, chanoine, étant mort peu après, sa prébende fut donnée le 9 janvier 1608, aux conditions ci-dessus, à Julien Terrier, qui était resté principal. Philippe Morin demeura en possession de de la sienne, sur laquelle il avait été réglé que Claude Husson recevrait une pension.

Par le résultat d'un autre accord fait le 18 septembre 1607, il fut réglé que le chapitre aurait la nomination du principal sur une liste de trois candidats que lui présenteraient les habitans ; à condition que si l'élu manquait à ses devoirs il serait destitué d'accord par l'hôtel de ville et le chapitre.

Le 18 septembre 1625, les échevins vinrent en chapitre pré-

(c) Le soin qu'on a eu de rapporter que Claude Husson était marié fait voir que les autres principaux du collége étaient, sinon prêtres, du moins ecclésiastiques ; c'est d'ailleurs ce qui est suffisamment établi par beaucoup d'autres circonstances, et surtout par l'usage général.

Digitized by Google

senter le sieur Loriot pour principal. Il fut reçu et installé par deux chanoines. Il présenta François Mondière pour régent ; il mourut en 1627. François Duchemin lui succéda l'année suivante, et mourut le 1er mars 1647. On fut long-temps sans lui donner un successeur. Le procureur syndic apporta, le 30 décembre 1648, au chapitre une lettre du duc de la Tremoille qui ordonnait de surseoir à la nomination jusqu'à son arrivée à Laval. On obéit, mais le chapitre chargea deux chanoines de chercher des régents, et on poursuivit des particuliers qui s'ingéraient à enseigner sans permission. Michel Cheue fut enfin nommé, sur la présentation de la ville, le 22 mars 1652. Voici les noms de ses successeurs jusqu'à la révolution : Jean Pinard 1655, Jean Baptiste Rayer, 1699, Esprit Briais, 1706, Joseph-Louis Segretain, 1740, Pierre-Joseph Chatizel, (démis peu après), 1771, Louis-Joseph Segretain, (neveu de l'autre Segretain), 1771, Jean-Baptiste Bourlier, 17.., Mathurin Denais, 17... C'est ce dernier qui était à la tête du collége quand la révolution éclata ; il fut déporté en Angleterre où il mourut.

Le chapitre de Saint-Tugal conserva long-temps des droits très-étendus sur le collége. Dans un mémoire de 1746, ils sont tous énumérés, et indépendamment de ce qui concerne la nomination du principal, on cite les suivans : 1° Celui d'examiner la capacité, la doctrine et les mœurs des régents avant qu'ils soient reçus. 2° Celui de faire les réglements sur la discipline et l'instruction. 3° Celui de nommer des commissaires pour faire la visite. 4° Celui de faire examiner, par des commissaires, les compositions pour les prix. 5° Enfin celui de présider la distribution des prix alternativement avec l'hôtel de ville. Divers documents et relevés de délibérations du chapitre prouvent effectivement qu'il exerçait tous ces droits. Il fut cependant établi dans le 18e siècle un bureau d'administration qui dut les diminuer un peu. Nous trouvons mention de ce bureau pour la première fois en 1771, et du reste nous n'avons pas de renseignements sur sa composition et ses attributions.

A l'époque de la révolution le collége occupait une maison de la rue Renaise, qui a été entièrement changée dans le 19e siècle, et qui appartient actuellement à M. Feillé Grandpré, imprimeur-libraire. Ce n'était pas celle où il avait été établi dans l'origine. Le 19 octobre 1582, par acte attesté de Jean Fourreau, le chapitre avait changé la maison où se tenaient les grandes écoles, contre celle où il fut établi dans la rue Renaise et qui appartenait à Pierre Martin sieur de Merembour. Dans cet acte Léon Martin et Jean Jourdan étaient établis comme représentant les habitans de Laval, et il y était dit que le

Digitized by Google

chapitre conserverait sur le nouveau collége les droits qu'il avait sur l'ancien.

Les documents qui nous ont fourni tout ce qui précède nous font encore connaître deux faits que nous croyons devoir mentionner ici.

En 1691 on abolit l'usage où étaient les écoliers de faire, le jour de la Fête-Dieu, devant la porte du collége, des *déclamations* dont les sujets étaient tirés de l'Ecriture sainte.

Dans une assemblée de l'hôtel de ville du 29 avril 1740, il fut décidé que les rétributions des élèves de seconde et de rhétorique seraient augmentées, et portées à 15 livres par an, et que celles des élèves des classes inférieures resteraient fixées à 12 livres. Ces rétributions servaient à payer la nourriture et les salaires des régents.

Les conventions faites en 1607 sur la prébende affectée au collége avaient été exécutées si littéralement, que le principal ne recevait encore en 1787 que 200 livres pour cette prébende, c'est-à-dire moins du demi-quart de la valeur réelle. Ce fut seulement par délibération du 14 juillet 1787 que le chapitre, à la suite d'un concordat avec le bureau d'administration, s'obligea à donner au principal le revenu entier d'une prébende, à dater de Noël suivant. Nous avons dit que les principaux n'avaient ni rang ni voix au chapitre; mais quand ils étaient prêtres, ils avaient droit d'assister au chœur avec les chanoines, et de porter l'aumusse. Nous ignorons s'ils faisaient tous usage de ce droit. Dans les derniers temps ils étaient habitués à la Trinité, ainsi que leurs régents qui étaient dans les ordres.

Le collége de Laval n'avait que des élèves externes, comme la plupart des colléges anciennement fondés; car on sait que les pensionnats sont des établissements généralement assez modernes. A l'époque de la révolution et depuis long-temps on y enseignait toutes les classes d'humanités. En 1791, le principal et cinq des régents étaient prêtres; tous refusèrent de faire le serment prescrit par la constitution civile du clergé. Ils furent remplacés après les vacances de 1791. Le nouveau principal, et plusieurs professeurs, étaient des vicaires épiscopaux de l'évêque constitutionnel Villar. A la fin de 1792 le collége fut transféré dans le couvent des Ursulines, qui a conservé jusqu'à ce jour cette nouvelle destination, et qui est actuellement le collége royal.

Digitized by Google

23 AOUT 1843. 5e ANNÉE. N° 3.

MÉMORIAL

DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

Coup d'œil sur les améliorations qui ont été faites dans la ville de Laval depuis 1830 ; projets qu'il serait à désirer de voir adopter par l'administration renouvelée.

1.

Parmi les usages pratiqués par la sage antiquité, il en était un dont l'influence agissait puissamment sur les mœurs du peuple chez lequel il était établi; nous voulons parler du jugement public et solennel que l'on portait sur chaque individu après sa mort, pour lui décerner l'éloge ou le blâme. Si cette utile coutume paraît trop primitive pour être appliquée individuellement dans notre ère de civilisation épurée, elle peut toujours l'être avec fruit aux actes d'une administration, sinon tout-à-fait détruite et passée, (si le mode de réélection en laisse subsister une partie,) du moins

Digitized by Google

assez renouvelée pour pouvoir la détourner d'une fausse ligne sans s'y trouver retenue par le lien de fâcheux précédents. C'est ce qui nous porte à jeter un coup d'œil sur les changements faits dans notre ville par celle qui l'a régie depuis 1830 pour démontrer combien ils laissent à désirer et à engager celle qui se trouve maintenant chargée de l'emploi de nos ressources, à les utiliser plus judicieusement dans l'intérêt de nos besoins et de notre agrément.

Un article inséré il y a peu de temps dans l'*Écho de la Mayenne*, et trop justement hélas! intitulé Châteaux en Espagne, nous assure qu'un administrateur de l'empire avait conçu le louable projet de faire acquérir par la ville la prairie du Lieutenant et celle qui suit pour en concéder les terrains, et l'Ile appartenant à MM. Leclerc et Couannier pour en faire une délicieuse promenade.

La mort aurait dû être impuissante pour entraver un tel projet, mais sans doute il était trop grandiose pour l'esprit mesquin qui distingue les administrations Lavaloises. L'administration qui suivit, au lieu de l'exécuter, préféra jeter notre argent dans la rivière en faisant construire à grands frais l'inutile canal de Saint-Louis. A cette administration, justement blâmée pour cette omission et ce fait, mais à laquelle par compensation nous devons l'Hôtel de ville, succéda celle de 1830. Entièrement recomposée, animée du plus beau zèle, qui n'eut pensé qu'elle allait faire des merveilles... Hélas! Hélas! Nous l'avons vue à l'œuvre, et voilà ce qui en est advenu: elle a fait beaucoup de choses.... Mais elle les a presque toutes mal faites.

Elle a percé notre ville de nouvelles rues.... Mais, dans la crainte de quelques sacrifices, ou pour ménager des intérêts particuliers, elle a fait plusieurs rues de travers, et a laissé sur celles qui sont droites pleine et entière liberté de construire en dépit du goût et du sens commun.

Elle a augmenté le nombre des fontaines publiques.... Mais, avec des dépenses considérables, elle s'est exposée à recommencer un travail dispendieux et long dès qu'elles auront besoin de réparations, en négligeant de voûter la conduite des tuyaux. L'emplacement de celle de la Place-Hardy permettait, demandait même quelque chose de bien; les marbres dont abonde notre pays, pouvaient fournir la matière d'un élégant modèle; l'on est allé chercher ailleurs du

Digitized by Google

granit pour faire quelque chose qui ne ressemble à rien, où l'on ne reconnaît une fontaine qu'au *patrouillage* qui entoure ses abords, et que des bassins moins ridiculement petits auraient facilement évité.

Elle a construit plusieurs maisons d'école.... Mais, la première tout-à-fait insuffisante pour le logement de l'instituteur, se trouve l'être encore aujourd'hui pour sa nouvelle destination, le malheureux cabinet d'histoire naturelle ne pouvant que s'y détériorer de plus en plus. La seconde, dont la construction a été payée fort cher par de fausses prévisions du voyer, est vaste et offrait la possibilité d'y consacrer plus tard une salle à un musée de peinture.... Mais, l'on n'y a seulement pas pensé et des jours insuffisants ou mal distribués ne permettront pas de la faire servir à cet usage. Elle a construit une halle au blé.... Mais, éloignée du marché et à l'opposé du lieu où elle aurait dû être placée. Elle a fait projets sur projets.... Mais, sans s'inquiéter de les mettre à exécution, laissant ainsi en suspens les intérêts des propriétaires qui ne peuvent disposer en sureté de leurs propriétés, soit pour construire soit pour donner des baux. Elle a laissé consolider, (1) refaire même la façade d'anciennes maisons (2) sur la voirie, et laissé donner de faux alignements pour des constructions neuves (3). Reportant toutes ses faveurs sur les nouveaux quartiers où cependant elle n'a rien fait de beau, elle a négligé de faire dans la vieille ville les changements qui pouvaient l'embellir, et auxquels ont droit ses habitants qui supportent leur part des charges publiques. Elle a laissé construire, pour en tirer un mesquin salaire, des hangars, de baraques hideuses dans nos plus passables quartiers, l'un contre l'hôtel de ville, l'autre sur la place Hardy. L'exercice de 1842 laissait reportable à 1843 un bon de 77,000 francs, pendant qu'il y a tant d'améliorations nécessaires, les travaux projetés pour leur emploi n'en absorberont pas la moitié, et sans doute l'excédant est destiné à produire avec les baraques précitées une

(1) Une partie de la façade de l'ancien hôtel de Mué où l'on a fait des contremurs.

(2) La façade de la maison du sieur Beziers, Val-de-Maine.

(3) Les servitudes de l'hôtel Dutreil et une autre maison dans la rue Creuse.

Digitized by Google

augmentation de revenu ?... (4) Nous démontrerons dans un prochain article combien ce système de réserves est déraisonnable. Jusques là, comme il faut avant tout être justes, disons que, pour ses imprévoyances, sa mesquinerie, etc. etc., cette administration a mérité un bill d'indemnité par une création vraiment irréprochable, celle du Collége royal, et ne parlons point des prévisions économiques auxquelles elle est peut-être due, si ce n'est pour souhaiter de les voir se réaliser.

(*La suite à l'un des prochains numéros.*)

C'est un grand et touchant spectacle que celui que présente notre cité et même toute notre province, se disposant dans la joie et l'enthousiasme à célébrer le triomphe du saint martyr Iomède. Les ossements vénérés du martyr, ses cendres sacrées semblent déjà se ranimer pour exciter notre foi, notre espérance et un généreux courage. C'est en mourant que les martyrs ont conquis le monde à l'évangile. L'Église, en présentant à notre culte les restes glorieux de leurs corps, ne nous fait-elle pas entendre la plus puissante et la plus éloquente exhortation à la pratique de nos devoirs? *Le sang des chrétiens est une semence de vertus*, s'écrie le grand Tertullien. *Plusieurs parmi vous exhortent à supporter la douleur et la mort, comme Cicéron dans ses Tusculanes; et toutefois leurs paroles font moins de disciples que la conduite éloquente des chrétiens. Cette même obstination que vous nous reprochez est une instruction puissante; car quel est celui qui à sa vue, n'est pas poussé à rechercher ce que la chose est en elle-même? Quel est celui qui, l'ayant recherchée, ne l'embrasse pas? Qui l'embrasse et n'ambitionne pas de souffrir, afin de se concilier toute la bienveillance de Dieu, et d'obtenir de lui la rémission de ses fautes par l'effusion de son sang?* D'où conclut l'illustre apologétique :

(4) Les travaux assignés pour l'emploi de ces 77,000 fr. sont : le repavage de la rue de la Trinité, le mur de la nouvelle promenade, 300 fr. pour le cabinet d'histoire naturelle, et aussi quelques centaines de francs pour augmentation de traitements. Tout cela comme on peut le voir est loin d'atteindre au chiffre de cette somme; comment donc expliquer l'emprunt récent que vient de faire la ville à MM. les conseillers municipaux pour venir au secours des pauvres? Il nous semblerait bien plus rationnel d'employer d'abord les ressources disponibles en travaux de charité et d'utilité publique, que de recourir à ce moyen qui ne doit être pris qu'en cas d'insuffisance de tou les autres.

Digitized by Google

Condamnez-nous, tourmentez-nous, déchirez-nous, écrasez-nous, attachez-nous à des croix, faites-nous consumer lentement par le feu, plongez le glaive dans notre sein, livrez-nous aux animaux dévorants; courage, bons magistrats, le sang des martyrs est une semence de chrétiens. Or, comme une semence long-temps cachée dans la terre, le sang du martyr Iomède a germé, il a fleuri et c'est au milieu de nous qu'il va produire ses fruits.

Tels sont les saints que l'église honore et tel est le but qu'elle se propose dans son culte; saints dignes de tout respect, de toute admiration, culte de la plus haute importance et le plus légitime. A la vue d'un peuple à genoux devant quelques parcelles d'os d'un jeune homme inconnu, mort dans les supplices il y a quinze ou dix-huit siècles, je vois la philosophie dédaigneuse promener des regards méprisants sur cette foule et faire entendre les mots de *momeries, observances ridicules, pitoyable anachronisme dans le siècle des lumières.* Nous saurons leur répondre et leurs froides plaisanteries ne nous ébranleront pas. *Eh! Que veulent-ils, ces censeurs chagrins ou moqueurs de nos rites sacrés,* leur dirons-nous avec un savant prélat? *Quel argument peuvent-ils nous opposer que nous ne puissions avec plus d'avantage rétorquer contre eux-mêmes? Le philosophisme n'a-t-il pas aussi son culte et ses reliques, et Dieu, pour humilier ces superbes esprits, n'a-t-il pas permis que la superstition la plus insensée et la plus abjecte vint remplacer en eux les idées saines, les notions religieuses qu'ils ont abjurées ?... Tel qui souriait de pitié à la vue d'un pieux fidèle qui venait honorer les reliques d'un apôtre ou d'un martyr, se prosternait avec respect devant la tombe d'un sceptique, meurtrier de lui-même. N'a-t-on pas vu des flots de pélerins croire aux cendres de Jean-Jacques, se presser au pied de son mausolée, des dévots de Voltaire se disputer quelques lambeaux de sa défroque et acheter au poids de l'or les plus vils meubles de sa maison? Et aujourd'hui nos esprits forts se montrent-ils plus sages?... Depuis qu'ils ne savent plus s'abaisser devant Dieu, les voyez-vous, ces fiers génies, à genoux devant les hommes? Et quels hommes, je vous prie; quelle moralité peut-on tirer de leur vie pour le perfectionnement de l'humanité? N'importe...* C'est que force est à chacun d'avoir son culte: mais culte pour culte, celui de la vertu ne vaut-il pas bien celui des passions? Celui d'un martyr n'est-il pas au moins aussi légitime que celui d'un philosophe mécréant ou d'un romancier corrupteur de la morale? Philosophes, esprits forts, laissez-nous notre Dieu, nos saints, nos pratiques pieuses, et gardez les vôtres.

Notre époque a été témoin de la translation d'un corps dormant dans la poussière d'une île lointaine. Ce corps était celui d'un homme que tout l'éclat du génie, de la gloire, de la puis-

Digitized by Google

sance, avait couronné, de Napoléon Bonaparte. Cet homme à qui nul peut-être n'est comparable, fit reculer devant lui les flots révolutionnaires qui envahissaient le monde, il gagna des victoires sur tous les champs de bataille et sur tous les peuples de l'Europe, il courba les nations sous sa main, et les rois formaient sa cour. Mais le Dieu qui l'avait élevé, le brisa. Le géant voulut se relever: la main de Dieu l'enchaîna, le conduisit captif dans une île de l'Atlantique, et là il est mort. Plusieurs années après, les représentants de la nation ont désiré que les cendres du grand homme fussent rendues à la patrie. Un prince va les recueillir dans sa tombe si poétique de Sainte-Hélène. Pour les recevoir, un peuple entier a été convoqué, des armées nombreuses dans les rangs desquelles on distingue encore les soldats de l'illustre capitaine, sont réunies; des princes, comme aux jours de sa gloire, vont former son cortège. Jamais pompe semblable ne fut étalée pour un semblable triomphe. Et Napoléon est descendu dans cette nouvelle tombe. Et le peuple, et les soldats et les princes se sont retirés sans autre impression que celle qui portait un roi puissant à s'écrier: *Vanité des vanités. Et après ce bruit la mémoire* du célèbre empereur *a péri* pour l'immense majorité du peuple. Sa tombe ne sera visitée que par des curieux; et qu'y viendrait-on faire? Dans un temple voisin les os d'une vierge, simple bergère des environs de Paris, morte l'an 512, sont vénérés, sont l'objet d'un culte pieux de la part d'une multitude sans nombre. Les rois, les empereurs meurent, et leur mémoire meurt quelques jours après eux. Le souvenir des saints de Dieu est gravé dans le cœur des peuples et il ne périt point. Il n'est pas nécessaire que leur histoire soit écrite dans les annales des nations. Un mot nous suffit pour bénir, pour vénérer, pour prier Saint-Iomède, pour que son culte se perpétue à jamais: ce mot qui vaut mieux qu'une longue histoire, a été lu sur sa tombe:

IOMÈDE EST MARTYR; IOMÈDE EST AUX CIEUX!

NOUVELLES DIVERSES.

*** Plusieurs journaux ont annoncé la mort de Napoléon Landais, notre compatriote, et auteur du grand *Dictionnaire français* et de plusieurs autres ouvrages estimés. Nous sommes heureux d'apprendre que cette nouvelle est tout-à-fait dénuée de fondement.

Digitized by Google

*** M. l'abbé Forestier, vicaire de Nuillé-sur-Vicoin, est nommé curé de Saint-Cyr-en-Pail, en remplacement de M. l'abbé Launay qui entre dans l'établissement des prêtres auxiliaires de Sainte-Croix, au Mans.

*** Le tribunal de police correctionnelle de Laval, dans son audience de samedi dernier, a condamné à un mois de prison plusieurs ouvriers menuisiers de notre ville, comme coupables du délit de coalition.

*** La chasse sera ouverte pour 1842, dans notre département, le 1er septembre prochain, sur les terres dont les récoltes seront alors complétement enlevées; elle ne sera libre, sur les autres terres, qu'après qu'elles auront été entièrement dépouillées de leurs fruits.

*** Le jeune Gripon, de Château-Gontier, a remporté, cette année, le premier prix de physique et le premier accessit de chimie au concours général des collèges royaux de Paris et de Versailles.

*** D'après une nouvelle décision de Mgr l'Évêque du Mans, la procession pour la translation des reliques de Saint-Iomède ne passera pas par la rue Neuve, mais par les rues Joinville et de Rennes. La paroisse de Notre-Dame sera donc, comme les deux autres paroisses, honorée de la présence du Saint. Cette paroisse qui se distingue tous les ans par son zèle pour la décoration des rues à la procession de la Fête-Dieu, méritait bien qu'on lui accordât cette faveur. D'ailleurs la translation de Saint-Iomède est une fête non-seulement pour la Trinité, mais encore pour toute la ville et même pour la banlieue dont les curés viendront avec leurs croix et bannières. Dans toutes les rues par où doit passer le cortège, on fait de grands préparatifs, on s'occupe de dresser des arcs de triomphe. Plusieurs rues seront illuminées.

On attend ces jours Mgr l'Archevêque de Chalcédoine, supérieur général de la Congrégation de Picpus à laquelle appartient la maison d'Haute-Follis. MM. les abbés Felix Coquereau, de Cazalès fils du célèbre orateur, de la Bouillerie, de La Flèche, Hiron, pro-secrétaire de l'archevêché de Paris, et une foule d'autres prêtres sont attendus, On parle aussi de l'arrivée de M. Louis Veuillot, l'auteur de *Pierre Saintive*, des *Pélerinages de Suisse*, du *Saint-Rosaire médité*, des *Mémoires de Sœur Saint-Louis*, de *Rome et Lorette*. Beaucoup de prêtres et d'étrangers sont déjà dans nos murs. Tout promet que la fête sera brillante et solennelle.

*** La procession partira de Saint-Michel dans l'ordre suivant : les corps de métiers, leurs drapeaux en tête; les enfans

Digitized by Google

des Frères des Écoles Chrétiennes, leur bannière en tête; les enfans protégés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, la bannière de Saint-Iomède en tête; les enfans de l'hospice Saint-Louis, leur bannière et leur croix en tête; Les sœurs de la charité d'Évron et les Dames de la Miséricorde; les Frères de la Doctrine Chrétienne, les bannières de la ville et des faubourgs; le clergé en surplis, en dalmatiques et en chappes; les chanoines du diocèse du Mans et des diocèses étrangers en camail; MM. les curés de la ville et des faubourgs, en étole pastorale; la sainte Chasse derrière laquelle marcheront le R. P. Abbé de la Trappe; NN SS les évêques d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Nancy et Mgr l'évêque du Mans, assisté de M. Vincent, vicaire-général du diocèse et archidiacre de Laval, et d'un autre chanoine. Les militaires du 28me régiment de ligne fermeront la marche de la procession.

On nous assure que le salut terminé, le public qui n'aura pu pénétrer dans l'Église, sera admis à circuler à la Trinité pour jouir du coup d'œil des décorations et des illuminations de l'estrade sur laquelle reposera la sainte Chasse. Des militaires seront placés aux portes de l'Église pour prévenir tout encombrement. Grâces à l'obligeance de M. le général commandant le département et de M. le colonel, les deux musiques de la garnison se feront entendre pendant la procession. Mercredi soir, un salut solennel terminera cette belle fête. M. Van-Malder, dont le talent est si justement apprécié dans notre ville, fera exécuter des morceaux d'harmonie à la Trinité.

*** M. l'abbé Chauvin, curé d'Izé, canton de Bais, est nommé curé de Nuillé-sur-Vicoin.

*** Dimanche prochain on ne chantera les vêpres dans aucune église de Laval, à cause de la procession. L'église Saint-Louis seule fera l'office solennel de la fête patronale de l'hospice.

*** M. le Duc et Mme la Duchesse de Nemours arriveront le dimanche, 10 du mois prochain, à la Gravelle vers midi, et à deux heures à Laval.

*** L'ami des Familles, Almanach pour 1844, publié par la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, paraîtra le 1er septembre prochain et se vendra 25 centimes au Bureau du Journal.

*** M. Antoine Lusson, du Mans, vient d'arriver en notre ville, apportant des vitraux peints de sa manufacture. S'étant livré sous la direction de personnes recommandables pour leur

Digitized by Google

science, et leur talent, à l'étude des chefs-d'œuvres de peinture du moyen-âge, il espère pouvoir enrichir les églises de notre province de ces magnifiques vitraux qui produisent un si grand effet dans nos vieilles églises. On pourra remarquer une fenêtre de l'Église de la Trinité richement décorée par plusieurs verrières du 12me et 13me siècle, représentant, les unes quelques motifs de la vie de St.-Martin, d'autres différens sujets.

On pourra se procurer le prospectus et le tarif des prix à la Sacristie de la Trinité.

AGRICULTURE.

DE L'ENTRETIEN ET DE L'IRRIGATION DES PRÉS.

Ce n'est pas par le fumier que l'on doit améliorer les prés, c'est par l'irrigation. L'irrigation est ce puissant moyen qui a amené les prés de Siegen à une perfection telle qu'ils doivent être offerts en modèle. Le cercle de Siegen, situé en Prusse, entre le duché de Nassau et la Westphalie, est élevé d'environ 360 mètres au-dessus du niveau de la mer, et les meilleurs prés arrosés y donnent 120 quintaux métriques, les meilleurs prés naturels, 70 à 80 quintaux de fourrages par hectare. Les premiers sont fauchés trois fois.

L'opération d'arroser les prés ne consiste pas à les mettre sous l'eau, à les inonder; l'eau doit couler uniformément et avec une certaine vitesse sur toute la surface du sol à arroser; elle ne doit séjourner nulle part, mais au contraire s'écouler promptement. Si le cours de l'eau est trop lent ou si elle séjourne, elle ne produit que des herbes aigres de mauvaise qualité.

Plus la surface d'un pré est unie, et plus il a de pente, plus aussi l'irrigation est facile et plus elle produit d'effet. Si le terrain n'a pas une pente naturelle, il faut y suppléer par l'art et le diviser en planches formées en dos d'âne. Les planches ont 15 à 20 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur. Si le sol est de la glaise ou du sable, on donne sur la largeur une pente de 3 à 5 mètres; si c'est une terre de bonne qualité, 2 mètres 6 à 3 mètres 3 de pente de chaque côté. On ne peut pas sur une pente naturelle arroser en laissant couler l'eau à une distance indéfinie; c'est au contraire une règle invariable que, si l'on a une longue pente à arroser, elle doit être divisée par des rigoles horizontales qui, par d'autres rigoles verticales, reçoivent l'eau fraîche du principal fossé d'irrigation qui amène l'eau sur la partie la plus élevée du pré. Avec une forte pente, ces rigoles horizontales doivent être distantes l'une de l'autre de 10 mètres, et de 7 à 8 mètres seulement si la pente est moindre. Les rigoles verticales sont distantes de 30 à 35 mètres les unes des autres. C'est seulement ainsi qu'on peut faire profiter également toute la pente des bons effets de l'irrigation, autrement l'action de l'eau n'a lieu que sur les parties les plus voisines du fossé d'irrigation; elle arrive épuisée sur les parties inférieures et n'y produit plus d'effet.

Digitized by Google

Règles pour l'établissement et le renouvellement des fossés d'irrigation.

1° Les fossés de conduite, ceux qui amènent l'eau pour l'irrigation, doivent être dirigés sur la partie la plus élevée du pré, plus larges que profonds, et bordés du côté de la pente d'une petite digue en gazon, de manière qu'environ la moitié de l'eau que contient le fossé se trouve au-dessus du niveau du sol à arroser.

2° Les rigoles d'écoulement doivent être au contraire profondes.

Le talus à donner aux fossés de conduite et d'écoulement est le même.

Dans les travaux, pour soumettre un pré à l'irrigation, les fossés d'écoulement doivent toujours être établis les premiers.

3° Pour faire des fossés nouveaux, ou pour curer des fossés anciens, on doit toujours travailler au cordeau.

4° Dans le curage des fossés et rigoles, on n'enlève des parois et du fond qu'autant qu'il est nécessaire pour leur rendre leur largeur et profondeur premières. On forme de petits tas avec les gazons qu'on en tire.

5° Toutes les rigoles qui se trouvent sur une pente doivent être, tous les deux ans, changées de place et transportées à environ 3 décimètres de distance. Les gazons provenant de l'ouverture de rigoles nouvelles servent à fermer les anciennes, dans lesquelles on les presse fortement. Tous les fossés de conduite d'eau et ceux d'écoulement, tirés, les uns à la partie la plus élevée, les autres à la partie la plus basse du pré, ne sont jamais changés de place.

6° Tous ces travaux préparatoires étant terminés, on met l'eau dans les rigoles et on régularise ce qui peut manquer aux rigoles horizontales. Les gazons et la terre qu'on a obtenus par le curage des rigoles servent à cet usage; le surplus sert à remplir les petites cavités que l'irrigation fait facilement apercevoir, et la surface du pré s'unit ainsi chaque année de plus en plus. S'il reste du gazon dont on n'ait pas d'emploi, on en forme des tas de compost.

L'irrigation a lieu à l'automne, au printemps et en été; celle d'automne est la plus profitable, parce que les eaux sont alors chargées de tous les débris animaux et végétaux qu'entraînent les premières grandes pluies. Pour pouvoir en profiter complétement, on a soin que tous les travaux préparatoires soient terminés de bonne heure. Comme les premières eaux entraînent avec elles beaucoup de sable et de parties grossières, on ne les laisse couler que sur les prés les plus mauvais, les endroits marécageux, s'il y en a, et le second jour seulement on met l'eau sur toute la prairie. Pour les très-fortes eaux, surtout si elles descendent des montagnes, on fait bien d'établir, à l'entrée des fossés principaux, des creux qui retiennent le sable et le gravier, que l'on a soin d'en enlever lorsqu'ils sont remplis.

Pendant tout le temps que dure l'irrigation, on doit visiter les prés tous les jours, particulièrement le matin et le soir, pour remédier à tous les petits accidents, enlever tous les objets que l'eau peut amener et qui en dérangent le cours, boucher les trous de taupe, faire la guerre aux taupes elles-mêmes; enfin, diriger l'irrigation avec toute la perfection possible.

L'année prairiale commençant avec le mois d'octobre, c'est aussi par ce mois que nous commencerons à indiquer les travaux des prés.

Octobre. Si les travaux préparatoires ne sont pas encore terminés, on en hâte l'achèvement et on arrose nuit et jour. Un sol glaiseux, si on lui donne trop d'eau et surtout s'il a peu de pente, est disposé à produire des joncs et autres plantes marécageuses; après trois ou quatre jours d'irrigation, on le laisse un jour à sec, de même que le sol tourbeux et marécageux.

Sur un bon sol, on laisse couler l'eau pendant six à sept jours sans interruption. Si la quantité d'eau n'est pas suffisante pour arroser à la fois toute la prairie, on arrose successivement, en laissant l'eau deux ou trois jours sur chaque partie. Sur les parties aigres, on fait couler l'eau en plus grande abondance; si pendant ce mois il survient des journées froides, même de la neige, on n'interrompt pas l'irrigation.

Digitized by Google

On reconnaît qu'un pré est suffisamment arrosé à la couleur noire que lui donne le dépôt formé par l'eau : si l'on remarque ce signe, on diminue l'irrigation sans la cesser entièrement.

Novembre. Les mêmes règles s'appliquent à ce mois.

Par un temps doux, même par de petites gelées ou un peu de neige, on n'interrompt pas l'irrigation ; mais on doit se garder de se laisser surprendre par un froid qui couvre le pré de glace. Si l'on a l'appréhension d'une forte gelée, on ôte l'eau assez tôt pour que le sol ait encore le temps de s'égoutter. Si le gazon est imbibé d'eau, la gelée pénètre d'autant plus profondement et fait d'autant plus de tort aux racines de l'herbe. N'a-t-on plus le temps d'ôter l'eau avant la gelée, il vaut mieux la laisser continuer à couler, et attendre pour l'ôter une température plus douce.

On emploie utilement les dernières journées ordinairement peu occupées de l'automne, en nettoyant les prés, en enlevant les souches et les buissons qui peuvent encore s'y trouver, et qui n'y peuvent être que très-préjudiciales.

Décembre. Si le temps est doux on continue à arroser; mais si l'on a la moindre appréhension d'un froid rigoureux, il vaut mieux ôter l'eau tout de suite que de risquer de se laisser surprendre par une forte gelée. Si l'on pouvait avoir la certitude que l'eau coulerait pendant tout l'hiver sous la glace, on pourrait la laisser sans inconvénient, et le résultat serait une végétation très-précoce de l'herbe au printemps.

Janvier et février. Pendant ces deux mois, il y a peu à faire pour les prés Cependant, la surveillance est toujours nécessaire ; on doit voir si l'eau ne se fait pas jour quelque part et ne menace pas de couvrir le pré de glace ; si la glace s'est formée, on travaille aux premiers beaux jours à la faire disparaître par une forte irrigation. La glace qui fond lentement sur le pré, par la seule chaleur du soleil, fait le plus grand tort au gazon.

Mars. Avec ce mois commence l'irrigation du printemps, qui doit avoir lieu avec plus de précautions et de fréquentes interruptions. La végétation des prés arrosés est plus précoce, et de l'eau donnée trop souvent ou avec trop d'abondance ne peut que lui nuire ; en outre, pendant ce mois, l'eau est encore très-froide, et elle convient surtout pour détruire la mousse.

Par un temps chaud et sec, on ne laisse couler l'eau sur le pré que pendant environ vingt-quatre heures de suite et avec des interruptions de trois à quatre jours.

S'il gèle pendant la nuit, on donne l'eau pendant la nuit et on l'ôte pendant le jour.

En général, il est de règle de donner l'eau le soir et de l'ôter le matin. Les travaux qui exigent des mouvements de terre ne peuvent s'exécuter avantageusement, à cette époque de l'année, que dans les prés élevés et secs ; les prés bas contiennent encore trop d'humidité de l'hiver.

Dans les prés aigres et marécageux, pourvu qu'on en ait précédemment fait écouler l'eau, les cendres de bois répandues à cette époque produisent des effets étonnants en déterminant la végétation de trèfle et d'herbe de bonne qualité.

Avril. Par un temps doux, on arrose pendant deux ou trois jours consécutifs, puis on interrompt un jour. Pendant les nuits froides, l'eau doit être toujours sur les prés ; mais, dès cette époque, il faut se garder de laisser couler sur les prés de l'eau très-trouble, surtout si elle est chargée de partie de glaise ou d'argile. Le dépôt se fixe sur le sol de manière à étouffer les jeunes pousses de l'hiver.

Si l'on prévoit une gelée pour la nuit, on donne l'eau en abondance.

A-t-on été surpris par la gelée, on met l'eau, s'il est possible, le matin avant le lever du soleil, et on l'ôte vers neuf à dix heures. On prévient ainsi totalement les mauvais effets de la gelée, même la plus forte.

Avant la fin de ce mois, on doit encore nettoyer les prés, répandre la terre des taupinières, etc.

Mai. Pour les gelées blanches, on a les mêmes soins que le mois précédent.

Digitized by Google

Par un temps froid, les arrosements doivent être plus fréquents que par un temps chaud ; mais jamais ils ne doivent durer plus de un à deux jours. Si le temps est très-chaud, on met l'eau seulement la nuit, avec une ou deux nuits d'intervalle. Les irrigations trop prolongées pendant ce mois, par un temps sec, produisent, surtout sur les prés qui ont un peu de pente, une couche verdâtre de matière visqueuse qui étouffe toute l'herbe.

Juin. Pendant ce mois, on n'arrose pas du tout lorsqu'il pleut ; mais par un temps sec, de deux en deux jours on met, le soir, l'eau dans les rigoles, de manière qu'elle soit à pleins bords, et on la laisse écouler le matin.

Huit jours avant de faucher, on cesse entièrement d'arroser.

Pour emporter le foin, on se sert, autant que possible, de charrettes à roues larges.

Pour ménager les rigoles sur lesquelles les voitures doivent passer, on les remplit avec des branchages.

Les prés doivent être fauchés une fois dans le sens de leur largeur, et une fois dans le sens de leur longueur. Entre deux traits de faux l'herbe est coupée moins près ; là, le dépôt que produit l'irrigation est aussi plus considérable, et cet effet, ayant lieu toujours aux mêmes places, y occasionnerait des inégalités dans le niveau du pré.

Juillet. Après la coupe du foin, le pré reste à sec pendant huit à dix jours, pour que les plaies faites par la faux aient le temps de se cicatriser. Ensuite on peut, pendant huit jours consécutifs, mettre l'eau chaque soir et pour la nuit seulement ; puis, selon la température, tous les trois ou quatre jours, mais toujours la nuit.

Août. Pendant ce mois, les prés tourbeux et marécageux doivent être fortement arrosés ; les prés en bon sol, mais secs, doivent être arrosés de deux nuits l'une ; les prés humides, seulement environ deux nuits chaque semaine.

Septembre. Par un temps chaud et sec, on arrose chaque deuxième ou troisième nuit ; par un temps froid, on arrose deux à trois jours de suite, puis on laisse un jour à sec ; et l'on continue ainsi, jusque dix ou douze jours avant la récolte du regain. (Ceci suppose un pré fauché trois fois.)

La récolte du regain étant faite, on se met tout de suite au curage des fossés et rigoles, on répare les digues, les écluses, et on dispose tout pour les irrigations d'automne.

(Badisches Landwirthschaftliches Wochenblatt.)

Digitized by Google

30 AOUT 1843. 5e ANNÉE. N° 4.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an. . . 15 fr. — Pour 1 an. . . 12 fr.
Pour 6 mois. . 8 50 — Pour 6 mois. . 7
Pour 3 mois. . 5 — Pour 3 mois. . 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

Mesures qu'il est à désirer de voir adopter par la nouvelle administration municipale.

II.

L'on pourrait croire, et si l'on nous faisait l'honneur de nous répondre, (ce que l'on ne fera pas, car quelles objections est-il possible de présenter avec succès contre des vérités?) on nous reprocherait sans doute, qu'ennemi de toute économie, nous sommes du nombre de ces imprévoyants qui ne pensent qu'à entreprendre, sans s'inquiéter des moyens d'exécution. L'on se tromperait certainement beaucoup en portant un pareil jugement; nous n'ignorons pas qu'il est toujours sage, même en fait de fortune publique, de baser ses dépenses sur les ressources au moins probables; mais nous savons aussi, que, si un père de famille est loyable de s'imposer des privations pour ses enfans, une administration est blâmable de restreindre les jouissances du présent, en vue d'en créer de plus grandes pour les générations

Digitized by Google

à venir, que c'est faire plus pour elles de les doter de monuments en rapport avec les progrès de la civilisation, que de leur laisser des ruines et des trésors, et qu'en fait de gestion publique, l'égoïsme qui dira : « A chaque temps ses ressources, agira d'après le seul système raisonnable (1). Cette verité reconnue, nous voudrions que le revenu public qui s'accroîtrait en raison des améliorations, dépensé sans réserves, le fût d'une manière prévoyante et judicieuse; que, pour épargner quelques milliers de francs dans le présent, l'on ne s'exposât pas surtout à en dépenser davantage plus tard pour la même cause, car c'est ainsi que l'intérêt de l'avenir doit être entendu. Nous désirerions que l'on fut sobre de projets, mais que ceux vraiment utiles fussent mis promptement à exécution, qu'un trop grand souci pour la liberté particulière ne vint pas à l'encontre des mesures d'utilité publique....Dans une petite ville de huit mille âmes, peu éloignée de nous, et où l'on comprend mieux ces mesures qu'à Laval, des arrêtés du conseil municipal obligent de construire à tant de mètres de hauteur, et la façade des maisons en pierre, sur les principales rues; et de nouvelles percées ornées de belles et solides constructions, vont en peu d'années changer l'aspect de la ville, sans que ces injonctions, qui n'ont coûté que la peine de les signifier, aient ralenti les travaux. Des retards eussent-ils dû s'en suivre, cette considération n'aurait pas empêché de prendre cette utile mesure; il vaut mieux qu'une rue se bâtisse lentement et bien, que promptement et mal, et il serait à souhaiter, que nos rues Joinville et du Théâtre n'eussent encore à montrer que des murs, au lieu des baraques et des bicoques qui les déshonorent.

Ce n'est pas sans surprise que nous avons vu dans une des dernières délibérations du *feu* conseil municipal la proposition de repaver la rue Neuve. A la vérité elle n'a pas été accueillie, mais elle n'a pas été non plus repoussée, et un

(1) Nous sommes heureux d'avoir vu ce système admis par l'administration des hospices, et formulé dans le rapport satisfaisant présenté au jugement du public à l'occasion de la fondation du nouvel hôpital Saint-Louis, positif résultat de cette logique théorie. Toutefois si nous le partageons avec elle nous ne le lui empruntons pas; cet article était écrit long-temps avant la solemnité du 17 juillet, l'interruption du Mémorial l'avait seule empêché de paraître.

Digitized by Google

ajournement a été pris comme terme moyen. Pour nous, nous ne voyons pas la moindre utilité à ce projet. Cette rue dont le pavage actuel n'est nullement en mauvais état, n'est depuis l'ouverture de la rue Joinville, (excepté pour la maison de roulage qni s'y trouve), qu'un passage bien secondaire, et nous croyons qu'il serait plus à propos de reporter les sommes affectées aux frais de ce repavage à rectifier son alignement à son débouché sur la place, et de faire coïncider cette rectification avec l'élargissement du bas de la rue Renaise, projet vraiment utile, et auquel on fait trop attendre son rang.

Il est un autre projet que nous trouvons tout-à-fait intempestif: c'est celui de remplir le vieux lit de la rivière, ne voyant pas que pour le présent une promenade qui ne pourrait se prolonger bien loin sans de grandes dépenses, fut là un grand embellissement, et pensant que pour l'avenir qui nous promet une rivière navigable, nous pourrions y trouver un port fort commode, que l'on regrettera sans doute alors d'avoir comblé.

Puisque nous sommes en train de donner notre avis sur toutes choses, parlons un peu affaires de police, identiques avec les affaires municipales. Depuis trois ans, nous nous plaisons à le reconnaître, grâces au zèle de M. le nouveau commissaire, l'aspect de notre ville a beaucoup changé sous le rapport de la propreté. Cependant, nous doutons que ses ordres à cet égard soient judicieusement exécutés par ses agents. Pour se convaincre du contraire, il suffit d'inspecter les rues seulement mac-adamisées. Là de pauvres petites touffes d'herbe croissant le long des maisons, et ne gênant en rien la circulation, sont proscrites sans miséricorde, et injonction précise est faite aux habitants de les arracher du pied de leurs murs, tandis que les ruisseaux pavés de ces mêmes rues, restent obstrués par des tas d'ordures qui font déverser les eaux sur la chaussée qu'elles dégradent, en y formant de profondes ornières, sans que l'on prenne aucune mesure pour obvier à cet inconvénient. Nous sommes persuadés qu'il suffit de le signaler pour qu'à l'avenir il cesse d'avoir lieu. Nous voudrions bien pouvoir former le même espoir pour l'*assainissement* de la place Hardy; le mot n'est vraiment pas trop fort, car ce lieu que l'on a peine à se figurer comme la promenade de l'ancien monde élégant, est

Digitized by Google

devenu un bourbier en certains temps, et dans tous un réceptacle d'immondices, dont les émanations ne peuvent être qu'insalubres. Enfin il est encore un abus dont nous désirerions obtenir la répression: depuis quelque temps la plupart des personnes qui ont des pigeons les laissent en pleine liberté de tout dévaster dans leur voisinage. Dans une ville où la police est bien faite cela ne doit pas être permis, et nous insistons particulièrement pour que la défense qui avait été faite il y a quelques années de les laisser sortir soit promptement renouvelée.

Mais voilà une revue assez longue, quoiqu'encore bien incomplète: puissent nos paroles porter quelque fruit qui les garde du reproche d'inutilité, et le nouveau conseil ne pas se borner comme l'ancien à de bonnes intentions trop peu effectives, ne laissant presque que des attestations d'imprévoyance et de mauvais goût! Sur ce, nous prions Dieu qu'il l'ait en sa sainte et digne garde.

ANTIQUITÉS.

Le congrès scientifique qui doit se réunir à Angers dans le mois de septembre prochain, se propose de s'occuper non-seulement des antiquités de l'Anjou, mais aussi de celles du Maine.

Deux endroits qui semblent offrir beaucoup d'intérêt et dont personne jusqu'à ce jour ne semble s'être occupé, existent dans le département de la Mayenne. L'un est situé dans la commune de Bouerre, entre le bourg et le château du Bois Jourdan.

On y voit sur la métairie de la Martinière, des traces de murailles évidemment de construction romaine. Ce qui indique que les romains y ont eu un établissement.

Il serait intéressant que quelques antiquaires du département voulussent bien examiner les lieux et en faire un rapport au congrès.

L'autre objet que je crois devoir aussi indiquer est un monument que j'ai cru devoir attribuer aux Gaulois. On voit dans la commune de Beaulieu près Laval, dans une prairie dépendante de la métairie de la Foi une réunion de monticules groupés ensemble, entourés chacun d'un fossé; le monticule du milieu est beaucoup plus élevé. A une extrémité de la prairie se trouve une fontaine dont l'eau divise la prairie et forme un ruisseau auprès du bourg qu'on traverse sur un pont nommé le *pont*

Digitized by Google

Boulan; à l'opposite des monticules et de l'autre côté du ruisseau, le terrain qui s'élève en pente, semble avoir été taillé en amphithéâtre.

Rien n'indiquant dans les souvenirs du canton qu'il eût existé un château en ce lieu, j'ai cru pouvoir y reconnaître et dans les travaux de main d'homme que je voyais, la présence d'un lieu consacré. Le nom du pont me donnant celui du ruisseau, j'ai cru pouvoir supposer que ce lieu avait été consacré au Dieu Boulianus, Boul Janus, Janus Orbis et Volianus, et ce qui m'a confirmé davantage dans cette opinion, c'est que l'église de Beaulieu est sous l'invocation de la Trinité, et l'on sait que, lorsque le christianisme fut introduit dans les cantons où les peuples étaient le plus attachés aux anciennes croyances, on chercha à leur conserver quelques signes extérieurs auxquels ils attachaient le plus de prix et on consacra la nouvelle église en l'honneur d'un saint ou d'un mystère que la religion représente avec les mêmes emblêmes.

Ce dieu Boul Janus, ainsi que l'indique Albert-le-Grand, eut un temple à Nantes et y était représenté, ayant trois figures, un triangle autour de la tête, trois lettres de l'alphabet sur la poitrine, un pied dans la mer, un sur la terre, d'une main tenant un nuage et de l'autre du feu; c'était l'emblème de la divinité, telle que nous la concevons, commandant à tous les élémens, n'ayant ni fin ni commencement, et le commencement et la fin de toutes choses, ayant trois visages qui ne forment qu'une seule tête et par conséquent qu'une seule volonté, etc.

J'observerai en outre que ce lieu dut être l'objet d'une dévotion toute particulière de nos ancêtres, et très fréquenté par eux, qu'il est situé près d'une voie gauloise qui traverse toute la Bretagne et qui est connue dans le pays de Vitré sous le nom de *chemin des Sauniers*; elle traversait la Mayenne vers Entrammes où elle se partageait en deux dont une traversait la commune de Parné où elle est connue sous le nom de *chemin Rennais* et se dirigeait vers *Vagoritum*, et l'autre sur *Jablains* en passant par Argentré et Montsûrs. S'il était permis d'appuyer ce système de l'étymologie des noms, je dirais que dans le pays le nom de la commune de Beaulieu ne se prononce pas Biaulieu mais Baôlieu, et que Baô en celtique signifie terreur, effroi, et que, tant qu'au nom de *chemin Rennais* sous lequel on désigne la voie gauloise dont j'ai parlé, il n'est que la traduction littérale du mot *Argentré* le chemin des Rennais, de même que Strasbourg, le bourg du chemin se nomme en latin *Argentum*.

Digitized by Google

VITRAUX D'ÉGLISES.

La peinture sur verre, long-temps abandonnée, se relève de nos jours, pour rendre à nos églises son plus bel ornement. En général, tous les grands travaux entrepris aujourd'hui sont destinés à remplacer les belles verrières du moyen âge qui décoraient nos basiliques, ou à restaurer celles qui ont souffert depuis plusieurs siècles.

Le peintre-verrier doit, à notre époque de renaissance de l'art chrétien, imiter le style des beaux siècles du moyen âge, et travailler suivant les règles tracées dans les magnifiques vitraux de nos cathédrales.

Il apprend dans les études archéologiques à reproduire le vitrage du XIII^e^ siècle, avec sa composition savante d'architecture, de décoration et de théologie; la verrière du XVI^e^ siècle avec ses grands tableaux aussi riches de dessin que pauvres de science ecclésiastique. Il apprend le symbolisme de l'art, l'exégèse biblique, les vies légendaires de J.-C., de la S^te^-Vierge et des Saints, en un mot ce que savaient les anciens peintres-verriers, qui étaient dirigés par des hommes religieux, ainsi que l'attestent les vitraux de la cathédrale du Mans (1) et ceux de l'église de Notre-Dame de Torcé (2) dans le même diocèse.

Enfin, il ne doit négliger aucun des moyens mis en pratique par ses devanciers pour arriver aux heureux résultats qui furent chez eux le fruit d'une longue expérience.

Ce furent l'innovation, l'ignorance des traditions qui, au XVI^e^ siècle, amenèrent la décadence des vitraux d'églises et de l'architecture chrétienne et qui causèrent leur ruine. Il est donc de l'intérêt et de la conservation de l'art chrétien, national, de respecter les traditions et de ne rien innover dans la peinture sur verre, tout en profitant des connaissances actuelles en chimie et de la perfection du dessin.

Telles sont d'ailleurs les instructions redigées par M. Albert Lenoir, pour diriger les fabricants et restaurateurs des vitraux d'églises, inserées au bulletin du comité historique des arts

(1) Un vitrail du chœur représente *le Verrier ecclésiastique* et les clercs peintres-verriers.

(2) Le frère André Rapicault fut envoyé de l'abbaye de Marmoutiers, vers 1580, pour exécuter les vitraux de N.-D. de Torcé.

Digitized by Google

et monuments, dans le rapport qu'adressa M. Gasparin, pair de France, président, à M. le ministre de l'instruction publique, le 4 mai 1840.

M. Pugin, architecte catholique anglais, correspondant du même comité, dans son rapport à M. Didron, sur ses travaux entrepris en Angleterre, où il a établi depuis quatre ans des fabriques de tous les objets qui peuvent contribuer à la décoration et à la richesse des monuments ecclésiastiques, dit :

« Les vitraux de couleur, si essentiels aux églises, sont bien faits chez nous. Un morceau de verre épais, attaché par le plomb, ne porte qu'une seule couleur. Je ne cherche pas à faire des tableaux sur verre, mais à suivre la sévérité des anciens verriers qui accordaient leur style avec l'architecture des fenêtres. Vous seriez fort content, j'en suis bien sûr, des vitraux que j'ai placés dans les églises que j'ai fait construire. Tout ce que je cherche, c'est de restaurer ce qu'on faisait anciennement, et non pas d'inventer de nouveaux procédés qui ne réussissent jamais. »

C'est aussi pour imiter le véritable art chrétien, que la manufacture de vitraux peints d'églises, a été établie par M. Lusson fils, avenue de Paris, commune de Ste-Croix près le Mans (Sarthe).

Des ecclésiastiques et des chimistes dévoués à cette manufacture concourent à son succès.

Voir : 1° dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Château-Gontier, les 19 vitraux exécutés dans le style du XII^e^ siècle.

2° Dans l'église de Bouère, les deux fenêtres imitées du style en usage sous Saint-Louis au XIII^e^ siècle.

3° Dans l'église de Saint-Fraimbault-de-Lassay, la fenêtre du XIII^e^ siècle, représentant, en pied, la Vierge des Sept Douleurs.

(*Voir aux annonces*).

NOUVELLES DIVERSES.

*** Nos lecteurs devaient s'attendre à une relation détaillée des fêtes magnifiques que Laval a célébrées en l'honneur de son nouveau protecteur, Saint-Iomède. Celui qui s'était chargé de nous donner cette relation est parti sans nous avoir communiqué son travail. Nous serons en mesure dans notre prochain numéro de faire à nos abonnés le récit de

Digitized by Google

ces solennités dont Laval conservera un éternel souvenir. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'énoncer ce fait, que l'enthousiasme de la population, le concours des habitants de tout le département et des provinces voisines, que l'ordre dans la procession et les cérémonies qui ont rempli les trois jours suivants, auxquelles présidaient cinq Évêques et qu'animait de son éloquence M. l'abbé Bautain, ont dépassé toutes les espérances. Notre prochain numéro contiendra cette relation et pourra répondre en même temps aux attaques que nous prévoyons de la part des ennemis de nos fêtes religieuses et de journaux qui se sont dévoués à un honteux servilisme de l'impiété voltairienne.

*** L'on nous annonce un concert que doit nous donner dans quelques jours Madame Melchior, cantatrice d'un haut mérite, dont nous avons souvent entendu citer le nom avec éloges. Nous espérons que nos lecteurs apprendront avec plaisir cette bonne nouvelle et se disposeront tous à aller applaudir la bénéficiaire qui se présente à nous avec les titres les plus honorables. En effet, madame Melchior, élève de nos plus grands maîtres, s'est fait entendre cet hiver à Paris dans les soirées les plus distinguées et y a toujours obtenu les plus brillants succès; beaucoup d'entre nous la connaissent d'ailleurs depuis long-temps et s'empresseront, nous en sommes sûrs, de profiter de l'occasion pour aller renouveler connaissance avec son beau talent. Tout nous fait espérer que cette soirée sera des plus attrayantes et que nous y verrons tout ce que Laval renferme d'amateurs de belle et bonne musique. Nous indiquerons prochainement le jour de ce concert, en même temps que nous en donnerons le programme.

*** Un crédit de 4,000 francs a été ouvert au ministère de la justice et des cultes en faveur du département de la Mayenne; il est destiné à aider, en 1843, les communes dans la réparation de leurs églises et presbytères.

*** L'almanach, pour 1844, publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, sera mis en vente le premier septembre, au Bureau du Journal. Ce volume qui contient 160 pages, se vend 25 centimes au profit des pauvres.

État civil de la ville de Laval.

Du 17 *au* 23 *août* 1843.

NAISSANCES.

Marie-Armandine Bouillon. — Thérèse-Alfonsine Maillard. — Clé-

Digitized by Google

mentine-Mathilde Bellière. — Henri-Marie Durand. — Jacques Jean. — Alexandre-Alphonse-Marie Héaulmé. — Anne-Marie Landelle. — Marie Mammes. — Théodore-Auguste Ely. — Léonie Le Grand. — René Penson. — Louise Noury et Marie Noury (jumeaux). — Marie Métayer. — Pierre Palicot — Anne-Emilie Genet. — Marie-Iomède-Fanny Duchemin.

MARIAGES.

Aimé-Victor Jouin, boisselier, âgé de 28 ans, a épousé Victoire Fauchenx, âgée de 25 ans.

Jean Carré, charpentier, âgé de 52 ans, a épousé Marie Fournier, âgée de 45 ans.

DÉCÈS.

Marie Cribier, âgée de 82 ans. — Alphonsine Cordier, âgé de 8 m. — Marie Blin, âgée de 73 ans, veuve de Julien Clément. — Marguerite-Rose-Françoise Perroteau, âgée de 46 ans, épouse de Antoine Dard. — Marie Roche, âgée de 76 ans, veuve de Pierre Beleyé. — Noémi-Joséphine-Marie Dubourg. — Jacques Delière, charpentier. âgé de 40 ans. époux de Anne Delière. — François Bouilli, cordonnier, âgé de 22 ans,

Marché de Laval, 19 août.

	l'hectolitre.	
FROMENT.	22	70
MÉTEIL.	18	«
SEIGLE.	14	05
ORGE.	8	80
AVOINE.	8	05
SARRAZIN.	9	40

Toiles vendues au Marché du 19.

Fines, 9 pièces. — Grosses 6 pièces.

Fastes Parlementaires.

Nous reproduisons un document historique dont nous devons la communication à l'administration de la réimpression du *Moniteur*.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SÉNÉCHAUSSÉE DU MAINE.

MM. Bourdet, curé de Bouère près Sablé.
Bertereau, cure de Teillé.
Grandin, curé d'Ernée.
Le Peletier de Feumusson, chanoine régulier, prieur curé de Domfront.
L'Évêque du Mans.
Le Chevalier de Hercé.
Le Vidame de Vassé.
Le Comte de Tessé.
De Bailly, marquis de Fresnay.
Le Comte de Praslin, colonel du régiment de Lorraine, infanterie.

Digitized by Google

Anjubault de la Roche, juge du comté-pairie de Laval.
Jouye des Roches, lieutenant-général du présidial du Mans.
Lasnier de Vaussenay, négociant à Laval.
Maupetit, procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville de Mayenne.
Guérin, maître de forges à Sougé.
Menard de la Groye, conseiller au présidial du Mans.
Delalande, lieutenant de maire d'Ernée, ancien maître particulier des eaux et forêts.
Gournay, avocat à Mayenne, juge du siège royal de Bourg-Nouvel.
Chenon de Beaumont, conseiller en l'élection du Mans.
Livré, échevin, membre du bureau général de charité de la ville du Mans.
Heliand..... (mort à Versailles, le 7 mai 1789).

(MAYENNE).

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

MM. Bissy, juge au tribunal de Mayenne.
Chevalier Malibert, administrateur, membre du directoire de département.
Dalibonrg, administrateur du district du département.
Dupont Grandjardin, maire de Mayenne.
Esnue de Lavallée, juge au tribunal de Craon.
Grosse du Rocher, administrateur du département à la Haye, et cultivateur.
Paigis, médecin à Château-Gontier.
Richard-de-Villiers, administrateur, membre du conseil du département.
Plaichard-Lacholtière. } Suppléants.
Serveau-Touchevalier. }
Jourdin-Durocher. }

CONVENTION NATIONALE.

MM. Bissy, jeune.
Esnue Joachim.
Durocher.
Enjubault.
Serveau.
Plaichard-Cholticre.
Villars.
Le Jeune (René-François.
Grosse-Durocher.

CONSEILS des ANCIENS et des CINQ-CENTS.

MM. Goyet-Dubignon. } Membres du Conseil des Anciens.
Maupetit. }
Segrétain. }

Digitized by Google

Anjubault.
Bissy.
Provost. } Membres du Conseil des Cinq-Cents

DE L'ÉDUCATION.

Quand une âme, possédant une vérité, qui s'entoure pour elle de tout l'éclat de l'évidence, la voit généralement dédaignée, elle devient la proie d'une sorte de tourment que ceux-là seuls peuvent comprendre qui l'ont eux-mêmes éprouvé. Vainement alors voudrait-elle se recueillir au sein de sa tristesse; et là, silencieuse, se nourrir de la contemplation de cette lumière qui brille au dedans d'elle-même; il faudra que ce qui, à ses yeux, *est*, il faudra que la vie enfermée dans son sein déborde et s'échappe enfin.

Mais si la vérité dont on a fait sa possession, est une de celles qui renferment la destinée des peuples; ce ne sera plus seulement l'envie de se satisfaire, de mettre un terme à une douleur privée, qui placera la parole sur les lèvres. Une voix toute puissante, la voix du devoir, nous criera de prendre cette portion de vie, cachée en nous, de la jeter, bon gré, mal gré, aux populations qui passent indifférentes, et qui s'en vont, victimes de leur dédain cruel, vers les régions de la mort.

Et si l'on répond que l'on ne sait point parler; qu'inconnu et vulgaire, on n'aura rien qui puisse forcer la foule à s'arrêter, même un instant, pour entendre; la voix n'ajoute-t-elle pas: Dieu t'aidera; quelques uns écouteront, et rediront ensuite ce qu'ils auront appris. Ainsi, reproduite par ces échos, ta faible parole ira retentir aux quatre vents du monde. Oui, il faut parler: le calme de ta conscience, le repos de tes jours est à ce prix.

Or moi, qui, retenu à l'écart dans l'accomplissement de mes devoirs modestes, ne puis pas aller m'asseoir sur le bord des chemins, où passent les grandes foules; je confierai ma pensée à ces feuilles en petit nombre, et je les livrerai au souffle de Dieu.

Familles, voici donc ce que j'avais à vous dire: Il faut donner à vos enfans une éducation chrétienne.

Et j'entends par éducation chrétienne, celle dans laquelle la direction suprême est confiée à la religion, dans laquelle le but principal est la religion.

J'ai tout dit.... et je me recueille pour écouter le bruit confus d'exclamations de surprise, de dédain, de colère, qu'arrache de toutes parts cette manifestation hardie, presque hautaine, de ma pensée :—«Mais il n'y a qu'un prêtre qui ait pu écrire cela!»—«Mais c'est une parole perfide; c'est, sous une forme nouvelle, le vieil appel fait à l'intolérance par l'ambition, ou la peur!»

Digitized by Google

Oui, c'est un prêtre qui a écrit cela. Pourquoi le dissimulerais-je? Mais heureusement cela ne fait rien à la question. Le titre d'intéressé que l'on me donnera ne peut pas, dans l'espèce, me faire récuser. Qu'on requiére le désintéressement dans un témoin qui dépose sur des faits, rien de mieux; mais ici je ne témoigne pas, j'argumente; ce ne sont pas des faits que j'apporte, ce sont des raisons.

Quand au second grief, il équivaut à ceci: « Prêtres, vous aspirez à la domination universelle; et, comme l'intelligence s'oppose à vos envahissemens, c'est à elle que vous vous attaquez pour la saisir et lui jeter vos fers. »

J'ai besoin de demander pardon à deux sortes de lecteurs de reproduire, dans toute sa crudité, cette vieille accusation: d'abord, aux âmes chrétiennes qui comprennent la grandeur de la foi; ensuite, aux âmes généreuses qui croient assez à la force de l'intelligence pour n'avoir pas à s'inquiéter des entraves dont on la menacerait.

Le voltairianisme est mort; on l'a dit: et si cela signifie qu'il ne se propage plus, que nulle âme jeune et forte ne voudrait plus aujourd'hui de ce germe aride et desséché; on a raison. Mais on se tromperait fort, si l'on pensait que, pour être pourri, le vieil arbre a cessé de faire ombre.

Oui, il y a, même en nos jours, des âmes qui n'ayant pas pu, ou n'ayant pas voulu voir les choses au soleil du dix-neuvième siècle, les croient encore toutes noires de ténèbres. J'en connais pour qui la présence d'une conviction chrétienne dans un esprit cultivé est demeurée un phénomène inexplicable; et peut-être même un fait impossible.

Vous dites donc que, demander une éducation avant tout religieuse, équivaut à demander l'asservissement de l'intelligence. Vous dites que confier l'éducation á des mains religieuses, c'est la livrer à des hommes sans portée dans l'esprit, incapables de diriger convenablement cette grande œuvre. Vous dites enfin que l'éducation ne saurait être tout-à-fait religieuse, sans qu'on ait recours à des moyens toujours petits, souvent indignes.

Je ne réfuterai pas cela; je ferai mieux, ce me semble. J'établis des propositions tout opposées. Familles, voulez-vous pour vos enfans une éducation haute, sage et digne; donnez-leur une éducation religieuse.

Je puis étonner par cet insolite langage; du moins on ne dira pas que j'ai cherché á surprendre. Je ne demande à ceux qui voudront bien me lire qu'une chose: un peu de calme. Qu'on m'accorde cela; et peut-être qu'arrivé au terme, on bénira le ciel qui ne permit pas à celui qui trace ces lignes de désespérer de sa cause, et qui lui inspira de se confier à la justice et au bon sens de ceux qu'il appelle à la juger.

H. D.

Digitized by Google

6 SEPTEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 5.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

LES CHATEAUX DU BAS-MAINE.

1.

L'ECULORIÈRE (1)

(Commune de Saint-Pierre-La Cour.)

Sur le bord de la nouvelle route départementale de Villaines-la-Juhel à Sainte-Suzanne, au milieu de cette belle et féconde vallée arrosée par l'Orthe et que domine la chaîne des Couëvrons, se trouve sur le sommet d'un petit côteau le castel ou manoir seigneurial de *L'Eculorière*, le fief le plus important de la commune de Saint-Pierre-Lacour. C'est une jolie habitation, blanche avec des contrevents verts, luisant aux rayons du soleil; construction pleine de poésie telle que les aimait J. J. Rousseau.

(1) Nous publierons sur les châteaux du Bas-Maine, une suite d'intéressantes notices, la collaboration de l'auteur étant acquise à notre journal. H. G.

Digitized by Google

Restaurée différentes fois, la maison de L'Eculorière, a perdu les caractères architectoniques qui pouvaient faire reconnaître l'époque précise de sa construction, époque que néanmoins en raison de son toit pointu et de sa tourelle cylindrique couronnée par un cône en charpente couvert en ardoise, l'on peut faire remonter aux dernières années du XIV^e^ siècle ou au commencement du XV^e^.

Ce petit château et son domaine, appartenait à la famille Leplat, dont le chef était greffier héréditaire de la châtellenie d'Orthe. Il est par suite d'acquisition la propriété de M. Adolphe Mille, juge de paix du canton de Bais, qui y fait avec sa famille sa résidence d'été, préférant les doux et simples plaisirs de la campagne aux plaisirs fades et bruyans des villes.

Les alentours de L'Eculorière sont sévères et gracieux, c'est au-devant la chaîne des Couëvrons dominant la vallée et obliquement à l'est, une échappée du plus bel effet; c'est à l'ouest, l'aride butte de la Picottière ressemblant au soleil couchant, lors de la bruyère en fleurs, à un camail d'Évêque; c'est enfin au nord, d'abruptes rochers de granit et pour fond du tableau, la colline de la Louvetière au sommet de laquelle sont plantés de grands marronniers noirs dont les festons se dentelent sur le bleu du ciel et entre ces côteaux et le parc, une belle prairie bordée de hauts peupliers balançant leur pâle feuillage au moindre souffle du vent, puis la rivière d'Orthe, qui roule avec impétuosité, au milieu d'énormes blocs de granit, ses eaux argentées et se tortille ensuite sur le vert des prés, comme un serpent au soleil!.....

Au tems de l'occupation du Maine par les troupes anglaises (15^e^ siècle), le château de L'Eculorière, comme ceux du voisinage, *Orthes*, *Courtalierru*, *Courceriers*, *Le Grand Verger*, *Origné et Courtoux*, dût être mis par son possesseur en état de repousser d'injustes agressions. Alors les longues et étroites meurtrières de sa tourelle, durent se hérisser de flèches et de dards; alors les jardins convertis en place d'armes, durent fléchir sous les pas pesants de ces hommes bardés de fer, veillant à la gaade du seigneur châtelain, et les échos d'alentour répéter leurs cris de guerre et leurs joyeuses chansons !..... Aujourd'hui tout est changé, cette habitation respire un calme et une mélancolie délicieuse; la place d'armes a été remplacée par de verdoyants gazons et les échos ne sont plus troublés que par le chant monotone des petits pâtres, qui paissent leurs troupeaux dans les bruyères fleuries des côteaux voisins et par le babillement joyeux des oiseaux dans la feuillée et sur les plus hautes branches des arbres du parc !.....

Juin 1843.

FRÉDÉRIC **PIEL**,
Archéologue, membre de plusieurs sociétés savantes.

Translation de St Jomède.

La ville de Laval s'est montrée digne de posséder le trésor inestimable dont le Saint Père le Pape Grégoire XVI a dai-

Digitized by Google

gné enrichir une de ses églises. La translation des reliques de Saint Iomède n'a pas été une fête seulement pour la ville, mais pour toute la province. Quatre cents prêtres étaient accourus de tous les points du diocèse et des diocèses voisins ; cinquante mille fidèles, au jugement même de quelques détracteurs de nos solennités, célébraient le triomphe du martyr. Mais ce qui est plus remarquable que ce concours prodigieux, c'est l'esprit de foi, le sentiment profond de piété qui a réuni cette immense multitude dans l'ordre le plus parfait: pendant les quatre jours que cette foule d'étrangers ont rempli la ville, aucun désordre de quelque genre que ce soit, n'a été signalé; la tranquilité la plus entière n'a pas cessé de régner. Un seul sentiment animait tous les cœurs; l'enthousiasme excité par la présence du corps glorieux du martyr était tellement ardent et général, qu'il s'était emparé de ceux-mêmes qui semblaient se tenir en garde et devoir rester étrangers à nos pieuses solennités. Quelques uns de ces hommes qui s'irritent de toute manifestation du sentiment religieux, et qui se trouvaient parmi nous comme ces figures grimaçantes qu'on rencontre dans quelques coins obscurs des églises du moyen-âge, ont constaté à merveille cet élan de la piété, ce triomphe de la foi, cette joie universelle, dont ils étaient obligés d'admettre le fait sans pouvoir le comprendre: ils ont dit, et ils ont écrit dans un Journal d'une ville voisine (nous affirmons qu'ils n'auraient pas trouvé d'imprimeur à Laval) que ces cinquante mille fidèles semblaient pris d'une fièvre cérébrale. C'est au moins avouer le bonheur, l'enthousiasme produit par nos solennités.

Le jeudi 24 août, le corps saint fut exposé dans l'église de Saint-Michel. Aussitôt les fidèles s'empressèrent d'aller offrir au nouveau protecteur de notre ville les prémices de leurs hommages. Le dimanche dans la soirée, a eu lieu la translation solennelle. Jamais la ville n'avait revêtu un tel air de fête. Toutes les maisons sur le passage de la procession étaient décorées avec goût et ornées du monogramme du Christ; des arcs de triomphe riches et élégants s'élevaient de distance en distance: on admirait surtout ceux du Vieux-Pont, du Pont-de-Maine et du Val-de-Maine. Les rues, les places étaient inondées des flots d'une multitude qu'une grande pensée religieuse avait réunie et maintenait dans l'ordre.

Digitized by Google

Le clergé partant de l'église de la Trinité, vers quatre heures, se rend à l'église de la Miséricorde où Mgr l'Évêque du Mans remet à chaque prêtre une palme qu'il devra porter à la procession. A Saint-Michel le cortège se forme et se développe. A la tête marchent avec leurs diverses bannières les corps de métiers, les enfans des écoles chrétiennes avec leurs respectables maîtres, les jeunes apprentis protégés par la société de Saint-Vincent-de-Paul, les sœurs de la charité d'Évron et les dames de la Miséricorde; les quatre cents ecclésiastiques, les uns en surplis, les autres en dalmatiques ou en chappes, s'avancent ensuite : ces longues files sont terminées par un grand nombre de chanoines et de vicaires-généraux et les curés de la banlieue : puis au milieu d'un nuage d'encens et de fleurs on apperçoit la sainte Châsse portée par quatre prêtres, entourée des six prélats Mgr l'Évêque du Mans, NN. SS. les Évêques de Nancy, de Nantes, de Rennes et d'Angers, et le R. P. Abbé de la Trappe du Port-du-Salut.

Par des rues et des places tapissées de fleurs le cortège parcourt la plus grande partie de la ville. Entre sept et huit heures il arrive à l'église de la Trinité.

On entre : l'église semble n'être plus qu'un immense foyer de lumière : une estrade s'élève au milieu du chœur pour recevoir le corps saint; décorée d'une multitude sans nombre de bougies, elle sert de trône au glorieux Iomède. Dans ce moment le chant des hymnes et la musique du 28me régiment de ligne s'unissent au son des cloches et portent jusqu'au ciel l'expression de la joie générale. L'union des deux églises, celle du ciel et de la terre, se révèle à tous les cœurs. Après le salut, pendant que la foule qui remplit l'église, s'écoule par une porte, par une autre une nouvelle foule se presse pour contempler cette magnifique illumination. Toutes les classes de la société viennent rendre hommage au saint martyr.

Le lendemain et les deux jours suivants, la pieuse affluence des fidèles ne diminue pas. Et certes ce n'est pas simple curiosité, mais à voir cette multitude silencieuse, priant avec ferveur, on reconnait des chrétiens auxquels les restes sacrés du martyr révèlent les grandes pensées de la foi et les espérances du salut.

Pendant ces trois jours, une messe solennelle est célébrée

Digitized by Google

par l'un de NN. SS. les Évêques devant la sainte châsse. A cette messe, et le soir au salut, M. l'abbé Bautain réunit autour de la chaire de vérité un auditoire nombreux et choisi. Ce n'est plus seulement le philosophe savant, profond, l'habile dialecticien ; c'est l'orateur éloquent, animé par l'enthousiasme général. Mercredi ces brillantes solennités se terminent par une allocution de Mgr l'Évêque du Mans dans laquelle le pieux prélat, avec une émotion qui a été vivement sentie, épanche les sentiments de joie et de bonheur dont son cœur est rempli.

Pendant ces jours Mgr de Forbin Janson a fait entendre en plusieurs églises cette voix si éloquente, connue dans toutes les villes de France, qui naguère ravissait, entraînait les populations d'Amérique, et qui venait tout récemment de retentir dans les principales villes de la Belgique. M. l'abbé Bourrel célèbre dans le midi de la France et à Paris, a prêché dans l'église de Saint-Joseph un sermon qui a produit une vive sensation.

C'est ainsi qu'ils se sont écoulés, ces jours d'une sainte magnificence, pendant lesquels tout un peuple s'est livré à une joie que les fêtes du monde ne sauraient lui donner, et a puisé dans la religion de salutaires enseignemens et de grandes espérances. Le souvenir s'en conservera comme une preuve de l'action aussi puissante que salutaire de nos solennités religieuses. Nous savions et nous avions annoncé que quelques esprits forts appelleraient le culte que nous décernons au saint martyr, *momeries ridicules*, *anachronisme* : nous leur ferions trop d'honneur que de répondre à leurs dégoûtantes et fades plaisanteries qui ne peuvent avoir d'écho que dans des cœurs bien avilis. Nous nous glorifions dans le triomphe de la piété chrétienne, et dans la possession des restes sacrés du martyr Iomède et du vase dans lequel fut recueilli son sang généreux qui sera pour nous, qui est déjà selon la parole de Tertullien, une *semence* de vertus.

Les militaires du 28me régiment de ligne qui ont fait le service pendant les solennités de la translation de St-Iomède, avaient bien droit à une gratification. Quand ils apprirent qu'on voulait la leur donner, ils envoyèrent à M. le Curé de la Trinité une députation composée d'un sergent, deux

Digitized by Google

caporaux et deux soldats, pour demander que cette gratification fut remise aux pauvres de la paroisse.

Leurs intentions ont été remplies, et la somme a été versée aux dames de charité des quatre quartiers de la Trinité. Mais il est juste que leur généreux désintéressement soit connu du public ; c'est un titre de plus que le 28me de ligne acquiert à l'estime et à la reconnaissance de nos concitoyens.

NOUVELLES DIVERSES.

*** On évalue à plus de cinquante mille âmes le nombre des personnes qui se trouvaient à Laval, le dimanche, 27 août, pour la translation des reliques de Saint Iomède. Les hôtels étaient pleins partout, et toutes les maisons particulières logeaient des étrangers. Plus de six cents personnes ont été forcées de coucher sous la halle à la boucherie et au beurre.

*** Le lundi 28 août, la société de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, a tenu sa séance générale annuelle, au local loué par la conférence. Le rapport a été lu par M. Stanislas Fournier, avoué, secrétaire de la société. NN. SS. les Évêques du Mans, de Nancy, de Nantes, de Rennes et d'Angers, assistaient à cette brillante réunion, ainsi que M. l'abbé Bautain et plus de cent ecclésiastiques. La lecture du rapport a été suivie de la distribution des prix faite aux enfans apprentis, protégés par la société.

*** Le mardi 29 août, sur la place du marché Saint-Vénérand, a eu lieu la distribution des prix, faite aux elèves des Écoles Chrétiennes en présence de trois Evêques, de MM. le Colonel et le Lieutenant-Colonel du 28e régiment de ligne, d'un grand concours d'ecclésiastiques et d'habitans de notre ville.

*** M. l'abbé Pieau, vicaire de Vautorte, est nommé vicaire de Nuillé-sur-Vicoin, en remplacement de M. l'abbé Forestier.

*** M. l'abbé Hermagné, vicaire de Crosmières, est nommé vicaire de Vautorte.

*** M. l'abbé Berger, de Torcé, est nommé vicaire de Crosmières.

Digitized by Google

*** On lit dans le *registre des délibérations du Comice agricole de Château-Gontier.*

Séance du 29 août 1843.

M. le Président invite M. Clabat-Duchillou, directeur de la Société d'Assurance mutuelle contre la mortalité des chevaux et des bestiaux, à donner communication du rapport qu'il a demandé à présenter sur les opérations de cette Société.

Après avoir lu ce rapport, et avoir donné les divers éclaircissemens dont on pouvait avoir besoin, M. Duchillou se retire.

Le Comice, convaincu que l'établissement de la Société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux doit présenter d'assez grands avantages pour les cultivateurs, en atténuant, moyennant une assez faible cotisation, les pertes qu'ils peuvent avoir à supporter par suite d'accidens ou de maladies épizootiques, ne peut que féliciter M. Duchillou du zèle qu'il a montré pour la fondation de la Société dont la direction lui a été confiée.

Pour extrait conforme : le Vice-Président,
DEFERMON.

UNE SINGULIÈRE DESTINÉE !... Après la révolution de 1830, l'effervescence des esprits fut portée à son plus haut degré et l'on tâcha de faire disparaître jusqu'aux moindres traces de la royauté déchue, en y substituant les emblèmes de la première révolution. Dans une petite commune du département de la Mayenne, où un nouveau maire venait d'être nommé, la population, dans l'ardeur de son patriotisme, vint planter à la porte de l'élu de juillet, un *mai* d'une hauteur prodigieuse, orné de rubans et de drapeaux tricolores entrelacés de branches de chêne et de laurier. Comme aux beaux jours de la révolution de 89, ce mai était pour eux, un symbole de liberté et de fraternité.

Depuis cette époque, le mai resta toujours planté à la porte du maire-citoyen; et même après son remplacement, son successeur considéra l'arbre plutôt, comme un cadeau personnel qu'avait fait le peuple, que comme un emblème de la puissance municipale.

Le mai de liberté ne prenant point racine sur le sol pierreux où il se trouvait placé, sa base finit par pourrir et en rendit la chute imminente. Pour éviter tout accident, l'arbre qui était un objet de crainte pour les passans fut abattu,

Digitized by Google

et de ce symbole de liberté, singulière destinée des choses de la terre, son propriétaire en fit..... *un tirant!*.....

(*Historique.*)

*** Armées permanentes. — L'institution des armées permanentes ne remonte pas à une époque très éloignée; elle date de l'an 1444 et eut pour origine un traité d'alliance conclu avec les Cantons Suisses par le Dauphin de France, fils de Charles VII. — La formation des *légions* date de l'an 1554, règne de François 1er; celle des *régiments*, de l'an 1558, règne de Charles IX. — L'organisation de l'infanterie en *bataillons* et de la cavalerie en *escadrons* date de l'an 1635; elle appartient au règne de Louis XIII. — La formation d'un corps d'état-major date du règne de Louis XIV; alors seulement les bataillons, les escadrons, les compagnies, se composèrent d'un nombre d'hommes déterminé. C'est sous le ministère de Louvois que fut reconnue la nécessité de pourvoir d'une manière régulière au recrutement de l'armée. En 1688 s'opéra la première levée des milices perpétuelles; la seconde et la troisième eurent lieu en 1701 et 1719, sous le ministère de Chamillart et de Leblanc. Mais alors ces milices n'étaient point encore enregimentées; elles ne servaient qu'à recruter les troupes réglées. — Avant 1635, les régiments ne se composaient que de nombreuses *compagnies* ou bandes de 500 à 2.000 hommes. — Sous le règne de Louis XIV, le recrutement des troupes de ligne avait eu lieu par *enrôlement forcé* ou *volontaire*. Les bataillons se recrutaient dans chaque province par la voie du tirage au sort, et en proportion de la population. La durée du service, d'abord fixée à 6 ans, fut ensuite portée à 8 ans. — La formation d'un corps royal du génie date seulement de l'année 1758. — En 1589, à l'avènement de Henri IV au trône, les forces militaires de la France ne s'élevaient pas au-delà de 8,100 hommes. — Ainsi s'est développée successivement en Europe l'institution des armées permanentes.

*** Un savant, habile en matière de finances, a fait les calculs suivants sur le budget de la France : Pour transporter par terre le budget en argent, il ne faudrait pas moins de trois mille charettes attelées chacune de quatre chevaux; car on ne pouvait en évaluer le poids à moins de huit à neuf millions de kilogrammes, et 4,000 kilogrammes sont une charge plus que suffisante.

Digitized by Google

On couvrirait hermétiquement le sol de la France d'une cuirasse de cuivre de l'épaisseur de dix sous mis en pile, si le budget pouvait se réaliser en cette monnaie.

AGRICULTURE.

La culture du Colza se fait de trois manières différentes : en plantation, par semis en ligne et à la volée. La plus fructueuse, toutes conditions égales, d'ailleurs, est sans contredit la première, la troisième, très-inférieure aux deux autres, doit être rejetée par tout cultivateur un peu soigneux de ses intérêts.

De la Plantation.

La plantation permet de cultiver en colza, sans arriver trop tard, une partie de la sole précédemment occupée par les céréales d'hiver : notre assolement triennal s'oppose à la culture en grand de cette plante dans un terrain mieux préparé.

Les semis en pépinière se font, disent les auteurs, en juillet et août, nous pensons qu'il serait avantageux de les commencer le plus tôt possible : pourvu que la plante ne monte pas, elle n'en sera que meilleure. Le proverbe de nos jardiniers *vieux choux, jeune laitue*, est surtout applicable au colza, dont la récolte unique est le produit en graine. Le chou un peu fort résiste mieux aux attaques des insectes et à l'influence des gelées; il monte au printemps avec plus de vigueur.

Les semis à la volée, exigent quatre à cinq kilogrammes à l'hectare, la même quantité est suffisante pour une pépinière, dans une proportion plus considérable les tiges seraient étiolées et supporteraient moins bien la transplantation. On peut planter avec un hectare de pépinière un terrain six, sept ou huit fois plus étendu, cela dépend de la distance entre les lignes. Il faut autant que possible, mettre ensemble les choux qui ont acquis le même développement, il est très-essentiel que la grenaison soit simultanée.

La plantation qui s'opère dans le courant d'octobre, peut-être précédée de travaux préparatoires, faits avec soin pendant tout

Digitized by Google

le mois de septembre, après le battage des grains. Quelques agriculteurs recommandent de procéder à la transplantation le plus tôt possible, nous ne sommes pas de cet avis. L'opération tardive a pour effet d'empêcher le développement des feuilles médiaires les plus sensibles au froid : et nous avons remarqué que si la reprise avait lieu trop long-temps avant l'hiver, les canaux séveux de la tige même, gonflés d'eau de végétation, souffraient beaucoup plus des gelées.

L'ameublissement complet du sol après un profond labour, est indispensable, les mottes de terre servant d'abri aux limaces, qui par leurs ravages compromettent, et quelquefois détruisent entièrement les récoltes. Un second tour de charrue, donne plus de perfection au travail, assure la reprise des plantes et facilite au printemps les travaux de binage. Il faut bien s'imaginer que la bonté des labours, les sarclages répétés et l'abondance des engrais, seront toujours largement payés par l'excédent du produit ; la négligence des uns et le défaut des autres seront constamment une cause de perte réelle pour le sol et le producteur.

On se sert pour la plantation du colza, de la pelle, du plantoir et de la charrue. Le premier des instrumens est le meilleur, il est assez expéditif et il a l'avantage de permettre l'emploi facile des engrais purévulens, les plus économiques de tous pour cette culture; le second plombe le sol, quand il est frais, on laisse retomber la terre, si elle est sèche, alors les racines sont recourbées, ce qui diminue les chances de reprise ; avec la charrue on obtient un travail très-imparfait.

Les plantes se mettent de 0^m 300 à 0^m 340 de distance; les lignes doivent être espacées de 0^m 324 à 0^m 490; on doit préférer les mesures les plus larges, si le sol est riche et bien fumé et le plant vigoureux; le produit est supérieur et les binages se font plus économiquement et mieux.

Du semis en ligne.

Le semis en ligne s'opère à l'aide du semoir où, à défaut de celui-ci, avec une bouteille garnie d'un bouchon de liège, au centre duquel passe un tuyau de plume : un homme peut ainsi en semer un hectare par jour. Les raies sont tracées par une herse à un seul montant, placé en travers de la planche qu'on veut semer, et dont les dents sont espacées selon la distance qu'on veut donner aux lignes. Le semeur doit laisser tomber dans la raie, légèrement ouverte, trente graines, à peu près, par mètre, puis on recouvre avec le rouleau ou un fagot d'épines si le sol est humide.

Digitized by Google

On éclaircit et l'on bine avec la même facilité que dans la culture précédente ; mais le binage se répète plus souvent, et l'on perd par cela même, ce que l'on croyait avoir gagné : le sol est occupé plus long-temps et, en définitive, l'avantage reste à la transplantation.

Du semis à la volée.

La culture du colza est épuisante ; cela est reconnu en pratique ; cette cause de détérioration peut n'avoir pas un effet fâcheux, si l'on rétablit l'équilibre par une fumure abondante : mais si l'on favorise le développement de mauvaises herbes ; combien faudra-t-il de temps de jachère ; de travail sans rétribution, pour remettre le sol en bon état ? croirait-on que l'argent du produit d'une telle récolte, restera en entier dans les mains du cultivateur ? combien en retournera-t-il en engrais, en dépenses de labours et de sarclages ? et malgré cela, les récoltes suivantes auront perdu de leur valeur. Le propriétaire et le colon à moitié fruits qui ont un peu l'intelligence de leurs intérêts, ne feront point le colza de cette manière, ils laisseront le semis de colza à la volée aux fermiers qui finissent leur bail avec la certitude de ne pouvoir le renouveler.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, nôtre assolement ne nous permet de cultiver le colza sur une grande échelle, qu'après les céréales d'hiver ; il ne peut être semé que vers la fin d'août et quelquefois à la mi-septembre, il en a été fait ainsi des quantités considérables dans l'arrondissement de Château-Gontier l'année dernière. L'automne a été chaud et humide, l'hiver peu rigoureux ; la végétation a été assez belle et la récolte sera passable, mais il est impossible de se faire une idée de l'état de malpropreté des champs, le résultat est mauvais et cependant les causes atmosphériques nous ont été favorables pendant deux saisons : qu'arrivera-t-il, lorsque l'automne sera sec et l'hiver un peu froid ?

Récolte.

Les siliques du colza, parvenu à maturation, s'ouvrent avec une grande facilité sous l'influence des rayons solaires ; on doit couper les plantes par un temps obscur, autant que possible, ou le soir et le matin. Une amélioration assez importante a été faite pour le javelage : Au lieu de poser les tiges sur le sol, par poignées, on les entasse en petites meules sans les serrer, la maturité s'achève très-bien ainsi et les gousses s'ouvrent moins facilement ; il suffit ensuite, pour le transport, de renverser le tas sur une toile portative.

Digitized by Google

La grenaison ne se fait pas avec uniformité, la tige médiaire qui, par sa position verticale absorbe le plus de sève, mûrit avant les autres. Il est facile d'obtenir une maturité simultanée plus abondante, en pinçant l'extrémité de la tige principale, à l'époque où elle commence à monter : les branches latérales prennent alors plus d'un accroissement, se développent ensemble et mûrissent à la fois. Après cette opération, la plante, au lieu d'une forme pyramidale, présente l'aspect d'un calice tronqué, et les branches sont complètement garnies de siliques pleines.

Nous avons appris qu'un agriculteur qui sème beaucoup de colza dans un département voisin, et qui par cela même devrait faire autorité, blâmait ce mode comme inutile ; nous ne nous préoccuperons pas de son opinion; ce cultivateur opère par semis à la volée, ce qui rend impossible la méthode dont il fait la critique. Il n'est pas besoin d'être habile observateur pour remarquer les bons résultats obtenus par la section de la tige médiaire, il suffit de voir.

Nous engageons les agriculteurs de notre arrondissement, à cultiver le colza avec soin, ou n'en pas faire du tout. Cette oléagineuse, nous l'avons déjà dit, est épuisante, notre localité est assez riche en moyens réparateurs pour que la culture ne soit pas nuisible sous ce rapport : mais ce qui est à redouter, c'est l'envahissement du sol par les plantes adventices. Que le colza devienne une récolte sarclée et il ajoutera à nos produits, sans nuire à la fertilité des terres. Avec de bons labours, des fumures abondantes, une transplantation soignée et les sarclages nécessaires, on peut obtenir quarante hectolitres de graine par hectare; en suivant la mauvaise voie dans laquelle on est entré l'année dernière, on en recueillera vingt hectolitres au plus.

E. JAMET.

(Journal de Château-Gontier).

Digitized by Google

13 SEPTEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 6.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.
M. COQUEREAU.

On dit généralement que les circonstances font les hommes; il serait plus vrai de dire qu'elles les manifestent : le talent ne saurait tout à coup surgir du sol, et apparaître avec éclat aux yeux de tous, si depuis long-temps l'étude silencieuse et la retraite n'avaient entretenu et developpé sa force : la pensée d'un orateur religieux ou profane prélude toujours par un travail lent et souterrain aux conquêtes de la chaire ou de la tribune. Nous devons appuyer d'autant plus sur ce fait, que M, l'abbé Coquereau, compté aujourd'hui parmi les plus illustres prédicateurs de la capitale, a dû en grande partie son avénement rapide à son titre d'aumônier de la *Belle-Poule*; mais cette mission historique, si flatteuse pour un jeune prêtre, ne fut qu'une sorte de véhicule qui le porta précocement au but que, plus tard, il eût infailliblement atteint. D'éclatans succès évangéliques, obtenus dans quelques-unes de nos villes populeuses de la province, avaient préparé et facilité les succès qui l'attendaient à Paris : l'ovation avait précédé le grand triomphe que Paris seul peut donner.

M. Félix Coquereau est né en 1808, à Laval (Mayenne). Son père, mort dans ce chef-lieu en 1832, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de la Réunion, officier de l'Empire et conseiller

Digitized by Google

de préfecture, s'était spontanément démis de ses fonctions en 1850, en raison du froissement de ses opinions politiques. Par sa mère, d'une extraction noble, M. Coquereau est allié à la famille de M. de Hercé, évêque de Nantes, et à celle de feu le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux. De ses deux frères, Charles, l'aîné, est sous-chef de bureau au ministère de la justice; le plus jeune, Auguste, prêtre comme lui, réside à Laval, auprès de sa mère.

M. Coquereau apprit de très-bonne heure les rudimens de la science classique dans sa ville natale; de Laval, il entra au lycée de Nantes. Comme la plupart des organisations d'élite, impatientes du frein et de la règle, il s'en affranchissait, autant qu'il était en lui, par une de ces paresses résistantes qui deviendraient fatales, si l'activité de l'intelligence et de l'esprit ne savait pas, plus tard, réparer merveilleusement le temps perdu. Chose remarquable et digne d'être méditée, souvent des élèves laborieux et savans de la science du collége restent toute leur vie des hommes médiocres, tandis que ceux qui révèlent ultérieurement un talent distingué se recrutent dans les rangs des élèves dissipés et insoucians.

La faute première n'en est-elle pas due à l'enseignement officiel contemporain?

Quoi qu'il en soit, le jeune Félix Coquereau, par intervalle, laissait entrevoir les facultés qui sommeillaient en lui : rhétoricien à quinze ans, il terminait à dix-sept sa philosophie à Rennes, où il subit, d'une façon brillante, son examen de bachelier ès-lettres.

Il ne songeait nullement alors à l'état ecclésiastique; il vint à Paris, où il employa trois années à son cours de droit, années où par fois l'étude austère de Justinien marcha de front avec les fêtes et les plaisirs choisis du monde et des salons, car le futur avocat avait une gaîté expansive, une élégance et un bon goût innés, qui le faisaient aimer et rechercher. Son cours de droit achevé, il retourna à Laval, dans sa famille.

Ici, un mystère connu de Dieu seul, de celui qui sonde les cœurs et les vues, et dont les desseins sont impénétrables, s'accomplit dans la vie et la pensée de ce jeune homme. Comme les abbés de Ravignan et Lacordaire, destinés à la carrière du barreau, il fut tout à coup illuminé par l'esprit de Dieu. Nouveau Samuel, il répondit à la voix inconnue qui l'appelait : « Seigneur, me voici; » et, par une détermination soudaine, il tira un voile entre lui et ce monde qui l'avait fêté, qui semblait lui jeter de riantes promesses d'avenir; il se détacha héroïquement du milieu de cette foule frivole, bruyante et enivrée de fausse gloire. Peut-être, pendant les trois années passées à Paris, avait-il eu comme l'avant-goût amer des félicités mondaines; son pied s'était-il heurté déjà contre la triste réalité des bonheurs d'ici-bas? Peu nous importe. Sa résolution fut inébranlable, et les vocations qui se décident ainsi ne sont pas les moins persistantes. Un jour donc ses amis apprirent avec étonnement et regret que M. Coquereau venait de s'enfermer au séminaire de Malestroit, dans le diocèse de Vannes. Cet événement fit du bruit pendant quinze jours; puis on l'oublia, comme tout le reste.

La revolution de juillet, dont le contre-coup fut si vivement ressenti dans l'Ouest, vint à éclater la veille, pour ainsi dire, de la promotion du jeune lévite au sous-diaconat. Les échafauds se dressèrent de nouveau

Digitized by Google

dans les rêves exaltés de quelques prêtres de la Vendée et de la Bretagne. Ce fut un motif de plus pour le séminariste ardent de faire le pas redoutable. Au séminaire, sa piété ne se démentit pas un instant; ce n'était point une de ces piétés graves et moroses, solides, si vous voulez, mais qui n'attirent pas les cœurs. La piété du jeune abbé avait par-dessus tout un caractère permanent de douce gaîté, d'affection amicale et devouée : la vivacité de sa foi sanctifiait ses spirituelles causeries et ses sourires. L'homme du monde comme il faut avait déteint sur le chrétien fervent, tout à l'avantage du dernier.

Pour la direction de ses études théologiques, il avait eu le bonheur de rencontrer des maîtres tels que MM. les abbés Jean de Lamennais, frère de l'auteur de l'*Essai*, Blanc et Rohrbacher, membres d'une illustre école, aujourd'hui dissoute, aussi recommandables par leur savoir que par leurs vertus sacerdotales.

M. Félix Coquereau, qui dut à une connaissance approfondie du droit une grande supériorité dans les discussions de la haute théologie, fut consacré prêtre, en 1833, à Rennes, par Mgr de Lesquen.

Il était resté six mois dans la maison des Missionnaires de cette ville avant son ordination.

Il revint à Laval dans l'espoir d'y exercer son ministère. De mesquines tracasseries sans portée l'en empêchèrent. On lui reprochait des accès de brusquerie, un certain laisser-aller qu'on trouvait trop mondain; on lui suscitait mille obstacles à l'endroit de son penchant déjà prononcé pour la prédication; on l'accusait d'apporter dans la chaire trop de fougue juvénile et d'échauffement poétique. Bref, M. l'abbé Félix Coquereau quitta la Mayenne pour la Sarthe.

La race des compatriotes, quelque éclairée qu'on la suppose, presque jamais ne juge avec impartialité l'avenir du talent qui naît à ses côtés et qui doit grandir. Le mot de J.-C. : *Personne n'est prophète dans son pays*, est et sera éternellement applicable.

D'abord simple vicaire dans une petite ville de la Sarthe, M. l'abbé Coquereau s'y fit estimer et affectionner. Cette estime et cette affection générales étaient inspirées par les qualités de son esprit et de son cœur. Dans l'histoire de la vie évangelique de M. l'abbé Coquereau, nous sommes sûrs qu'il doit se rappeler son point de départ avec charme. En effet, il vit quelquefois se grouper par hasard autour de sa chaire des écrivains, des journalistes qui traversaient la Sarthe et allaient visiter le prieuré de Solesmes, sortant alors de son silence et de ses ruines à la voix de deux jeunes prêtres de science et de foi profonde (1).

Ces hommes d'élite, aptes à établir des comparaisons, démêlèrent dans les lueurs de sa prédication, encore vague, indécise et tronquée, le rayonnement qu'elle devait avoir plus tard. Le prédicateur, emporté par un mouvement oratoire de premier ordre, parfois électrisait l'auditoire et le remuait jusqu'aux larmes et aux sanglots.

M. l'abbé Coquereau quitta son vicariat pour habiter le Mans, comme prêtre habitué, et sans fonctions fixes. Sa vocation d'orateur sacré se

(1) MM. les abbés Prosper Guéranger, chanoine du Mans, aujourd'hui abbé des nouveaux Bénédictins de Solesmes, et Fontaine, ex-vicaire de Sablé.

Digitized by Google

dessinait à mesure que la scène s'élargissait pour lui. Pendant les deux années qu'il séjourna dans le chef-lieu de la Sarthe, il s'adonna presque exclusivement à l'étude de la Bible et des SS. Pères, qu'il possède si bien aujourd'hui.

Comme tous les hommes sérieux appelés à primer dans un genre, il remplissait ses volumineux cahiers de notes érudites dont il a recueilli les fruits. Le Clergé du Mans, le public intelligent et lettré apprécièrent sa valeur naissante et son zèle apostolique. Aux derniers sermons prêchés par l'abbé Coquereau à la *Couture* et à la cathédrale de *Saint-Julien*, il y avait foule compacte et choisie. Des essais aussi heureux devaient avoir leur couronnement à Paris. La destinée de l'abbé Coquereau l'y appelait insensiblement. Il céda.

Les principaux curés de Paris l'accueillirent on ne peut plus favorablement.

C'est par l'émulation que le talent se fortifie et acquiert une trempe nouvelle de courage et de vigueur.

Certes, à cette époque (1835), la chaire du Christ avait retrouvé dans quelques puissans orateurs, à la tête desquels il faut placer en première ligne l'abbé Lacordaire, une éloquence passionnée et sublime qui dépassait les ressources de l'éloquence profane: la chaire du Christ dominait les tumultes de la tribune nationale et les ingénieuses verbosités du barreau. Les grands orateurs du catholicisme commençaient cette réaction religieuse, que leurs successeurs continuent avec tant d'éclat, et qui doit amener le triomphe définitif de l'Evangile. Notre siècle, élevé à l'école de Voltaire et de l'*Encyclopédie*, notre siècle, fier de son bagage de science mal digérée et de son indifférentisme, argnait le sacerdoce de superstition et d'ignorance; et voilà que tout à coup de jeunes prêtres, çà et là disséminés, dans les voies de ce siècle présomptueux et corrompu; se lèvent et parlent devant la foule émerveillée, marqués au front du signe de l'apostolat; et au sceau divin de leur parole, ils ajoutent les méditations de la pensée et les veilles de la science; lutteurs infatigables, ils vont chercher ce siècle rationaliste sur son propre terrain, pour le combattre et le dompter. Telle a été l'œuvre des Lacordaire, des Combalot, des Ravignan et de tant d'autres; œuvre radieuse et sainte qui mûrit et prospère!

Or, c'est en côtoyant ces hommes et ces idées que l'abbé Coquereau en reçut l'étincelle. Ce feu sacré qui était en lui, et que jusque-là il avait éparpillé avec bon vouloir et prodigalité, au profit des âmes, il s'étudia à en concentrer le foyer. Auparavant, il avait saisi comme au vol et sans suite l'inspiration divine; il s'efforça d'en rendre l'action continue : le précepte et le conseil lui fournirent un thème fécond et varié, une série a peu près complète, qui résumait les points capitaux du catholicisme.

Pendant deux ans, il occupa sans interruption les chaires de Saint-Philippe-du-Roule et des Missions, de Saint-Eustache et de Saint-Germain-des-Prés, de l'Assomption, de Saint-Thomas-d'Aquin et de Saint-Roch. Sans qu'il y prît garde, sa réputation allait toujours croissant. Profitant du repos que lui laissait Paris, M. Coquereau parcourait les provinces: c'est ainsi qu'en 1837, il prêcha le Carême à Brest; en 1838, à Nantes; en 1839, à Lorient. Brest, la ville tumultueuse et amie des plaisirs, la ville du commerce et des marins, c'est-à-dire trop étrangère aux idées religieuses, l'écouta avec respect et enthousiasme. L'église

Digitized by Google

était trop étroite pour contenir la foule. Soldats et officiers, autorités du lieu, se pressaient dans l'enceinte : on retenait les chaises cinq à six heures à l'avance. Quand le Carême fut terminé, les officiers du *Diadème* lui offrirent à bord un banquet, où régnèrent la joie et la cordialité la plus franche. Ce fait est inouï dans les fastes de la marine, et nous n'hésitons pas à le mentionner à l'avantage de M. Coquereau, malgré quelques critiques dissidentes. Si la vérité catholique est inflexible, elle doit avoir d'autre part une tolérance, une douceur et une aménité qui attirent : saint Vincent de Paul, saint François de Sales, et le grand pape Clément XIV le prouvent surabondamment.

Lorsque M. Coquereau fit à Nantes la station de l'Avent, il avait à joûter contre un compétiteur formidable, si toutefois il peut y avoir des compétiteurs dans le champ à défricher du céleste Père de famille. L'illustre abbé Cœur prêchait concurremment avec lui. Les deux églises furent pleines. Quimper, Lyon, Bordeaux, Carcassonne, Troyes, Abbeville, Evreux, Montpellier, Laval, ont entendu plus récemment sa parole éloquente et s'en souviennent. Mgr de Poulpiquet le nomma, dès son début, chanoine de Quimper, et Mgr Seguin-Deshons, chanoine de Troyes. De telles nominations, faites par de tels prélats, nous dispensent de commentaires.

La voix de la presse locale fut unanime à reconnaître le mérite hors ligne des prédications de M. Coquereau. Tous les journaux abondèrent en éloges, et, ce qui vaut mieux, la plupart se livrèrent à une analyse substantielle de ses sermons, tout en constatant que le prédicateur passait chaque jour de longues heures au confessionnal.

(La suite au prochain numéro).

MORTALITÉ DES BESTIAUX.

Le Directeur de la Société d'Assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux a été invité par plusieurs comices agricoles de ce département à faire connaître au public l'état de ses opérations ; désirant se conformer à cette invitation, il nous prie d'insérer dans nos feuilles la note suivante :

La Société d'Assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux fut autorisée dans le département de la Mayenne par ordonnance royale du 20 août 1842.

Cette ordonnance contenant l'approbation des statuts fut rendue sur la demande des vingt-trois premiers sociétaires inscrits.

MM.

Guichard, propriétaire, maire de la commune d'Ahuillé.
Sosson, curé de la Baconnière.
Bourdaiseau, propriétaire, demeurant à Vaiges.
Sedillier jeune, propriétaire, demeurant à Laval.

Digitized by Google

Tanquerel de Veaucé, chevalier de Saint-Louis, propriétaire, demeurant à Mayenne.

Lemercier, docteur médecin, propriétaire, demeurant à Mayenne.

Nouël de la Touche, propriétaire, maire de Mayenne, y demeurant.

Duhautbourg, propriétaire et banquier, demeurant à Mayenne.

Le vicomte de Bonchamps, ancien sous-Préfet, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à Saint-Laurent des Mortiers.

Couet, juge de paix du canton de Bierné, propriétaire, demeurant à Saint-Laurent des Mortiers.

Toysonnier, ancien capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à Craon.

Lair-Lamotte, vérificateur des poids et mesures, propriétaire, demeurant à Châteaugontier.

Basterrèche, receveur général des finances du département, demeurant à Laval.

Gasnier, propriétaire, demeurant à Laval.

Campeau de Saint, propriétaire, demeurant à Laval.

Ernault de Moulins, ancien officier supérieur, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant commune d'Ahuillé.

Gerbault, propriétaire, demeurant à Saint-Berthevin.

Le comte de la Barre, propriétaire, demeurant à Laval.

Migoret Lamberdière, propriétaire, demeurant à Laval.

Rabeau fils aîné, propriétaire, demeurant à Laval.

Julien Garnier, propriétaire, demeurant à Laval.

Et Clabat Duchillou, agent d'affaires, demeurant à Laval.

Les douze premiers sus-dénommés formèrent le conseil d'administration provisoire et le dernier, M. Clabat Duchillou, fut nommé directeur de la Société.

Le 15 juillet de cette année le conseil d'administration définitif a été composé de MM.

Bourdaiseau, propriétaire à Vaiges.

Sedillier jeune, propriétaire à Laval.

Ernault de Moulins, propriétaire à Ahuillé.

Le comte de la Barre, propriétaire à Laval.

Édouard Duhautbourg, propriétaire et banquier à Laval.

Lair-Lamotte, propriétaire à Châteaugontier.

Digitized by Google

Guichard, propriétaire et maire d'Ahuillé.
Leclerc, propriétaire à Laval.
Rabeau fils aîné, propriétaire à Laval.
D'Ozouville de Hercé, ancien sous-préfet de Château-Gontier, propriétaire à Laval.
Martin, négociant et propriétaire à Laval.
De Préau, propriétaire à Saint-Denis du Maine.

Le chiffre des évaluations des bestiaux soumis à l'Assurance et pour lesquels les polices ont été délivrées, dépassant la somme de quatre cents mille francs, fixés par l'article 5 des statuts, la Société est définitivement constituée.

L'état de ces évaluations pour chacun des vingt-sept cantons du département est ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUGONTIER.		
Canton de Saint-Aignan.	1,150	
— *de Bierné.*	45,460	
— *de Châteaugontier.*	60,118	
— *de Cossé-le-Vivien.*	27,111	196,851
— *de Craon.*	50,091	
— *de Grez-en-Bouère.*	12,921	
ARRONDISSEMENT DE LAVAL.		
Canton d'Argentré.	34,916	
— *de Chailland.*	1,250	
— *d'Évron.*	»	
— *de Laval (est).*	25,820	
— *de Laval (ouest).*	47,678	192,683
— *de Loiron.*	37,248	
— *de Meslay.*	12,491	
— *de Montsurs.*	17,443	
— *de Sainte-Suzanne.*	15,837	
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE.		
Canton d'Ambrières.	»	
— *de Bais.*	695	
— *de Couptrain.*	400	
— *d'Ernée.*	»	
— *de Gorron.*	1,795	
— *du Horps.*	»	16,968
— *de Landivy.*	»	
— *de Lassay.*	»	
— *de Mayenne (nord-est).*	13,348	
— *de Mayenne (sud-ouest).*	»	
— *de Pré-en-Pail.*	»	
— *de Villaines.*	730	
TOTAL GÉNÉRAL des Polices le 31 août 1843.		406,502 f.

Digitized by Google

L'état des sinistres éprouvés par la Société jusqu'au 31 août 1843 s'élève à une somme totale de deux mille vingt francs cinquante centimes, dont 687 fr. 50 c. sont actuellement remboursés aux sinistrés et 322 fr. 75 c., surplus des 50 p. 0/0 de la dite somme de 2,020 fr. 50 c. sont mandatés. Ces premiers 50 p. 0/0 de la valeur étant remis aux sinistrés, le surplus de leur indemnité sera liquidé à la fin du présent exercice, conformément aux articles 41 et 44 des statuts, et à l'article 12 du réglement du conseil d'administration du 2 novembre 1842.

Chaque exercice (article 35 des statuts) commencera au premier mai pour finir au 30 avril suivant.

L'état des sinistres par cantons, jusqu'au 31 août 1843 est ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUGONTIER.				
Canton de Châteaugontier.	523			
— *de Cossé-le-Vivien.*	345			
— *de Craon.*	370		1,248	
— *de Grez-en-Bouère.*	10			
ARRONDISSEMENT DE LAVAL.				
Canton de Laval (est).	100	»		
— *de Laval (ouest).*	550	»		
— *de Loiron.*	43	50	772	50
— *de Meslay.*	69	»		
— *de Sainte-Suzanne.*	10	»		
TOTAL GÉNÉRAL des Sinistres au 31 août 1843.			2,020	50

NOUVELLES DIVERSES.

*** M. l'abbé Audruger (Frédéric), instituteur à Bonchamps, vient d'être nommé vicaire à Louverné.

*** Le jeudi, 12 octobre prochain, il y aura à Cossé-le-Vivien, à une heure après-midi, un concours pour la distribution d'encouragemens à l'élevage des bestiaux. Ces encouragemens consisteront en primes.

*** Il est question de construire une salle d'asile à Craon.

*** Mgr De Hercé, Évêque de Nantes, est parti de Laval mardi dernier pour retourner dans son diocèse.

*** LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Nemours sont arrivées à Laval dimanche dernier à trois heures de l'après-midi et sont repartîes le soir du même jour à huit heures.

Digitized by Google

*** Le débouché du chemin de grande communication, de Laval à Mayenne, sera établi dans l'ancien canal de la rivière devant l'hospice Saint-Louis, en prenant pour axe du tracé la statue d'Ambroise Paré; et une double plantation d'arbres sera faite de chaque côté de ce chemin jusqu'à la jonction de l'ancien avec le nouveau canal.

*** Le conseil municipal de Laval, dans sa séance du 10 août dernier, a nommé une commission pour examiner les plans et devis d'un quai que l'administration des ponts et chaussées propose de construire sur la rive gauche de la Mayenne, entre les deux ponts de Laval. La dépense est évaluée à 21,000 francs et l'administration demande que la ville contribue à cette dépense pour 7,000 francs.

Dans la séance du 11 août, un de MM. les conseillers a developpé une proposition sur les halles à la boucherie. Cette proposition consiste 1° à détruire les halles de la boucherie et à les remplacer par une halle nouvelle destinée à la vente du beurre et des graines; 2° à joindre l'église de la Trinité à la place du Palais de Justice par une rue de dix mètres de largeur avec trottoirs; 3° à reporter la fontaine actuelle au milieu de la place dans le prolongement de l'axe de la rue nouvelle, et à orner chaque côté de la fontaine d'un groupe d'arbres à haute tige; 4° à niveler la place et à remplacer le pavé par du sable à l'exception de cinq à six mètres de largeur laissés en trottoirs pavés de chaque côté des maisons. Ces trottoirs seraient bordés d'un rang d'arbres.

La prise en considération de cette proposition a été votée à l'unanimité par le conseil municipal. En attendant que ce beau et utile projet soit mis à exécution, nous remercions sincèrement l'auteur de la proposition et MM. les membres du conseil d'avoir si bien compris les intérêts de toute la vieille ville. Nous sommes certains que tous les habitans de Laval leur voteront les mêmes remercîmens.

*** On parle de déplacer la fontaine de la rue du Val-de-Mayenne: on l'enlèverait de l'escalier dans lequel elle est établie, pour la reporter à l'angle du terrain qui se trouve entre le Val-de-Mayenne et la rue de la Paume. Tout le monde approuvera ce changement.

*** Vendredi, jour de la fête de la Nativité de la Vierge, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, que nous avons vu il y a quelques jours dans nos murs, a chanté la messe

Digitized by Google

dans l'église Saint-Louis à Bordeaux et a fait entendre sa parole chaleureuse et entraînante aux habitants de cette grande cité. L'infatigable prélat a dû encore prêcher lundi dernier dans l'église Saint-Michel de la même ville.

*** Un accident épouvantable a eu lieu vendredi dernier sur la route de Mayenne à Laval, près de Niaffles. M. Fleury fils, honorable négociant de la ville de Mayenne, venait à la foire de Laval avec quelques personnes de sa famille. Le cheval de la voiture s'est emporté, et M. Fleury, craignant quelque malheur, s'est élancé de sa voiture. Il est tombé sur la tête et sur les mains. Il est dans l'état le plus déplorable.

*** Hier mardi a eu lieu à Trans, canton de Bais, une bénédiction de cloche. M. le curé d'Évron, invité par M. le curé de Trans pour faire cette bénédiction, a célébré une messe solennelle, puis prêché un sermon analogue à la cérémonie, et qui a profondément touché les bons habitans de Trans, accourus en foule malgré le retard dans lequel se trouvent leurs récoltes. Tous les ecclésiastiques des environs s'étaient empressés de répondre à l'invitation de M. le curé de Trans et de venir par leur présence rehausser l'éclat de cette belle cérémonie.

SALLES D'ASILE.

Ah! Si, benedette
Voi tutte, o bell' alme
Che ai miseri infanti
Porgete le palme,
Di padri e di madri
Vestendo l' amor!

« Je suis bien jeune, je suis pauvre et malade; ayez pitié de moi, Jésus enfant: vous êtes Dieu, mais vous êtes né dans la pauvreté.

Chaque matin ma mère me laisse seul sous ce toit misérable; elle sort bien triste, pour nous gagner un peu de pain.

Elle sert dans une maison, tantôt dans une autre, elle puise l'eau, elle lave, elle fatigue beaucoup, vit à peine et reste toujours indigente.

Ici tout seul, je me tourne à droite, à gauche, sans entendre

Digitized by Google

aucune douce parole ; souvent j'ai faim et je n'ai point de pain.

Les tristes heures se prolongent et me remplissent l'âme de douleur et d'effroi ; je m'abandonne à des fureurs insensées.

Ma mère a pour moi beaucoup d'amour ; cependant lorsqu'elle rentre en notre pauvre maison, et qu'elle m'entend pleurer, elle m'adresse de dures paroles.

Elle me bat, et le feu de la colère s'allume en moi ; je ne sens plus d'affection pour ma mère, et mon cœur se réjouit dans d'affreuses pensées.

Pauvre mère! Cette vie si triste étouffe tout bonheur en son âme, et chaque jour, plus malheureux, je m'afflige davantage !

Jésus, prenez-moi avec vous dans le paradis, ou bien calmez la douleur qui m'irrite, et rendez plus serein le visage de ma mère.

Faites-lui trouver quelques secours pour m'élever, faites que je ne périsse pas abandonné ; faites qu'un peu de joie embellisse ma vie.

Si je pouvais respirer avec mes compagnons d'âge ; si je n'avais point à pleurer toujours ; si quelque main venait doucement essuyer mes larmes ;

Je grandirais, je serais fort, et cher à ma mère.

Hélas ! Autrement elle m'aura en vain mis au monde !

Avec moi elle vieillirait en paix, pour elle plein de joie j'emploierais ma vigueur à un honnête travail.

Et mon peu de force va s'épuiser dans la souffrance et, hormis la peine, mes jours n'auront rien produit pour ma mère ! »

Et voilà que de l'enfant en pleurs la mère est de retard : elle est triste ; mais un rayon de joie apparait sur son front : elle s'assied près de lui, le serre sur son sein.

« Combien de temps faudra-t-il encore, mon fils, te laisser seul tout le jour, si triste, si abandonné ?

« Console-toi : un secours divin nous est assuré.

Pendant les heures que les mères que tourmentent la pauvreté et le travail, ne peuvent donner leurs soins à leurs enfants, des âmes bienfaisantes leur ouvrent un asile. Rétablis-toi un peu, et tu verras : deux salles sont remplies de petits enfants qui jouent, qui s'instruisent ; ils y passent tout le jour.

Dans ce saint asile ils ont pour les servir des vierges consacrées au Seigneur, dont le cœur est douceur et charité.

Je ne pouvais que t'aimer, tu le sais ; mais ces pieuses servantes de Dieu feront connaître à ton cœur la justice et la joie.

Et moi, assurée que mon fils est heureux, je traînerai sans

Digitized by Google

plainte ma pauvre vie: mon travail en deviendra plus léger.

Sous le toit de ta mère tu reviendras le soir et toujours nous prierons ensemble pour les âmes pieuses qui t'ont donné asile.»

Peu de jours après l'enfant déjà infirme, si malheureux, fut accueilli dans la pieuse école; et son visage devint serein et des rayons de joie l'embellirent.

Oh! Quelles douces consolations verse dans les cœurs avilis, dans le cœur des enfants, la parole qui découle de lèvres charitables.

Les deux sexes sont tirés de la fange, arrachés à des mœurs honteuses et criminelles, aux maladies, à une vie affreuse et dégoûtante.

Oh! Soyez bénis, vous qui vous attendrissez sur ce peuple malheureux d'enfants et voulez l'arracher au vice et à la mort.

Vous vous êtes souvenus de l'homme Dieu, enveloppé des langes de l'enfant: son regard si tendre vous a fortifiés.

Soyez bénies, vierges pieuses, épouses du Dieu des enfants; ayant l'amour d'une mère, vous en prenez les soins.

Que le monde vous regarde en vous méprisant; qu'il nomme votre piété délire d'un zèle insensé; indifférentes aux applaudissements ou aux railleries, vous aimez Dieu en aimant les enfants, vous servez Jésus en servant ses jeunes frères.

Et le monde qui ne connaît pas les mystères des cœurs, ne sait pas que de tous les plaisirs le plus doux est l'humble pratique des vertus qui se cachent dans le silence.

La vierge consacrée au Dieu des enfants, ennoblit ses fatigues par ses saintes, ses sublimes pensées: elle est méprisée des mortels; mais son âme habite au ciel.

Elle possède Dieu en son cœur, et les soins les plus pénibles et les soins les plus vils sont doux: tout est noble, grand pour l'âme fidèle.

La vierge consacrée au Dieu des enfants contemple avec amour le cœur de Marie, elle se remplit de ses divines affections.

Non, ils n'effraient pas les enfants par un regard sévère, les yeux qui voient dans le ciel Marie avec son fils veillant sur eux.

Ah! Soyez donc bénies, âmes généreuses, qui aux pauvres enfants tendez les bras, qui vous êtes revêtues de l'amour d'un père, d'une mère.

Vous n'êtes point troublées par la pensée des applaudissements ou des mépris: aimant les pauvres vous aimez Dieu: servant les enfants, vous servez le Seigneur.

Traduction inédite de SILVIO PELLICO.

Digitized by Google

20 SEPTEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 7.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an. . . 15 fr.	— Pour 1 an. . . 12 fr.
Pour 6 mois. . 8 50	— Pour 6 mois. . 7
Pour 3 mois. . 5	— Pour 3 mois. . 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.
M. COQUEREAU.

(Suite)

Avant d'aborder la mission de Sainte-Hélène, qui a donné de la célébrité au nom de M. Coquereau, nous allons essayer d'apprécier son talent oratoire.

L'éloquence de M. l'abbé Coquereau a un double cachet qui lui est propre: le sentiment et la connaissance profonde du cœur humain. Il a le *pectus* qui enfante les orateurs. Son argumentation n'est serrée et symétrique que par accident. La passion domine en lui la logique, l'entraîne et l'échauffe. Ses mouvemens et ses impressions partent du cœur et non du cerveau. Il persuade plutôt qu'il ne démontre; et s'il y a quelquefois, dans les preuves qu'il administre, défaut de lien et faiblesse, lacune ou même inadvertance, s'il ne sait pas embrasser son sujet sous toutes ses faces, et en coordonner mathématiquement les diverses parties, soyez sûr que dans le point de vûe où il se place, et qu'il développe, il émotionne et enlève les esprits, qui demeurent comme suspendus à ses lèvres.

Cette émotion qu'il sait rendre si communicative a sa source dans

Digitized by Google

l'étude du cœur humain ; le beau côté du talent de M. Coquereau se révèle ici dans tout son jour. Malgré sa jeunesse, il a sondé toutes les plaies et toutes les misères du cœur de l'homme ; il en connaît les artifices et les replis les plus cachés ; il marche, le flambeau à la main, dans ce mystérieux labyrinthe, et il en éclaire sans merci toutes les issues. Sa pénétration parfois devient aigre et ironique : il écrase le pécheur avec la conviction d'une autorité infaillible, et l'accent inspiré d'un prophète ; il trouve une reponse péremptoire à ses sophismes, à ses doutes, à ses contradictions sans fin ; il étale devant ses pas, péniblement tracés dans les sombres sentiers du vice et de la mort, les divines splendeurs de la foi qui purifie et fait vivre, et l'auditoire alors est haletant et comme ployé sous le pouvoir énergique de sa parole. Cependant, il faut le dire, M. l'abbé Coquereau, examiné au point de vue du prédicateur catholique, est plus rhéteur que penseur et généraliseur; il entasse plutôt des idées qu'il ne les condense ; il ne sait pas assez couper sa phrase à propos et la varier; parfois il la charge trop de métaphores à effet et de luxe de mots retentissans : souvent aussi il jette sa pensée en bloc et dépouillée de tout ornement ; il passe facilement de l'enflure et de la phrase trop ciselée pour la dignité de la chaire à la crudité de l'expression. En lui, les extrêmes se touchent. La maturité de l'âge et le travail doivent, nous y comptons, de plus en plus atténuer sinon exclure ses défauts.

Les conférences du Carême prêchées par M. l'abbé Coquereau, à St.-Roch, en 1842, et dans lesquelles il a développé les grandes vérités du dogme, attestent déjà un progrès de méthode et de dialectique vraiment remarquable.

Du reste, sa physionomie mobile et accentuée, ses gestes rapides et pleins d'aisance, sa voix grave et quelque peu voilée, la distinction de ses manières, sont de puissans auxiliaires de son éloquence.

Nous voici arrivés au fameux voyage. L'abbé Coquereau présidait une retraite à Narbonne, lorsqu'une lettre d'ami vint lui apprendre la nouvelle de sa nomination. Il se crut mystifié, et ne répondit pas. Cependant il ne tarda pas à voir son nom écrit tout au long dans les journaux : c'était clair. Il accourut à Paris. Ici, nous n'avons qu'à consulter son livre, ouvert sur notre bureau. (1) « Pourquoi moi, et non un autre? » avait-il dit ingénuement, lorsque toute espèce de doute eut disparu.

A qui, en effet, fut-il redevable d'une faveur aussi inespérée, aussi insigne? A quelques officiers de marine de Brest, qui avaient fait de lui un pompeux éloge au jeune prince de Joinville, leur chef, et à l'amitié toute spéciale que lui avait vouée l'abbé Olivier, curé de Saint-Roch, aujourd'hui évêque d'Evreux. L'abbé Coquereau avait souvent prêché à Saint-Roch, devant la reine et les princesses. La reine aussi ne l'avait pas oublié.

Nous devons à nos lecteurs quelques pages des *Souvenirs de Sainte-Hélène* de l'abbé Coquereau. L'écrivain vient à propos après l'orateur ; mais avant tout, tâchons de donner une idée générale de cet ouvrage.

Les *Souvenirs de Sainte-Hélène* sont moins un livre qu'un album, renfermant les impressions et les réflexions de l'auteur, mêlées confusé-

(1) *Souvenirs du Voyage à Sainte-Hélène*, par l'abbé F. Coquereau, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

ment, et au courant de la plume, aux faits de cette mémorable expédition. Il y a dans ce livre une certaine solennité factice, certaines allures d'esprit de parti qui montrent trop peut-être que M. l'abbé Coquereau l'a écrit en sa qualité d'aumônier de la *Belle-Poule*. Par endroits, l'écrivain y cache presque tout entier le prêtre. Malgré de grandes beautés de détail et de descriptions empreintes de chaude poésie, de coloris et de fraîcheur, il contient des incorrections et des négligences de style qui exigent impérieusement une seconde édition. Mais aussi, quel grands enseignemens religieux n'y puise-t-on pas par intervalles?

Voici, sur Napoléon à Sainte Hélène, quelques considérations que nous extrayons au hasard :(1)

« .... Sainte-Hélène, un rocher de l'Atlantique, quel terme à une si haute fortune! Un manteau de gloire cache-t-il donc d'aussi terribles désastres? Comment les comprendre? C'est que pour tous les hommes, quelque haut placés qu'ils soient, il y a une loi éternelle, invariable, qui n'excepte personne; elle est la sanction de la justice divine ici-bas, et s'appelle l'expiation. Souvent aux yeux des hommes elle paraît sévère, impitoyable; aux yeux de Dieu elle est pleine de miséricorde; c'est l'action du feu qui brûle, mais purifie.

» Au milieu de l'histoire merveilleuse de Napoléon, entraîné par la grandeur et la rapidité des faits, l'homme se sent prêt à tout légitimer, à tout excuser; l'homme a en lui la conscience de ses erreurs, de ses faiblesses, et s'il trouve quelques pages sanglantes, il dit : Les rayonnemens du glaive empêchent d'en voir le tranchant. Si l'ambition a suscité quelques querelles, troublé le repos des hommes, il ajoute : Tout est pardonné à qui se couronne du succès, ou même succombe enveloppé dans un glorieux linceul. Ainsi peut penser l'homme, ainsi ne peut penser Dieu. Devant lui, le mal est le mal, sans atténuation, sans excuse pour ceux qui ont reçu un talent d'or et y ont mêlé de l'alliage. Ceci explique tout.

» Sainte-Hélène, c'est l'action divine qui se dessine, le contre-poids dans la balance; pour de grandes erreurs, une grande réparation..... Pour Napoléon, Sainte-Hélène, c'était l'épreuve, cette pierre de touche qui fait les hommes véritablement grands, et dont le frottement fait distinguer du cuivre le métal précieux,..... »

Et plus loin, en parlant de l'exhumation du corps de l'empereur. (2)

» Quant à moi, j'aurais voulu pouvoir exprimer mes pensées : ce lieu, cette scène, ce cadavre, tout eût prêté un poids bien puissant à la parole du prêtre; c'était donc là qu'aboutissait toute destinée humaine, qu'elle se fût drapée de la pourpre ou du haillon, qu'elle eût rampé dans la poussière ou se fût couronnée de soleil. Construisez donc de magnifiques édifices pour passer vivans; bientôt vous y séjournerez morts; c'est le nom seulement à changer; palais aujourd'hui, et demain tombes. C'était en vérité bien la peine de traîner après soi toute l'Europe, d'avoir et princes et rois pour courtisans, de commander à des millions d'hommes, à la victoire, d'être supérieur même au malheur, pour subir le sort commun et dormir du même sommeil : agitez-vous donc, prenez de la

(1) Page 99.

(2) Page 112.

Digitized by Google

pene, remuez vous dans de mesquines ou de nobles ambitions; haussez-vous sur les pieds pour dépasser les autres de la tête, appelez-vous de tel nom ou de tel autre, faites le bien, faites le mal, marchez à pas lents ou à pas de course, vous arriverez toujours, vous heurterez une même pierre, la pierre du sépulcre, qui se refermera sur vous et vos œuvres, et vous savez ce qu'on trouve au fond d'un sépulcre: Dieu et son exacte justice..... »

Ecoutons-le encore, à propos de l'entrée du convoi funéraire de Napoléon dans Paris, le 15 décembre 1840.

« A dix heures, le cortége se mit en marche (1)... la curiosité pouvait se satisfaire, mais l'aliment manquait à des sentimens plus élevés.... Là se déployait dans toute sa pompe l'élément humain; là manquait tout à fait l'élément chrétien. Pour la population de Paris, qui ne pouvait être admise aux Invalides, ce fut un spectacle, une fête payenne, une apothéose mondaine; et pour un homme que l'on conduit à sa dernière demeure, fût-il pâtre ou empereur, rien ne peut remplacer devant Dieu la prière, et devant les hommes les impressions salutaires des solennités religieuses. Ce n'est pas assez de dire : Il faut moraliser; les mots ne font rien aux choses; vous ne moraliserez point avec des paroles, mais avec des faits; c'est le seul langage intelligible à tous; et quel enseignement meilleur pouvait-on donner aux esprits qui s'agitent dans de prétendues réformes, que l'enseignement même de la mort? Il fallait que tous pussent contempler dans sa nudité le cercueil de l'empereur : chez tous, sous mille couleurs, resplendissait le souvenir de sa gloire; tous en auraient touché au doigt la vanité, beaucoup le danger. J'en appelle à ceux qui ont vu le cortége funèbre descendre la Seine. Le cercueil drapé d'un manteau de roi, sur le pont du bateau, isolé, solitaire, sans ornemens autres que la croix, un autel où priait le prêtre du Seigneur, cette simplicité ne parlait-elle pas à l'âme un langage plus éloquent? On l'a trop souvent oublié : dans les grandes choses, la simplicité est la sœur du sublime. »

Nous croyons ces citations suffisantes pour qu'on puisse juger la manière de l'écrivain.

M. l'abbé Coquereau, nommé par Mgr Olivier grand-vicaire d'Evreux, est de plus chevalier de la Légion-d'Honneur et chanoine du chapitre royal de Saint-Denis. Nous savons qu'il se sert de cette brillante position, qu'il n'a pas cherchée, pour faire le bien, mais en se cachant, selon le précepte évangélique.

Voici les termes formels de la lettre que lui envoya le prince de Joinville, en lui faisant part de cette dernière faveur.

Mon cher abbé,

«..... Il y a plus d'une demi-heure qu'on m'entretient du beau sermon que vous avez prononcé à Saint-Roch; ma mère en est enchantée, et je m'estime heureux de vous annoncer que le roi vient de signer votre nomination au canonicat de Saint-Denis. »

Concluons. Nous devions au talent éminent de M. l'abbé Coquereau, comme prédicateur, son livre n'étant pour nous qu'une exception, une critique sévère et impartiale. Nous croyons l'avoir faite. Maintenant,

(1) Page 162.

Digitized by Google

qu'en vue de l'œuvre divine si bien commencée par lui, et pour la gloire du maître commun, il poursuive, étayé sur une science plus nourrie et mieux définie, les larges voies de l'avenir qui l'attend. Quelles que soient plus tard les destinées, et nous ne pensons pas trop nous avancer en les lui prédisant belles, qu'il s'apprête sérieusement et mûrement à la tâche qui lui reste à remplir, celle de prendre un rang décisif entre MM. Lacordaire, Cœur, Ravignan et Combalot.

Urb. de C'''

CHAPELLE
DE SAINT-CRESPIN
A ÉVRON.

Le zèle ardent et éclairé des hommes dévoués à la sainte cause des antiquités religieuses porte des fruits abondans. De toutes parts on s'empresse de restaurer et d'arracher à une destruction imminente les chefs-d'œuvre du moyen-âge trop long-tems délaissés avec un dédain stupide, ou mutilés par un vandalisme hideux. Honneur au Gouvernement qui a compris le besoin d'encourager cette émulation intelligente, cet élan national, en votant, chaque année, des sommes considérables, en faveur des monumens historiques!

Dans le département de la Mayenne, la ville d'Évron a ressenti les généreux effets d'une si louable sollicitude. Après avoir reçu successivement diverses allocations pour sa belle église, elle vient d'obtenir la jouissance de la chapelle de Saint-Crespin, monument intéressant du XII[e] siècle, aliénée, en 1792, et récemment acquis, au nom de l'État, par M. le Minitre de l'Intérieur, moyennant la somme de onze mille francs. Cet édifice, dépendant autrefois de l'Abbaye, a été rendu au culte, le 1[er] août 1843, après avoir servi de magasin et de dépôt, depuis 1614, époque où il fut indignement profané, malgré les vives réclamations des religieux, par Claude Belot, abbé commendataire d'affligeante mémoire, à cause de ses injustes usurpations dans la maison conventuelle, et surtout à cause de son génie destructeur qui le porta à renverser les vastes portiques de l'Église abbatiale et l'antique chapelle de l'infirmerie, dédiée à Saint-Michel,

Digitized by Google

dont Juhel de Mayenne avait fondé le luminaire, en 1211.

La chapelle de Saint-Crespin, contigue au mur septentrional de l'Église d'Évron, a la forme d'un carré long, terminé à l'orient par une abside. A l'intérieur, les murailles sont nues et les fenêtres légèrement ogivales d'une grande simplicité. Mais l'entablement du rond point repose sur des arcades circulaires que soutiennent des têtes grimaçantes. La porte latérale est tout-à-fait curieuse: c'est une ogive romane en pierres de granit dont les claveaux symètriques, arrondis vers le parement des murs, présentent l'aspect d'une suite de rouleaux formant l'arcade. Les riches ornemens de l'archivolte ressemblent assez à des fermoirs de livres. Deux colonnes, placées à droite et à gauche, décorent les jambages; et les chapiteaux, à volutes angulaires d'un travail grossier, indiquent, comme tout le reste, la période de transition du XII^e^ siècle.

A l'intérieur, des colonnes de granit, placées trois à trois, et séparées par des espèces de pilastres, se groupent contre les murs. Les chapiteaux sont chargés de feuillages grossiers, ou d'animaux grotesques; et les ogives interrompent agréablement la monotonie des surfaces. Les voûtes en moëllons étaient parées de fresques jadis intéressantes, mais aujourd'hui il n'en reste plus que des fragmens épars. L'abside, éclairé par cinq fenêtres, est la partie la plus remarquable. L'architecte y a posé, à distances égales, six colonnes minces et allongées; et les chapiteaux supportent des arcs dont les pierres sont disposées comme celles des claveaux de la porte d'entrée. Ce genre d'ornemens qu'on ne rencontre point ailleurs dans nos contrées, excite vivement la curiosité des nombreux visiteurs. Les peintures méritaient aussi de fixer l'attention, avant qu'elles eussent été ternies par les eaux pluviales et la fumée des fourneaux à l'usage des soldats qui furent casernés, dans cette partie du monument, à l'époque du soulèvement de 1832, en faveur de M^me^ la duchesse de Berry. Au milieu d'une auréole splendide, on entrevoit Jésus-Christ assis sur un trône et levant la main droite pour donner sa bénédiction. Autour de lui figurent les quatre évangélistes désignés par la vision d'Ezéchiel, et deux anges debout l'encensoir à la main. Plus loin, à gauche, on distingue une main, le haut d'une crosse et au-dessus cette inscription: *Sanctvs Benedictvs*. C'était le portrait de S^t^-

Digitized by Google

Benoit, le célèbre fondateur de l'ordre des Bénédictins.

La longueur de la chapelle est de 24 mètres 70 centimètres; sa largeur de 8 mètres 80 centimètres, et sa hauteur, sous voûte, de 12 mètres 20 centimètres.

La communication, qui existait entre l'Église abbatiale et la chapelle de Saint-Crespin, avant les ravages de Claude Belot, date des dernières années du XIV siècle. Pour la rétablir, il suffit de déboucher deux magnifiques ouvertures ogivales, séparées par un pilastre sur lequel repose une pyramide élégante. Leurs frontons triangulaires sont enrichis sur les côtés de crosses végétales régulièrement espacés, et terminés par une touffe de feuilles épanouies. Dans l'un des tympans de ce portail gracieux, un bas-relief représente Robert, vicomte de Blois et restaurateur de l'abbaye. Ce seigneur revêtu d'une cotte de mailles, monte un cheval monstrueux, couvert d'une housse traînante. Dans l'autre, on voit le pélerin historique, qui fait d'inutiles efforts pour détacher sa relique, S^t^-Hadouin en prières au pied de l'aubépine, la crosse en main, la mitre sur la tête, et des religieux bénédictins à genoux à ses côtés. La S^te^-Vierge, portant l'enfant Jésus sur le bras, apparait debout au milieu de ce groupe pieusement prosterné, en attendant avec anxiété l'effet miraculeux des prières du Saint Prélat.

S'il nous est permis de réunir ces deux monumens, l'Église d'Évron recouvrera bientôt une porte latérale, digne de son importance. On ne saurait trop réclamer la prompte destruction de ce couloir étroit, obscur et ignoble qui sert de passage et d'entrée, depuis la profanation de la chapelle S^t^-Crespin. Ce sera l'heureux complément des travaux exécutés pour consolider et embellir le plus beau chef-d'œuvre du moyen-âge, dans le département.

GERAULT,
CURÉ D'ÉVRON.

TRANSLATION DE SAINT IOMÈDE.

Nous avons recueilli sur la translation de Saint Iomède, quelques détails qui ne se trouvent point dans les relations qu'on a déjà publiées. Nous pensons qu'ils pourront intéresser

Digitized by Google

nos lecteurs.

Le samedi 26 août, Mgr l'Évêque du Mans alla à l'église de Saint-Michel faire la vérification du corps saint, qui y était déposé depuis le jeudi soir. Le prélat fit en sa présence rompre les sceaux apposés sur la châsse, et après l'avoir examinée, il la fit fermer et sceller de nouveau. Il dressa de cette opération un procès-verbal, dont une expédition fut enfermée dans la châsse, et dont l'autre est déposée aux archives de la Trinité.

Le dimanche matin, Mgr l'évêque de Nancy fit, à la grande messe de la Trinité, un sermon qu'on peut considérer comme l'ouverture des belles solennités qui devaient suivre. Rien n'était plus capable d'y bien disposer les fidèles que les paroles pénétrantes de l'éloquent prélat.

D'après les calculs les plus exacts, il paraît que le nombre des ecclésiastiques présens à la procession était entre trois cents quatre-vingt et quatre cents. Parmi ceux qui sont étrangers à notre diocèse, on remarquait, outre M. Bautain, prédicateur du *triduo*, Messieurs Bernier, vicaire général d'Angers, Vrignaud et De Courson, vicaires généraux de Nantes, Coquereau, chanoine de Saint-Denis, vicaire général d'Evreux, Bourrel, vicaire général d'Alby et de Besançon, prédicateur fort connu dans le midi de la France, le supérieur du grand séminaire d'Aire, vicaire général du même diocèse, De la Bouillerie, docteur en théologie, chanoine honoraire de Paris, Hiron, docteur en droit canon, chanoine honoraire de Paris, de Régni, un des directeurs du collège du Juilly, chanoine honoraire, De Pont-le-Voy, chanoine honoraire de Rennes, Hurel, curé de Montsort d'Alençon, chanoine honoraire de Séez, De Cazalès, licencié en théologie, le Principal du collège de la marine de Cherbourg, etc. etc. etc.

Parmi les chanoines honoraires du Mans, on comptait Messieurs Bouvier, sous-supérieur du séminaire, Le Baillif, curé de Saint-Benoit au Mans, Goumenault, curé de La Flèche, Descars, principal du collége de Châteaugontier, Goussay, curé de Meslay, Gandonnière, curé de Villiers-Charlemagne, et Doreau, aumônier de la miséricorde de Laval, qui assistait Mgr l'évêque du Mans, avec M. Vincent vicaire général et archidiacre de Laval.

Un grand nombre de curés de canton de diverses parties de notre diocèse se trouvaient aussi à cette cérémonie, en-

Digitized by Google

tre autres, MM. Guillois, curé de Notre-Dame du Pré au Mans, Peslier, curé de Saint-Martin de Mayenne, Germond, curé d'Ernée, Langlois, curé de Craon, Davost, curé de Cossé-le-Vivien, Coulon, curé de Château-du-Loir, Coulon, curé de Pontvallain, Gontier, curé de Changé lès-le-Mans, Martin Bonhomme, curé d'Argentré, Hervé, curé de Pré en Pail, Bricqueville, curé de Chailland, etc.

Monseigneur l'Évêque avait jugé convenable de faire revivre, en cette circonstance solennelle, un ancien usage qui s'était observé à Laval jusqu'au 17e siècle. Le corps de la procession était formé non seulement des trois paroisses de la ville, mais aussi de celles d'Avenières, de Grenoux et de Changé, qui doivent être considérées comme paroisses des faubourgs, puisque chacune d'elles compte dans son territoire des rues attenantes à la ville. En conséquence le clergé était précédé des six croix et des six bannières de la Trinité, Saint-Vénérand, Notre-Dame, Avenières, Grenoux et Changé; et sa marche était terminée par les curés de ces six paroisses, en étoles pastorales, et marchant sur une même ligne immédiatement avant la châsse.

Après les prélats marchaient MM. les membres du conseil de fabrique de la Trinité, auxquels les anciens marguilliers avaient été invités à se joindre, ainsi que les administrateurs du bureau de charité et les membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Quatre de ces MM. portaient les glands du brancard sur lequel s'élevait la châsse.

Voici une copie exacte et figurée de la remarquable inscription en style lapidaire, qui était placée sur le grand portail de la Trinité. Elle a été composée par le père Marchi, que l'on considère comme le plus savant archéologue de Rome, et qui a la direction des travaux des catacombes:

LAVALLENSES
EIA ALACRES ADCVRRITE
IOMEDI COELESTI ADVENAE
DEBITOS HONORES ADTRIBVITE
GREGORIVS XVI PONT. MAX.
RELIGIONIS NOSTRÆ ADSERTOR PROPVGNATOR
SANCTVM IOMEDIS MARTYRIS CORPVS
E SVBVRBANO CALLISTI HYPOGEO NVPER ERVTVM
ROMA AD VOS DONVM MITTIT
VT QVI CHRISTI D. N. NOMEN TESTARI NON EST VERITVS

Digitized by Google

IHC FIDEI HIC CHRISTIANAE SANCTIMONIAE
MAGISTER CVSTOSQVE VOBIS SIT
IDEMQVE APVD DEVM OPTIMVM MAXIMVM
VESTRVM OMNIVM PATRONVS SOSPITATOR VINDEX

L'Église d'Ambrières et MM. des Ponts-et-Chaussées.

La petite ville d'Ambrières, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mayenne, sur les bords charmants de la Varenne, possède une église *Romane* bien régulière et parfaitement conservée. Ce monument religieux, malheureusement trop peu connu, n'a pu inspirer aucun respect à MM. les ingénieurs qui viennent d'en défigurer l'entrée de la manière la plus affreuse, pour y faire passer la nouvelle route départementale de Lassay à Fougères.

Cette nouvelle traverse passe près la principale porte de l'église. Pour donner à la route la *pente voulue*, on a dû baisser le terrain, ce qui rendait impossible l'accès de l'église. Alors on a construit un escalier d'une forme *sans nom*, qui présente l'aspect le plus hideux possible et déshonore entièrement l'entrée de l'église paroissiale d'Ambrières.

Dès le commencement des travaux, M. le maire d'Ambrières pria l'entrepreneur de suspendre les travaux dans cette partie de la route, pour qu'il pût en référer à M. l'ingénieur chargé de cette route. Sur le refus de l'entrepreneur de suspendre les travaux, sommation par huissier lui fut adressée au nom de M. le maire. L'entrepreneur n'en tint nul compte et continua de faire travailler en cet endroit. Alors M. le maire rassemble son conseil, et une protestation est rédigée et envoyée à M. le sous-préfet de Mayenne, pour de là être adressée à qui de droit en passant par toutes les filières prescrites. Quinze jours après, le conseil de fabrique adresse au même magistrat une réclamation, qui, dit-on, trouva encore dans les bureaux de la sous-préfecture, la protestation municipale. On attend les réponses et pendant ce temps, les travaux poussés avec activité touchent à leur fin.

Nous aimons à croire que réponse sera faite à ces réclamations. Mais, comme les travaux sont terminés, et que de nos jours on professe le plus profond respect pour *les faits accomplis*, nous avons tout lieu de craindre que l'entrée de l'église d'Ambrières ne reste déshonorée à tout jamais.

Nous sommes persuadés que M. l'ingénieur en chef de la Mayenne, archéologue distingué, n'a pas connaissance de ces faits. Nous l'engageons très fortement, dans l'intérêt de sa réputation, à faire promptement le voyage d'Ambrières pour réparer, pendant qu'il en est temps encore, la bévue commise par ses ingénieurs.

Lors des réclamations sus-mentionnées, les philosophes d'Ambrières, car Ambrières possède des philososophes pour lesquels une église et un monument sont fort peu de chose, s'écrièrent que les réclamants étaient des ennemis du progrès et de leur pays. Ces docteurs nous permettront de ne pas être tout-à-fait de leur avis. Intimement lié avec plusieurs reclamants, nous savons que comme nous, ils sont grands partisans du progrès et de plus très-amis de leur pays. Nous connaissons toute l'importance de la route de Lassay à Fougères, sur tout pour Ambrières et Gorron, encore perdus dans les terres, et, plus que personne, nous voudrions la voir terminée sur le champ, mais nous voulons aussi qu'on respecte les monuments, malheureusement déjà si rares dans nos contrées. Or, rien de plus facile dans la circonstance présente. Avec une courbe presque imperceptible, on eût évité le malheur que nous croyons devoir signaler à qui de droit afin que remède y soit apporté sur le champ, pendant qu'il en est temps encore.

Z.

Digitized by Google

NOUVELLES DIVERSES.

*** Le jour de la foire de l'Angevine, il avait été perdu un portefeuille renfermant en effets une valeur de 2,700. Ce portefeuille, trouvé par une personne honorable, a été remis à son propriétaire dès qu'il a pu être connu.

*** Plusieurs vols ont été commis à Laval, le jour de la foire de l'Angevine, et le lendemain. 100 francs ont été dérobés à une femme de la campagne, 75 francs à un fermier de M. Collibet de Laval; une montre en or avec médaillon, à un étranger; une montre en argent; à M. Bobard; 210 fr. à M. Pouteau, cultivateur à la Galinière, en Saint-Georges-Buttavent, qui acceptait tout bonnement en échange, un morceau de fer rond enveloppé dans du papier. On parle encore de beaucoup d'autres vols.

*** Un horrible assassinat a été commis à Gorron. Un homme a été tué d'un coup de rateau. On ignore les détails.

*** Mgr l'Évêque vient d'accorder un ecclésiastique, pour professeur, à M. Gondard, directeur du pensionnat primaire supérieur d'Évron.

*** M. l'abbé Chauvin, curé de Nuillé-sur-Vicoin, a été reçu dans sa paroisse avec beaucoup de pompe. Le maire, l'adjoint et une foule d'habitans les plus honorables s'étaient rendus au-devant de lui jusqu'à Avesnières.

*** Les sommes recueillies par l'œuvre de la Propagation de la Foi en 1842, s'élèvent à 3,233,486 fr. 16 c. Sur cette somme, le diocèse du Mans a versé 32,922 fr. 65 c.

*** On nous assure que M. le maire de Sillé-le-Guillaume vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, en récompense du zèle et de l'enthousiasme avec lesquels, lui et ses administrés ont reçu le Duc de Nemours lors de son passage, à minuit, le 10 septembre.

*** M. le maire de Fresnay a offert à M. le Duc de Nemours, lors de son passage par cette ville, 10 mètres de toile, fabrique de Fresnay, de 3 mètres de largeur.

*** Le 9 de ce mois, un orage épouvantable a éclaté sur Fougères (*Ille et Vilaine*). La foudre est tombée sur une écurie du 5e escadron du train des parcs; huit chevaux ont été tués.

Le même jour la foudre est tombée dans la cour d'une métairie de la commune de Parennes, près Sillé-le-Guillau-

Digitized by Google

me, et a réduit en cendres une *barge* de quinze cents gerbes, toute la récolte du fermier.

*** Le *Moniteur judiciaire* de Lyon croit avoir retrouvé le texte de la sentence rendue par Ponce Pilate contre Jésus-Christ. Si ce texte était authentique et incontestable, ce serait, sans contredit, le monument archéologique le plus précieux.

Voici, au surplus, dans quels termes le journal auquel nous l'empruntons rapporte ce jugement, que plusieurs auteurs ont déjà donné d'une maniere différente :

« Sentence rendue par Ponce Pilate, gouverneur-régent de la Bas e-Galilée, portant que Jésus de Nazareth souffrira le supplice de la croix.

L'an XVII de l'empire de Tibère César, et le 25 du mois de mars, en la cité sainte de Jérusalem, Anne et Caïphe étant prêtres et sacrificateurs de Dieu ;

Ponce Pilate, gouverneur de la Basse-Galilée, assis sur le siège présidial du prétoire, condamne Jésus de Nazareth à mourir sur une croix entre deux larrons, les grands et notoires témoignages du peuple disant :

1. Jésus est séducteur ; 2. Jésus est séditieux ; 3. Il est ennemi de la loi ; 4. il se dit faussement fils de Dieu ; 5. il se dit faussement roi d'Israël ; 6. il est entré dans le temple suivi d'une multitude portant des armes à la main ;

« Ordonne au premier centurion Quirius Cornelius de le conduire au lieu du supplice ;

» Défend à toutes personnes, pauvres ou riches, d'empêcher la mort de Jésus.

» Les témoins qui ont signé la sentence de Jésus sont :

» 1. Daniel Robane, pharisien ; 2. Joannès Zorobachel ; 3. Raphaël Robane ; 4. Capet, homme public.

» Jésus sortit de la ville par la porte Strucpée. »

Cette sentence fut gravée sur une plaque d'airain ; sur les côtés on lisait ces mots : Pareille plaque est envoyée à chaque tribu.

Une de ces plaques a été trouvée dans un vase antique de marbre blanc, en faisant des fouilles dans la ville d'Aquila, au royaume de Naples, en 1808. Elle a été découverte par le commissaire des arts à la suite des armées françaises lors de l'expédition de Naples, sous l'empire. Elle était dans la sacristie des Chartreux, près de Naples, renfermée dans une boîte en cèdre. Le vase se voit encore dans la chapelle de Casente.

La traduction en fut faite immédiatement. L'original était en hébreu ; M. Denon en prit ensuite une copie qui, à la vente de son cabinet, fut adjugée à lord Howard au prix de 4, 890.

Digitized by Google

27 SEPTEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 8.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

Études Biographiques.

M. COMBALOT.

Né à Châtenay (Isère), le 21 août 1798, M. l'abbé Combalot (Théodore) est le second fils de M. Louis Combalot, lequel, en 1793, s'était offert au tribunal révolutionnaire pour mourir à la place de son père, condamné comme suspect : sublime dévouement qui les avait sauvés tous deux. Théodore n'avait que quatre ans lorsqu'il fut envoyé à Saint-Antoine, village des plus pittoresques, bâti au pied d'une colline dont le sommet est couronné par une église qui passe à juste titre pour le chef-d'œuvre de l'architecture gothique, architecture à la fois si élégante, si capricieuse et si grandiose, que l'on est forcé d'admirer quand même, lorsque l'on compare, à Paris, cette lourde masse de pierres appelée l'église de la Madeleine au sublime vaisseau de Notre-Dame. On a prétendu que l'aspect de cet admirable monument, que le jeune Combalot avait constamment sous les yeux, produisit sur lui une impression ineffaçable, et qu'elle eut sur son avenir une grande influence : cela est hors de doute pour les personnes qui ont eu le plaisir d'entendre M. Combalot parler de l'architecture chrétienne; quand il abo de

Digitized by Google

ce sujet, on reconnaît en lui à la fois l'artiste et l'apôtre ; ses descriptions sont empreintes d'une suavité mystique si délicieuse, que les artistes mondains qui l'écoutent se sentent arriver au cœur l'amour de Dieu inspirateur de si belles choses.

Les premières notions de la religion furent données à Combalot enfant par une jeune personne, Rosette Piban : « Brave et honnête fille, dit un biographe, qui s'était fait dans le pays une grande réputation comme institutrice primaire, excellente chrétienne surtout, qui passait merveilleusement par le cœur des enfans pour gagner leur intelligence. » Le nouvel écolier de la bonne Rosette avait à peine huit ans que déjà sa vocation apostolique se manifestait : il ne parlait que du bonheur d'être prêtre ; souvent, au milieu de ses camarades, il interrompait ses jeux, et, montant sur une pierre, ou sur les premières marches d'un escalier, il improvisait de petits sermons qui remplissaient d'étonnement tous ceux qui l'entendaient. Sa pieuse mère, qui désirait ardemment que ce fils bien aimé se consacrât à l'autel, priait le Seigneur de le faire persévérer dans cette sainte voie.

Bientôt il fut mis au collége à Lyon, et il montra tout d'abord une telle ardeur pour l'étude, que loin de l'exciter au travail, il fallait songer à le contenir. Pour donner une idée de ses succès à cette époque et de sa supériorité sur ses condisciples, il nous suffira de dire que, presque toujours, ses professeurs le mettaient hors de concours afin que quelqu'autre pût aspirer à la première place.

Cet ardent amour de l'étude faillit être funeste au jeune collégien ; sa santé s'altéra ; on le crut atteint d'une dangereuse maladie de poitrine, et ses parens s'empressèrent de le rappeler près d'eux, où de tendres soins lui rendirent la santé. Il resta ensuite quelque temps au collége de la Côte, puis sa vocation pour le sacerdoce se manifestant de plus en plus, il entra au séminaire de Grenoble, où il ne tarda pas à se faire remarquer autant par sa piété que par sa haute intelligence et son cœur accessible à tous les nobles penchans. Ses supérieurs reconnurent dès lors que ce jeune homme était appelé par Dieu à de hautes destinées ; ils le prirent en affection et ne négligèrent rien pour diriger ses premiers pas dans la carrière qu'il devait si glorieusement parcourir.

A dix-sept ans, M. Combalot reçut la tonsure ; peu de temps après, son supérieur, M. Brossard, lui confia la chaire de philosophie ; et il n'avait pas encore atteint sa vingt-troisième année lorsqu'il fut ordonné prêtre, après avoir obtenu la dispense d'âge nécessaire. Les fonctions dont on l'avait chargé ne l'empêchaient pas d'étudier avec ardeur ; il ne se lassait pas de lire les Pères de l'Église : saint Augustin, saint Ambroise étaient ses auteurs favoris ; la *Somme* de saint Thomas était encore l'une de ses lectures de prédilection ; il avait aussi une grande estime pour les ouvrages de M. de Bonald, de M. de Maistre ; mais ce fut bien tôt pour M. de La Mennais qu'il montra le plus d'admiration et d'enthousiasme, sentimens qu'il manifestait quelques années plus tard dans ces lignes adressées à l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* :

« Lévite ignoré à l'ombre du sanctuaire où je me preparais aux
» combats du Seigneur, je n'eus pas plus tôt entendu votre voix que
» je me sentis entraîné vers vous par une force irrésistible. Je m'étais
» dit : l'église de France n'est plus veuve de ses saintes et grandes il-

Digitized by Google

» lustrations, et les ruines du sanctuaire n'ont pas étouffé l'étincelle
» divine qui toucha l'ame de Fénélon et inspira le génie de l'évêque de
» Meaux; tous les prophètes de la maison d'Israël n'ont pas péri sous
» lesdécombres de nos temples, et la tempête des révolutions n'a pas
» jeté sur des plages désertes tous les apôtres de Jésus-Christ. La cause
» de Dieu a retrouvé un défenseur digne d'elle, et l'impiété frémissante
» le marteau qui doit la briser.

» Dès ce moment, Monsieur, je vous aimai de la même passion que
» j'aimais la vérité. Je confondis son défenseur avec elle, et n'aspirai
» plus qu'à vous rencontrer sur cette terre pour devenir votre disciple
» le plus fidèle et votre enfant le plus dévoué. Des circonstances qui
» me semblaient un bienfait de la Providence me permirent de réaliser
» ce vœu de mon cœur, et je n'eus plus d'autre ambition que de secon-
» der selon la mesure de mes forces, ou plutôt de ma faiblesse, vos
» grandes pensées pour le triomphe de l'Église. »

Paroles vraiment admirables, et qui suffiraient à peindre cette chaleur de cœur, cette foi vive et cette mâle éloquence qui caractérisent particulièrement l'abbé Combalot.

Devenu préfet-général des études au séminaire de Grenoble, M. Combalot montra dans l'exercice de cette charge cette grande supériorité intellectuelle dont il est doué; les études, sous sa direction, prirent une extension que lui seul peut-être était capable de leur donner. Docile avec ses supérieurs, affable et bon avec ses élèves, il était devenu l'objet de l'affection générale; aussi y eut-il grand deuil au séminaire de Grenoble lorsque l'on apprit que l'abbé Combalot, abandonnant ses maîtres, ses disciples, ses compatriotes qui tous le chérissaient, allait entrer chez les jésuites à Montrouge. On tenta de grands efforts pour le faire renoncer à cette résolution, mais croyant obéir à la volonté de Dieu, il persista, et en 1825 il fut admis au noviciat. Là, se livrant à l'étude avec une nouvelle ardeur, il acheva de briser les liens qui l'avaient retenu jusqu'alors dans une sphère trop étroite pour son génie; il acquit de nouvelles lumières et plus de confiance en lui-même. Mais en même temps que son esprit s'éclairait par des travaux opiniâtres et une méditation profonde, sa santé s'altérait de nouveau; une maladie grave l'atteignit, et après un an de séjour à Montrouge, il fut obligé d'aller respirer l'air natal. Les forces lui revinrent promptement sous ce beau ciel du Dauphiné: comme son mérite était connu, on lui offrit alors successivement plusieurs cures; il les refusa constamment. La voie de l'apostolat était la seule qu'il voulût suivre, et plusieurs prédications remarquables la lui avaient déjà tracée. Simple missionnaire, il commença donc à parcourir la France, dissipant partout où il passait le nuage d'impiété que la tempête révolutionnaire avait étendu sur notre malheureuse patrie: en vain l'athéisme se débattait sous ses coups; à sa voix puissante, les plus intrépides incrédules se sentaient émus, ils écoutaient, et la logique inflexible du grand orateur, la profondeur de ses pensées, ces élans du cœur traduits par de si nobles paroles, cet accent persuasif, ce regard animé d'un feu divin, tout cela décidait promptement la victoire.

Pendant cinq ans, lutteur infatigable, il marcha ainsi chaque jour à de nouveaux combats, agrandissant par sa parole la cité de Dieu, arrachant l'ivraie de tous les champs répandus sur sa route, et ramenant au

Digitized by Google

bercail une foule de brebis égarées qui sans lui eussent été perdues sans retour.

Le bruit de ses prédications, des conversions qu'elles opéraient se répandit promptement; de toutes parts les évêques l'appelèrent à leur aide. Enfin, au commencement de 1830, le roi Charles X voulut l'entendre, et l'abbé Combalot fut appelé à la cour pour y prêcher le carême.

M. Combalot possède surtout à un degré éminent la brillante faculté de l'improvisation; quelque soit le sujet qu'il se propose de traiter, il ne prépare point son discours, seulement il en fixe dans sa pensée les principaux points; puis il se met en prière, et, plein de confiance en l'aide de Dieu, il se pose hardiment en face de son auditoire. Sa manière ne ressemble en rien à celle de M. de Ravignan; il ne se plaît pas comme ce dernier à chercher la difficulté; mais il ne la craint pas non plus, et s'il la rencontre sur son chemin, il l'aborde franchement, l'attaque avec vigueur et toujours avec succès. Sa parole est limpide; sa voix a de la souplesse et une grande étendue; son style, qui abonde en images saisissantes, est concis, nerveux; on voit qu'il s'attache plus aux choses qu'aux mots. Il est tellement sûr de sa mémoire qu'il semble se plaire à rompre souvent le fil de son discours; il aime les digressions, s'y laisse souvent entraîner, et leur donne parfois un tel développement qu'on pourrait croire qu'il a perdu de vue son sujet principal: mais toujours avec une assurance parfaite il y revient, et le reprend sans hésiter au point où il l'a laissé. Nul peut-être n'a plus profondément exploré les arcanes du genre humain, et c'est avec un égal bonheur qu'il traite les sujets les plus divers. Les passages suivans d'un sermon de M. Combalot sur la Passion de Jésus-Christ pourront donner une idée de l'éloquence de cet orateur.

«..... L'Église célèbre aujourd'hui la mort de son époux. Le temps est triste, le tabernacle vide; en ce jour, le sacrifice est interrompu, le feu sacré est éteint dans le sanctuaire; le prêtre et le levite, assis au milieu du temple, adorent la croix; ils entonnent des chants plaintifs; l'Église fait entendre sa douleur à la vue d'objets si capables de réveiller son amour. Chrétiens, vous dirai-je aujourd'hui: avez-vous fatigué vos yeux de larmes? votre cœur s'est-il brisé de componction à la vue de tant de douleurs? qu'avez-vous éprouvé en ce jour où les pierres même ne restent pas insensibles, où tout retentit de l'anniversaire de la mort de l'Homme-Dieu? votre cœur s'est-il brisé à la vue de tant d'angoisses profondes? Ah! vous êtes restés froids à ce spectacle de l'Homme-Dieu, semblables aux fossoyeurs qui, vivant sans cesse au milieu de la mort, se familiarisent avec elle et sont tranquillement assis auprès du cadavre qu'ils viennent d'inhumer..... »

Après avoir fait une peinture énergique de la trahison de Judas, M. Combalot s'écrie:

« Il s'arrache des bras de Jésus-Christ; la justice divine gronde, et sur son front déicide existe la marque de son forfait. Il s'arrache la vie, et il se l'arrache de ses mains sanglantes. Telle est, mes frères, la mort réservée aux imitateurs de Judas, aux impénitents; ils se jettent dans le désespoir, et ils éteignent eux-mêmes le flambeau de leur vie. Voilà ce qui existe dans notre siècle; il n'y a pas de jour où les feuilles publiques ne nous annoncent quelques suicides..... Allez à l'autel, vous y

Digitized by Google

verrez de jeunes Judas qui affrontent les barrières du sanctuaire. Ces Catons de vingt ans s'arrachent la vie comme un faible jouet, et ils précipitent ainsi leur famille dans le deuil et la désolation. »

Arrivant au supplice de Jésus-Christ, l'orateur fait une peinture saisissante des tortures qui sont infligées au Fils de l'Homme.

« *Ecce Homo!* Le voilà nu, dépouillé; sa chair est par lambeaux; le voilà tel que la cupidité l'a fait : la douleur a broyé son âme, il souffre de profondes angoisses pour expier la volupté qui ravage les cœurs des hommes. Pilate demande de l'eau, se lave en disant : « Je suis innocent du sang de ce juste. » Pilate! tu n'es pas innocent : ce sang te poursuivra sans cesse, tu deviendras l'opprobre des nations!... « Que ferai-je de Jésus? » demanda alors Pilate; question qui bouleverse l'âme. Homme cruel, souviens-toi qu'il a une mère; rends-le-lui; elle l'arrosera de ses larmes; elle lavera son corps couvert de sang dans des torrens de pleurs; ce sera sa dernière consolation. Ce que tu feras de Jésus-Christ! ah! demande plutôt ce qu'il fera de toi au jour solennel de ses justices! — « Qu'il soit crucifié, » répond le peuple. Il se lave donc les mains, et le peuple s'écrie : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfans! » Va, peuple déicide! ce sang te confondra; il poursuivra tes enfans puisque tu l'as voulu!... Déjà j'entends le bruit des charriots et le pas des armées romaines; onze mille Juifs sont passés au fil de l'épée : et le reste est jeté au milieu de toutes les générations; dix-huit siècles en ont été témoins.... Vous êtes errans, sans ville, sans autel; ce sang retombe sur vous....

« .... Le calice n'est pas encore épuisé; Jésus-Christ arrive à la montagne du Calvaire en se traînant; ses genoux chancellent, il tombe; personne n'est là pour le soulager, que quelques femmes qui versent un torrent de larmes. Quel spectacle douloureux! Parmi elles, j'aperçois la mère de Jésus-Christ! Où allez-vous donc, ô la plus infortunée des mères! Où dirigez-vous vos pas? Ah! ne venez pas augmenter les souffrances de votre fils par votre douleur; n'approchez pas : si ces monstres vous apercevaient, ils vous feraient un reproche de l'avoir donné au monde. Mais non, elle marche vers le Calvaire; elle ne peut pas, comme Isaac, demander où est la victime. Allez donc, ô Marie! où vos sublimes douleurs vous appellent; allez cueillir la palme des martyrs. . . . . .

. . . . . .

« *Tout est consommé!*... Oui, tout est consommé du côté du ciel; tout l'est-il du côté de la terre? Père adorable d'un fils adoré, brisez vos tonnerres, remettez votre épée dans le fourreau, votre justice doit être satisfaite.

« Toi, poussière des nations, humanité, lève-toi; viens te ranger près du trône des justices! Sors de la tombe, Adam, viens cueillir à l'arbre rédempteur le fruit du salut : ton crime est expié, ta chute réparée. Viens te placer à la tête de la postérité pour recueillir ce sang divin qu'il a répandu pour toi, Et vous, chrétiens, ne viendrez vous pas à votre tour contempler Jésus-Christ? Sera-t-il mort en vain pour vous,

« Laissez donc votre cœur s'émouvoir; rompez avec la volupté, la cupidité; qu'elles soient agonisantes dans votre âme. Saisissez la croix! tenez vous-y fermement attachés, car il n'y a de salut que dans le nom de Jésus-Christ. Retournez chez vous en frappant vos poitrines, et écrivez

Digitized by Google

vous donc : Ah ! cet homme était vraiment le fils de Dieu, le roi des cœurs, le dominateur des nations !..

« Jeunes gens, vous l'espérance de la société, l'espoir de la patrie, vous avez fait divorce avec une philosophie pourrie d'orgueil; élevez-vous donc à la hauteur de vos destinées, comprenez-les bien; donnez au monde un spectacle inouï : dites que vous appartenez à Jésus-Christ; que la croix soit la bannière et le drapeau sous lequel vous vous rangiez; vous êtes vraiment libres, car la vraie liberté a été acquise sur la cime du Calvaire ! »

Certes, il y a de l'ampleur dans ces pensées; ces métaphores sont richement colorées; le style de ce discours est irréprochable, et l'on y cherche vainement ces fautes grammaticales qui, au dire d'un biographe, seraient tellement nombreuses dans les sermons de M. Combalot, *qu'ils* ne sauraient supporter l'épreuve de la typographie.

Ce grand orateur était dans toute la puissance de son talent lorsqu'éclata la révolution de juillet 1830. Cette éruption subite du volcan populaire semblait devoir briser son avenir, renverser tous ses projets; pourtant il ne se plaignit point; il attendit dans la retraite et la méditation les consolations qui ne manquent jamais aux grandes âmes; puis quand l'orage fut passé, il parut dans la chaire de vérité. Mais il se consacra plus particulièrement aux retraites ecclésiastiques, spécialité qui convient à sa science profonde à son immense érudition, et à laquelle il fit en quelque sorte le sacrifice de la gloire qu'il eût pu conquérir dans une autre sphère.

Nous voici arrivés à l'époque la plus critique de la vie de M. Combalot : le génie impatient et remuant de M. de La Mennais venait de se créer un organe, le journal *l'Avenir* paraissait. M. Combalot, qui, ainsi qu'on l'a vu, professait une sorte de culte pour M. de La Mennais, devint l'un des principaux rédacteurs de ce journal. Grand fut l'émoi du haut clergé à l'apparition de cette feuille; Mgr. l'évêque de Grenoble ne fut pas le dernier à sévir, et voyant le nom de M. Combalot sur la liste des rédacteurs d'un journal qui semblait menacer d'une révolution le monde catholique, il lança un interdit contre le célèbre prédicateur.

M. Combalot fut atteré par cet acte de haute censure qu'il avait la conscience de n'avoir pas mérité; frappé au cœur, il s'arrêta au milieu de la carrière, puis enfin, faisant appel à sa haute raison, il sentit le besoin de se justifier, et il adressa à tous les ecclésiastiques de son diocèse un mémoire où l'innocence de ses actions et la pureté de ses vues étaient démontrées de manière à ne pas craindre la contradiction. Un peu rassuré après la publication de cette pièce, le vénérable apôtre continua à écrire, et il reprit le cours de ses prédications.

Mais le temps était proche où les yeux du ministre de Jésus-Christ devaient s'ouvrir sur l'abîme vers lequel l'entraînait cet homme auquel il s'était attaché de corps et d'âme. La révolte flagrante de l'abbé de La Mennais, sa rupture éclatante avec l'autorité pontificale; rien n'avait pu ébranler l'attachement aveugle que M. Combalot portait à cet écrivain, naguère si dignement, et aujourd'hui si déplorablement célèbre; ce livre si outrageusement anti-chrétien, les *Paroles d'un Croyant*, fut lui-même impuissant à rompre le charme; mais lorsqu'apparut le livre de l'abbé de La Mennais sur les *Affaires de Rome*, l'indignation pénétra de toutes parts dans l'âme du juste. Ce fut alors que M. Com-

Digitized by Google

balot écrivit à l'abbé de La Mennais ces deux lettres qui resteront comme un monument de loyauté et de repentance, et dont nous citerons les passages les plus remarquables

« Notre malheureuse et inexplicable tendresse nous avait fait croire « que vous étiez suscité de Dieu en ces tristes temps pour porter les der- « niers coups à la philosophie sceptique du dix-huitième siècle, et pour « devenir le plus éloquent défenseur de l'église de Jésus-Christ. Nous « vous honorions comme un père; nous écoutions vos paroles comme « des oracles, et nous vous aimions comme nous aurions chéri saint « Augustin ou saint Athanase. Hélas! qui nous eût dit que nous étions « destinés à pleurer votre chute, à combattre vos erreurs et à maudire « peut être notre infatigable dévouement!....

« Il y a près de cinq ans que mes amis et moi avons entendu dans vo- « tre âme comme un bruit de tempête. Vos pensées, que l'autorité de « l'église ne contenait déjà plus, allaient et venaient comme des vagues « furibondes, et le vent de l'erreur les poussait vers l'écueil contre le- « quel vous vous êtes brisé.....

« Il faut bien l'apprendre à ceux qui l'ignorent, alors même que vous « combattiez sous l'étendard du Christ, mes amis et moi avons cent fois « déploré l'acrimonie de vos paroles; cent fois nous avons gémi en se- « cret de cette tendance innée à la tyrannie de la pensée et aux caprices « humiliants de la colère. Je vous écrivais, il y a quelques années, ces « paroles devenues par votre chute une sorte de prophétie : *J'adresse à « Dieu, mon cher ami, cette prière pour votre génie* : EMITTE AGNUM DOMI- « NATOREM TERRÆ. *Il y a de l'aigle, du lion, du tigre peut-être dans vos « entrailles; mais la douceur de l'agneau n'y fut jamais...*

« Il faut bien qu'on vous connaisse, puisque vous vous êtes fait l'en- « nemi, l'irréconciliable ennemi de l'épouse de Jésus-Christ. Votre « âme, livrée à ses instincts propres, est pétrie de sarcasme; Voltaire « vous eût envié ce don. Jamais vous n'oubliez une injure ou seule- « ment une contradiction. Je n'ai jamais connu intelligence plus tyran- « nique et conséquemment plus esclave de la satire que la vôtre...

« On vous demandait un jour à Juilly ce que vous feriez si Rome « condamnait vos doctrines philosophiques et politiques, vous dites « *qu'il resterait encore à examiner la valeur de sa condamnation.* Le véné- « rable ecclésiastique de qui je tiens ce fait m'a dit que cette effrayante « parole l'avait consterné....

« *L'Avenir* se proposait, dites-vous, de défendre l'institution catho- « lique languissante. Et qui vous avait donné cette mission? de qui la « teniez-vous? qui vous avait envoyé? auriez-vous pu montrer les titres « de votre apostolat? Apprenez que l'institution catholique n'a jamais eu « besoin de vos efforts. Vous vous êtes cru nécessaire à la restauration « du catholicisme, vous nous l'avez donné à connaître plus d'une fois « parce que vous n'avez jamais compris ce mot de l'Évangile : *Servi « inutiles sumus.* Atôme intelligent, vous aviez pensé que le poids de « votre génie était indispensable pour faire pencher la balance du côté « de Dieu et de la vérité. L'Église toute languissante, toute défaillante, « toute épuisée qu'elle vous paraît aujourd'hui à travers le nuage qui « couvre votre entendement et qui pèse sur votre cœur, ne craint ni « vos phrases ni vos outrages, et fussiez-vous devenu le précurseur de « l'Antechrist, elle se rirait de votre impuissance en pleurant sur vos « égarements et vos scandales....

Digitized by Google

« *Rome*, dites vous encore, *ne laisse pas d'avoir un attrait puissant*, « *comme serait la vision d'un monde évanoui.* Cette vision de Rome *évanouie* comme un monde qui n'est plus a pour vous l'attrait qu'elle aurait pour un démon. Vous battez des mains sur des ruines que votre imagination en délire a seule créées, et le dernier venu dans la longue et scandaleuse série des hérétiques et des apostats, vous réveillez de leur tombeau les blasphèmes évanouis et mille fois confondus de ceux qu'elle a eus pour calomniateurs et pour ennemis. Mais Rome, ce ne sont ni les pierres de ses édifices, ni la poussière de ses générations : la main qui préside à ses destinées immortelles est la main de celui qui balance le monde avec plus de facilité que le berger ne balance la fronde qui lui sert de jouet. Assise sur les siècles et sur la vérité, la Rome spirituelle, évanouie pour vous comme tant d'autres choses, n'a rien à craindre des injures de l'homme ni de ses impuissantes fureurs.....»

Il y a de l'amertume dans ces lignes de M. Combalot, mais cette amertume qui d'ailleurs, est pleinement justifiée par la circonstance, n'exclut jamais la raison. La seconde lettre est encore plus forte de logique; nous n'en rapporterons que quelques fragments.

« Les phases de votre génie formeront un jour l'un des chapitres « les plus curieux et les plus lamentables de l'histoire des variations de « l'esprit humain; car peu d'hommes en politique, en philosophie, en « théologie même ont varié autant que vous, jusqu'au jour fatal où « s'est consommée la ruine de votre foi, par ces mortifications profondes que vous avez dû subir nécessairement.

« Quand vous envisagez une question, qu'elle qu'elle soit votre pensée synthétique s'imagine toujours la contempler dans ses rapports « universels : vous croyez la tenir tout entière, et les conséquences les « plus étonnantes, les plus extrêmes et les plus hardies jaillissent de votre raison. Mais dès que le point de vue d'où vous le considérez a changé pour vous et a fait naître des rapports inaperçus, vous n'en tenez « aucun compte. Votre esprit procède à sa manière; voilà la cause des « incessantes modifications, ou plutôt des perpétuelles contradictions de « votre vie politique et littéraire...

« Personne au monde peut être, ne s'est plus compromis que je n'ai « l'ai fait pendant près de six ans pour pallier l'acrimonie de votre parole. Mais quand j'ai vu la calomnie devenir la conseillère de vos ressentiments contre l'Église et contre son chef, j'ai pensé que le moment était venu de tout dire, et qu'un plus long silence serait coupable...»

On sent en lisant ces lignes, combien le cœur de M. Combalot était ulcéré; la douleur l'emportait presque sur la charité.

M. Combalot a aujourd'hui quarante-cinq ans : c'est un homme de haute taille : son regard animé, sa pose vigoureuse en chaire lui donnent tout à fait l'air de l'athlète chrétien; il y a en quelque sorte, et pour nous servir de ses propres expressions, il y a du lion dans l'attitude et dans la véhémence de l'abbé Combalot; c'est un lion chrétien qui rugit contre l'Enfer.

Tout dernièrement, M. Combalot étant allé à Rome, le pape l'a nommé missionnaire apostolique; c'est un titre dont son ambition se contente.

Digitized by Google

C'est quelque chose d'amirable que ce vertueux apôtre, grand vicaire de Rouen, etc., vivant en cénobite dans sa petite chambre, rue de Madame, à Paris. Deux chaises médiocres, une vieille table, un mauvais lit composent tout son mobilier. Mais dans ce réduit, il possède un trésor que pourraient lui envier tous les heureux de la terre, une sœur, vrai présent du ciel, qui n'a d'autre souci que de lui rendre douce la vie austère à laquelle il s'est condamné, et qui, autant qu'elle le peut, sème des fleurs sur le rude chemin qu'il parcourt.

S. P. R.

NOUVELLES DIVERSES.

*** Trois prêtres, un frère et quatre sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Sainte-Croix, du Mans, viennent de s'embarquer au Havre pour la mission de Notre Dame-du-Lac, dans le diocèse de Vincennes, aux États-Unis. Les trois ecclésiastiques sont MM. les abbés Cointet, Marivault et Gonesse.

*** Le comice agricole du canton d'Ambrières a décerné le 8 septembre plusieurs primes pour encourager la culture du trèfle et des racines fourragères, et pour l'amélioration de la race chevaline. Cette intéressante réunion, présidée par M. Le Marchant, conseiller général, avait attiré une foule de curieux. Les Lauréats ont reçu chacun un exemplaire des *Leçons d'Agriculture* de M. Bodin, directeur de l'École d'Agriculture de Rennes. (*Courrier de la Mayenne*).

*** Sous le titre de *Dissertation sur le pays des Diablintes*, M. Fr. Etoc-Demazy, du Mans, vient de publier une brochure pleine d'intérêt. L'auteur se demande d'abord quelle était la situation du pays des Diablintes; question long-temps controversée et diversement résolue. D'accord avec l'abbé Lebeuf et les géographes modernes, M. Etoc-Demazy pense que le territoire des Diablintes est le pays de Jublains, au Bas-Maine; il détermine ensuite, aussi rigoureusement qu'il est possible de le faire aujourd'hui, l'étendue et les limites de ce territoire, qui comprenait, suivant MM. Cauvin et Walckenaër, les doyennés d'Évron, de Javron, des deux Passais, de Mayenne et d'Ernée, de Lassay et de la Roche-Mabille; M. Etoc-Demazy suppose qu'il devait s'étendre bien plus loin dans les terres armoricaines, et toucher l'océan du nord-ouest. Enfin, l'auteur examine amplement, avec la patience et l'expérience d'un véritable

Digitized by Google

érudit, diverses autres questions non moins intéressantes concernant la ville principale de la province des Diablintes, où l'on trouve aujourd'hui tant de vestiges de l'occupation romaine.

(Courrier de la Mayenne).

*** Il résulte de la statistique publiée par le ministre de l'agriculture et du commerce, que, pendant l'année 1841, il a été importé en France pour 22,434,000 fr. d'animaux vivans, pour 91,889,000 fr. de matières animales, peaux, laines grasses, etc., au total, 114,323,000 fr. Les exportations ne s'étant élevées qu'à la somme de 15,000,000 fr., il en résulte que nous avons payé à l'agriculture étrangère, pour la seule année 1841, la somme énorme de 99,000,000 fr.

*** Suivant les comptes de l'administration de l'enregistrement et des domaines, la valeur des propriétés en France est de 39,514,925,000 fr., et son revenu de 1,500,497,000 fr.; elle est grevée de 4,987,832 inscriptions hypothécaires représentant un capital de 11,257,365,778 fr.; enfin l'intérêt hypothécaire s'élève annuellement à 461,453,280 fr.

Depuis long-temps on désirait l'érection d'un chemin de la Croix à Saint-Pierre-la-Cour, canton de Loiron, mais la fabrique était trop pauvre et n'avait pas de ressources. Quelques personnes firent part de leurs désirs et de leur douleur à M. Lhuillier, curé de la paroisse depuis bien des années. Leurs vœux trouvèrent écho et sympathie dans le cœur du pasteur qui, encouragé par les avances et les exhortations des âmes pieuses, et rassuré par les promesses de la charité chrétienne, se mit aussitôt à l'œuvre. Après avoir obtenu l'autorisation de Mgr l'évêque du Mans, M. le curé proposa au prône, le dimanche de la Quinquagésime 1843, d'ouvrir une souscription pour l'achat des tableaux du Chemin de la Croix. Cette proposition fut bien accueillie, et grâces au zèle de M. le curé et des habitans, le Chemin de la Croix a été acheté sans aucuns frais de la part de la fabrique.

Le dimanche, 10 de ce mois, M. Augry, prêtre de Laval, autorisé par une ordonnance de Mgr l'évêque du Mans, a présidé aux cérémonies qui ont commencé par une messe solennelle chantée par M. l'abbé Gatineau, jeune prêtre de la Brulatte. Après l'évangile, M. l'abbé Augry est monté en chaire et a prononcé un sermon remarquable sur la mort.

Digitized by Google

La messe terminée, une procession à laquelle s'étaient jointes plusieurs jeunes personnes en blanc, est sortie de l'église et s'est dirigée vers un nouveau cimetière que la commune vient d'acheter. M. l'abbé Augry en a fait aussitôt la bénédiction solennelle en présence des bons habitans de cette paroisse qui désiraient voir leur dernière demeure consacrée par la religion; puis, la procession s'est rangée au pied de la grande croix du cimetière, au-dessus de laquelle on avait élevé un arc-de-triomphe, et M. Augry, délégué par M. le curé, a fait la bénédiction de la croix. La procession est rentrée à l'église en chantant des cantiques d'actions de grâces.

Immédiatement après vêpres, M. Augry a annoncé le départ de la procession pour le cimetière nouvellement béni, où devait se faire la bénédiction des tableaux et des chapelets et médailles; mais avant de partir il a adressé un discours sur l'association de la Propagation de la Foi.

Les quatorze tableaux du Chemin de la Croix ont été portés en procession par quatorze jeunes filles en blanc. Arrivée au cimetière, la procession s'est avancée au pied de la croix sous le reposoir qui avait été élevé pour la cérémonie du matin, et là a eu lieu la bénédiction des tableaux du Chemin de la Croix, au milieu de plusieurs prêtres et curés des environs qui avaient voulu contribuer par leur présence à l'éclat de cette brillante cérémonie. Après cette bénédiction le R. P. Augry a béni les chapelets et les médailles, et a fini par donner dans le cimetière, au pied de la croix autour de laquelle étaient rangés le clergé, les jeunes personnes en blanc et une foule immense de peuple, un beau sermon où il a montré que l'arbre de la croix porte *des fruits de vie* pour ceux qui le révèrent et *des fruits de mort* pour ceux qui le méprisent.

La procession est rentrée à l'église en chantant le *Vexilla Regis* et des cantiques. Alors on a placé les tableaux du Chemin de la Croix.

Un grand nombre de fidèles des paroisses voisines avaient voulu prendre part à ces cérémonies. La joie était peinte sur tous les visages des habitans de Saint-Pierre-la-Cour.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

RÉFLÉXIONS MORALES
SUR
Le Nouveau Testament,
PAR LE P. LALLEMANT.

CES RÉFLEXIONS SUR LE NOUVEAU TESTAMENT ont été approuvées, lors de leur première publication, par FÉNELON, et vingt-trois autres ÉVÊQUES.

Il est peu d'ouvrages, dont la lecture ait été recommandée aussi unanimement par l'ÉPISCOPAT, et dont le mérite, par conséquent, soit moins contestable.

En effet, tous les fidèles devant prendre soin de s'instruire des vérités éternelles de l'Evangile, aucun livre n'est plus propre que celui du P. Lallemant à les aider à faire sur ces mêmes vérités les réflexions qui leur sont nécessaires et à entendre les passages difficiles du texte sacré. Chacun y trouvera, selon son état, tout ce qui peut animer à la pratique des saintes maximes, suivant lesquelles on doit former son cœur et régler sa conduite.

La traduction, faite sur la Vulgate, en est pure et orthodoxe. Les notes qui sont à la fin des chapitres sont d'une critique exacte et d'une grande érudition ; elles servent à éclaircir ou à concilier les endroits difficiles à entendre ou à accorder ; elles sont tirées des Pères et des meilleurs interprètes.

Les réflexions morales qui y sont répandues se trouvent heureusement appliquées soit aux circonstances de la vie de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, soit à ses paroles. Egalement solides et pleines d'onction, elles portent à la pratique des vertus chrétiennes, accoutument à la méditation des choses saintes et inspirent un plus grand goût de la parole de Dieu.

Les Pasteurs, chargés du soin d'annoncer au peuple cette parole sacrée, peuvent y puiser les sentiments de la piété la plus vive et la plus éclairée. Tous les dogmes de la Religion et tous les points de la morale chrétienne y sont traités d'une manière exacte et édifiante.

Cette nouvelle édition se trouve réduite de 12 volumes en 5, et présente ainsi une grande économie, non-seulement sur le prix, mais aussi sur la reliure. (*Voir aux Annonces.*)

Digitized by Google

4 OCTOBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 9.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

Études Biographiques.

M. DE RAVIGNAN.

Ce n'est pas sans ressentir une émotion profonde que nous traçons ces lignes; la main nous tremble en écrivant ce beau nom de Ravignan. C'est que nous avons la conscience de l'immensité de la tâche que nous allons essayer d'accomplir. Dire ce qu'est cette intelligence si pure, si fort dégagée des intérêts terrestres; donner une idée de cette raison puissante appuyée sur la foi; dire le feu de ce regard qu'anime l'esprit de Dieu; rapporter sans les affaiblir quelques-unes de ces paroles qui semblent tomber du ciel pour raviver la foi dans les cœurs faibles et ramener le catholicisme à cet état de grandeur et de puissance qui lui appartient, cela pourrait bien dépasser les forces de plus capables que nous.

C'est qu'en effet il ne s'agit pas ici de raconter les diverses phases d'une vie agitée où les événemens se pressent. Rien de plus calme et de plus simple que la vie de M. de Ravignan; c'est dans la solitude que se sont écoulées ses plus belles années; à l'âge où les hommes, même les plus forts, se laissent vaincre par les passions, lui, a vaincu le corps pour ne vivre qu'avec l'esprit. Son humilité parfaite ne s'est jamais dé-

Digitized by Google

mentie : il n'a point cherché la gloire ; seulement il a obéi à la volonté de Dieu en faisant entendre aux hommes sa parole vivifiante, manne céleste dont le divin Maître de toutes choses a voulu le faire le dispensateur.

M. de Ravignan a aujourd'hui près de cinquante ans ; sa taille est assez élevée. Sa physionomie est grave et calme ; mais elle s'anime promptement quand il parle : alors ses yeux lancent des éclairs, et le génie rayonne sur son vaste front qu'ombragent des cheveux d'un noir d'ébène. Sa voix qui, de même que son visage, annonce une origine toute méridionnale, est belle et d'une assez grande étendue ; ses accents sont tour à tour énergiques et onctueux, selon qu'il fait appel à l'enthousiasme ou à la raison ; car c'est autant à l'esprit qu'au cœur de son auditoire que s'adresse l'illustre orateur : ce qu'il désire, ce qu'il prêche, le grand œuvre auquel il travaille sans relâche, c'est le triomphe de la raison appuyée sur la foi ; et c'est avec une logique aussi inflexible que brillante qu'il livre les plus rudes assauts à l'incrédulité.

Chose étrange ! cet homme qui devait remplir avec tant d'éclat sa mission apostolique, ce prophète inspiré à la voix duquel devaient s'élever des églises, naissait au moment même où un peuple en délire niait Dieu, pillait ses temples, égorgeait ses ministres. M. Jules-Adrien Delacroix de Ravignan naquit à Bayonne en 1795, d'une famille patricienne qui eut le bonheur d'échapper à la tourmente révolutionnaire, ce qui permit à madame de Ravignan d'élever ses enfans, car elle en avait plusieurs, comme elle avait été élevée elle-même, dans l'amour de Dieu, de la vertu et des bonnes œuvres. L'enfance de M. de Ravignan fut calme comme tout le reste de sa vie : elle fut sans joies bruyantes, et n'eut pas de ces douleurs si vives et pourtant si promptement oubliées. La raison s'était logée de bonne heure dans ce vaste cerveau ; aussi, placé bien jeune encore au collége de Bourbon, à Paris, ses succès furent-ils rapides et brillans.

Ses parens le destinant à la magistrature, il ne quitta le collége que pour se livrer à l'étude du droit ; il y apporta cette vivacité d'esprit, caractère distinctif des habitants du Midi, et cette raison précoce qui devait, plus tard, jeter tant d'éclat. Admis au stage, il laissa bientôt loin de lui tous ses jeunes collégues qui, dans les conférences, admiraient sa parole facile, sa puissante argumentation, jointes à une connaissance parfaite de la procédure, dont il avait fait une étude toute particulière.

Malgré cette supériorité si marquée, M. de Ravignan eut bientôt autant d'amis que de collègues ; on l'aimait, on le recherchait surtout à cause de sa grande douceur, de sa conversation spirituelle, de ses manières charmantes, de son excellent ton qui ne se démentait en aucune circonstance. Il tenait d'ailleurs parfaitement sa place dans le monde, et bien qu'il n'eût pas un goût très vif pour les plaisirs qu'on y rencontre, il s'y montrait souvent ; plus d'une fois même il s'y fit remarquer par son élégance d'un goût parfait.

Déjà, depuis quelque temps, le jeune avocat plaidait avec un succès soutenu, et sa clientelle grossissait chaque jour, lorsque, au commencement de 1816, on le nomma conseiller-auditeur à la Cour royale. Bien qu'il n'eût alors que vingt-deux ans, sa nomination ne fit pas naître une plainte ; pas un murmure ne s'éléva parmi ses concurrents ;

Digitized by Google

tous reconnurent hautement que l'on avait choisi le plus digne, et ils applaudirent à cet acte de justice. « Il était bien jeune, sans doute, « dit à ce sujet un digne appréciateur du beau talent de cet orateur sa- « cré; mais déjà il possédait toutes les qualités éminentes qui font le « grand magistrat; il vint donc, à vingt-deux ans, s'asseoir avec les « anciens, et il se mit à juger comme eux. »

Qu'il nous soit permis de ne pas accepter pour M. de Ravignan ces dernières paroles que beaucoup pourraient considérer comme un brillant éloge. Il vint s'asseoir parmi les anciens, cela est vrai; mais nous ne croyons pas qu'il *se mit à juger comme eux*. Profondément religieux, M. de Ravignan avait vu dans la science du droit une émanation de la divinité, un reflet des notions éternelles du juste et de l'injuste; la religion et le droit étaient pour lui un ensemble de vérités se déduisant rigoureusement l'une de l'autre; il regardait la magistrature comme un véritable sacerdoce, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il se sentit atteint d'une tristesse profonde en voyant si souvent, *parmi les anciens* eux-mêmes, l'homme se montrer à la place du magistrat.

Ce fut à cette époque qu'il sentit que sa vocation l'appelait à d'autres destinées; mais se défiant de sa jeunesse et d'une sorte d'enthousiasme qui l'entraînait vers les choses saintes, il crut devoir persévérer dans la carrière qu'il avait embrassée, se réservant pourtant de consulter Dieu par la prière et de faire taire l'orgueil et l'ambition qui pourraient tenter de le séduire pour n'écouter que la voix de sa conscience. Cinq ans s'écoulèrent ainsi; M. de Ravignan, tout en continuant à se livrer d'esprit et de cœur à l'étude des lois, sentait de plus en plus qu'une main puissante le poussait vers d'autres voies; mais il attendait toujours, ne voulant prendre de détermination que lorsque les derniers et faibles nuages du doute qui se produisaient encore dans sa pensée seraient entièrement dissipés.

Cependant, malgré sa modestie, le peu de soin qu'il prenait de se faire valoir, et son éloignement pour toute espèce d'intrigue, le jeune conseiller était généralement apprécié: l'envie se taisait devant le grand nom qu'il avait su se faire en si peu de temps, et il y eut approbation générale au Palais, lorsque, par ordonnance du 1er août 1821, M. de Ravignan fut promu aux fonctions de substitut du procureur du roi de la Seine.

Laissez-le faire et laissez-le venir, s'écria M. le premier président Séguier en apprenant cette nomination, mon fauteuil et moi nous lui tendons les bras. »

Nobles paroles qui ne sont pas de celles que l'on s'efforce d'oublier, mais qui ne devaient pas être prophétiques.

Nous ne dirons pas les succès de M. de Ravignan dans l'exercice de ses nouvelles fonctions: sévère sans emportement, juste et clément sans affectation, il se faisait, selon le vœu de la loi, de la justice et de la raison, le premier défenseur de l'accusé dont il entrevoyait l'innocence; de même que, sans faiblesse et sans passion, il requérait l'application des peines encourues par le coupable. Aussi, à cette époque où les passions politiques étaient si ardentes, où la France entière était divisée en deux camps, où le mérite des hommes rangés sous un drapeau était nié aveuglément par leurs adversaires, M. de Ravignan eut la gloire de compter dans tous les rangs de justes appréciateurs de ses hautes qualités.

Digitized by Google

La vie ne faisait en quelque sorte que commencer pour le jeune et savant magistrat; l'avenir lui apparaissait brillant et glorieux; déjà même une union projetée lui promettait toutes les joies de la vie privée auxquelles peut prétendre l'homme de bien; mais la voix intérieure était devenue plus impérieuse, le doute était dissipé; M. de Ravignan n'hésita plus, et renonçant avec calme et sans regret à toute cette splendeur à tous ces biens qui lui semblaient réservés, il écrivit à M. de Frayssinous pour lui demander la permission de se retirer au séminaire de Saint-Sulpice. Cette détermination fut combattue par le prélat; il représenta au jeune magistrat l'affliction que ressentiraient sa famille et ses amis en le voyant renoncer à une position qu'il ne devait qu'à son mérite. « Soyez un magistrat modèle, lui dit-il; la gloire et le salut » sont là autant et peut-être plus qu'ailleurs. »

— « Monseigneur, répliqua M. de Ravignan, Dieu m'appelle; souf» frez, je vous en conjure, que j'obéisse à sa voix. »

Il fallut bien que Mgr. d'Hermopolis se rendît; il accorda donc la permission si ardemment sollicitée. Aussitôt M. de Ravignan s'empressa d'écrire à M. le procureur-général Bellart pour lui faire part de sa résolution, et lui apprendre qu'en conséquence il donnait sa démission de magistrat. Il eut encore une nouvelle lutte à soutenir de ce côté. Juste appréciateur des talens du jeune substitut, M. Bellart ne pouvait se résoudre à le voir s'éloigner du parquet dont lui, M. Bellart, était le chef, et dont M. de Ravignan était si promptement devenu le flambeau.

Voici la lettre adressée alors (6 mai 1822) par le procureur-général au jeune substitut, lettre tant de fois publiée depuis, et dans des ouvrages si divers, qu'elle peut être regardée comme étant du domaine public.

« Mon bon et cher Ravignan, si je n'étais pas, comme vous, bien » détrompé de toutes les illusions humaines, votre lettre m'affligerait » profondément. Je regretterais, pour le monde et pour moi, un bon » et aimable jeune homme qui promettait d'être l'ornement de la ma» gistrature et de rendre des services distingués à son pays. Je regrette» rais que vous missiez vous-même un terme à une carrière que tout » présageait devoir être brillante, et procurer à votre orgueil bien placé » de nobles jouissances, en même temps qu'elle vous aurait fourni de » grandes occasions d'être utile au roi, à la religion, à la société tout » entière, par une haute profession des bonnes doctrines et par une » distribution éclairée de la justice. Tout en étant donc fort enclin à » vous applaudir par mes dispositions personnelles et par le goût que » me donne si souvent le spectacle de démence et de perversité auquel » j'assiste, je crois devoir m'élever au-dessus de cette espèce d'égoïsme » qui me fait envier plutôt que désapprouver votre résolution, pour » vous inviter pourtant, mon cher Ravignan, à la bien méditer de » nouveau. Elle est grave. Elle va vous imposer des devoirs très austères, » beaucoup de privations surhumaines auxquelles il faut que vous » soyez bien sûr de vous ployer aujourd'hui, demain, des années, à » jamais, votre vie tout entière, sans murmures et sans regrets.

» Je comprends un courage, un grand courage soutenu durant un » temps donné; mais l'engagement de renoncer aux plus impérieuses » impulsions des lois de la nature est un terrible engagement. Dans la

Digitized by Google

« ferveur, dans l'enthousiasme, l'imagination nous fait voir quelque-
« fois, comme constamment possible, ce qui ne nous l'est qu'à force
« d'une grâce présente et d'une vive résistance qui n'a pas encore eu le
« temps de s'épuiser. Mais si cette grâce vous abandonnait; si cette ré-
« sistance ne suffisait pas au combat; si un long sacrifice, et de toutes
« les affections destinées à embellir la vie de l'homme de bien qui vit
« chrétiennement, et de toutes les inclinations créées par Dieu, qui ne
« les a données à l'homme que sous la seule condition de n'y céder que
« selon ses saintes lois, devait être, après de longues souffrances, en
« pure perte! si, après ces longues souffrances, il ne devait aboutir
« qu'à une chute et qu'à exposer le salut de votre ame! pesez, mon cher
« Ravignan, tout ce qu'un pareil dévoûment aurait de cruel, et réflé-
« chissez-y bien, tandis que vous le pouvez encore. J'adore assurément
« les desseins de Dieu sur vous, si des hommes éclairés et vertueux, au
« jugement desquels je me fierais plus qu'au mien propre, les voient
« clairement écrits.

« Quant à vous-même, si vous êtes bien sûr de votre persistance, je
« vous crois heureux de sortir de ce théâtre tumultueux, où j'éprouve
« trop souvent le mortel ennui de vivre, pour ne pas apprécier à toute
« sa juste valeur cette douce paix de l'âme dont doit jouir celui qui est
« favorisé de Dieu pour vivre loin de ce jeu effréné de passions, de
« crimes et de folies, qui ne se sont jamais produits plus à découvert,
« je crois, sur la scène du monde. Mais il n'y a-t-il pas aussi un peu
« d'égoïsme dans une résolution pareille? Vous vous serez fait votre
« part des avantages de la société humaine, en conquérant une position
« fortunée où vous échappez à tous les dangers du siècle; mais l'avez-
« vous faite aux autres? Êtes-vous bien sûr de ne pas sacrifier quelques
« devoirs à votre goût? Dieu, qui vous donne des talens, vous permet-
« il de mettre la lumière sous le boisseau? Il y a plus d'une manière,
« mon cher Ravignan, de sacrifier sa vie. Un bon mari, un bon père,
« un digne magistrat, un chrétien fervent qui ne rougit pas de profes-
« ser sa foi au milieu de la corruption du siècle, est aussi édifiant et
« acquitte aussi bien sa dette envers Dieu et les hommes qu'un saint
« prêtre.

« J'honore, assurément, du fond du cœur, ces héros de la religion
« qui se dévouent à cette vie de perfection et de sacrifices continuels
« dans laquelle, quand ils n'y portent que les vues du ciel et que la
« charité, il y a tant à faire à soi-même et aux autres. Mais il faut ob-
« tenir des grâces du Tout-Puissant d'être un héros véritablement, car
« si on retombe, si on redevient homme, on devient moins qu'un
« homme.

« Ma tendre et véritable amitié pour vous, mon cher Ravignan, m'a
« suggéré ces réflexions. Méditez-les. Il peut bien se faire que, parce
« que je n'étais pas digne de tenter de si grands efforts, ils effraient
« trop, pour vous qui êtes plus fort, mon imagination, mais mon af-
« fection paternelle vous devait cet acte de franchise. Je ne combats
« pas votre projet; je vous engage seulement à le bien mûrir. L'enga-
« gement n'est pas pris encore: s'il l'est jamais, je ne saurais plus que
« vous y affermir, et que former le vœu que, dans votre nouvel état,
« vous fassiez autant de bien que vous pouviez en faire dans celui que
« vous quittez.

« Je vous embrasse. BELLART. »

Digitized by Google

Il s'en faut de beaucoup que cette lettre puisse être citée comme un modèle de style épistolaire; la pensée y est péniblement exprimée; on cherche vainement un élan du cœur dans ces phrases rocailleuses où les règles de la syntaxe ne sont pas toujours observées: mais il est facile néanmoins de reconnaître que ces lignes émanent d'un homme de haute intelligence, d'un philosophe qui a étudié et qui connaît le cœur humain; après les avoir lues, M. de Ravignan sentit donc le besoin de se recueillir, de réfléchir plus longuement, et d'invoquer Dieu afin que la lumière divine l'éclairât sur l'étendue des forces qui lui étaient nécessaires; cette pensée de M. Bellart lui semblait surtout effrayante de justesse et de vérité : « *Si l'on retombe, si l'on redevient homme, ou devient moins qu'un homme !* » Mais plus le temps approchait où il s'était promis de prendre une résolution irrévocable, plus la vocation qui l'entraînait devenait irrésistible; le délai qu'il s'était imposé étant expiré, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et commença avec ardeur ses études théologiques.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés que M de Ravignan n'avait plus rien à apprendre des Sulpiciens, et qu'il se trouvait en quelque sorte à l'étroit parmi eux: il sentait le besoin de doctrines plus sûres et moins flexibles en matière de foi; les Sulpiciens ne lui paraissaient pas professer un assez grand détachement des biens de ce monde. Il résolut donc de sortir de Saint-Sulpice pour entrer chez les jésuites de Montrouge. Quelque temps avant d'exécuter ce projet, M. de Ravignan voulut cimenter par un acte authentique et irrévocable son renoncement au monde qui devait être complet, éternel: il fit donc appeler un notaire.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai résolu de partager dès aujourd'hui, et sans aucune restriction, mes biens entre mes héritiers. Il ne s'agit pas d'un testament, mais d'une donation immédiate, et je voulais vous prier d'en dresser l'acte.

Le notaire ne put croire que cette détermination eût été prise après de mûres réflexions par un homme si jeune encore; il pensa qu'elle était l'expression de quelque grand chagrin que le temps pourrait amoindrir, et il engagea le jeune abbé à réfléchir pendant quelque temps encore à l'étendue du sacrifice.

— Mes réflexions sont faites, monsieur, et ma résolution est inébranlable.

— Je veux le croire, monsieur l'abbé; mais la chose est tellement grave, qu'un délai de quinze jours me semble nécessaire.

— Pourquoi cette perte de temps? Je vous assure que, dans quinze jours, vous me trouveriez dans les mêmes dispositions. Il vaudrait mieux en finir sur-le-champ. Je voudrais n'avoir plus à m'occuper de cette affaire. Terminons donc, je vous prie.

— Non, monsieur l'abbé; je ne puis m'y résoudre; ma conscience ne serait pas en repos. Un délai de quinze jours me paraît tout à fait indispensable.

— Attendons donc quinze jours puisque vous le voulez absolument.

Ce délai expiré, le notaire revint, espérant fort que le temps aurait eu son influence ordinaire sur la cause à laquelle il attribuait ce renoncement si absolu qu'avait manifesté son client.

— Eh bien! monsieur l'abbé? dit-il avec l'air de satisfaction d'un homme qui a deviné juste.

Digitized by Google

— Eh bien! monsieur, répondit M. de Ravignan, j'espère que nous allons terminer.

Grande fut la surprise du notaire dont la perspicacité n'avait jamais été mise en défaut d'une manière plus complète. Il dressa l'acte; M. de Ravignan le signa. Son visage devint radieux lorsqu'il eut consommé ce sacrifice, et transporté d'un saint enthousiasme, il s'écria en levant les mains et les yeux vers le Ciel:

— Merci, ô mon Dieu! qui m'avez donné la volonté et la force de me dégager de tous les liens de ce monde! Grâce à vous, donc, mon Dieu, je ne possède plus rien!

Oh! il se trompait: il venait de donner les biens de la terre; mais il gardait ceux du Ciel; il gardait cette vaste et belle intelligence, cette raison si sûre et cette puissance de parole qui devaient immortaliser son nom, le faire admirer et bénir en ce monde et lui conquérir dans l'autre une place près du divin Maître à la gloire duquel il s'est consacré.

Admis chez les jésuites, M. de Ravignan continua à étudier avec ardeur; sa supériorité fut bientôt reconnue par les hommes éminents sous la direction desquels il s'était placé: il fut fait prêtre; on le nomma professeur de dogme, et partout et toujours son âme ardente, sa logique inflexible, sa prudence, sa pénétration, le placèrent tout d'abord hors ligne. Ce fut alors que M. d'Hermopolis se félicita de n'avoir pas fermé à ce fervent apôtre la carrière où il devait jeter tant d'éclat, et rendre tant et de si nobles services à la religion. « M. de Ravignan, dit-il, est l'orateur qui doit me remplacer dans l'œuvre des conférences. » Ce fut aussi l'opinion de M. de Quélen, archevêque de Paris, le fondateur des conférences de Notre-Dame; il appela M. de Ravignan pour succéder à M. Lacordaire, qui venait de conquérir une si grande réputation comme conférencier. La tâche était immense; M. de Ravignan ne s'en effraya pas: il avait la conscience de ses forces; et bientôt M. de Quélen put se féliciter de son choix en voyant quels trésors inépuisables de sagesse et de science d'éloquence et de raison Dieu avait placés dans ce nouvel élu.

M. de Ravignan prononça sa première conférence à Notre-Dame le 12 février 1837. On le vit, ce jour-là, jeter un regard d'aigle sur les sociétés modernes; se servant de sa haute raison comme d'un scapel, il en montra toutes les fibres, il en analysa tous les éléments; il démontra que le progrès des lumières n'était et ne pouvait être qu'en raison directe du progrès du catholicisme, et sur ce point il appela à son aide tant de preuves irrécusables, sa parole tour à tour impérieuse ou pénétrante, frappa si fort qu'il parvint à jeter la conviction dans tous les cœurs. On raconte que le plus fécond des auteurs dramatiques de notre temps dit ce jour-là, en sortant de Notre-Dame, où l'un de ses amis l'avait entraîné: « Il y a dans les paroles que nous venons d'entendre de » quoi faire bâtir plus d'églises que je n'ai composé de pièces. »

Cette première conférence eut un tel retentissement, que lors de la seconde, le dimanche 19 février, M. de Ravignan vit se presser autour de sa chaire les hommes les plus éminents: M. de Chateaubriand, M. Berryer, M. Dupin, M. de Lamartine, M. Guizot, etc. Cette fois, M. de Ravignan se proposait de démontrer que le dogme du péché originel est la seule base de la véritable philosophie de l'histoire. Le succès de cette seconde conférence fut encore plus grand que celui de la pre-

Digitized by Google

mière, et dès lors l'affluence des auditeurs devint telle qu'elle dépassa de beaucoup la portée de la voix de l'orateur.

Nous croyons devoir rapporter ici quelques fragments de l'une de ses conférences prononcées pendant le carême de 1839, dans laquelle il se proposait de démontrer la vérité des miracles.

« Jésus-Christ, dit-il, est présenté au temple. A l'âge de douze ans, il confond les docteurs. Une voix du ciel le proclame fils de Dieu. Il sort de sa retraite; chacun des jours de son ministère est marqué par des prodiges: on le voit marcher sur les flots et commander à la tempête..... D'une parole il rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralytiques; à sa voix, les morts, déjà infects, sortent de leur tombeau..... Il expire: le ciel s'obscurcit, la terre tremble..... Jésus sort vainqueur du tombeau. Tel est le récit évangélique. Ce sont là évidemment les faits les plus merveilleux, les plus extraordinaires, les plus surnaturels, ou il faut renoncer à penser et à parler dans aucune langue.....

» On dira que ces merveilles peuvent s'expliquer par les sciences occultes ou par le magnétisme... Je m'adresse ici à cette partie de la jeunesse qui se livre à l'étude de l'art de guérir; j'ai lu dans les savants ouvrages de vos maîtres que le magnétisme présentait les plus grands dangers pour la morale publique; qu'il pouvait produire les plus déplorables effets sur l'organisme; qu'il pouvait donner la mort. Mais je cherche les boiteux qu'il a fait marcher, les aveugles qu'il a guéris, les morts qu'il a ressuscités. Au reste, il est des objections auxquelles on ne peut descendre pour y répondre; ce sont celles que ne croient pas fondées ceux qui les font. De ce nombre est l'impertinente et sotte impiété: Jésus-Christ magnétiseur !.....

» Jésus passait: il voit un aveugle de naissance; il prend un peu de boue, en met sur les yeux de l'aveugle et lui dit: « Allez vous laver » dans la fontaine de Siloé. » L'aveugle va, il se lave, il voit. On se demande: N'est-ce pas celui qui mendiait là assis? On le conduit devant les Pharisiens; le mendiant est interrogé et il répond: « *Je suis allé, je me suis lavé, je vois.....* » On dit à l'aveugle: « Cet homme dont tu parles est un pécheur. — Je n'en sais rien, répondit-il; mais ce que je sais bien, c'est que j'étais aveugle, et maintenant je vois. —Mais on ne sait d'où vient cet homme. —C'est bien étonnant que vous ne sachiez pas d'où il est venu, lui qui m'a ouvert les yeux: s'il n'était envoyé de Dieu, il ne pourrait pas rendre la vue à un aveugle. »

» Non, ce n'est pas ainsi qu'on invente! s'écriait l'inconséquent auteur d'*Emile*: et un autre philosophe plus grave que Rousseau, Charles Bonnet, a dit que ce trait seul suffit pour démontrer la divinité de Jésus-Christ..... »

Cette même année (1839), M. de Ravignan fut chargé par la famille de M. de Quélen de prononcer l'oraison funèbre de ce vertueux prélat; dans cette même chaire où il avait remporté de si beaux triomphes au nom de Jésus-Christ, l'illustre orateur ne pouvait faillir à ce que réclamait cette vie si belle et si pure.

Depuis cette époque, M. de Ravignan a continué chaque année l'œuvre des conférences, ce qui ne l'a pas empêché de prêcher en outre dans presque toutes les églises de Paris. Partout où sa noble voix doit se faire entendre, se presse longtemps à l'avance une affluence immense

Digitized by Google

d'auditeurs, et tous se retirent transportés d'admiration pour cet admirable talent qui est aujourd'hui dans toute sa force et toute sa majesté.

S. P. R.

NOUVELLES DIVERSES.

*** Une maison appartenant à l'hospice d'Ambrières, et occupée par le sieur Félix Hamard, charpentier à Ambrières, a été consumée en partie par un incendie dans la journée du 24 du mois dernier. La maison était assurée. Les dégâts sont évalués à une somme de 735 francs.

*** Monsieur l'abbé Desbrosses, curé de Lévaré, canton de Gorron, est nommé curé d'Yzé, canton de Bais.

*** Dans sa session de 1843, le Conseil général de ce département a classé dans l'arrondissement de Château-Gontier, comme chemin vicinal de grande communication, celui de Segré à la Guerche, par les bourgs de Renazé, de Congrier, la commune de Saint-Saturnin, le bourg de Saint-Aignan, la commune de la Rouaudière, et le bourg de Brains.

De Congrier à Saint-Aignan ce chemin suivra une ligne à peu près directe.

*** Depuis le 1er janvier 1843 jusqu'au 1er septembre, 54 condamnations à mort ont été prononcées par les cours d'assises du royaume. Si dans les quatre derniers mois de l'année la proportion est la même, le nombre total des condamnations à mort pendant l'année 1843 serait de 81 et dépasserait ainsi le chiffre le plus élevé de la période décennale, comprise dans le dernier compte rendu de M. le garde des sceaux (74 en 1832). Mais en supposant, ce qu'il n'est pas du reste possible d'admettre, que ce chiffre de 54 ne doive pas être augmenté d'ici au 1er janvier prochain, il dépasserait encore celui de chaque année depuis 1833. Voici en effet le chiffre de chacune des années de la période décennale qui a fait l'objet du dernier compte-rendu officiel: 1832, 74;—1833, 42;—1834, 25;—1835, 54;—1836, 30;—1837, 33;—1838, 34;—1839, 89;—1840, 51, et 1841, 50. Si nous sommes bien informés, le chiffre de l'année dernière a été de 34 seulement. On voit que le chiffre de 1843 présentera sur celui de 1842 une notable augmentation à laquelle il serait en ce moment difficile d'assigner une cause précise.

*** D'après une décision de M. le ministre, du 2 septembre, les congés de semestre seront délivrés cette année dans les proportions suivantes.—Dans les troupes à pied, le 1/3 des officiers, le 1/6 de l'effectif des sous-officiers et soldats.—Dans la cavalerie, le 1/2 des officiers, le 1/8 de l'effectif des sous-offi-

Digitized by Google

ciers et soldats.—Dans l'artillerie, la 1/2 des officiers, le 1/10 de l'effectif des sous-officiers et soldats.—Dans le génie, la 1/2 des officiers, le 1/8 de l'effectif des sous-officiers et soldats.

*** Encore un perfectionnement appliqué à l'art de fumer. Jusqu'ici on avait, dans les bureaux de tabac ou dans les cafés, une ignoble chaufferette, la dangereuse allumette chimique, ou la triste lampe fumant constamment, le tout placé dans un lieu apparent, ou circulant entre les mains des fumeurs. Ces moyens peu élégants sont abolis : maintenant, une urne élégante est placée sur le comptoir des cafés, elle est remplie d'esprit de vin, et un fil de laiton, garni d'une petite éponge à son extrémité, plonge constamment dans la liqueur. Chaque fumeur vient la tirer à son tour et allume l'esprit dont l'éponge est imbibée, à une petite lampe qui brûle dans une coquille placée au pied de l'urne. Ce petit meuble fort élégant du reste, orne maintenant le comptoir de tous les estaminets belges : il en est même beaucoup qui en ont deux, tant le nombre des fumeurs augmente de jour en jour.

*** M. R. . . . . est d'un embonpoint si énorme qu'il a coutume, par ces temps de chaleur, de retenir deux places pour lui seul dans la diligence. Près de partir dernièrement, il ordonna à son valet de se conformer à cet usage, et le zélé serviteur vint lui dire qu'il n'avait pu avoir que les deux dernières places. Le lendemain, M. R. . . . se rend à la diligence et entend le conducteur qui criait en regardant sa feuille. . . . . deux places retenues par M. R. . . . . , une dans l'intérieur, l'autre dans le coupé. . . . . Grande fut la difficulté ; on proposait pour terminer l'affaire, le jugement de Salomon. M. R. . . n'en voulut pas, il aima mieux payer pour deux.

POÉSIE.

Ce que je hais, et ce que j'aime.

Ce que j'aime : c'est le silence
Et la solitude des bois ;
Le printems saison d'espérance,
L'écho qui répond à ma voix ;
Le ciel pur, le ruisseau limpide,
La fleur dont le calice humide
Exhale une douce senteur ;
L'aubépine à couronne blanche,
Et l'oiseau joyeux sur la branche
Chantant son hymne de bonheur.

Ce que je hais : c'est à la ville
Le bruit de cent cris discordants ;

Digitized by Google

L'emploi si vague et si futile
Que l'on y voit faire du tems ;
C'est le spectacle de la foule,
Écumeuse et vivante houle
Aux vains plaisirs courant toujours ;
C'est le monde faux qui nous blesse
Alors que sa voix nous caresse,
Et qu'il fait patte de velours.

Ce que j'aime : c'est l'harmonie
Qui règne en ce vaste univers ;
C'est le souffle ardent du génie
Noble inspirateur des beaux vers ;
Ce sont mes pinceaux, ma palette,
Ma toile, glace qui reflète
Les traits de ceux qui ne sont plus
Pour me rendre leur ressemblance,
Et sur leur éternelle absence
Tromper mes regrets superflus.

Ce que je hais : c'est la tristesse
Le profond découragement
Où tombe l'âme après l'ivresse
D'un poétique enchantement,
Quand le néant de toutes choses,
Abîme caché sous des roses
Vient se découvrir á ses yeux,
Et lui démontrer que la gloire
De nos biens le plus illusoire
N'a de réalité qu'aux cieux.

Ce que j'aime : c'est le voyage
Et ses vives impressions ;
J'envie aux oiseaux de passage
Leurs lointaines migrations
Lorsqu'à la terre désolée
L'hiver apporte la gelée,
La brume épaisse, les frimas,
Et des agiles hirondelles
Je voudrais emprunter les ailes
Pour voler vers d'autres climats.

Car de mon foyer solitaire
Je hais l'ennui qui fait bailler
Quand l'esprit ne voit rien à faire
Ou qu'il est las de travailler ;
Le foyer n'est gai qu'en famille,
Que lorsqu'il s'anime et pétille
Entouré d'un cercle d'amis ;

Digitized by Google

Désert, sa vue attriste l'ame,
Le mien réchauffe de sa flamme
Mon vieux chien, mon chat... endormis.

Si près de ce foyer paisible
L'ennui suit l'inactivité,
Je ne reste point insensible
Aux douceurs du *Far-niente*,
Lorsque la nature est en fête,
Que j'ai le ciel bleu sur ma tête,
Qu'un beau soleil vient m'éblouir
Et que tout porte à la mollesse,
Je trouve alors dans la paresse
Un bonheur dont j'aime à jouir.

Sous le climat de l'Italie
Cet oubli complet de tout soin,
Remplace la mélancolie
Et devient un heureux besoin,
A la garde de la Madone,
Dans Naples on voit le Lazzarone
Couché sur la dalle au soleil,
A sa misère cherche trêve
Dans les illusions d'un rêve,
Ou dans un paisible sommeil.

Comme lui j'appelle des songes
L'essaim léger et gracieux,
Et je demande à leurs mensonges
Les plus brillants, les plus joyeux
De m'entourer de leurs délices,
Il faut combattre les caprices
De la *folle de la maison*,
Ceux des rêves ont plus de charmes,
Ils ne redoutent point les armes
De la froide et triste raison.

Mais je l'entends qui vient me dire
En vers prosaïques glaçants :
« Pour un jour c'est assez écrire
« Tu ferais des rimes par cents
« Pense aux lecteurs, la poésie
« Bien promptement les rassasie ;
« Sur tes goûts, sur ce que tu hais
« Si tu leur sers tout un volume
« Ils prendront en dégoût la plume.
—Calme-toi, raison, je me tais.

Mme Virginie LETAILLANDIER.

Digitized by Google

11 OCTOBRE 1843. 3e ANNÉE. N° 10.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

AVIS.

Nous publions aujourd'hui la première lithographie du Mémorial. *Cette lithographie est la vue de la* Chapelle Saint-Crespin à Évron. *Nous prions MM. les abonnés au* Mémorial avec lithographies *de la faire prendre à nos bureaux, parce qu'elle est d'un format trop grand pour qu'il nous soit permis de l'envoyer par la poste.*

COMICE AGRICOLE
DES DEUX CANTONS DE LAVAL.

Des prix seront distribués par le comice agricole des deux cantons de Laval, le vendredi 3 novembre 1843 jour de la foire de la Toussaint, à deux heures de l'après-midi, sur le marché aux chevaux, aux meilleures juments poulinières et aux meilleurs taureaux de chacun des deux cantons.

Digitized by Google

Savoir :

Pour le canton Est, composé des communes d'Ahuillé, St Berthevin, Changé, Grenoux, St Germain-le-Fouilloux, St Jean-sur-Mayenne, Laval.

Pour les juments poulinières de tout âge suivies de leur poulain, de l'année :

Un 1^er^ prix de 100 francs. Un 2^me^ de 50 francs.

Pour les taureaux de tout âge :

Un 1^er^ prix de 80 francs. Un 2^me^ de 50 francs.

Pour le canton Ouest, composé des communes d'Astillé, Avénières, Courbeveilles, Nuillé, Entrames, Lhuisserie, et Montigné.

Pour les juments poulinières de tout âge suivies de leur poulain, de l'année :

Un 1^er^ prix de 100 francs. Un 2^me^ de 50 francs.

Pour les taureaux de tout âge :

Un 1^er^ *prix de 80 francs. Un 2^me^ de 40 francs.*

Conditions :

1° Le Comice ne voulant décerner de prix qu'aux colons ou fermiers qui cultivent par eux-mêmes, les propriétaires ne peuvent présenter au concours leurs juments de luxe, ou taureaux qu'ils auraient élevés.

2° Le possesseur de la jument devra la faire accompagner de son poulain de l'année et présenter un certificat authentique du maire de sa commune, constatant qu'il la possède depuis une année.

3° Tout taureau presenté, devra être d'espèce nouvelle.

4° Il n'est pas nécessaire de justifier qu'il est né dans la ferme de celui qui le présentera.

5° Le possesseur du Taureau primé s'engagera à le conserver un an, pour la monte.

6° Il ne pourra prendre plus de trois francs pour chaque vache, presentée au taureau.

Ainsi arrêté par le comice agricole dans sa réunion du 7 octobre dernier. QUÉRUAU LAMERIE.

NOUVELLES DIVERSES.

*** M. l'abbé Bourcé, curé de Maisoncelles, canton de Meslay, est nommé curé de Lévaré, canton de Gorron.

Digitized by Google

*** M. l'abbé Paumard, curé de Saint-Jamme, sur Sarthe, est nommé curé de Maisoncelles.

*** M. l'abbé Bodinier, curé de Montjean depuis 1814, vient de mourir à l'âge de 58 ans.

*** Jeudi dernier, 5 octobre, M. l'abbé Veillard, curé de Sillé-le-Guillaume, revenant d'administrer un malade, est tombé, au milieu d'une des rues de la ville, frappé d'apoplexie. Plusieurs personnes s'empressèrent de le relever et de le déposer dans une maison voisine où les premiers soins lui furent donnés. On le plaça ensuite dans une voiture suspendue et on le conduisit au presbytère. Là tous les soins possibles lui furent prodigués mais inutilement; il expira à huit heures du soir.

Ses obsèques ont eu lieu samedi 7. Tous les ecclésiastiques du canton et des environs s'empressèrent de se rendre à cette funèbre cérémonie, à laquelle assistait la garde nationale et la population entière de Sillé, qui professait une profonde estime et un attachement sincère pour son bon curé. Après avoir été vicaire de Sillé pendant vingt-deux ans, M. Veillard en avait été nommé curé il y a huit ans. Il n'avait pas encore 60 ans.

*** Le 27 du mois dernier, Mgr l'évêque du Mans a consacré la nouvelle église paroissiale d'Ecommoy. Cette église entièrement neuve et à la construction de laquelle tous les habitants se sont empressés de concourir, a été bâtie d'après les plans et sous la direction de M. Delarue, architecte du département de la Sarthe. Cet habile architecte a eu la sage pensée de revenir au style ogival, dont il est si regrettable que la France se soit éloignée si long-temps. Mais une architecture gothique demandait des verrières coloriées; faute de ressources on a dû se contenter de verres de différentes couleurs, agencés entr'eux de manière à former des mosaïques. Cependant les trois grandes verrières absidales sont historiées, grâce à un nouveau bienfait de deux dames estimables. Ces trois verrières contiennent 45 panneaux ou sujets, 15 chacune, qui retracent la riche et intéressante légende de St Martin.

*** Deux sculpteurs, MM. Demesmay et Chenillon, viennent d'être chargés par le gouvernement d'exécuter en pierre les statues de St Gervais et de St Protais, pour la cathédrale du Mans

*** Lundi dernier on a commencé de nouvelles fouilles dans le camp romain de Jublains. 5000 francs sont destinés pour ces travaux. On espère découvrir un amphithéâtre.

*** Mardi dernier, M. Ledru-Rollin, député de la Sarthe, avocat à la cour de cassation et au conseil d'état, a comparu devant la cour d'assises de la Mayenne, pour délit de presse. La salle de notre tribunal était trop petite pour contenir la foule

Digitized by Google

qui se pressait pour assister à ce procès qui excitait si vivement la curiosité du public. On remarquait parmi les assistans MM. Boudet et de Lavalette, députés de la Mayenne, M. le préfet du département, M. Hauréau, rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, etc., etc. Un détachement du 28e régiment de ligne avait été appelé pour maintenir l'ordre. M. Ledru-Rollin a présenté lui-même sa défense qui a été complétée par MM. Guesdon et Gasté. M. Corbin, procureur général à la cour royale d'Angers, portait la parole au nom du ministère public.

M. Ledru-Rollin a été acquitté.

*** COLLÉGE ROYAL DE LAVAL. — M. Molroguier (Jacques), licencié ès-lettres, ancien censeur des études, est nommé provisoirement censeur au collége royal de Laval, en remplacement de M. Nicolet appelé aux fonctions de censeur au collége royal d'Angoulême.

*** M. Davau, élève sortant de l'école normale, licencié ès-sciences mathématiques, est chargé du cours de mathématiques élémentaires au collége royal de Laval.

*** M. Alliou, maître élémentaire au collége Stanislas, agrégé de grammaire, est nommé provisoirement professeur de quatrième au collége royal de Laval, en remplacement de M. Piquet chargé de la classe de troisième au collége royal d'Amiens.

*** M. Beaujean, élève sortant de l'école normale, est chargé de la classe de cinquième au collége royal de Laval, en remplacement de M. Lecrocq, chargé de la classe de sixième au collége royal de Reims.

*** Vendredi 6 de ce mois, vers 3 heures après midi, la diligence de Lafitte et Caillard rencontra à peu de distance du bourg de Javron, un troupeau de moutons. Celui qui les conduisait, s'occupant d'empêcher qu'ils ne fussent écrasés, ne pensa point au danger qu'il courait lui-même; il fut renversé par les chevaux, et sa tête se trouvant sur le passage des roues, fut broyée à l'instant. Cet infortuné était un garçon de vingt-deux ans, des environs de Lassay; il paraît que ses facultés intellectuelles étaient des plus bornées, et voisines de l'idiotisme. Une enquête sur ce déplorable accident fut faite immédiatement par M. le maire de Javron, et la diligence qui s'était arrêtée pendant ce temps, ne se remit en route que vers six heures du soir.

*** Une ordonnance royale a autorisé au Pertre (Ille-et-Vilaine) l'établissement de deux Sœurs de charité, dépendant de la congrégation du même ordre existant à Evron (Mayenne), à la charge par ses membres, de se conformer exactement aux statuts approuvés par décret du 13 novembre 1810, pour la Maison-Mère.

*** M. Cirier, régent de cinquième au collége de Saumur,

Digitized by Google

est nommé provisoirement régent de troisième et de quatrième au collége d'Ernée, en remplacement de M. Hervieu, nommé provisoirement régent de rhétorique et de seconde au collége de Courdemanche (Sarthe).

*** M. Savy, régent de sixième au collége de Saumur, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége d'Ernée, en remplacement de M. Anfray, nommé provisoirement régent de cinquième et de sixième au collége de Mamers.

*** M. Goulet, ancien régent aux colléges de Laval et d'Ernée, depuis peu régent de septième au collége du Mans, est nommé provisoirement sous-principal du collége de cette dernière ville.

*** M. l'abbé Bourmault, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de philosophie au collége de Château-Gontier, en remplacement de M. Blanchard qui se bornera aux fonctions de sous-principal.

*** M. l'abbé Logeais, régent de seconde au collége de Château-Gontier, est nommé provisoirement régent d'histoire audit collége.

*** M. l'abbé Richer, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de seconde, en remplacement de M. l'abbé Logeais.

*** M. l'abbé Luc, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de quatrième en remplacement de M. Grassin.

*** Un congé d'un an est accordé à M. Mauclerc, régent de septième au collége de Mayenne.

*** M. Lebastard, bachelier ès-lettres, est chargé de la classe de septième au collége de Mayenne, pendant la durée du congé accordé à M. Mauclerc.

*** Mardi soir, vers huit heures, le feu s'est déclaré dans une cheminée, au domicile de M. Godefroy, notaire. Grâce aux prompts secours de nos pompiers, de la gendarmerie, de la police et d'un grand nombre d'habitans, on est parvenu en moins d'une heure à éteindre ce feu, qui n'a heureusement causé aucun dégât.

(Écho de Mayenne).

*** Il paraît que les études pour le chemin de fer de Paris à Brest, passant par Rennes, viennent d'être reprises avec une nouvelle activité. Ces jours derniers, plusieurs employés supérieurs des ponts-et-chaussées ont examiné sur le terrain la ligne projetée sur les confins de la Mayenne et du département d'Ille-et-Vilaine.

(Écho de Mayenne).

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX

ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL. (*)

CHAPITRE PREMIER.

COMMENCEMENS DE LA VILLE DE LAVAL. — L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ DE PRIX.

La ville de Laval doit son origine à un château que fit bâtir sur les rives de la Mayenne, le comte Gui, gouverneur des Marches de Bretagne, dont les descendans devinrent seigneurs du pays environnant, lors de l'établissement de la féodalité héréditaire. La fondation eut lieu, selon toutes les apparences, dans le premier quart du neuvième siècle. Nos anciens chroniqueurs disent que ce fut en 818, et il n'y a pas de motifs pour croire que cette date ne soit pas exacte.

Autour du château du comte Gui se groupèrent bientôt des maisons, dont les habitans voulaient profiter de la protection de ce puissant seigneur. Ce fut là le *Burgum Guidonis*, bourg de Gui, dont l'emplacement fut ensuite nommé le *Bourg-Chevrel* ou *Chevreau*. Le bourg et le château prirent ensuite le nom de Laval, et furent entourés de murs dans le onzième siècle. Avant la fin du neuvième, c'était déjà un lieu d'une certaine importance. Gorennan, évêque

(*) Celui de nos compatriotes qui nous a fourni la *Notice sur l'ancien collége de Laval*, insérée dans notre numéro 2, veut bien nous communiquer quelques autres parties de ses travaux. Nous en donnons aujourd'hui le commencement et nous nous proposons de publier la suite incessamment.

Ces articles demeurent la propriété de l'auteur, et personne ne pourra les reproduire sans sa permission.

Si quelqu'un avait des observations à présenter sur le contenu de ces articles, il peut nous les adresser, nous nous ferons un devoir de les publier. Ce sera le meilleur moyen d'arriver à l'exactitude que l'auteur se propose avant tout.

Digitized by Google

de Tréguier, fuyant devant les Normands, s'y arrêta pendant quelque temps, et pour récompenser les habitans du bon accueil qu'il en avait reçu, il leur laissa une grande partie des reliques de saint Tugal, qu'il emportait pour les soustraire à la fureur des barbares. Ce fait est raconté à la fois par les écrivains Bretons et par ceux de Laval, et indiqué comme ayant eu lieu en 870 ou 878 (*a*).

Nous manquons de récits qui nous fassent bien connaître l'état de cette ville, pendant les deux premiers siècles de son existence. Pour avoir quelques notions à cet égard, nous sommes réduits à des inductions tirées de divers documens postérieurs.

Ainsi aucun écrivain n'a parlé des établissemens ecclésiastiques, ni des bâtimens affectés au service divin, qui pouvaient exister à Laval ou aux environs à cette époque. Cependant depuis plusieurs siècles tous les Français étaient chrétiens, et les Lavallois étaient fervens chrétiens, puisqu'ils attachaient un grand prix aux reliques de saint Tugal, qu'ils conservaient avec vénération, et qu'ils ont transmises jusqu'à nous. Depuis fort long-temps les paroisses étaient établies, quoique leurs circonscriptions ne fussent pas les mêmes que de nos jours, et que dans certains lieux elles renfermassent des territoires qui ont depuis servi à en former un plus grand nombre. Les devoirs des fidèles étaient réglés à peu près comme de nos jours; divers conciles déjà anciens, et entre autres celui d'Agde en 506, avaient fait une obligation d'assister aux offices dans les églises paroissiales (*b*), et avaient défendu d'entendre la messe ailleurs, aux jours des principales fêtes. Les habitans de Laval dépendaient donc certainement d'une paroisse, il y avait donc certainement une église dans laquelle ils devaient remplir leurs devoirs paroissiaux.

Il est bien connu que pendant le onzième siècle et pendant une grande partie du douzième, la petite église de Prix, située sur le bord de la Mayenne, à environ un tiers

(*a*). Vies des saints de Bretagne, par D. Lobineau, édition donnée par M. Tresvaux. T. 1 p. 187. Maucourt de Bourjolly, liv. 1, chap 8 (ancienne rédaction) Le Blanc de la Vignolle. Mémoire sur la ville de Laval, dans les ms. de M. Pichot de la Graverie.

(*b*). On les appelait alors *Titulæ*; *ecclesiæ matrices*; *ecclesiæ parochiales*.

Digitized by Google

de lieue des murs de la ville, était leur église paroissiale. Mais depuis quand leur servait-elle à cet usage? Depuis quand aussi existait-elle? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Un fait généralement considéré comme bien constant c'est que Gui II, seigneur de Laval fonda, en 1024, le prieuré de Prix, desservi dans l'église dont nous venons de parler. Les modernes ont paru croire, d'après cela, que cette église avait été bâtie alors, et était devenue de ce moment la paroisse de la ville. Mais cette supposition n'est pas admissible, et il est évident que ce petit édifice remonte à une époque beaucoup plus ancienne.

D'abord voyons en quels termes s'explique Maucourt de Bourjolly, un de nos chroniqueurs. Après avoir parlé de la fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon, il place en forme de titre ces mots: *Prieuré de Prits*, puis il ajoute: « L'ancienne église de ce prieuré, sous le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, fut *fondée* ou *dotée* par ce pieux seigneur, Gui deuxième, anno 1024. »

On le voit, Bourjolly ne dit pas que l'église fut *bâtie* alors, mais *fondée* ou *dotée*. Bâtir et fonder sont deux choses fort différentes, et qu'on distinguait très-nettement dans la jurisprudence canonique. Ce sont deux opérations qui se font souvent simultanément, mais qui se trouvent aussi quelquefois séparées. On peut fonder un établissement dans un bâtiment déjà existant, et affecté à un autre usage; par exemple fonder une église paroissiale dans une chapelle privée, et c'est ce qui est arrivé fréquemment. Dans ce cas *fonder* c'est donner les fonds et revenus nécessaires pour l'établissement qu'on veut former. C'est à peu près la même chose que *doter*, avec cette différence qu'on peut doter un établissement sans le fonder, en augmentant ses biens, au lieu que le fonder c'est lui en donner pour la première fois.

Bourjolly n'a nullement parlé de la construction d'une église, mais de la fondation d'un prieuré. Il est bien probable qu'il a rendu inexactement sa pensée et qu'il voulait dire: « Le prieuré de *Prits* dont l'église est dédiée à la B. « V. Marie, fut fondé ou doté par Gui II. » C'est en effet tout ce que fit ce seigneur. Il établit un prieuré, c'est-à-dire une communauté de religieux, sous la conduite d'un prieur, dans l'église de Prix, existant déjà depuis long-temps,

Digitized by Google

et qui servait d'église paroissiale aux habitans de Laval depuis la fondation de cette ville.

Ne serait-il pas absurde de supposer qu'en 1024, deux cents ans après les commencemens de Laval, on se soit avisé d'aller bâtir l'église de Prix pour servir d'église paroissiale à cette ville? Où donc pendant les deux siècles précédens les habitans assistaient-ils aux offices et recevaient-ils les sacremens? Où se faisaient leurs baptêmes, leurs mariages, leurs sépultures? Était-ce dans la ville? Mais alors comment croire que tout à coup on ait eu l'idée de les envoyer dorénavant accomplir leurs devoirs religieux à une demie lieue de leurs demeures, dans un endroit écarté, auquel on ne parvenait que par des chemins âpres et montueux? Et remarquons que dans ces temps de troubles et de guerres sans fin, on se resserrait le plus possible autour des forteresses pour jouir de leur protection ; il était toujours dangereux de parcourir les campagnes; il fallait des précautions pour voyager avec sécurité. Eut-il été raisonnable d'aller exprès et volontairement placer une église si loin de ceux qui devaient la fréquenter? N'y avait-il donc plus près du château aucun lieu où on pût la placer? Il y en avait si bien, que très-peu de temps après il s'y construisit plusieurs églises, celles de N.-D. du Bourg-Chevreau, de Saint-Martin, de la Trinité, d'Avenières et de Sainte-Catherine.

Non, l'église de Prix n'a pu être bâtie dans le onzième siècle pour être l'église paroissiale des Lavallois. Et puisqu'il est bien constant qu'elle a eu cette destination dans ce siècle et dans le suivant, il faut reconnaître qu'elle l'avait déjà depuis long-temps. Tout concourt à prouver qu'elle existait avant le château de Laval lui-même, ou du moins que sur son emplacement il y avait déjà une église qui peut-être fut ruinée par les Normands, dans le neuvième siècle, et reconstruite peu après. Ce devait être l'église matrice et paroissiale de tout le pays environnant, sur la rive droite de la Mayenne, et les habitans de Laval se trouvèrent *les paroissiens de Prix*, non point par choix, mais par suite de ce qu'ils s'étaient établis dans le territoire de sa juridiction.

La haute antiquité de l'église de Prix paraît avoir été ignorée de nos pères des dix-septième et dix-huitième siècles, mais plus anciennement elle était bien connue par la tradition. En 1453 il y avait un procès pendant entre les

Digitized by Google

curés de la Trinité et le chapitre de Saint-Tugal ; on contestait sur la prééminence et l'antiquité des deux églises. Le Bailli de Touraine fut, nous ne savons pourquoi, chargé de faire une enquête sur les lieux, et il fit remplir cette commission par Me Beaudet-Berthelot, son lieutenant-général, et conseiller du roi. Cette enquête fut faite le 18 septembre 1453. Nous ne la connaissons que par des extraits insérés dans une requête présentée le 15 mai 1725 par le curé et les marguilliers de la Trinité, au cours d'un autre procès avec le chapitre. On y cite les dépositions de cinq bourgeois, Jean Puissant, Guillaume Traquenard, Jean Noël, Guillaume Arondeau et Odet Pivert, qui déclarent que les églises de Prix et de la Trinité sont plus anciennes que le chapitre (dont la fondation était de 1170). Le premier de ces témoins va plus loin. Voici ses paroles comme elles sont rapportées dans la requête.

« Dépose Jean Puissant, l'aîné, bourgeois, f° 1er *verso*, « qu'il est connu que l'église de Laval est fondée de la Trinité « qui est une belle et notable paroisse, en laquelle a une égli- « se que l'on appelle Notre-Dame de Prix, lesquelles églises « sont tout un, et comme il est tout connu, sont d'une même « fondation; et dit-on que Notre-Dame de Prix fut la première « fondée. De tout son temps a ouï dire et maintenir qu'icelle « église est la plus ancienne église paroissiale qui fut fondée « au pays du Maine, après l'église du Mans, »

On peut bien croire qu'il y a quelque exagération dans ces derniers mots, mais il est certain que l'église de Prix telle qu'elle existe actuellement remonte à une époque très-reculée. Nous avons, pour nous en assurer, des moyens inconnus à nos pères. La science archéologique a fait de nos jours d'immenses progrès ; à force d'études et de comparaisons, elle est parvenue à des résultats dont il n'est plus possible de nier la certitude, à cause de l'accord des archéologues entre eux et avec des documens historiques irréfragables.

Or, tous les archéologues qui ont visité Prix, ont été frappés des caractères d'antiquité qu'offre cette église, qu'ils jugent digne du plus haut intérêt, malgré sa chétive apparence qui la fait dédaigner du vulgaire. Tous s'accordent à faire remonter sa construction à une époque qu'ils ne peuvent déterminer avec précision, à cause même de son éloignement. . . . . (*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LA MANNE DE L'AME,

PAR LE PÈRE SEGNERI, DE LA Cᵉ DE J.

Le plus bel éloge d'un livre est l'estime des gens de bien, comme sa recommandation la plus puissante résulte des fruits qu'il a pu opérer dans le cercle de son influence.

A ce double égard, la MANNE DE L'AME du *P. Segneri* a fait ses preuves : depuis un siècle et demi, les plus honorables suffrages ont consacré son mérite, et le retentissement que cet ouvrage a eu dès son apparition, les fruits de grâce qu'il n'a cessé de produire dans le monde chrétien, sont la justification la plus complète de son titre.

Du reste, pour ceux qui connaissent le pieux écrivain, ces résultats n'ont rien qui étonne : initié de bonne heure aux exercices de la piété la plus vive et brûlant de signaler son zèle dans les travaux de l'apostolat, le PÈRE SEGNERI fit de l'étude des saints Livres ses plus chères délices ; il y puisa cette autorité de langage qui subjugue, cette éloquence de sentiment qui entraîne, et surtout une onction pénétrante à l'ascendant de laquelle les cœurs les plus rebelles ne sauraient résister.

C'est là le sceau spécial qu'il a imprimé à ses nombreux ouvrages mais il n'en est point qui le révèle avec plus d'éclat que ses MÉDITATIONS. Distribuées pour chaque jour, elles offrent dans un ordre logique une série d'instructions solides, chaleureuses, pathétiques, propres tout à la fois à éclairer l'intelligence, à régler la raison, à émouvoir le cœur. Formées de la plus pure substance des oracles divins, la sublimité de la morale évangélique vient s'y réfléter avec une splendeur imposante : tous les trésors de haute sagesse que le Verbe de Dieu a répandus dans l'Evangile y sont mis à nu et placés, pour ainsi dire, sous la main du fidèle qui trouve sans travail dans l'innombrable variété des sujets qu'elles embrassent, un aliment quotidien toujours approprié à ses besoins.

On se demandera sans doute comment un livre qui se recommande à tant de titres est néanmoins si peu connu en France et peut-être en aurions-nous l'explication dans le discrédit que le philosophisme s'efforça de répandre, au siècle dernier, sur les matières religieuses ; mais une

Digitized by Google

cause plus directe de son peu de popularité parmi nous, se tire, à notre avis, des difficultés intrinsèques que l'ouvrage italien présentait aux traducteurs : on sait qu'elles sont inhérentes à tout travail de reproduction d'une langue à une autre ; mais ici elles se compliquaient de tout ce que la tournure d'esprit de l'auteur et le caractère de son œuvre ont de particulier : une délicatesse exquise de pensées, des tours vifs et brillants, une élégance soutenue, une élocution toujours facile et pure, embellie de tous les prestiges de la plus mélodieuse des langues, voilà une masse d'écueils contre lesquels bien des tentatives sont venues se briser.

Et pourtant sans prétendre rivaliser avec l'original, surtout quant aux beautés qui se rattachent au génie de la langue, est-il impossible de s'en approprier l'excellent fonds et de le mettre en harmonie avec le goût français, tout en lui conservant son type et ses couleurs? nous espérons que le lecteur éclairé n'en jugera pas ainsi, après avoir lu la traduction que nous annonçons.

Cette édition présente entr'autres avantages :

1° Des Titres étendus en forme de sommaire où la méditation analysée est saisie d'un coup d'œil dans tout son contenu.

2° Un Entretien affectueux qui résume en deux mots l'esprit total de la matière méditée et rend l'application pratique plus facile.

3° Deux Tables très-détaillées, l'une alphabétique des matières, l'autre indiquant les rapports de ces méditations avec les *Exercices spirituels* de saint Ignace, selon l'esprit et la méthode de ce Saint, pour les âmes pieuses qui s'y livrent.

4° Enfin l'exécution typographique en est des plus soignées sous tous les rapports, et le prix modéré.

(*Voir aux Annonces*).

Digitized by Google

18 OCTOBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 11.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causæ.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

NOUVELLES DIVERSES.

*** M. Corbin, procureur général à la cour royale d'Angers, qui, comme l'on sait, était venu à Laval pour porter la parole dans l'affaire de M. Ledru-Rollin, est allé visiter la prison de notre ville. Il s'est informé avec le plus grand intérêt des besoins des prisonniers. Apprenant qu'une malheureuse femme était retenue en prison parcequ'elle ne pouvait payer les frais d'un jugement, il s'est empressé de les acquitter pour elle et l'a ainsi fait mettre en liberté. Honneur au digne magistrat qui signale sa présence au milieu des malheureux par un pareil trait de générosité !

*** Une ascension aérostatique qui a eu lieu le 10 de ce mois au Mans, a été signalée par un exemple d'excentricité assez singulier : après des retards occasionnés par le mauvais temps, l'ascension du nouveau ballon de M. Kirsch, *la ville du Mans*, a eu lieu dans la cour de la Manutention. Tout était disposé, et le ballon gigantesque se trouvait prêt à quitter le sol, lorsqu'un spectateur abandonnant sa place, écarte M. Kirsch, s'élance légèrement dans la nacelle aérienne, salue le public ébahi et s'élève dans les airs. Tout le monde reconnaît le com-

Digitized by Google

mandant Verdun, du régiment de cuirassiers en garnison dans la ville. Comme on le pense bien, le public a suivi des yeux l'aventureux voyageur avec une vive anxiété.

Le Mans tout entier était dans les rues et aux fenêtres. Au bout d'environ une heure, le commandant était de retour et racontait à ses amis ses impressions de voyage. Il est descendu dans un clos de vigne, près la butte d'Yvré-l'Évêque.

*** M. l'abbé Rezé, que son âge et ses infirmités empêchaient de remplir convenablement ses fonctions à Saint-Martin-de-Villenglose, vient de faire sa demission et de se retirer, comme prêtre habitué, à Saint-Denis-d'Anjou. Il est remplacé par M. l'abbé Barillet curé de Longue.

*** Dans la session d'avril, douze elèves se sont présentés à l'examen du Baccalauréat-ès-lettres, devant la commission de l'académie d'Angers. Sur ce nombre, deux elèves ont été ajournés après la version, dix ont été admis aux épreuves orales et quatre seulement ont été reçus bacheliers-ès-lettres.

Sur 957 elèves qui se sont présentés dans les diverses académies du royaume, pour l'examen du Baccalauréat-ès-lettres, 361 ont été ajournés après la version. Il est facheux d'avoir à constater que plus d'un tiers des elèves de l'université a passé huit à dix ans dans les colléges sans avoir appris à faire une version latine.

COUP D'ŒIL

JETÉ EN PASSANT SUR LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Ai-je besoin d'avertir qu'en jetant un coup d'œil rapide sur le dix-huitième siècle, dans ma pensée je lie ce siècle au nôtre, et remonte à l'origine des principes qui nous dirigent, ou, pour parler plus juste, à la source d'où est venu l'affaiblissement de tous les principes?

Le règne de Louis XIV était passé. Ce monarque qui, malgré ses fautes, avait toujours aimé la religion, et l'avait fait respecter dans ses états, avait été remplacé par un roi plus ami de la volupté que défenseur zélé des antiques croyances. La dissolution de la cour du prince régent avait entraîné celle des mœurs de toute la France, et il sembla dès lors que notre patrie voulût abjurer sans retour tout ce qu'elle avait jusque là le plus vénéré, et s'affranchir pour jamais du joug de la foi, qu'elle avait longtemps porté avec soumission, et qui avait fait, pendant plusieurs siècles, une partie de sa gloire et de sa grandeur.

Cette funeste révolution de doctrines exerça son influence sur tous les écrits. Il restait à Louis XV des hommes assez vertueux dans d'Aguesseau et le cardinal de Fleury pour ralentir les progrès de la corruption; mais le caractère faible de ce prince, sa complaisance pour des courtisans et des maîtresses, avait fa-

Digitized by Google

risé la pente du siècle et accéléré la décadence des mœurs, en autorisant le vice par un royal et dangereux exemple.

Pour comble de malheur, il parut alors une suite imposante d'esprits supérieurs, qui cherchèrent à se créer des routes nouvelles dans le domaine des sciences, de la politique, de la morale et de la philosophie. Assez éclairés pour reconnaître les chemins sûrs, mais trop fiers et trop vains pour les suivre, ils dédaignèrent les sentiers battus par les beaux génies du siècle précédent, et préférèrent des erreurs de leur choix à des vérités toutes faites.

Buffon, s'écartant de la majestueuse exposition de la *Genèse*, chercha dans sa *Théorie de la terre*, une cosmogonie hypothétique, et s'égara comme à plaisir dans de faux systèmes.

Montesquieu commença par lancer, dans ses *Lettres persanes*, sous le manteau mahométan, des invectives contre les ministres de l'Évangile, le chef de l'Église, les mystères, les sacrements, et finit par se réfugier dans un déisme dangereux. Le nom sacré de Dieu, qui avait comme fécondé tous les écrits de Bossuet et de Fénelon, ne fut plus prononcé qu'avec réserve dans les siens, et tout fut indistinctement attribué, dans les plus mystérieux événements, à des causes humaines et naturelles.

Dans son *Contrat social*, Jean-Jacques renversa tous les principes politiques respectés avant lui. Dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, pénible jeu d'esprit aussi futile que la question proposée par l'académie de Dijon, il attaqua les droits sacrés de la propriété, aussi anciens que le monde même, comme contraires à la nature, écarta tous les faits de l'histoire pour ne s'appuyer que sur des hypothèses, des raisonnements conditionnels, et s'engager dans un labyrinthe d'idées aussi fausses qu'inintelligibles. Dans son *Héloïse*, il vanta le suicide, justifia les plus coupables écarts, et répandit, à travers les éloquents sophismes d'une ame ardente et passionnée, le poison d'une morale licencieuse, déguisé sous un style brillant, sous une philosophie tendre et voluptueuse. Je dirai plus tard un mot des *Confessions*, de l'*Émile* et de la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

Voltaire, implacable ennemi du christianisme, qu'il prétendait écraser comme *infame*, s'arma contre lui de tout ce que la malice a de plus piquant, la mauvaise foi de plus faux, l'ironie de plus amer, le ridicule de plus décourageant. Son *Dictionnaire* prétendu *philosophique* eut pour but en grande partie d'attaquer les dogmes de la religion, de tourner en dérision ses mystères, de verser le sarcasme et l'outrage sur les prophètes du Seigneur, et sur les institutions du peuple juif qu'il n'avait pas même étudiées. Et pour cela il dénature le texte sacré, il le tronque, il l'altère, il le corrompt en y touchant : il substitue aux chastes,

Digitized by Google

aux énergiques peintures de la Bible des tableaux dégoûtants et sales.

Vraiment on éprouve un sentiment qui tient moins de l'indignation que du mépris et de la pitié, quand on vient à jeter les yeux sur certaines pages de Voltaire. C'est à lui qu'il faut plus particulièrement appliquer ces paroles d'un écrivain moderne : « Les auteurs du dix-huitième siècle qui ont traité les livres saints des Hébreux avec un mépris mêlé de fureur, jugeaient l'antiquité d'une manière misérablement superficielle ; et les Juifs sont de toutes les nations celle dont ils ont le plus mal connu le génie, le caractère et les institutions religieuses. Pour s'égayer avec Voltaire aux dépens d'Ézéchiel ou de la Genèse, il faut réunir deux choses qui rendent cette gaîté assez triste, la plus profonde ignorance et la frivolité la plus déplorable (1). »

On peut dire des nouveaux philosophes ce que Tertullien disait des anciens, qu'ils ont été les patriarches des hérétiques, *hæreticorum patriarchæ philosophi ;* et cette secte formée pour l'affaiblissement du christianisme, pour l'obscurcissement de la raison aussi bien que de la foi, mérita plus qu'aucune autre d'être appelée l'ébranlement, la *secousse* de la vérité, selon l'énergique expression du même Père: *Concussio veritati philosophia* (2).

Ces écrivains suivirent des routes différentes ; mais tous furent dirigés par le même esprit et tendirent au même but. Ils firent oublier en un instant les leçons de ces augustes précepteurs du genre humain qui les avaient précédés, de Pascal, de Bossuet, de Fénélon, et de tant d'autres, dont les écrits si purs et si vrais auraient à jamais triomphé des efforts de l'impiété, si rien pouvait résister au torrent impétueux des âges et des passions humaines. Ils furent immédiatement suivis d'adeptes subalternes qui contribuèrent beaucoup à faire ressortir aux yeux des juges sensés les déplorables doctrines de leurs maîtres.

O Pascal, ô Bossuet, si vous pouviez revivre, que diriez-vous à l'aspect de ces livres impies ? Sortez, sortez de vos tombeaux, pour terrasser par la raison et par la foi les sophismes de ces incrédules..... Mais non : vos écrits sont là qui nous restent, et avec vous beaucoup d'autres apologistes. Le Dieu prévoyant qui a réglé tous les mouvements du monde moral aussi bien que du monde physique, a voulu, dans ses desseins impénétrables, que partout le mal fût à côté du bien, l'erreur à côté de la vérité, pour l'exercice de notre libre arbitre. Il place dans les mêmes cieux le soleil bienfaisant qui réchauffe, anime, féconde toute la nature, et les sinistres météores qui brûlent et dessèchent de temps en temps nos tristes campagnes, comme il fait croître sur la terre, auprès du serpent venimeux, le salutaire dictame qui nous guérit de ses morsures.

(1) Benjamin-Constant, *De la religion considérée dans ses formes*, t. 4, ch. 11
(2) *Traité de l'ame.*

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

CHAPITRE PREMIER.

COMMENCEMENS DE LA VILLE DE LAVAL. — L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ DE PRIX.

Suite. (*Voir n° 10, page 114*).

M. l'abbé Tournesac, inspecteur des monumens historiques du département de la Sarthe, assure qu'elle doit être au plus tard du dixième siècle. Il serait même disposé à la croire beaucoup plus ancienne, comme nous allons le voir dans la note qu'il nous a fournie, et que nous insérons ici avec sa permission. Les lecteurs seront bien aises de connaître les développemens d'une opinion qui a tant de poids.

« Lorsque je visitai cette église, le 10 mai 1841, j'ignorais « ce qu'en pensaient les archéologues qui l'avaient examinée. « Pour moi je fus vivement frappé des caractères architectoni- « ques que j'y rencontrai.

« Cette intéressante église est en forme de croix latine, ac- « compagnée de trois absides orientales. Celle qui est au côté « du midi, a été reconstruite avec les matériaux primitifs, « peut-être au treizième ou quatorzième siècle, par suite de « crevasses, comme cela arrive ordinairement. Celle du che- « vet avait sans doute plus souffert, aussi l'a-t-on remplacée, « mais malheureusement, par un mur droit, élevé probable- « ment sous Louis XIII, lors de la construction de l'autel qui « lui est adossé, et qui offre tous les caractères de cette épo- « que.

« La nef a été prolongée. Ce prolongement doit être du dou- « zième siècle, à en juger par les claveaux des fenêtres et de la « porte, et par les contreforts peu saillans du pignon. Il ne reste « donc plus de la construction primitive que les murs latéraux « de la nef, dans une longueur de 10 mètres 70 centimètres, « ceux des transsepts, l'abside entière vers le nord, et les murs « latéraux du chœur.

Digitized by Google

« L'appareil régulier est en calcaire du pays, de 8 centimè-
« tres, grosseur moyenne, avec joints de 2 centimètres à 2
« centimètres 1/2 d'épaisseur. On remarque, non pas dans
« toute la longueur des murs, mais seulement à l'est, entre l'a-
« bside principale et celle du transsept nord, ainsi que dans un
« endroit du mur méridional, deux cordons de briques formés
« par deux assises liaisonnées. Les briques ont de 25 à 30 cen-
« timètres de longueur, et 3 à 4 d'épaisseur. Les fenêtres cin-
« trées de la nef ont 8 centimètres de largeur, et 50 de hau-
« teur; elles sont composées de cinq claveaux réguliers, entre
« lesquels sont placés d'autres pierres ou claveaux informes,
« moitié plus courts que les premiers. Le verre blanc, épais,
« posé sans plomb, dans les fenêtres du nord, m'a paru très-
« vieux.

« Je n'ai point rencontré dans tout le diocèse du Mans, d'é-
« glise qui m'ait offert des caractères aussi anciens. J'ai vu à
« Bouère une construction gallo-romaine, avec cordons de
« briques et petit appareil, comme à l'église de Prix. Faudrait-
« il en conclure que cette église remonte à une époque anté-
« rieure aux excursions des Normands? Mais on sait que ces
« barbares détruisirent tous nos monumens religieux. Cepen-
« dant quelques églises leur échappèrent, notamment celles de
« Saint-Martin à Angers, de Saint-Eusèbe et de Savenières
« en Anjou. Peut-on supposer que celle qui nous occupe ait eu
« le même bonheur?

« En résumé l'église de Prix, bien plus ancienne que celles
« d'Avenières et de la Trinité, doit être au plus tard du di-
« xième siècle. On pourrait même dire que sa construction ap-
« partient au neuvième *(c)*. »

M. le chevalier de Camprond qui a inséré dans le *Mémorial de la Mayenne*, en 1840, une *Analyse des styles architectoniques religieux*, *(d)* y parle de Prix comme remontant à une époque fort ancienne et étant peut-être une *église primitive*. Dans une note il dit qu'elle pourrait être de la fin du neuvième siècle, ou du commencement du dixième.

(*c*) M. Tournesac a ajouté à sa note l'observation suivante :

« Je me rappelle avoir vu une partie du mur occidental de l'église
« d'Entrammes, où j'ai remarqué que la maçonnerie et les briques of-
« frent beaucoup de ressemblance avec les murs de l'église de Prix. Ces
« restes de murailles peuvent bien appartenir à l'église du monastère
« pour lequel saint Aldric fit un legs, et dans lequel il avait consacré
« soixante-cinq religieuses. En 861, le roi Charles-le-Chauve y reçut le
« serment de fidélité de Salomon duc de Bretagne.

(*d*) Il en a fait une brochure séparée, Laval, Godbert, in-8°. Voir p
ai de cette brochure.

Digitized by Google

M. Bachelot de la Pylaie a consacré à cette église une longue *Notice* qui se trouve dans l'*Annuaire du département de la Mayenne* pour 1836. Il croit Prix du septième ou du huitième siècle.

M. Magdelaine, ingénieur en chef de notre département, va plus loin que les précédens. Dans une *Notice sur les monumens historiques du département de la Mayenne* qu'il publia en 1837 dans les *Archives curieuses de Nantes et des départemens de l'Ouest*, (e) il dit que Prix est peut-être du cinquième ou sixième siècle.

Enfin M. Prosper Mérimée, inspecteur général des monumens historiques de France, s'est aussi occupé de notre vieille église. Dans ses *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, (f) il donne une courte notice sur Prix qu'il nomme par erreur *Grenoux*, sans qu'on puisse du reste avoir aucun doute sur le monument dont il a voulu parler. Voici ce qu'il dit de l'époque de sa construction :

« Je suis allé voir une petite église à moitié ruinée, au ha-
« meau de Grenoux, qu'on dit de construction romaine et qui
« certainement est fort ancienne. » Puis, après avoir parlé de son mode de construction, l'auteur ajoute : « Une indication
« aussi vague ne me permet pas d'assigner une date certaine à
« ce petit édifice. Je le crois, sans pouvoir bien motiver mon
« opinion, je le crois, dis-je, du septième au neuvième siè-
« cle. »

Toutes ces autorités prouvent que l'église de Prix existait long-temps avant l'an 1024 ; elle existait même certainement avant la ville de Laval, et c'est à cause de cette préexistence qu'elle a été église paroissiale de cette ville.

La seule considération qui empêche M. Tournesac de croire qu'elle est antérieure au neuvième siècle, c'est l'opinion généralement répandue que, dans ce siècle, les Normands détruisirent tous nos monumens religieux. Il est bien vrai que la fureur de ces barbares s'acharnait sur tout ce qui leur rappelait le culte chrétien. Ils incendiaient, ils renversaient

(e) Recueil périodique paraissant à Nantes, sous la direction de M. Verger.

(f) *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France. Extrait d'un rapport à M. le ministre de l'intérieur.* Paris, Fournier, 1836, 1 vol. in-8°. Voir pages 82 et 83.

Digitized by Google

les églises, les chapelles, les monastères, et on a pu dire avec vérité qu'ils ne laissaient subsister aucun de ces édifices. Mais doit-on prendre ces expressions tellement à la lettre qu'il en faille conclure que pas un seul ne leur ait échappé? M. Tournesac ne pousse pas si loin les conséquences, et il cite lui-même trois églises d'Anjou qui ont survécu à ces terribles ravages. Bien d'autres ont pu être dans le même cas. On en connaît très-peu il est vrai, mais n'est-il pas possible que plusieurs aient été conservées d'abord, puis démolies plus tard, et remplacées par d'autres. (*g*) D'ailleurs quand les Normands ruinaient les églises, prenaient-ils donc la peine de les raser jusque dans leurs fondemens? Ne se bornaient-ils pas quelquefois à les incendier? S'ils les démolissaient même, ne pouvaient-ils pas au moins laisser debout quelques portions des murs?

Il serait bien possible ou que Prix eût échappé à la dévastation, ou que du moins les barbares n'eussent détruit qu'une partie des murailles. C'est même cette hypothèse qui nous semble la plus probable, à cause de ce petit appareil et de ces cordons de briques, qui semblent indiquer une construction ayant beaucoup de rapports avec celle qui était en usage sous l'ère gallo-romaine; caractères qu'on ne trouve point toutefois dans tout l'édifice, mais seulement dans quelques unes de ses parties.

Quoiqu'il en soit, quand on trouverait des données certaines, établissant que cette église n'a été bâtie que dans le neuvième siècle, après les incursions des Normands, nous serions convaincu que c'était simplement une reconstruction d'une ancienne église, existant là depuis long-temps. Et ce soin de la relever de ses ruines, cette persistance à la conserver comme église paroissiale, malgré l'incommodité de sa position par rapport aux habitans de Laval, indiqueraient que dès ces temps reculés c'était une église vénérée. Or elle ne pouvait l'être que parce qu'elle existait depuis des siècles; elle n'avait point d'autres titres au respect des peuples: on n'a conservé le souvenir d'aucun saint personnage qui ait habité près d'elle; la tradition ne raconte point de mi-

(*g*) En général les églises de l'époque carlovingienne et des temps antérieurs, étaient petites, et d'une construction grossière comme Prix. Quand l'architecture fit des progrès, on remplaça ces anciens édifices par d'autres plus grands et plus ornés.

Digitized by Google

racles opérés en son enceinte, elle ne renfermait point de reliques insignes ni d'images célèbres; enfin ce ne fut jamais un but de pélérinage en renom dans le pays. Son antiquité pouvait seule faire tout son mérite.

Pour dire notre pensée tout entière sur l'origine de Prix, nous sommes persuadé qu'il y avait en ce lieu une *villa* gallo-romaine, et sans doute plus anciennement encore une habitation gauloise. Qu'on y fasse bien attention : toute la rive droite de la Mayenne, au nord et au sud de Laval, et à plusieurs lieues de distance au couchant, était occupée par une vaste forêt qui s'est resserrée successivement et dont il reste encore un noyau nommé la forêt de Concise. C'est du territoire de cette ancienne forêt qu'ont été formées, depuis la fondation de Laval, les communes d'Avenières, de L'Huisserie, de Montigné, d'Ahuillé, de Saint-Berthevin, de Grenoux, et une partie de Changé et de plusieurs autres communes qui entourent celles que nous venons de nommer. Dans tout ce pays on ne trouve pas un seul lieu offrant le moindre caractère d'antiquité, si ce n'est Prix. Tout porte à croire que c'est le point le plus anciennement habité de tous les environs, et sa situation sur les rives de la Mayenne confirme cette opinion, car on sait que ce sont toujours les bords des rivières sur lesquels on s'établit d'abord dans les terrains neufs, tant à cause de la nécessité d'avoir de l'eau, que parce que les rives forment des chemins naturels. Quand le christianisme se répandit dans notre pays, on dut en conséquence d'abord construire sur ce point une église pour l'usage des rares habitans disséminés dans la contrée. Que l'édifice soit resté le même, ou qu'il ait été transformé par suite de ruine et de reconstruction, c'était toujours le point où le culte avait été le plus anciennement exercé. Et c'est ce qui lui aura concilié la vénération des peuples. C'est là ce qui aura si long-temps engagé les habitans de Laval à ne point s'en séparer, et à s'abstenir de réclamer l'érection d'une paroisse dans leurs murs, malgré l'extrême incommodité qui en résultait pour eux.

Toutes ces considérations suffisent pour faire voir quelle a été l'origine de l'église de Prix, quoiqu'il ne soit pas possible d'en fixer précisément la date. Occupons nous maintenant du prieuré qui y fut fondé par Gui II.

Pendant les deux premiers siècles de l'existence de Laval,

Digitized by Google

le neuvième et le dixième, l'église de Prix était, comme toutes celles de la même nature, desservie par des prêtres séculiers. Dans l'origine, les religieux n'exerçaient jamais le ministère pastoral; ils ne commencèrent à le faire que vers le milieu du neuvième siècle. Le quatorzième canon d'un concile tenu à Mayence en 847, sous l'archevêque Raban Maur, fait voir que cet usage existait déjà dans la province, et semble l'approuver en y mettant certaines conditions. *Nullas monachorum parochias ecclesiarum* (*h*) *accipere præsumat, sine consensu episcopi. De ipsis verò titulis in quibus constituti fuerint rationem episcopo vel ejus vicario reddant, et convocati ad synodum, veniant.* Il est encore parlé de moines curés du temps d'Hincmar, mort en 882, et sous le pontificat du pape Formose, mort en 896. Mais le P. Thomassin (*i*) fait remarquer qu'on rencontre alors peu d'exemples de cette pratique, qui ne devint fréquente que dans le onzième siècle; et dès lors des conciles commencèrent à se prononcer contre elle, et en vinrent jusqu'à l'interdire positivement, comme nous le dirons dans la suite.

C'est justement à la fin du premier quart du onzième siècle qu'on nous dit que Gui II fonda un prieuré à Prix. C'est-à-dire que, se conformant à l'usage qu'il voyait alors se répandre autour de lui, il établit des religieux sous la conduite d'un prieur, pour remplir les fonctions curiales dans la dite église, et qu'il leur assigna des fonds pour les faire subsister.

La date de 1024 assignée à cette fondation se trouve dans nos anciens chroniqueurs; mais on n'a jamais cité de charte sur laquelle elle fût appuyée. A cette époque, les fondations, ventes, donations, se faisaient la plupart verbalement, et devant témoins. Ce n'étaient que les actes d'une haute importance qu'on se donnait la peine de rédiger par écrit; et les *chartes* ne commencèrent à devenir communes que dans le douzième siècle. Mais cette date de 1024, que rien ne contredit d'ailleurs, nous paraît d'autant plus exacte, que, comme nous venons de le remarquer, c'est justement

---

(*h*) C'est ce que porte le texte. On croirait que ce devrait plutôt être *ecclesias parochiarum.*

(*i*) Discipline de l'église touchant les bénéfices; 3e partie, liv. 1, ch. 46.

Digitized by Google

l'époque où se répandait l'usage de confier le soin des paroisses à des religieux.

Ce qui donnait lieu à cette pratique nouvelle et peu conforme à l'esprit de l'institution monastique, c'était le relâchement qui régnait dans le clergé séculier, et l'avilissement dans lequel il était tombé. L'histoire du temps nous fait de tristes révélations sur sa décadence. C'est dans les monastères, qui se multiplièrent prodigieusement à cette époque, que se consacraient à Dieu tous les hommes dignes de la confiance des peuples; c'est là qu'on trouvait la science et la vertu. Il était donc naturel que les seigneurs qui avaient de la piété comme Gui II, (*j*) se fissent un devoir de procurer à leurs sujets des pasteurs tirés de l'ordre monastique.

Gui donna le nouveau prieuré à l'abbaye de Bénédictins de Saint-Pierre de la Couture du Mans, qui fut chargée d'y envoyer les religieux nécessaires pour y desservir la paroisse de Laval. Prix a continué d'être ce qu'on nommait *un membre*, c'est-à-dire une dépendance de cette abbaye, jusqu'à la suppression des ordres religieux en France, et cela malgré tous les changemens que le laps de temps avait opérés dans cet établissement. Cette donation de Gui II amena donc à Laval les bénédictins de la Couture dès l'an 1024, et c'est là sans doute ce qui a autorisé Le Blanc de la Vignole, cité par Mancourt de Bourjolly, à dire que ces moines étaient à Laval, avant que le même Gui II eût donné le prieuré de Saint-Martin aux bénédictins de Marmoutiers, ce qui eut lieu en 1040. Du reste il ne serait pas impossible que, dès avant d'avoir le prieuré de Prix, les moines de la Couture eussent déjà formé un petit établissement quelconque à Laval.

Il y avait à Prix, pour le logement des religieux un petit monastère, ou *cella*, dont les derniers vestiges ont disparu depuis plusieurs siècles. Nous ne pouvons plus savoir si Gui II l'avait fait construire, ou s'il était dans les bâtimens qu'occupaient les anciens desservans.

Nous n'avions à parler dans ce chapitre que de l'origine de Prix et de la fondation de son prieuré. Ce que nous sa-

(*j*) Outre le prieuré de Prix, il fonda ceux de Saint-Martin et d'Avenières. Les écrivains Lavallois lui attribuent encore d'autres fondations et notamment celle du prieuré d'Auvers-le-Hamon. On peut bien croire que c'est lui qui fit commencer l'église de N.-D. du Bourg-Chevreau, et probablement aussi il ne fut pas étranger à celle de la Trinité.

Digitized by Google

vons de son histoire trouvera plus tard sa place. Seulement il est nécessaire de parler ici d'un passage de Le Corvaisier, l'historien des évêques du Mans, qui contredit une partie de ce que nous venons de dire, et qui a induit en erreur quelques écrivains de Laval. Voici ce passage qui se lit à la fin de la vie de Guillaume de Passavent, page 459 :

« Gui de Laval V du nom. . fonda en l'année 1148 le prieuré « de Prix dépendant de la Coulture, et en l'an 1170, douze « prébendes en la chapelle de son château de Laval.... Cette « fondation fut la même année homologuée par notre évê- « que. »

Le Blanc de la Vignole a cité ce passage, sans le contredire, dans son Mémoire intitulé: *De la ville de Laval*, copié parmi les manuscrits de M. Pichot de la Graverie. Cependant dans un autre de ses écrits, cité par Bourjolly, chapitre 15, il avait formellement dit que c'était Gui II qui avait fondé Prix, et l'avait donné aux moines de la Couture. M. de la Graverie, sans doute sur l'autorité du Mémoire de Le Blanc, a mis, dans une *Analyse des antiquités de Laval*, qu'il avait composée, l'article suivant :

« L'église de Prix construite en 1024, et le prieuré fondé en « 1158 par Gui V, sous Louis VII. »

Le Corvaisier s'était trompé ici, comme cela lui est arrivé souvent, ainsi que l'a fait voir Bondonnet. Très-probablement il parlait d'après une charte de 1158 dont il a été souvent question, et dont nous donnerons le texte; il paraît qu'il a cru y voir l'établissement du prieuré de Prix, et on jugera en la lisant combien cette idée est peu fondée. Nous donnerons même une charte plus ancienne prouvant que dès avant l'année 1144, il y avait déjà des moines de la Couture à Prix. Tous ces points seront discutés dans la suite de nos *Recherches*.

Du reste les autres historiens des évêques du Mans paraissent avoir compris que le fait énoncé par Le Corvaisier, relativement au prieuré de Prix, était inexact. Boudonnet et D. Denis Briand auteur du *Cenomania*, n'en disent rien, non plus que D. Colomb, quoique ce dernier ait conservé dans la vie de Guillaume de Passavent ce qui est relatif aux douze prébendes fondées par Gui V.

(*Le chap. second au prochain numéro*).

Digitized by Google

25 OCTOBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 12.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causis.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

ANCIEN ÉVÊCHÉ DE JUBLAINS.

V.

(Voir le *Mémorial* des 3 août 1842, 11 janvier, 8 février et 15 mars 1843).

OBJECTION CONTRE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ TIRÉE DE L'OPINION COMMUNE DE L'UNITÉ PRIMITIVE DU DIOCÈSE DU MANS.

Nous avons résolu l'objection qui résultait de l'opinion émise par Adrien de Vallois et nous avons fait voir Danville retractant en termes exprès les motifs qui lui avaient d'abord fait rejeter pour ce qui concernait la cité des Diablintes l'identité civile et religieuse de la notice de l'empereur Honorius; avant de donner la réponse qui nous a été demandée sur la question : « D'après quelles preuves juge-t-on que la notice soit un tableau ecclésiastique? » nous désirons dire quelques mots d'une autre objection de localité qui nous a été communiquée.

Si nous sommes bien informés, la ville du Mans se serait dans ces derniers tems fortement préoccupée des *deux* questions épiscopales agitées dans le département de la Mayenne.

La question de l'établissement futur d'un diocèse particulier sur notre sol est jugée et appréciée au chef-lieu épiscopal avec une impartialité et une générosité dignes de tous éloges. L'immensité du diocèse et sa division en deux cités départementales entièrement distinctes, paraissent des motifs décisifs, et quoique la séparation ne puisse avoir lieu

Digitized by Google

sans qu'il en résulte inévitablement quelques inconvénients pour la ville du Mans et le département de la Sarthe, la mesure est reconnue *juste*, *utile* et *nécessaire*. (1)

Les opinions ne paraissent pas aussi unanimes en ce qui concerne la question de l'ancien Évêché qui a dû exister sur les bords de la Mayenne à l'époque de l'introduction du christianisme. Ce dernier point serait en ce moment l'objet d'une controverse active entre les membres des sociétés savantes de la Sarthe.

Sauf quelques éclaircissements demandés et que nous espérons pouvoir donner plus tard; nous ne connaissons aucune objection nouvelle faite contre nous que la suivante; nous la reproduisons telle qu'elle nous a été rapportée.

« Les habitants de la Mayenne étayent leur prétention à la possession
» d'un ancien évêché à Jublains de présomptions qu'il n'est pas facile
» de réfuter, mais il ne leur suffit pas de présomptions pour faire adop-
» ter leur opinion, ils doivent l'appuyer de preuves et non de probabi-
» lités. L'unité originaire du diocèse du Mans est un fait généralement
» admis; pour renverser un fait généralement admis, il faut démon-
» trer qu'il est faux. L'opinion générale n'a rien à produire pour se
» justifier. »

La réponse à cette nouvelle objection est d'abord ce que nous avons déjà plusieurs fois répété. L'évêché de Jublains n'est fondé ni sur des probabilités ni sur des présomptions seulement, mais sur des preuves que nous avons nommées de droit et de fait. Jublains était chef-lieu de l'une des cités de la métropole de Tours à l'époque de l'introduction du christianisme, donc de droit Jublains fut en même tems un chef-lieu diocésain. Le tableau de l'an 400 où nous trouvons inscrit le nom de la cité des Diablintes a toujours été reconnu pour un tableau épiscopal, donc Jublains fut par le fait un évêché. En dehors de ces deux preuves et servant à les corroborer, nous avons les présomptions et les probabilités dont il a été parlé, présomptions et probabilités qui sont telles par elles-mêmes et qui se lient si étroitement aux preuves, qu'elles forment ensemble une démonstration de la nature la moins récusable.

Mais est-il vrai, ainsi qu'on l'avance, que le fait contraire à cette démonstration, le fait de l'unité primitive du diocèse du Mans soit admis universellement?

Que les habitants de Jublains aussi bien que ceux du Mans aient oublié la partie de leur histoire locale remontant à quatorze siècles et qu'après un si long-tems ils aient admis des traditions erronées, aucune conclusion n'est sans doute à tirer de cet oubli ou de cette erreur; le prétendre serait abaisser l'histoire au niveau des traditions de localités, ce serait faire dépendre ce que nous savons concernant la Grèce antique par exemple, des souvenirs des peuplades qui occupent aujourd'hui le territoire de la ville d'Athènes ou du village de Misitra. Lorsque nos opposants parlent de l'unité primitive du diocèse du Mans comme d'un fait reconnu généralement, ils entendent sans doute que ce fait est admis par les personnes instruites, les historiens et critiques, capables de se former une opinion à son sujet; or c'est là ce que nous ne saurions accorder.

(1) Mémoire lu à la Société d'agriculture des arts et des sciences de la Sarthe par M. Etoc de Mazy : *Dissertation sur le pays des Diablintes* p. 30.

Digitized by Google

On a déjà vu que ce fait ou cette opinion n'a d'autre fondement que ce que nous trouvons dans la chronique dite des actes des Évêques, rédigée au douze ou treizième siècle. Depuis cette époque jusqu'à nous, nous connaissons quatre historiens ou chroniqueurs qui ont embrassé le même sentiment : Jean Morel, auteur de la légende dorée au seizième siècle. Courvaisier et Bondonnet au dix-septième et Dom Coulomb au dix-huitième. Les trois premiers de ces écrivains sont dénués de toute critique, le dernier est un abbréviateur de ce que ses devanciers ont écrit, son cadre retréci ne lui permet aucune discussion. Tous les quatre se contentent en effet de copier la chronique, ils ne paraissent même pas soupçonner qu'elle puisse être taxée d'erreur. Mais d'un autre côté ne voyons-nous pas le moine Létaldé dès le onzième siècle en opposition directe avec toute cette partie du recueil des actes ; au dix-septième D. Mabillon révoque en doute cette même partie ; au dix-huitième Danville la déclare évidemment fausse et controuvée en ce qui regarde Jublains ; l'abbé Lebeuf soutient l'opinion d'un second diocèse, et D. Denis Briant l'auteur du Cenomania écrivant dans la ville du Mans et partageant avec ses compatriotes le respect dont le recueil est d'ailleurs justement entouré, critique sévèrement toute cette portion de la chronique et ne parle de ce qui concerne Jublains en particulier qu'avec réserve et timidité.

Il est donc bien clair que l'unité primitive du diocèse du Mans ne peut être regardée comme un fait établi universellement. Quand les voix se trouvent partagées il ne saurait y avoir aucune décision fondée sur le consentement commun ; mais si, au lieu de compter les témoignages dans la circonstance, on venait à les peser, quand on mettrait Dom Coulomb en balance avec Dom Denis Briant et l'auteur de la chronique des actes avec le moine Létaldé, il serait toujours difficile de prendre parti pour les assertions dénuées de critique de Jean Morel, de Courvaisier ou de Bondonnet contre les dénégations ou les doutes de Mabillon, de Danville et de l'abbé Lebeuf.

Ici donc encore l'objection bien envisagée, loin d'être contre nous, se tournerait en notre faveur : car après les dix noms qui viennent d'être cités de part ou d'autre, la vérité ne pouvant se reconnaître par le nombre des témoignages, de quel côté les présomptions se trouveraient-elles?

Il y a un siècle que l'abbé Lebeuf a parlé de Jublains comme d'un second diocèse dans l'intérieur du diocèse du Mans et que Danville a reconnu pour fausses et controuvées les assertions qui avaient servi de fondement à l'opinion opposée. Il y a deux siècles que les auteurs du Gallia Christiana, notamment, ont reconnu que la cité des Diablintes avait été un évêché et que les Bollandistes décident que les cités inscrites au tableau d'Honorius sont épiscopales, or l'abbé Lebeuf a prouvé invinciblement que la cité des Diablintes est Jublains et Danville déclare ce fait à l'abri de toute contestation. Le poids de ces noms, les conclusions inévitables à tirer de ces rapprochements, suffiraient sans aucun doute pour mettre les présomptions du côté de l'évêché de Jublains?

Ces présomptions, ce consentement commun de la science, qui existent depuis un siècle, reçoivent en ce moment leur complément et leur entière confirmation.

Nous avons vu qu'il y avait dans la question de l'évêché de Jublains deux questions, l'une générale, l'autre de localité. Elles ne peuvent se résoudre l'une sans l'autre. Si la cité des Diablintes posséda autrefois

Digitized by Google

un évêché, cet évêché fut nécessairement à Jublains; il existe encore quelques oppositions à cette conséquence obligée, nous croyons que le tems seul suffira pour les détruire. Peu de personnes avaient été à même jusqu'à ce jour de compulser les traditions du Mans, de distinguer ce qui s'y est introduit de faux ou de controuvé d'avec ce qu'elles présentent de vérités ou de probabilités historiques, d'examiner ce que les critiques ont pensé de ces traditions, l'opposition qui se trouve entr'elles et l'histoire de Saint-Julien qui nous a été donnée par Létalde, ce que l'abbé Lebeuf a écrit d'un second diocèse dans le diocèse actuel et ce que ce second diocèse reçoit d'appui et de probabilités de ces mêmes traditions étudiées à l'aide d'une saine critique. Ces études se font en ce moment sur tous les points du diocèse: Il est aujourd'hui peu d'ecclésiastiques qui ne sachent que la controverse s'est élevée et que l'opinion des deux diocèses gagne pied chaque jour. Tous désirent connaître les raisons alléguées de part et d'autre, et ceux qui ne se déclarent pas encore pour l'évêché de Jublains conviennent à tout le moins qu'il y a lieu de douter.

Dans la Sarthe, la question, soulevée par l'un des membres les plus instruits et les plus éclairés du chapitre diocèsain, est l'objet d'une controverse active; M. Etoc de Mazy dans une *Dissertation sur les Diablintes* s'est prononcé pour la négative; mais, si nous sommes bien informés, d'autres travaux se préparent dans un sens différent. Chez nous, l'un des ecclésiastiques les plus distingués du pays autrefois occupé par la cité diablintique, M. le curé d'Évron, s'est rangé du côté de l'affirmative et son opinion a ébranlé un grand nombre d'opposants.

La dissertation sur les Diablintes publiée au Mans avoue qu'un évêché aurait dû être établi à Jublains mais l'auteur pense que cet établissement n'eut cependant pas lieu. La cité des Diablintes se serait primitivement étendue à l'occident jusqu'à Dol et au-delà; au quatrième siècle cette cité, affaiblie et partagée, n'aurait pas été le siège d'un évêché, *ainsi que cela eut lieu pour les autres cités de l'empire*, (page 16), et plus tard vers 550 l'évêché de Dol aurait été érigé *pour tenir lieu de celui des Diablintes dont la moitié avait été englobée par l'évêché des Cénomans*, (page 28). quoique le chef-lieu de cet évêché *tout naturellement aurait dû être fixé dans le chef-lieu des Diablintes, c'est-à-dire dans l'ancienne Neodunum aujourd'hui Jublains*. (page 37).

Tel est le système soutenu dans la dissertation.

Il n'existe aucune raison pour étendre le territoire des Diablintes à l'ouest au-delà des limites actuelles du diocèse du Mans. Aucun titre du moyen-âge ou aucun passage de l'antiquité n'autorise une pareille extension, et le texte du géographe Ptolémée au second siècle s'y oppose formellement. D'après cet écrivain, Dol et Fougères devaient appartenir aux Ossismiens dont la capitale Vorganium devait même se trouver dans le triangle compris entre ces deux villes et celle d'Avranches (1), et quant aux Diablintes, il est bien clair que les itinéraires de voyageurs

(1) Peut-être n'a-t-on pas remarqué que le village de Vergoncey dans la direction de la ville de Saint-James au mont Saint-Michel repondrait assez facilement à la position géographique donnée par Ptolémée à Vorganium la capitale des Ossismiens de son tems. Nous faisons cette observation sans savoir quelle importance elle pourrait avoir. C'est la feuille de Cassini qui nous la suggère

Digitized by Google

consultés par le géographe d'Alexandrie, plaçaient ces peuples dans les terres s'étendant en général dans la direction de Vannes à Rouen; les mots *in Mediterraneâ* ne sauraient être plus formels pour exclure toute idée de faire de la cité des Diablintes un pays confinant à la mer : *In Mediterraneâ autem Venetis magis orientales sunt Aulerci Diabolitæ quorum Civitas Nœodunum..... post quos Arubii.... post quos usque ad fluvium Sequanam Veneliocasii quorum Civitas Rothomagus.* (1)

Les écrivains Bretons, historiens ou géographes, se sont efforcés de placer les Diablintes à Dol : mais on sait combien les préjugés de ces écrivains en faveur de leur province ont souvent égaré leur critique. L'ignorance générale où l'on fut long-tems sur l'emplacement occupé par les Diablintes dans la troisième Lyonnaise leur permit de rehausser l'antiquité de l'église de leur prédilection, celle de Dol, en lui attribuant les titres d'une cité éteinte au cinquième siècle; mais, outre qu'ils n'eurent jamais rien de plausible à présenter à l'appui de leur opinion, la découverte au dernier siècle de la véritable position des Diablintes acheva de renverser entièrement cette prétention. Le territoire de Dol appartenait sous Honorius comme du tems de Ptolémée aux Ossismiens ou aux Curiosolites-Ossismiens, jamais il ne dut appartenir aux Aulerci-Diablintes.

Ce n'est qu'en passant que nous pouvons parler de cette conjecture qui reconnaissant le droit de la cité de Jublains à un évêché à l'époque Gallo romaine le fait accorder un siècle et demi plus tard, du tems des

---

(1) Il y a des fautes dans cette nomenclature; les Rennois y sont omis, ils faisaient probablement encore peu de bruit à cette époque où tout l'intérieur de la contrée qu'ils habitaient devait être occupé par des forêts; la similitude du nom de leur capitale *Condate* les fait placer par le géographe à l'entour d'un autre *Condate* sur la Loire en Touraine. Ptolémée met *Vagoritum* la capitale des Arviens à dix lieues environ à l'orient de Jublains; si Sauges est Vagoritum c'est au sud et non à l'orient de Jublains qu'il aurait dû mettre cette ville. Ces fautes et les autres que l'on reproche au géographe, peuvent obscurcir mais non détruire ce que l'on trouve de vrai dans ses nomenclatures. D'ailleurs beaucoup de ces erreurs reçoivent des explications au moins plausibles. Ainsi le voyageur parti de Vannes pour se rendre à Rouen passant au sud des Rennois, de manière à ne pas prendre connaissance de leur territoire, pénétrera dans la Mayenne, l'ancien pays des Diablintes, par le Craonnais et alors il aura en effet les Arviens et leur capitale à l'orient. Eu faudrait-il davantage pour expliquer l'erreur du rédacteur qui, placé à l'extrémité de la Méditerranée, conserve la véritable distance entre Sauges et Jublains et se trompe sur la position respective qu'il aurait dû donner aux deux localités?

C'est d'après Ptolémée non moins que d'après la disposition géographique du pays que l'on peut juger que les Diablintes devaient s'étendre le long de la Mayenne jusqu'aux limites actuelles de l'Anjou. Les Diablintes devaient confiner aux Samnètes et aux Andégaves à peu près comme le département de la Mayenne confine aujourd'hui aux départements de la Loire Inférieure et de Maine et Loire. Du temps de Ptolémée le nord de la Loire depuis les Andégaves jusqu'à la mer appartenait à une seule cité comme de nos jours; le chef-lieu de cette cité pouvait être Savenay, l'auteur écrivant Samnètes pour Savenètes, comme il écrit Andecani pour Andecavi. La ville de Nantes n'était sans doute pas connue.

Ce n'est que plus tard que la cité changeant de chef-lieu prit un nouveau nom de la position de cette ville sur les bords de la rivière; c'est là l'interprétation connue des noms de Nantes. Nanteuil, Nantua, etc., la basse ville, la basse terre, le bas pays. On a cru que Ptolémée mettait Nantes sur la Seine, c'est probablement par erreur, le géographe parlant des Namnetes dont Condivincum était la capitale peut très-bien avoir eu intention de désigner la contrée dont Mantes est le chef-lieu; Condivincum pouvait être dans cette hypothèse une contraction de Condate Veliocassium ou Veneliocassium. Rien ne fait présumer que Condivincum puisse se rapporter à la position de la ville actuelle de Nantes, tandis que la carte de Puttinger indique un *Condate* qui ne doit pas être éloigné du point où Ptolémée place Condivincum. Mantes est le même nom que Nantes sauf l'altération de la première lettre,

Digitized by Google

rois francs, à la ville de Dol substituée à sa place; nous nous contentons de constater l'aveu qu'un évêché *tout naturellement aurait dû être fixé dans le chef-lieu des Diablintes, c'est-à-dire, à Jublains.*

Dans un prochain article, en répondant à la demande qui nous est faite d'indiquer les preuves du caractère ecclésiastique de la notice d'Honorius, nous espérons faire voir d'après des monuments authentiques de l'Église de France que cet évêché des Diablintes avait eu une existence réelle et effective au cinquième siècle et qu'il continua sans interruption jusqu'au treizième inclusivement de figurer aux catalogues des diocèses de la province ecclésiastique de Tours.

Le Néant principe du Mal.

Au commencement Dieu dit: Que la lumière soit, et la lumière fut.

Mais bientôt elle se changea en ténèbres; car elle fut fière de sa beauté: c'est là l'histoire de Lucifer, père de l'orgueil et de tous les crimes.

Pourquoi la lumière que Dieu avait créée comme une image de sa splendeur, ne fut-elle pas bonne autant qu'elle était belle?

Parce que pour être belle elle n'avait besoin d'aucun acte de sa volonté, ayant été créée telle; tandis que pour être bonne il fallait qu'elle le voulût.

Dieu seul est parfait: avec la créature parut l'imperfection: et elle se manifesta naturellement, non par ce que la créature a de Dieu, qui est la grâce, mais par ce qui est comme d'elle, la volonté.

Ainsi du néant, négation de l'être, sortit le péché, négation de l'ordre.

Ne cherchons d'autre principe du mal et d'autre source du désordre; l'éternité nous rendra plus claires les ténèbres de cet abîme.

En attendant, marchons dans la voie du bien; la clarté ne nous manque pas pour en découvrir la route, et nous sentons au-dedans de nous que la liberté pour la suivre ne nous manque pas davantage, Dieu nous assistant de sa force comme il nous éclaire de sa lumière.

J. P. E.

Digitized by Google

Un déplorable accident est arrivé jeudi soir dans la carrière de pierres de M. Gerbault, située au-dessus du Haut-Rocher, commune de Grenoux. Deux ouvriers ont été grièvement blessés, deux autres ont été ensevelis par un éboulement. L'un des blessés a été transporté à l'hospice Saint-Joseph : les restes sanglants des deux autres horriblement broyés par ces masses énormes, ont été recueillis samedi seulement et renfermés dans un cercueil.

Une chose est plus déplorable encore que la mort de ces deux hommes, que le sort de leurs veuves pauvres et sans ressources, dont l'une a un enfant et est enceinte d'un second ; c'est que ces malheureux étaient avertis depuis long-tems et semblaient se jouer avec le danger ; c'est que dans la même carrière semblable malheur fera bientôt encore d'autres victimes. Dans toute l'étendue de la carrière, les imprudents ouvriers travaillent et ont creusé des excavations profondes et ils ont suspendues sur leur tête des masses énormes qu'on croit voir crouler à chaque instant. Et la catastrophe de jeudi ne les rendra pas plus prudents. Nous les avons vus enlever les pierres annoncées sur les cadavres des infortunés, les brisant tranquillement, les rangeant comme ils ont coutume de faire dans les circonstances ordinaires, et ils nous ont semblé fort insensibles. Cependant, bien que la chose ne soit pas probable, il était absolument possible que ces rochers tombés laissant voûte, eussent laissé certains vides, et que les malheureux ne fussent pas morts. D'ailleurs le respect seul dû aux restes d'un chrétien ne devait-il pas réunir à l'instant un nombre suffisant d'ouvriers et le jour et la nuit pour exhumer les cadavres de leurs malheureux compagnons ?

Il y a dans certaines classes d'ouvriers un mépris profond de l'homme et de la vie humaine. Ils n'ont jamais appris dans nos écoles où l'on veut tout montrer hormis la crainte du Seigneur, où ils ont oublié dans les orgies des cabarets, leurs devoirs et leurs destinées. On a vu des personnes s'attendrir jusqu'aux larmes, en se représentant les débris ensanglantés des deux ouvriers ensevelis sous les pierres. Qui a pensé au sort de ces ames arrachées si violemment des corps qu'elles animaient et jetées devant le tribunal de Dieu, dans l'éternité ? Ceux-là qui étaient le plus à même de faire ces réflexions, ne s'en exposeront pas moins au même malheur non-seulement sans effroi, mais avec une sorte de joie, parce que de pareils éboulements facilitant et avançant leur travail, leur permettent de prolonger les jours de plaisir dans les cabarets. Lamentable résultat d'une éducation toute matérielle ! La religion seule apprend à l'homme à estimer la vie ; elle lui en fait connaître l'excellence et le terme ; et tout en lui défendant de l'exposer témérairement, elle lui inspire le courage de la sacrifier dans l'occasion pour l'honneur de Dieu, la défense de la patrie et le salut du prochain.

Si des hommes sont assez malheureux pour exposer de sang-froid et sans motif, une vie qu'ils ne savent plus estimer, la société n'a-t-elle pas chargé des hommes de veiller sur eux ? Faudra-t-il que de nouveaux malheurs démontrent la nécessité d'une surveillance active sur toutes les carrières nombreuses qui entourent la ville ? Faudra-t-il donc d'autres cadavres, les cris d'autres veuves pour mettre fin aux imprudences des uns, à la négligence des autres ...

NOUVELLES DIVERSES.

* * * M. l'abbé Bergère, curé de Challes, est nommé curé de Saint-Jammes-sur-Sarthe, (canton de Ballon).

* * * M. l'abbé Jardin, curé de Saint-Michel-du-Roc, est nommé curé de Montjean.

Digitized by Google

*** M. l'abbé Guillochon, curé de Pincé, est nommé curé de Saint-Michel-la-Roë.

*** M. l'abbé Lefizelier, curé de Chemiré-en-Charnie, est nommé curé de Pincé.

*** M. l'abbé Oger, vicaire de Noyen, est nommé curé de Chemiré-en-Charnie.

*** M. l'abbé Gastineau, du collège de Précigné, est nommé vicaire de Noyen.

*** Le lundi 16 de ce mois, a eu lieu le service de septime de M. Veillard, curé de Sillé-le-Guillaume. Plus de quarante prêtres assistaient à cette cérémonie à laquelle la population entière s'était rendue avec empressement. M. l'abbé Chevereau, vicaire-général et supérieur du séminaire du Mans, a célébré l'office et en même temps fait l'oraison funèbre du bon curé. Tous les assistants ont été très-contents et très-touchés des paroles de M. l'abbé Chevereau. M. l'abbé Veillard, âgé seulement de 54 ans, est mort, non d'apoplexie, comme nous l'avions annoncé d'abord, mais étouffé par une douleur rhumatismale dont il se sentit atteint tout-à-coup, au milieu de la ville. Il conserva sa connaissance pendant les trois heures qu'il eut a souffrir et put recevoir les derniers sacrements quelques instants avant de mourir.

UN VOYAGE AU MILIEU DES MORTS. — Le dimanche 15 de ce mois, une nouvelle ascension aérostatique a eu lieu au Mans. La nacelle était occupée par M. Bréard, un peu aventurier de son métier, qui, après avoir beaucoup voyagé sur terre et sur mer, voulut sans doute aussi se donner le plaisir d'un voyage aérien. Moins heureux que M. Verdun, le nouvel aéronaute ne peut raconter à ses amis que de tristes impressions de voyage. Lancé également de la cour de la manutention, le nouveau ballon emportant M. Bréard s'éleva d'abord très-haut dans les airs, puis tout-à-coup alla tomber á un kilomètre à peine du lieu de son départ, et tomber où?.... dans le cimètière du monastère du Carmel.

M Bréard, très-vivant au milieu des morts se trouva fort embarassé de sa personne. Il n'avait assurement nulle envie de fixer sa demeure dans ce lieu et cependant il dût craindre un instant d'y être contraint. Madame la supérieure du monastère, qui avait d'abord été effrayée, ainsi que ses religieuses, de la chute du ballon dans ses lieux claustraux, répondit : « Qu'au» cun homme n'avait souillé le seuil de la porte conventuelle et » qu'elle ne permettrait point que M. Bréard fut le premier; » qu'il pouvait s'en retourner par où il était venu, si bon lui » semblait, qu'elle ne connaissait pas d'autre moyen, parce » qu'assurément la porte conventuelle resterait fermée. » En

Digitized by Google

vain l'infortuné voyageur prie, menace et tempête, tout est inutile et force fut à lui d'escalader les murs à l'aide d'une échelle que ses amis s'empressèrent de lui présenter. Cette petite aventure a beaucoup réjoui la ville du Mans et a servi à ajouter un nouveau degré à la célébrité de M. Bréard déjà passablement connu du reste par ses goûts excentriques.

*** M. Decolle, aumônier des prisons de Mayenne, vient d'être nommé chanoine honoraire de la cathédrale du Mans. Tout le monde applaudit à cette nomination. M. Decolle à bien des titres, méritait cette distinction honorable. Il était secrétaire de l'évêché sous Mgr de Gonssans en 1788, et la même année il fut élu secretaire au synode qui eut lieu au Mans, auquel furent convoqués tous les curés et abbés des communautés du diocèse. Plus tard, lorsque la France dressait ses échafauds et envoyait à la mort ceux qui étaient fidèles à leurs principes, M. Decolle fut obligé de fuir, mais il n'en prodigua pas moins dans la retraite les secours de son ministère à ceux qui en avaient besoin, et lorsque des jours plus prospères luirent sur notre infortunée patrie, c'est lui qui le premier rouvrit les églises à Mayenne; il était au Calvaire, où il distribuait la parole de vie et celebrait les Saints Mystères lorsque les prêtres assermentés occupaient l'église de Notre Dame..... Tout le monde et les habitans de Mayenne surtout, verront donc avec la joie la plus sensible cet honneur accordé à celui qui les édifia si longtemps, et les conduisit durant de longues années dans les sentiers de la vertu; le clergé surtout s'associe de tout cœur à la joie générale en voyant élevé à cette dignité celui qui fut toujours le modèle des prêtres et l'ami des pauvres.

*** Le 6 de ce mois, deux hommes occupés à des travaux de terrassement chez M. Valpinçon négociant à Mayenne, ont été engloutis sous un éboulement de terre. L'un d'eux est mort des suites de ses blessures. *(Echo de Mayenne.)*

*** Un cours gratuit de desin linéaire, d'arithmétique et d'écriture pour les adultes vient d'être ouvert rue des Beaudais à Mayenne, sous la direction de M. Sacier, instituteur.

*** M. le Préfet de la Mayenne engage MM. les Maires à s'occuper, an moment de la réelection-triennale des officiers et sous-officiers de la garde nationale, du tirage au sort des membres des jurys de révision qui doivent être renouvelés tous les six mois.

*** Nous apprenons qu'une retraite aura lieu le mois prochain à Argentré-lès-Laval, grâces au zèle actif du vénérable curé de cette paroisse. La retraite commencera le 19 novembre et ne se terminera que le 12 décembre. Mgr l'évêque du Mans y donnera la confirmation dans les derniers jours de la retraite;

Digitized by Google

on espère qu'il voudra bien présider à la plantation de la croix.

*** Le 17 de ce mois, MM. Chevrinais et Dionis, banquiers à Laval, ont fait arrêter dans leur bureau le sieur L....., jeune homme de 19 ans, faisant usage et présumé l'auteur d'un billet faux de 2000 francs.

*** La semaine dernière, un jeune homme de Sainte-Suzanne, surpris par une averse, chercha un abri sous la voûte de l'une des *gueules* d'un four-à-chaux. A peine s'y était-il réfugié que la pluie refoulant la fumée, fit dégager, par les ouvertures inférieures, une forte quantité de gaz sulfuré et d'acide carbonique qui asphixia le malheureux jeune homme. Dix minutes après, la pluie cessant, son frère, qui avait trouvé abri ailleurs, se mit à l'appeler, et ne l'entendant point répondre, s'avança vers le four-à-chaux. Il trouva son frère étendu par terre dans un état convulsif. Il s'empressa de le relever tout en appelant à son secours les ouvriers qui se hâtèrent de venir. On emporta l'asphixié chez ses parents où tous les secours lui furent prodigués, mais inutilement. Il expira le troisième jour sans avoir donné le moindre signe de connaissance.

*** Par ordonnance royale du 6 octobre courant, l'église de Molières, section de la commune de Chemazé, est érigée en succursale. *(Journal de Château-Gontier.)*

*** Les communes ci après viennent de recevoir les subventions ci-dessous désignées pour travaux extraordinaires sur chemins vicinaux :

Bazouges, 400 fr. — Bierné, 400 fr. — Livré, 100 fr. — Préaux, 800 fr. — Ruillé, 250 fr. — Saint-Brice, 250 fr. — Saint-Sulpice, 300 fr. Villiers, 300 fr. *Id.*

*** Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 15 septembre 1843, et conformément à l'avis du conseil royal, des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux instituteurs et aux institutrices primaires, ainsi qu'aux surveillantes des salles d'asile du département de la Mayenne qui se sont plus distingués dans l'exercice de ses fonctions.

MÉDAILLES DE BRONZE :

MM. Lemonnier, instituteur à Renazé.
Lepescheux, instituteur à Montenay.
Millet, instituteur à Saint-Laurent-des-Mortiers.

MENTIONS HONORABLES :

MM. Chanu, instituteur à Villaines-la-Juhel.
Poulain, instituteur à Montourtier.
Hardy, instituteur à Saint-Jean-sur-Erve.
Mlle Vertier, institutrice à Bazouges.
Aranit, institutrice à Cigné.

Digitized by Google

Salle d'Asile.

MENTION HONORABLE :

Mme Pommier, sœur d'Évron, directrice de l'asile de Laval.

Pour copie conforme :

L'inspecteur spécial de l'instruction primaire de la Mayenne,

MAZERAN.

* * M. le Ministre des Travaux publics a renvoyé cette semaine, avec son approbation, le plan et le devis des travaux proposés par M. l'Ingénieur de l'arrondissement de Mayenne, pour détourner à droite la route de Paris à la Butte des cheminées ou de la Maison-Neuve, 8 kilomètres de Mayenne. L'adjudication sera faite pour commencer dans les premiers mois de 1844 ce travail si nécessaire. L'estimation s'élève à 53,000 fr.

(Écho de Mayenne.)

* * M. le Ministre vient aussi d'approuver le plan de détournement, que M. l'Ingénieur avait proposé pour éviter la montagne des Chaufaux, en sortant d'Ernée, sur la route de Fougères, et autorise l'Ingénieur à présenter le devis estimatif. La ville d'Ernée réclamait depuis bien des années cette amélioration, qui ne se fera plus attendre. *Id.*

* * M. le Préfet, sur la demande des citoyens les plus recommandables de Levaré, vient de nommer M. le comte Doyennel de Montécot maire de cette commune. Ce choix, auquel nous applaudissons, prouve la haute confiance que le caractère de M. de Montécot inspire aux habitants et à l'administration.

M. le comte de Montécot a servi sous l'empire en qualité d'officier. Il fut fait prisonnier à la bataille de Moskowa. Lors de la rentrée en France de notre concitoyen, le général Daumont l'attacha à son état-major comme aide-de-camp.

En 1826, alors retiré du service, M. de Montécot fut appelé aux fonctions de maire de Levaré, qu'il remplit jusqu'en 1831. *Id.*

* * M. le Préfet de la Mayenne vient d'autoriser les Ingénieurs d'Ille-et-Villaine à procéder dans notre département aux levées de plans, nivellements et autres opérations nécessaires aux études du projet de navigation pour la jonction dela Mayenne à la Vilaine.

M. le Préfet invite les habitants des communes qui pourront être traversées par ce projet à permettre aux Ingénieurs et aux agents sous leurs ordres la libre entrée de leurs propriétés.

Au moment de commencer les opérations sur le territoire de chaque commune, le maire sera prévenu par l'un des agents, afin que ce fonctionnaire puisse avertir ses administrés.

Digitized by Google

Des indemnités seront accordées à ceux qui éprouveraient des dommages par suite des opérations. Elles seront réglées à l'amiable, ou, s'il y a lieu, par le conseil de préfecture.

*** Par suite d'un arrêté de M. Préfet, en date du 8 de ce mois, les rôles de prestation en nature, pour les chemins vicinaux, seront publiés, dans toutes les communes où cette contribution a été votée ou imposée d'office pour 1844, à partir du 1er novembre prochain.

Les prestatataires devront, dans le mois de la publication ci-dessus, déclarer leur intention de s'acquitter en nature ou en argent. Après ce délai, la cote sera exigible en argent.

Le recouvrement des rachats aura lieu par douzième, à partir du 1er janvier, comme celui des contributions directes.

Les réclamations devront être présentées dans les trois mois de la publication du rôle; elles pourront être sur papier libre; elles seront inscrites et jugées comme celles relatives aux contributions directes.

*** Hier au soir, vers 7 heures, notre ville a été mise en émoi par le tambour des pompiers. Le feu s'était déclaré dans une cheminée, rue Sainte-Anne. Quelques voisins arrivés des premiers, multipliant leurs efforts, arrêtèrent presque aussitôt les progrès de ce feu de cheminée, qui pouvait causer un sinistre, la maison étant construite en bois. Parmi les travailleurs, nous avons remarqué, comme s'étant particulièrement distingués, MM. Marie Lemesnager fils, et Ferdinand Renouard.

(Écho de Mayenne).

ERRATA.

Page 128 ligne 18, cette hypothèse, lisez : *cette dernière hypothèse.*

— Page 131, ligne dernière de la note, au lieu de : *étranger à celle de la Trinité*, lisez : *étranger à la construction de celle de la Trinité.*

— Page 132, au lieu de 1148, lisez 1158.

Digitized by Google

1 NOVEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 13.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.
FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causæ.

LE MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

On nous prie d'insérer les deux lettres suivantes : Nos lecteurs voudront bien remarquer que ce n'est pas à nous qu'elles sont adressées, notre article ne contenant rien d'inexact.

Saint-Berthevin, le 25 octobre 1843.

A M. le Rédacteur de l'Echo de la Mayenne.

MONSIEUR,

Dans votre numéro du 21 octobre dernier vous avez inséré un article contenant le fâcheux accident arrivé le 19 dans une carrière que j'exploite près Rouessé. Sans me rendre personnellement responsable de *cette négligence qui fait mal*, vous semblez insinuer au public que j'aurais mis la plus grande indifférence à faire rechercher les malheureuses victimes. Je vous prie donc, et j'aime à croire que vous ne vous y refuserez pas, d'insérer dans votre prochain numéro ma lettre afin de rectifier ce fait.

Le jeudi, à huit heures du soir, je fus averti que deux ouvriers avaient été engloutis sous un éboulement de pierres ar-

Digitized by Google

rivé deux heures auparavant ; de suite je me rendis sur les lieux avec mon premier commis et je fus extrêmement surpris de ne trouver personne sur la carrière. Nous y restâmes jusqu'à dix heures, espérant voir revenir les ouvriers ; ne voyant arriver personne, je me rendis à l'auberge de la Gaudonnière où je trouvai deux hommes qui travaillent à la carrière, et je leur donnai ordre de réunir, non-seulement ceux qui extraient la pierre, mais encore ceux qui sont employés à mes fourneaux du Gué d'Orger. Le lendemain, vingt-trois hommes, ayant continuellement travaillé, ne purent découvrir les malheureux engloutis sous un monceau de deux cent quarante à deux cent cinquante mètres de pierre. Le samedi, quarante-cinq ouvriers ne cessèrent de travailler qu'au moment où la dernière victime fût trouvée ; il était une heure après-midi.

Depuis ce temps huit ouvriers sont continuellement occupés à déblayer et n'ont pas enlevé la terre et la pierre provenant de l'éboulement. Permettez-moi maintenant de demander à l'auteur de l'article qui affirme son dire, *sans crainte d'être démenti par qui que ce soit*, comment *dix hommes, en moins de huit heures, auraient pu ôter pierre et terre qui recouvraient les malheureuses victimes;* et, ensuite, comment *dix hommes auraient pu enlever* une pierre pesant au moins trente mille et dans laquelleil a fallu faire neuf coups de poudre afin de découvrir celui qu'elle avait écrasé. Sur ce rocher étaient entassés au moins trente mètres d'autres blocs qui, quoique moins pesants, ne pouvoient, en partie, être enlevés qu'après avoir été brisés par des mines. Le dernier cadavre trouvé était enseveli sous une pierre qui pesait au moins quinze mille, et dans laquelle il a fallu faire quatre coups de poudre afin de l'ôter.

Je puis, moi, assurer l'exactitude du fait, *sans craindre d'être démenti*, car le travail était présidé par deux gendarmes, l'adjoint et le garde champêtre de la commune de Grenoux.

Cette carrière étant exploitée par des ouvriers qui ne travaillent point à la journée, mais que je paie à la toise, il m'est impossible de les diriger comme je le désirerais ; et même plusieurs fois ils ont ri de mes observations quand je les avertissais du danger auquel ils s'exposaient. Il serait à souhaiter que l'autorité supérieure envoyât, de temps en temps, comme elle le fait aux mines de charbon de terre, un inspecteur afin de forcer les ouvriers à prendre les précautions nécessaires, ce que le maître ne peut obtenir d'eux.

Je suis avec une considération distinguée

Votre très-humble serviteur,

GERBAULT.

Digitized by Google

P. S. Un ouvrier (Pierre Châtenay) a été victime d'un accident arrivé aujourd'hui à ma carrière de Saint-Berthevin. La grande pluie, qui n'a cessé de tomber pendant deux heures, a détaché une pierre qui l'a étendu raide mort; oserait-on encore insinuer qu'il y aurait de ma faute quand, deux ou trois fois par jour depuis qu'on travaille à un puisard, j'ai soin d'aller moi-même, au fond dudit puisard, visiter les travailleurs afin de les guider dans leurs travaux et de les forcer à prendre les précautions les plus minutieuses.

Grenoux, 27 octobre 1843.

A l'auteur anonyme de l'article de l'Écho sur l'accident arrivé dans la carrière de M. Gerbault.

MONSIEUR,

Une chose qui fait mal, une chose inconcevable, c'est l'audace d'un anonyme qui, sous son voile, déverse le blâme sur de braves ouvriers. Non, il n'est pas vrai que ces ouvriers travaillassent comme s'il ne fût pas arrivé de malheur; la preuve, c'est que pierres et vidanges étaient jetées ensemble: vous savez que ce n'est pas l'habitude des carriers.

Vous avez vu des pierres qu'on pouvait déranger et qu'on s'amusait à miner? Oui, parce qu'on en était plutôt débarrassé. Maintenant j'affirme que vous avez menti en disant que dix hommes pouvaient en huit heures découvrir les malheureuses victimes qui gisaient sous trois ou quatre cents mètres de pierre, dont plusieurs pesaient de dix à quarante milliers. Et puis, qui est-ce qui vous avait dit l'endroit où gisaient ces malheureux? à vous qui venez nous dire qu'ils étaient dans l'endroit le plus facile à déblayer: aucuns des camarades de ces infortunés, présents au moment du sinistre, n'ont pu nous le dire, mais vous, qui semblez ne douter de rien, vous l'aviez sans doute deviné? Eh bien, j'admets cette hypothèse, et je garantis que vous vingtième vous ne les eussiez pas découverts dans une journée. D'ailleurs, pourquoi n'avoir pas mis votre talent au jour? Pourquoi n'êtes-vous pas venu nous prouver de quoi vous étiez capable, à nous adjoint de la commune, qui avons toujours été présent et qui eussions été le premier à vouloir profiter de vos lumières? mais non, il vous convenait mieux de calomnier: je conçois que c'était plus facile; mais, croyez-moi, c'était moins honorable.

L'adjoint de la commune de Grenoux,

L. LIVET.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX

ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(*Voir les nos* 10 *et* 11).

CHAPITRE SECOND.

Sur le vrai nom de Prix.

Le nom de notre vieille église exige des explications que nous allons donner avec quelque développement.

Commençons par constater que le mot *Prix* se prononce en donnant à la lettre *x* le son de *s* fortement marqué, de même que les mots *six* et *dix*, quand ils ne sont point suivis d'un nom; et, comme à Laval on fait sonner un peu durement les consonnes finales, on dit à peu près *Prisse*. (*a*) Telle est la prononciation populaire et traditionnelle; celle qui est la plus générale.

Le nom s'est écrit de bien des manières différentes, et peut-être est-il peu de noms de lieux qui présentent des variantes si nombreuses, Voici celles que nous avons remarquées; *Priz*, *Prix*, *Prits*, *Prisce*, *Peris*, *Pril*, *Prils*, *Peril*, *Perils*, *Périls*. L'église étant dédiée à la Sainte-Vierge, on ajoute quelquefois au nom le titre de Notre-

(*a*) Il y a depuis plusieurs siècles en France une tendance toujours croissante à adoucir (on peut dire à énerver) la prononciation. A la formation de la langue, il est très-probable qu'on faisait sentir toutes les lettres comme nous le faisons encore en latin. Mais peu à peu on a cessé d'en faire entendre une partie, et le son des consonnes finales a bientôt presque entièrement disparu; il ne se conserve que dans les mots peu usités. Aussi quand par quelque circonstance ces mots reviennent plus souvent dans la conversation, ils ne tardent pas à subir la loi commune. Depuis que la consommation du tabac a fait tant de progrès, on a cessé de prononcer sa dernière lettre, et on dit du *taba*. Un exemple plus récent est celui d'Alger, qui, seulement depuis 1830, est devenu *Algé*. A Laval on se sont conservées tant de mots du vieux Français, oubliés ailleurs, qu'il fait encore sentir beaucoup de consonnes finales.

Digitized by Google

Dame, en sorte que c'est tantôt le prieuré ou l'église de Prix, tantôt le prieuré de Notre-Dame-de-Prits, ou l'église de Notre-Dame des Périls. (*b*) En latin même incertitude; on trouve *Ecclesia*, ou *Prioratus de Prizo*, *de Periculis*, *de Prixide*, *de Priciaco*, *de Precibus*, *de Peris*, *de Periis*, *de Pretio*. Ces noms divers ne se sont généralement point succédés les uns aux autres, par laps de temps. A une seule exception près, qui sera notée ci-dessous, on les voit employés presque tous simultanément. Il s'agit maintenant de savoir laquelle de ces formes doit être préférée.

Il est certain d'abord que la plus ancienne est *Prix*. C'est celle qu'on a suivie constamment dans le Cartulaire de l'abbaye de la Couture, qui remonte au treizième siècle; on la trouve également dans les deux aveux du comté de Laval de 1407 et 1444, qui sont conservés aux archives générales du royaume; ainsi que dans le testament de Jeanne Habert, dame du Plessis de Cosmes, dont l'original, qui est de 1425, se trouve aux archives de la préfecture de la Mayenne (*c*); et enfin dans un vieil état des rentes dues à la fabrique de la Trinité, qui est de 1358 ou de l'année suivante. Depuis cette époque à peu près, on ne retrouve plus guère *Prix*.

L'abbaye de la Couture, de laquelle dépendait notre prieuré, avait adopté vers le milieu du seizième siècle une autre manière d'écrire son nom; c'était *Prix*. C'est celle qu'elle a conservée jusqu'au dix-huitième siècle, et qu'employaient le plus ordinairement les derniers prieurs. C'est ce qu'on voit notamment dans le *Compendium regalis Abbatiæ Sancti Petri de Culturâ* (*d*), et dans les actes des abbés de ce monastère, consignés dans les *Insinuations ecclésias-*

(*b*) Il n'est question ici que des documens écrits, car dans la conversation, on joint rarement le nom de Notre-Dame à celui de Prix, et le peuple ne le fait jamais. Il est même à remarquer que, quoique l'église soit dédiée à la Sainte Vierge, ce n'est point là, mais à Avenières, que les habitans de Laval vhonorent d'une dévotion particulière. On vénère Prix comme l'ancienne paroisse, l'église mère, mais non comme un sanctuaire de Marie.

(*c*) Nous aurons occasion de revenir plusieurs fois sur ce curieux document.

(*d*) Ce manuscrit, qui n'est pas ancien, existe à la bibliothèque du Mans, où il porte le n° 91.

Digitized by Google

tiques du diocèse du Mans, qui, par bonheur, ont survécu à la révolution, et sont déposées aux archives du département de la Sarthe. Dans cette volumineuse collection, qui commence au milieu du seizième siècle et va jusqu'à 1790 (*e*), il y a bien des variations sur le nom qui nous occupe, mais l'orthographe *Prix* domine incontestablement toutes les autres, surtout dans les pièces émanées de la Couture.

Le nom de prieuré *des Périls*, ou de Notre-Dame *des Périls* est assez ancien, et on le rencontre de temps en temps depuis la fin du seizième siècle. Une note de feu M. le docteur Bucquet porte qu'il l'a vu dans un acte de 1397; sur quoi il faudrait savoir si c'était un original ou une copie, car on sait combien les copistes font souvent peu d'attention à l'orthographe des noms propres. Nous sommes très-porté à voir dans le nom de *Notre-Dame des Périls* une invention prétentieuse, dans le but de trouver au nom de *Prix* une étymologie, démentie par les titres les plus anciens, ainsi que par la prononciation, et qu'aucune circonstance ne justifie, comme nous l'expliquerons ci-dessous.

Dans le dix-septième siècle le clergé de la Trinité avait adopté une autre manière. On voit sur les registres des mariages et sépultures, beaucoup d'actes dans lesquels il est question de l'église de *Prisée*; ce mot a l'avantage de reproduire exactement la prononciation, et l'on disait qu'il venait de *Prisca Ecclesia*, l'ancienne église de la paroisse. Cette étymologie assez ingénieuse, a l'inconvénient d'être en opposition avec tous les documens, et de faire supposer que notre église primitive n'aurait reçu son nom qu'après la construction de la Trinité.

Maucourt de Bourjolly écrivait *Prits*, et M. Pichot de la Graverie *Perils*. Ce dernier qui a laissé beaucoup d'écrits sur Laval et ses environs, ainsi qu'une copie de sa main d'un des ouvrages de Le Blanc de la Vignole sur le même sujet, dit toujours l'église de *Perils*, (et non pas *des Périls*). Cette forme se rencontre du reste souvent ailleurs. Dans le *Pouillé du diocèse*, de 1772, on lit *Prils*. Il est très-probable que ceux qui suivaient ces trois orthographes se confor-

(*e*) Elle se composait de soixante dix-huit énormes volumes in-f° dont cinq volumes seulement ont été perdus.

Digitized by Google

maient à la prononciation générale à Laval. En quelques circonstances nous prononçons encore le mot *fils*, sans faire entendre la lettre *l*, et en marquant fortement le son de *s*.

En général, le mot *Prix* est celui qui domine dans les actes publics, et dans toutes les pièces manuscrites que nous avons vues; ensuite vient celui de *Perils*, ou *Prils*. Tous les autres que nous citons ci-dessus se rencontrent bien plus rarement, et font en quelque sorte exception. Peut-être quelques-uns de ces mots comme *Peris*, *Pril*, etc., ont-ils été écrits au hazard par des ignorans, et considérés toujours comme des fautes.

Nous ne parlerons pas longuement du nom latin, qui ne nous fournirait pas de grandes lumières; car on sait qu'autrefois dans les actes, on traduisait souvent les noms usuels d'une manière arbitraire, ou bien on se bornait à leur donner une terminaison latine, sans s'inquiéter de faire des recherches pour s'assurer des vrais noms. Le document le plus anthentique, le cartulaire de la Couture, qui est tout en latin, contient sept chartes faisant mention de notre prieuré. Dans cinq son nom est toujours écrit Priz comme indéclinable, *Ecclesia de Priz*, *Prioratus* de *Priz*; dans une autre on trouve tantôt *de Priz*, tantôt *de Prizo*; dans une seule on trouve *Prior de Priciaco*. Les *Insinuations ecclésiastiques* ne contiennent presque que des actes latins. On y voit souvent *Prioratus de Prix*, plus souvent *de Periculis*, de temps en temps *de Precibus*, deux fois *de Prixide*, deux fois aussi *de Periis*, et une fois *de Peris* (*f*). Mais presque toujours à la suite de ces mots, surtout quand c'est *de Periculis*, on a mis ceux-ci: *vulgò de Prix*. Une note marginale qui se voit dans presque tous les exemplaires de Maucourt de Bourjolly, indique que le nom latin de *Prits* est *prioratus de Pretio*; nous ne l'avons rencontré nulle part ailleurs.

D'après ce qui précède, nous croyons que le vrai nom était d'abord *Priz*, dont on changea l'orthographe et qui devint *Prix*, à la fin du seizième siècle, époque à laquelle

(*f*) Nous n'avons pas vu sans doute tous les actes relatifs à Prix que contient cette immense collection, nous ne parlons que d'après ceux que nous connaissons.

Digitized by Google

disparurent de notre langue tous les mots terminés en *iz* (*g*).

Nous fondons principalement cette opinion sur les actes émanés de l'abbaye de la Couture, qui dans ce cas ont une sorte de caractère officiel, et paraissent devoir faire loi. Nous croyons donc que le nom véritable, et qui doit seul être employé maintenant, est celui de *Prix*.

On demandera peut-être quelle est l'étymologie de ce nom. Nous accordons volontiers que chaque nom doit en avoir une quelconque, mais il n'en résulte pas qu'on doive toujours la reconnaître avec certitude. Quand donc on ne pourrait découvrir l'étymologie de *Priz* ou *Prix*, cela ne prouverait rien contre la réalité de ce nom.

Mais il est facile de proposer ici des étymologies qui ne manquent pas de vraisemblance. La langue celtique était celle des Gaulois, et une foule de noms de lieux en tirent leur origine. Or cette langue contenait plusieurs mots ayant une ressemblance marquée avec celui qui nous occupe. *Prys* ou *Prysc* signifiait Petits arbres, lieu planté d'arbrisseaux, pépinière. Ce mot qu'on écrivait aussi *Brys* ou *Brych* voulait encore dire Petit — Couleur brune ou noirâtre — Bornes, bord, frontières (*h*). Les différences entre ces mots et celui de *Priz* ou *Prix* sont fort légères. En fait d'étymologies on tient peu compte des voyelles, ici cependant la voyelle est la même, puisqu'elle a le même son, et puisqu'il est connu que l'*y* et l'*i* simple s'écrivaient assez indifféremment l'un pour l'autre. Quant aux consonnes finales de ces divers mots elles peuvent toutes revenir à *s* prononcé durement. En voici assez pour établir la légitimité de la déduction. Il est vrai que nous ne sommes point à même de connaître quels accidens, quel état des lieux avaient pu déterminer l'application d'une des significations indiquées ci-dessus ; mais évidemment il a pu se faire que l'une d'elles ait été motivée par quelque circonstance ; et c'est là ce qui doit nous suffire.

(*g*) Il y en avait autrefois un certain nombre. Les uns ont tout-à-fait disparu comme *Conchiz*, sable étendu par terre, *Enchiz*, meurtre d'une femme enceinte, *Fallix*, un trompeur, un traître, *Patis*, pacte ou convention pour les contributions, etc. Dans d'autres on a seulement changé la dernière lettre comme dans *Crucifix*, crucifix, *huis*, huis, porte.

(*h*) Voir le Dictionnaire de la langue Celtique par Bullet.

Digitized by Google

On a dit qu'on pourrait faire dériver Prix de *Bri* qui signifie argile en Breton, langue qui, comme on le sait, a tant d'affinité avec le Celtique. On croit que c'est de ce mot qu'a été formé celui de *brique*, et d'autres mots à peu près semblables, qui ont la même signification dans plusieurs langues; on retrouve, dit-on, cette racine *Bri* dans les noms d'un grand nombre de villes bâties en briques (*i*). Or il y a des cordons de briques dans la construction de la vieille église de Prix; c'est de là qu'elle aura tiré son nom.

Nous voyons à cette supposition plusieurs inconvéniens. D'abord dans les étymologies on ne tient guère compte que des consonnes; ainsi dans le cas présent, il n'y a pour se guider que le radical *Br* qui est extrêmement vague; tandis que dans le système précédent, nous avons de plus des consonnes finales, qui reviennent toutes à peu près au même son. En second lieu, les trois ou quatre cordons de briques entrés dans les murs de notre vieille église, étaient-ils une circonstance assez frappante pour déterminer l'application d'un nom? C'était un mode de construction généralement usité dans les temps antérieurs au dixième siècle; c'était le système architectural des Romains; il en reste encore des vestiges dans les vieilles murailles du presbytère de Saint-Jean-sur-Mayenne, et dans quelques parties de l'église d'Entrammes, ce qui autorise à croire qu'il pouvait encore y en avoir d'autres exemples dans les environs. On conçoit qu'une ville bâtie entièrement en briques prenne de là son nom; mais autre chose est d'un édifice qui n'a que quelques briques dans ses murs. Enfin, comme nous l'avons dit au chapitre 1, nous croyons, pour de fortes raisons, que Prix était un lieu habité, long-temps avant qu'on y eût bâti l'église actuellement existante. Il devait donc avoir un nom avant cette construction; nom qu'on n'a pas dû changer à cause de la circonstance insignifiante de quelques briques placées dans ce bâtiment.

Avant de terminer ce qui concerne le nom de Prix, nous dirons quelque chose d'une Notice qui a été imprimée dans l'Annuaire du département de la Mayenne de 1830, et qui

(*i*) Voir le Dictionnaire de langue bretonne par D. Louis Le Pelletier. v°. *Bri*.

Digitized by Google

n'est pas du tout d'accord avec nous. Le lecteur jugera de quel côté il doit voir la vérité.

Voici d'abord le titre de cet opuscule : *Notice sur l'ancienne église de Notre-Dame Garde Fortune et des Périls, aujourd'hui dite de Prisce, près de Laval.*

Nous allons en extraire les passages qui rentrent dans notre sujet.

« ..... Cette contrée..... n'offrait proche du bourg de Changé, qu'un pays dangereux, infesté de brigands qui se refugiaient dans les bois et parmi les rochers du Saut-Gauthier. Peut-être fut-ce par un acte de bienfaisance qu'une chapelle fut érigée dans leur voisinage, afin que le conçours des fidèles, la présence des desservans qui pouvaient accourir aux cris de l'homme attaqué, déterminassent les brigands à abandonner la contrée. Je ne vois au reste nul autre motif pour l'établissement d'une église dans cette localité, car celle-ci n'a point les charmes d'un site pittoresque. La tradition ne nous y indique aucun monument druidique ; il n'y a là aucun vestige d'habitations pour une peuplade à laquelle elle eût pu servir de temple : le souvenir de quelque évènement remarquable n'y vient attacher aucun genre d'intérêt. L'église est consacrée à la Vierge, et se nomme simplement Notre-Dame des Périls.....

« ..... Cette église fut en effet une église primitive ; plus tard un prieuré *(Ecclesia prior)* (j) nommé prieuré de Saint-Prix, par une étrange substitution du mot *Prix* à celui de Péril.....

« Sous un tableau qui représente la naissance de Jésus-Christ on voit une inscription qui nous confirme la dédicace de cette église à la vierge Marie ; mais en indiquant la patronne sous les noms de *Notre-Dame Garde Fortune et de Peril*, avec la date de 1624. »

Examinons ces assertions présentées avec une assurance capable de faire impression. Ce qui frappe d'abord c'est la quantité de noms employés dans cette notice : *Notre-Dame Garde Fortune, Notre-Dame des Périls, église de Prisce, prieuré de Saint-Prix*, en voilà quatre. Le premier, Notre-Dame Garde-Fortune, est complètemment inconnu à Laval.

(j) L'auteur a-t-il voulu assigner une étymologie au mot *prieuré*? Elle aurait tout le mérite de la nouveauté. Aucun de nos écrivains les plus savans en antiquités ecclésiastiques ne s'en était avisé.

Digitized by Google

L'auteur l'a puisé dans une inscription dont il faut bien discuter ici la valeur, de crainte que d'autres n'y attachent aussi une importance qu'elle est loin de mériter. Cette bizarre inscription est écrite en lettres blanches sur une planche peinte en rouge, placée au-dessus de la petite sacristie qu'on a faite dans l'abside vers le sud. Il ne parait pas qu'elle ait aucun rapport avec le tableau plus que médiocre qui est placé au-dessus, car la planche dépasse de beaucoup en longueur la largeur du tableau, et en est complètement détachée. Voici le texte exact de l'inscription, avec son orthographe et ses deux mots inachevés. Elle indique quelque prétention au style lapidaire, et chaque mot est terminé par un point.

CEST. ICI. OV. *CE*. PRIE. NOSTRE. DAME. GARDE. DE. FORTVNE. ET. DE. PERI*LL*. CONSOLATRICE. DES. AFFLIGES. ET. DESOLES. ET. POVR. CE. PROSTERNONS. NOVS. A. SES. PIEDS. IMPLORANT. SON. AI. ET. SECOV. 1624.

Nous pensons que cette singulière invocation pourrait bien être l'expression de la reconnaissance de quelque individu qui, ayant couru des dangers pour sa personne et sa fortune, aurait attribué sa délivrance à la protection de la S^te^ Vierge. Dans le monument qu'il consacrait au souvenir de ce fait, il a joué sur le nom de Notre-Dame des Périls, très connu déjà en 1624. Mais rien n'indique qu'il eût l'idée d'énoncer que la chapelle fût dédiée à la S^te^ Vierge sous le nom de *Garde de Fortune*; pas plus que celui de *Consolatrice des Affligés*; ce sont là seulement des noms qu'il lui adresse par piété, et comme témoignages de gratitude.

Quant au nom de prieuré de S^t^-Prix, quoiqu'il soit entièrement inconnu dans le pays, et qu'aucun document n'en ait jamais fait la moindre mention, on le trouve dans le *Dictionnaire du Maine de Le Paige*; où il s'est évidemment glissé par erreur; on devait bien s'épargner la peine d'aller le chercher là.

Passons à l'histoire du *Saut-Gaultier* dont il n'est fait mention dans aucun des écrivains Lavallois. Où l'auteur l'a-t-il puisée? Est-ce dans les traditions du pays? Nous ne pouvons pas assurer que personne ne la lui ait contée; mais ce qui est certain c'est que, malgré nos recherches, nous n'a-

Digitized by Google

vons pu en découvrir de traces. Quoiqu'il en soit, pour toute personne qui connait les lieux et la distance qui les sépare, il est bien évident d'abord qu'une chapelle bâtie à Prix ne pouvait donner de sécurité aux voyageurs qui passaient le Saut-Gauthier, en second lieu que les desservans n'auraient pas pu entendre les cris des malheureux attaqués dans ce lieu, enfin, que quand ils les auraient entendus, les assassinats auraient dû être consommés depuis long-temps quand il leur eût été possible d'accourir aux cris des victimes.

Nous avons vu l'origine du nom de Notre-Dame des Périls expliquée d'une autre manière dans des notes d'un homme d'esprit et instruit, mais qui avait un défaut grave, quand on s'occupe de recherches historiques, celui de trop se livrer à son imagination. « Cette église, dit-il en parlant de « Prix, était placée dans un lieu escarpé et difficile sur « le bord de la Mayenne, et à une demie lieue de la forte- « resse de Gui. Elle était dédiée à la Vierge, sous le nom « Notre-Dame des périls, *Domina periculorum*..... Cette « dénomination dénote la nature du lieu d'emplacement. » Plus loin il ajoute que Prix était situé *dans un lieu dangereux.*

Il est facile de voir que, partant de ce point que l'on considérait comme incontestable, que l'église en question se nommait Notre-Dame des Périls, on a voulu trouver des dangers autour d'elle. L'un les a supposés dans des brigands dont le souvenir ne s'est pas conservé, l'autre les a vus dans sa situation, qui cependant n'offre rien de dangereux, car elle est très-peu élevée au-dessus du niveau de la rivière, et dans un terrain qui s'abaisse en pente douce. Il n'y a certainement rien là qui mérite le nom de lieu escarpé; tout ce qu'on peut dire c'est que le chemin pour s'y rendre était montueux et rocailleux. Tous ces efforts pour justifier le nom de Notre-Dame des Périls tombent à faux, puisque ce nom n'est pas véritable, et qu'il ne se trouve ni dans les titres les plus anciens, ni dans ceux qui méritent le plus de confiance.

(*Incessamment le chap. troisième*).

Digitized by Google

8 NOVEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 14.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere vanum.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

De l'Éducation.

Voir le N° 4, page 47.

II.

L'éducation ne se proposât-elle que la culture de l'esprit, le système religieux, même dans ces étroites limites, élève l'âme à une hauteur que ne saurait lui faire atteindre un système qui n'a pas la religion pour base.

La science et l'art: tel est le double but des conquêtes de l'esprit.

La science a pour terme la vérité; ou, en d'autres mots, la science, c'est la possession de la vérité.

La vérité c'est ce qui *est*, comme l'erreur c'est ce qui *n'est pas*; en sorte que, *être* et *vérité* d'une part, *erreur* et *néant* de l'autre, sont une seule et même chose.

En effet, prenez une proposition quelconque, et vous

Digitized by Google

allez voir que sa vérité ou sa fausseté n'est autre chose que de l'être ou du néant.

Celle-ci, par exemple : « Tous les angles droits sont égaux » est une proposition vraie, parce qu'elle est l'expression de l'*être*, la proclamation du mode d'*existence* des angles droits. Ou autrement : deux termes étant donnés : égalité et angles droits, vous pouvez avec ces deux termes faire de l'*être* ou faire du *néant*, qu'on me passe ce mot, suivant que vous ferez intervenir entre eux la vérité ou l'erreur. Les angles droits sont égaux : voilà la vérité, la réalité, l'être des angles droits. Les angles droits ne sont pas égaux : voilà du néant ; car je vous défie de trouver un angle qui ne soit ni aigu, ni obtus, qui *existe* angle droit, et qui cependant *n'existe* pas égal à un autre angle droit.

Citons un autre exemple. Je vous demande : « Qu'est-ce que l'homme ? » Au lieu de me répondre : « L'homme est une intelligence servie par des organes ; » vous me dites tout court : « L'homme est une intelligence. » Vous faites du néant ; car vous ne parlez pas, vous, de Dieu, ni de l'ange. Vous n'avez pas fait un être pour moi ; car je connaissais Dieu et l'ange, et je vous demandais un être nouveau que vous ne me donnez pas.

L'art a pour terme le beau ; l'art, c'est la reproduction du beau.

Or le beau n'étant ~~que la splendeur~~ *du vrai*, comme l'a défini un profond penseur, nous n'avons pas à nous livrer, pour ce qui le concerne, à une argumentation à part ; il suffit de le rattacher au raisonnement que nous venons de faire sur la vérité, et que nous reprenons.

La vérité c'est donc l'être : or, qui dit Être, dit nécessairement Dieu ; non pas que tout être soit Dieu, mais c'est qu'il n'existe pas un être qui n'ait sa source en Dieu, qui puisse exister sans Dieu.

La vérité c'est l'être, et l'être, ou bien est Dieu, ou bien rappelle nécessairement Dieu.

La vérité c'est le terme de la science ; la vérité dans ses plus brillantes manifestations, ou le beau, est le terme de l'art ; la science et l'art sont le terme de la culture de l'esprit. — Nous voilà conduits à reconnaître que l'éducation, en tant même qu'elle s'occuperait exclusivement du développement de l'intelligence, tourne nécessairement autour de Dieu, ne saurait s'écarter de Dieu.

Digitized by Google

D'où il résulte qu'une éducation athée serait une éducation absurde et impossible, puisqu'il n'y aurait pas moyen d'y placer une affirmation; puisque son résultat immédiat serait le doute universel.

D'où il résulte encore, que plus une éducation se montre oublieuse de Dieu, plus elle s'écarte de la logique et du bon sens. Vous allez voir maintenant comment de ces principes, qui démontrent déjà que la raison est de notre côté, ressortira la conséquence que j'avais annoncée : que la religion, du moment qu'un système d'enseignement se met sous sa tutelle, le marque au front d'un cachet de grandeur, l'élève dans les cieux; tandis que rampe sur la poussière celui qui la rejette ou ne l'admet que comme un accessoire.

En effet, de deux systèmes d'enseignement, celui-là sera le plus grand, le plus noble, qui donnera un objet plus haut pour terme à nos connaissances. Si vous élevez la pensée de votre disciple jusqu'à un degré qui soit comme 10, et que je porte celle de mon élève jusqu'à un degré qui soit comme 100, ou comme mille; il est clair que le perfectionnement opéré par moi sera dix ou cent fois plus grand que celui accompli par vous (1).

Or, telles sont nos opérations respectives. Quand vous avez, vous, trouvé une vérité, un être, aussi mince soit-il, vous vous arrêtez dans la contemplation de ce chétif produit de vos investigations laborieuses; vous déclarez la noble soif de votre intelligence satisfaite par cette misère. En vain ce petit être vous crie qu'il n'est pas là tout seul; qu'un autre plus grand que lui l'a ainsi jeté: borné, fini, périssable dans l'immensité, vous étouffez ses cris, vous fermez l'oreille à ses saintes protestations.

Il en va autrement chez nous. Toute vérité, quelque petite qu'elle soit, manifeste la grande vérité; tout être, quelle que soit l'exiguité de ses proportions, proclame le grand être. Oui, les cent mille voix des êtres nous font entendre

(1) Cela veut-il dire qu'il suffit de croire en *Dieu* pour avoir une intelligence plus élevée que celle de tous les savans du monde? qu'un petit paysan, par exemple, qui sait son catéchisme, a de plus hautes notions sur les astres que n'en avait l'astronome Lalande? Non, sans doute; mais cela signifie que, si un paysan, élève, comme Lalande, du célèbre jésuite Béraud, doué comme lui d'un génie pénétrant et observateur, demeuré mieux que lui fidèle aux leçons de son religieux maître, eût vu *Dieu* au bout de ses savantes recherches, au lieu de n'y voir que la matière, il eût élevé sa pensée au-dessus de celle de Lalande, de tout ce qu'il y a de distance entre la matière et l'infini qu'on appelle *Dieu*.

Dieu. Les cent mille flambeaux du monde, pâles, si vous voulez, lorsqu'on les voit solitaires, mais devenus par leur réunion un foyer de lumière, nous font contempler Dieu. Derrière ces orbes, dont les bonds de géants mesurent l'espace, comme derrière le flocon de laine que l'oiseau trouve suspendu au buisson, nous apparaît l'imposante figure. Saisis par cette grande vision, nous tombons à genoux. Vous nous trouvez bien petits; et vous riez.... Pauvres gens! mesurez donc notre âme! elle a grandi de tout ce qui peut entrer en elle de l'infini.... elle s'est trouvée face à face avec Dieu.

J'ai un fait à citer à l'appui de ce que je viens de dire : quelques uns pourront le trouver peu significatif; ils l'expliqueront peut-être par une foule de causes étrangères à celle que je prétends lui attribuer; mais je l'ai vu si constamment, si uniformément reproduit, qu'il doit avoir ici quelque force probante.

J'ai assisté souvent à des fêtes de collége; et j'ai entendu, plus d'une fois, la parole retentir au sein des vastes salles; soit alors que les seuls écoliers se pressaient sur leurs vieux bancs ciselés au canif, le long des murs placardés des noms des fameux; soit alors que, le grand jour des récompenses venu, accouraient les pères au front recueilli, les mères palpitantes, les sœurs et les petits frères prêts à battre des mains, et à se parer des couronnes d'un aîné vainqueur; et cette parole m'a toujours paru froide, quand l'inspiration chrétienne lui manquait. Ici, j'en appelle au souvenir de tous. Vous avez vu couler quelques unes de ces larmes qu'on obtient à si peu de frais, en ces jours, de l'émotion maternelle; vous avez entendu quelques conseils sages sur la direction à donner aux études; vous avez applaudi à l'éloge de la science ou de quelques savans, écrit en périodes harmonieuses. Et c'était tout. Encore ne parlé-je pas de ces ignobles harangues, trop souvent reproduites, où l'on étalait sans pudeur son savoir-faire, comme on dépréciait sans retenue les œuvres d'autrui; où tout, la forme, presque aussi bien que le fond, rappelait ces allocutions grotesques que font sur leurs tréteaux, au milieu des foires, les débitans de poudres et de petites fioles.

Mais vous trouviez-vous dans un gymnase chrétien, et la parole était-elle donnée à un homme aux convictions reli-

Digitized by Google

gieuses, c'était une autre scène. L'orateur élargissait l'espace, et, saisissant son auditoire, il l'emportait ému et palpitant dans son vol magnifique. Là, j'ai vu s'animer ces figures d'enfans et de jeunes hommes, ailleurs si ennuyées et si distraites. C'est qu'on avait remué tout ce qu'il y a de chaleur au fond de l'âme humaine; c'est que l'orateur, mesurant les pensées de l'auditoire à ses propres pensées, comprenant ses affections, devinant ses nobles instincts, parlait d'avenir, de périls, de force et de constance. Il leur racontait, par exemple, la gloire des combats; non pas de ceux où la flamme abîme les cités, où le canon dévore les hommes; mais des assauts que se livrent, dès l'origine du temps, la pensée de Dieu et le génie du mal, la vérité et l'erreur, les doctrines fatales et les doctrines salutaires; il leur ouvrait l'arène immense où s'agitent ces grands débats, et il leur criait: « Soldats de l'idée, marchez. »

J'ai essayé d'indiquer, dans ce chapitre, les principes qui servent de fondement à l'enseignement religieux. Qu'en penseront ces hommes prévenus, foule immense, innombrable, qui, jusqu'à ce jour, ont cru, mais d'une foi intime, inexpugnable, qu'éducation chrétienne c'était tout bonnement confession mensuelle, messe quotidienne, chapelet, *Benedicite* et Grâces dévotement récitées? Certes, toutes ces choses, nous les estimons beaucoup, et je me propose de les venger dans le cours de ces articles; mais à leurs yeux, sans doute, elles sont d'une étrange petitesse. Je le demande, qu'en penseront-ils?

S'il y a chez eux quelque surprise, et de plus ce sentiment pénible dont ne peut se défendre un homme contraint d'avouer qu'il s'est trompé, ou laissé tromper, la faute n'en sera pas à nous. Je décline, pour ma part, toute responsabilité; car si le ciel ne m'a pas prodigué les dons de l'esprit, il a du moins daigné me préserver d'un penchant quelconque pour l'absurde. Non, ce n'est pas moi qui aurais imaginé que la religion pour laquelle Cyprien donna son sang; qui enfanta Augustin et Jérôme; qui inspira Bossuet et Fénelon; qui eut l'amour de Pascal et de Descartes; que cette religion, arrivée en face du XIX^e^ siècle, si incrédule et si railleur, apprend pour toute tactique offensive et défensive à ses jeunes adeptes, à se frotter les genoux contre les pierres humides d'une église et le plancher poudreux d'une salle d'étude. Il

Digitized by Google

y a dans ceci d'abord de mauvais plaisans, des calomniateurs; ils rendront compte de leur conduite devant Dieu; et un jour, je l'espère, devant la société, qui ne voudra pas toujours être dupe de la haine et du méchant esprit. Il y a ensuite des hommes qui ont cru les menteurs sur parole, et qui répètent de bonne foi ce qu'ils ont entendu. J'avoue que l'espoir de les détromper n'a pas peu contribué à la détermination que j'ai prise d'écrire. H. D.

(La suite prochainement.)

NOUVELLES DIVERSES.

* * Parmi les nombreux élèves admis cette année à l'école spéciale militaire, nous remarquons que M. de Boisberranger, d'Ernée, a obtenu le 19e rang.

* * M. l'abbé Cœuret, curé de Charchigné, est nommé curé de Bazougers en remplacement de M. l'abbé Pont.

* * M. l'abbé Basillais, vicaire de Bazougers, est nommé curé de Souligné-sous-Ballon, (Sarthe).

* * M. l'abbé Dubois, premier vicaire de Sablé, est nommé curé d'Ancinnes, près Alençon.

* * M. l'abbé Brossier, de La Flèche, est nommé vicaire de Sablé.

* * M. l'abbé Carlet, premier vicaire de Saint-Martin de Mayenne, est nommé curé de Charchigné.

* * Le 24 octobre, a eu lieu à Contest la bénédiction d'un nouveau cimetière. Cette cérémonie, si imposante par elle-même, avait réuni un grand nombre de personnes. Les habitants de la campagne avaient abandonné leurs travaux. Une grand'messe solennelle fut célébrée par M. le curé de St Baudelle. A l'évangile, M. Arcanger, curé de Notre-Dame de Mayenne, invité par M. le curé de Contest à faire la bénédiction du nouveau cimetière, est monté en chaire et a prononcé un discours analogue à la circonstance. Il a montré combien était heureux le sort des Chrétiens, qui avaient l'espoir de revoir un jour ceux dont la mort les avait si cruellement séparés. Puis bien des larmes ont coulé, lorsqu'il a dit avec cette onction qui lui est ordinaire: Puisse cette pensée consoler cette famille si vénérée et si profondément affligée. Alors tous les re-

Digitized by Google

gards se sont portés vers un illustre Général (1), qui malgré le coup si subit et si inattendu, qui l'a frappé au cœur, était venu se mêler à la foule et méditer sur le néant des choses humaines. Après la messe, le clergé est allé processionnellement au nouveau cimetière. On a fait les aspersions voulues par le cérémonial ; puis la foule s'est retirée silencieuse, le cœur plein de salutaires pensées et des hauts enseignements de la religion. Un bon nombre d'ecclésiastiques étaient venus rehausser par leur présence l'éclat de cette imposante cérémonie.

(Écho de Mayenne.)

*** M. Chégaray est nommé officier d'administration à Laval, en remplacement de M. Schanz, nommé aux mêmes fonctions à Rouen.

*** MM. les membres de la société des concerts ont procédé le 28 octobre à la nomination de la nouvelle commission pour 1843-44. Cette commission est composée de

MM. Toutain, président.
D'Hauterive, vice-président.
Vannier (Edouard).
D'Aubert (Charles).
Letourneurs (Léon).
Morin (Théophane).
Duboys-Fresnay, secrétaire.

*** Après quatre mois de mûres délibérations, l'autorité préfectorale s'est pourtant décidée à constituer une administration municipale à Evron. Le chef de l'état vient de signer une ordonnance par laquelle les fonctions de maire sont dévolues à M. Pierre Templer, négociant, premier adjoint depuis quatre ans.

M. Jean Le Bail, pharmacien, second adjoint depuis 1830, devient enfin premier adjoint ! !

M. Jean-Baptiste Fouquet, élu membre du conseil aux élections du mois de juin dernier, est nommé second adjoint ! ! !

*** Un vol des plus audacieux a été commis à Ste-Suzanne, jeudi dernier jour de la foire du deux novembre, dans l'écurie du sieur Pichon, maître d'hôtel. Plusieurs fois dans la matinée un industriel se présenta à l'écurie, pour voir, disait-il, si un cheval, qu'il disait être le sien, était bien *soigné*. Vers deux heures après-midi notre homme se présente et demande *son* cheval. Le garçon le lui remet après avoir reçu ce qui était dû.

(1) Mademoiselle Poincon, petite fille de M. le vicomte de la Hamelinais, qui avait épousé M. de Gasté, il y a dix mois peut-être, vient de mourir à Toulon.

Digitized by Google

Environ deux heures après, le véritable maître se présente et réclame son cheval. Lequel est à vous : fit le garçon ? Après avoir examiné ceux qui restaient, le propriétaire déclare ne point le voir et en fait en même temps le signalement. Le garçon fort surpris dit que ce cheval est parti depuis une heure, et se reconnait la dupe d'un fripon. Des recherches ont été faites à Laval et au Mans le 3; nous ne savons quel résultat elles ont produit.

*** Samedi 28 octobre, jour de la foire dite de Saint-Simon, un assassinat a été commis à Évron. Vers dix heures et demie du soir le nommé Gibon ; du village d'Étivaux, en Sainte-Gemmes-le-Robert, un peu attardé par des affaires et des amis, sans cependant être ivre, s'acheminait tranquillement vers son village, lorsqu'arrivé près le cimetière, à l'embranchement des routes de Mayenne et de Bais, au moment où il quittait un ami qui l'avait conduit jusque là, sans avoir vu ni aperçu qui que ce soit, il reçoit au côté droit de la tête, un violent coup de pierre, qui coupe son chapeau, lui ouvre le crâne et l'étend par terre sans connaissance et presque sans vie. Au bruit de la chute du corps du malheureux Gibon, son ami éloigné de quelques pas, se retourne promptement et accourt pour le relever en appelant du secours. Les voisins accourent ; on s'empresse d'appeler un médecin et la Gendarmerie. M. le docteur Poupin, médecin légal, averti aussitôt se hâte de se rendre sur les lieux et trouve le malheureux gisant par terre baigné dans son sang ; il s'empresse de bander la plaie et fait transporter le malade chez un de ses parents.

Pendant ce temps là, le maréchal-des-logis prend des informations et envoie deux gendarmes à la poursuite de deux jeunes gens qu'on avait aperçus au moment du crime et sur lesquels se portèrent tous les soupçons. Ces deux jeunes gens furent écroués dans la prison de la ville dès une heure du matin. Le maréchal-des-logis expédie sur-le-champ deux gendarmes *en ordonnance* l'un pour Vaiges près le Lieutenant et l'autre pour Laval près le M. le Procureur du Roi. Le Lieutenant de Gendarmerie arriva à Évron dès neuf heures du matin ; M. Edouard Vannier, Substitut du Procureur du Roi, accompagné du docteur Hubert, n'arriva que vers trois heures du soir. Les témoins et les prévenus, qui avaient été interrogés le matin par M. le Juge de Paix, subirent un nouvel interrogatoire. Les prévenus ont été écroués dans la prison de notre ville lundi soir. Le malheureux Gibon est dans un état désespéré et à peu près sans connaissance. Il n'a pu fournir aucuns renseignements. La nouvelle de cet affreux guet-apens jeta la consternation dans la ville dimanche matin ; et la plupart des habi-

Digitized by Google

tants blâmaient hautement l'autorité locale sur la négligence qu'elle montre depuis long-temps à faire observer les réglements de police qui prescrivent que les cabarets seront fermés à dix heures. Il est vrai que les dimanches, les jours de marché et de foire le tambour *bat la retraite* mais ce n'est que pour mémoire; car certains cafés et les *taudions des bouts de rues* n'en restent pas moins ouverts une partie des nuits au préjudice du repos des voisins. Puisse ce crime épouvantable rendre plus vigilante l'autorité locale!

X-Y-Z.

ASSOCIATION

Pour le repos du Dimanche.

Le repos du dimanche est une institution divine, c'est, pour la société, une garantie; pour la famille un bienfait. Une œuvre éminemment louable et utile serait celle qui aurait pour but de réveiller dans le cœur de l'homme le respect pour cette loi sacrée, actuellement éludée ou méconnue. Il appartient aux mœurs publiques de devancer ou de fortifier l'action du législateur sur ce point, et de mettre fin au scandale trop prolongé d'une nation qui viole ouvertement la plus salutaire et la plus auguste des règles.

Tout se tient dans les vérités, tout s'enchaîne dans les principes de l'ordre social; il suffit qu'une seule partie soit atteinte pour que tout le corps s'en ressente et se trouve affaibli. C'est pourquoi il est vrai de dire qu'une des causes les plus réelles des misères de notre époque est l'abandon, presque général, du repos prescrit le dimanche.

Les heureux du siècle, dont la vie est livrée à une perpétuelle oisiveté, ne le sentent point assez; ils trouvent tout naturel que le pauvre travaille sans relâche. Mais s'ils com-

Digitized by Google

prenaient bien leurs intérêts, ils verraient que les malheureux qu'ils condamment à ces constantes fatigues, gagnent, à la sueur de leur front, et avec le salaire de la journée, le germe de l'immoralité et l'oubli des devoirs. On les réduit à la condition de machines aveugles, créées pour fonctionner nuit et jour; mais encore les machines s'usent-elles par le frottement, et ont-elles besoin, pour servir, d'être soumises à des réparations périodiques. Et puis, si l'on ôte aux masses le seul intervalle qu'elles puissent employer à se moraliser et à s'instruire, pourquoi se plaindre de ce que trop souvent elles cèdent à des instincts coupables, et compromettent les intérêts de l'ordre. Qu'on ne l'oublie pas: la vertu du pauvre fait la sécurité du riche.

Préoccupées de ce triste état de choses, quelques personnes ont avisé aux moyens de remédier à tant d'abus : elles ont pensé qu'on pourrait y parvenir en appliquant, dans notre pays, un système qui, en Angleterre et aux Etats-Unis, a déjà produit les fruits les plus heureux. Tout le monde sait que, dans ces contrées, on a organisé des associations contre le duel, le suicide, le jeu, l'intempérance, et qu'il en est résulté de très-grands avantages. L'Irlande bénit le nom d'un homme vénérable qui, au moyen d'une association analogue, contribue puissamment à extirper le fléau de l'ivrognerie. En France même, à Toulouse, à Orléans, à Nancy, sur d'autres points, on a tenté avec des succès divers d'établir des associations en vue du respect du dimanche; et, dans une de nos villes les plus importantes, les négocians et marchands ont donné le salutaire exemple de se concerter pour fermer boutique les jours fériés. Si de pareilles associations n'ont pas été tentées à Londres, à New-Yorck, en Prusse, c'est que, à la honte de notre pays, les nations protestantes ont su mieux que nous conserver intacte cette loi sainte.

Pour assurer le repos du dimanche, ne serait-il pas temps de former une association, qui comptât dans son sein quiconque, par esprit religieux, par charité, par amour raisonné et sincère de l'humanité, désire qu'on revienne à l'observation de cette loi impérissable?

En conséquence ne devrait-on pas songer à former une association ayant pour but la cessation du travail le dimanche

Digitized by Google

et les fêtes conservées, d'après les bases suivantes :

Art. 1er Tout Membre s'engage sur l'honneur et devant Dieu

1° A ne faire personnellement et à ne commander aucun travail les jours ci-dessus indiqués, sauf les cas de nécessité. Il prend cet engagement pour lui et pour les personnes placées sous sa dépendance.

Sous la dénomination de travail sont compris les actes de vente et d'achat.

2° A se fournir *de préférence* chez les marchands qui seront fidèles à observer la loi du dimanche.

3° A employer *de préférence* les architectes, maçons, entrepreneurs, et généralement les fabricants, maîtres et ouvriers de tous états, qui s'abstiendront de travailler ou de faire travailler le dimanche.

Art. 2° Les membres associés contribueront par tous les moyens qui seront en leur pouvoir à assurer l'exécution de la loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures.

Nous livrons ces simples observations à la méditation de nos concitoyens.

Mais le riche n'est pas toujours oisif; souvent au contraire il travaille à accroître ou à conserver sa fortune, et se laisse emporter par le tourbillon des grandes affaires. C'est alors surtout que, lassé par les soucis et les occupations qui le consument, il soupire après le repos dont la société le prive en quelque sorte; c'est alors qu'il réclame avec instance un jour pour se recueillir, pour respirer, pour appartenir au devoir, à la famille, à soi-même.

L'ouvrier souffre bien plus encore; car la souffrance lui est imposée: il est forcé de travailler; et, pour punition, il recueille la corruption, la débauche, la misère. Privé du repos du dimanche par les ordres impérieux du maître, il a imaginé une déplorable compensation. Il chôme le lundi: et qu'arrive-t-il? Il eût passé le dimanche au milieu des distractions honnêtes de son ménage et de sa famille; le lundi

Digitized by Google

n'appartient qu'aux joies ignobles du cabaret; et c'est à boire, à s'enivrer, à ruiner sa santé que le malheureux consacre toutes les économies de la semaine. Les conséquences de cette situation sont très-graves pour tout le monde; personne ne les ignore; l'immense majorité des citoyens en gémit, au fond du cœur: et cependant le mal persiste et s'aggrave, parce que, d'une part, le sentiment des devoirs s'affaiblit, en même temps que les mœurs se relâchent, et que, de l'autre, le commerçant se croit forcé de se tenir au niveau de la concurrence.

Digitized by Google

15 NOVEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 15.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Paxtere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

AVIS.

Une transposition s'est glissée dans notre dernier numéro, à l'article *Association pour le repos du Dimanche*, les deux derniers alinéa de la page 167 doivent précéder l'alinéa de la page 166, commençant par ces mots: *Préoccupées de ce triste état de choses.*

NOUVELLES DIVERSES.

*** Les prix d'abonnement pour les six concerts qui seront donnés par la société philarmonique au profit des indigens de Laval sont ainsi fixés :

10 fr. pour une dame seule.
15 fr. pour un homme seul.
20 fr. pour mari et femme et 5 fr. par enfant.

*** M. l'abbé Baudry, vicaire de Soulgé-le-Bruant, est nommé vicaire de Saint-Martin de Mayenne.

Digitized by Google

* * M. l'abbé Renoux, vicaire de Montjean, est nommé vicaire de Bazougers.

* * Mercredi dernier le nommé Marchais, couvreur à Ambrières, est tombé dans l'eau et a été entraîné par le torrent avant qu'on eut pu lui porter aucun secours. On l'a retiré sans vie.

* * M. l'abbé Franjeul, curé d'Ancinnes est nommé curé de Challes, (Sarthe).

* * Les communes ci-après viennent de recevoir des secours pour les aider dans la dépense de reconstruction et de réparation de leurs églises ou presbytères.

La Rouaudière, 800 fr.; Saint-Charles, 200 fr.; La Roë, 500 fr.

* * La commission du monument qu'on doit ériger à la mémoire du cardinal de Cheverus, a fixé, le 7 de ce mois, l'endroit sur la Place supérieure du Palais, à Mayenne, où sera placée la statue qu'on élève à ce vertueux prince de l'église. Elle a arrêté aussi que la confection en granit du piédestal, dont elle approuve le devis, serait mise bientôt en adjudication.

On annonce que le modèle de ce monument est parfaitement exécuté.

Les souscriptions n'ont pas encore assuré l'acquit de toutes les dépenses; mais l'épiscopat français, nous n'en doutons pas, voudra bien, à l'exemple de notre évêque, s'associer à l'hommage que Mayenne veut rendre à l'émule de Saint-Vincent-de-Paul.

* * M. le Préfet vient d'inviter les maires du département à proposer aux conseils municipaux la conservation, de distance en distance, sur le bord des chemins vicinaux, de parcelles abandonnées par suites de redressement, pour recevoir les approvisionnemens de matériaux destinés à l'entretien et aux réparations de ces chemins.

* * L'exposition publique des produits de l'industrie française, en 1844, commencera le 1er mai et sera close le 30 juin suivant.

Les fabricants et industriels sont avertis que les objets qu'ils désireraient présenter à l'exposition seront reçus à Laval, dans une des salles de la Préfecture, jusqu'au 15 février prochain; et que les objets admis par le jury, après examen, seront transportés du chef-lieu à Paris aux frais de l'Etat, qui se charge également de leur retour.

Les membres du jury d'examen sont MM. Querruau-Lamerie, maire de Laval; — Boissau, président du tribunal de commerce. — Romain Le Gentil, négociant à Laval; — Jules Le

clerc, négociant; — Chamard, fabricant; — Vigneron, président du conseil des prud'hommes; — Renous, architecte.

*** Gibon, l'infortuné victime de l'assassinat du 28 octobre, est maintenant en convalescence. Il y a tout à espérer qu'il ne succombera heureusement point à sa blessure.

*** Les pluies extraordinaires, tombées pendant plus de quinze heures consécutives, le mardi 7 et le mercredi 8, rendirent impossibles, pendant toute la journée du 8, les communications entre Évron et Sainte-Suzanne, Sainte-Gemmes-le-Robert et la Chapelle-Rainsoin. Sur ces trois routes l'eau s'étendait très-loin à une hauteur d'un mètre et au-dessus; sur plusieurs points les fermiers riverains furent obligés de mettre leurs chevaux à la disposition des piétons.

A l'Oisillière près Châtres, une vache fut entraînée par le courant et eut beaucoup de peine à se retirer dans les prés voisins. Un chien fut également entraîné très loin; des mètres de pierres presqu'entiers furent entraînés.

*** La ville la plus élevée de France est Pontarlier, sur les frontières de la Suisse; elle est à 887 mètres au-dessus du niveau de la mer; Gex, département de l'Ain, est à 667 mètres; Rhodez, 632; Lyon, 299; le Panthéon de Paris, 60; Lille, 24; Bordeaux, 9 et Dunkerque, 8.

*** La navigation intérieure de la France parcourt 8,255 kilomètres de rivières, et 3,699 kilomètres de canaux; en tout, 11,954 kilomètres.

Il y a en France dix-sept départemens privés de navigation intérieure, parmi lesquels on remarque les plaines de l'Orne, l'Indre, et le riche département d'Eur-et-Loire.

Les routes royales parcourent en France une espace de 34,511 kilomètres: le premier janvier, il y avait 24,710 kilomètres en bon état, 5,815 en réparations, et 3,942 totalement abandonnés.

On se fera une idée du morcellement des terres en France depuis la révolution par le relevé suivant: il y a 5,205,411 propriétés qui paient un impôt foncier au-dessous de 5 fr., et 10,893,527 propriétés qui paient depuis 5 jusqu'à 1,000 fr. et au-dessus. Si chaque propriété avait un seul et unique propriétaire, on compterait en France dix millions de propriétaires terriens qui posséderaient une moyenne de deux acres de terre chacun.

Les maisons et bâtimens habitables en France sont au nombre de 6,649,551. — Moulins à vent et à eau, 82,946. — Forges et fourneaux, 4,423. — Usines, 38,314. — Bâtimens appartenant à l'état, palais, casernes, hôpitaux etc., 98,000.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX

ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(*Voir les n^os* 10, 11 *et* 13).

CHAPITRE III.

Fondation de l'Église de la Trinité.

Nos pères n'avaient pas d'idées bien arrêtées sur l'époque et les circonstances de la fondation de l'église de la Trinité. Le Blanc, au rapport de Bourjolly, découvrait là *un nuage un peu obscur*. Vers la fin du dix-huitième siècle nos compatriotes devinrent plus affirmatifs sur ce sujet; mais ce fut aux dépens de la vérité. L'erreur venait du *Dictionnaire du Maine*, par le Paige, livre qui, malgré ses défauts, a fait trop long-temps autorité pour l'histoire de Laval, faute d'autres ouvrages imprimés qui donnassent quelques renseignemens sur notre ville. Voici comment il raconte la fondation de la Trinité (*a*):

« En 1110, les habitans de la ville de Laval, n'ayant point « d'églises dans l'enceinte de leurs murs, et étant obligés d'al- « ler entendre le service divin dans l'église de Notre-Dame des « Périls, qui est aujourd'hui le prieuré de Saint-Prix, deman- « dèrent à leur seigneur un emplacement pour bâtir une église « dans la ville; il leur donna le Mont de Jupiter, dont le fort « tombait en ruines, et ils y firent construire l'église qui fut « consacrée à la Sainte-Trinité, et desservie alors par les bé- « nédictins de la Couture. »

Dans ce petit récit, présenté avec tant d'assurance, sans la moindre forme dubitative, il n'y a pas un membre de phrase qui ne renferme une fausseté, ou une inexactitude.

Il faut dire ici que ce passage se retrouve presque textuellement dans l'édition de *l'Art de vérifier les dates*, donnée

(*a*) Tom. I. pag. 474.

Digitized by Google

par D. François Clément, en 3 vol. in-folio (*b*). On croira peut-être qu'il y a de la témérité à traiter sévèrement un morceau d'un ouvrage si justement estimé. Nous allons donc commencer par présenter ce qui doit nous excuser. *Le Dictionnaire du Maine* fut publié en 1777, et les trois volumes du célèbre ouvrage de D. Clément parurent de 1785 à 1787. Le passage dont il s'agit étant identique dans les deux livres, appartient par ordre de priorité à Le Paige, et c'est évidemment à lui que D. Clément l'a emprunté. Ce savant bénédictin annonce dans son préambule sur les *Sires de Laval*, que ce qu'il donne sur eux est extrait *en grande partie* d'une histoire manuscrite que lui avait prêtée l'abbé Foucher, de l'académie des Inscriptions et Belles lettres; mais il ne dit pas n'avoir puisé à aucune autre source; naturellement il devait le faire. Il est donc tout simple qu'il se soit servi du Dictionnaire du Maine qui avait paru depuis peu de temps; et, malgré sa science profonde, il n'avait pas les connaissances locales qui lui auraient fait apercevoir combien cet emprunt était peu digne de son précieux travail. En un mot c'est sur Le Paige que retombe toute la responsabilité du passage, et c'est lui que nous allons attaquer, en relevant les erreurs de son récit.

D'abord Le Paige ne devrait-il pas dire où il a trouvé cette date de 1110, si bien précisée, tandis que nos anciens n'ont jamais pu rien affirmer sur l'époque de la fondation dont il s'agit? Mais non: il faut croire l'auteur sur parole, il n'a jugé à propos de citer aucune autorité. Au surplus il avait de bonnes raisons pour agir ainsi.

En second lieu, comment fait-il intervenir ici les habitans de Laval? Il est évident qu'ils ont été complètement étrangers à la construction de la Trinité. Il n'y avait point encore de communes à cette époque; les premiers exemples qu'en fournit l'histoire, dans quelques villes du nord de la France, comme Laon et Amiens, sont postérieurs de plusieurs années. Dans nos pays, les seigneurs féodaux des di-

(*b*) Section des *Sires puis Comtes de Laval*. La seule différence notable entre Le Paige et D. Clément, c'est que ce dernier, après les mots *Mont de Jupiter*, a mis ceux-ci: *dont le fonds était désert*, au lieu de: *dont le fort tombait en ruines*. Les deux premières éditions de l'*Art de vérifier les dates* ne contenaient rien sur les seigneurs de Laval.

Digitized by Google

vers degrés avaient l'autorité sans aucun partage. Les habitans n'étaient point constitués en communautés, ayant des intérêts propres, et des officiers pour diriger ces intérêts (c). Il n'y avait encore ni maires, ni échevins, ni syndics, ni mafguilliers. Les habitans n'avaient aucune possibilité de pourvoir à la construction d'une église, point de fonds, point de revenus, point de moyens de répartir entre eux les dépenses; aussi verrons-nous qu'ils ne furent pour rien dans cette grande entreprise.

Poursuivons: *Les habitans n'avaient pas d'églises pour entendre le service divin dans la ville.* En 1110, ils avaient la chapelle particulière du château, qui pouvait, il est vrai, ne pas leur être ouverte; mais ils avaient encore l'église de Notre-Dame du Bourg Chevreau, bâtie en 1010 dans l'emplacement où fut plus tard Saint-Tugal. Ils avaient aussi assez près d'eux l'église du prieuré de Saint-Martin fondé en 1040. *Ils étaient obligés d'aller jusqu'à Notre-Dame des Périls, qui est aujourd'hui le prieuré de Saint-Prix.* Nous ne nous arrêterons pas à relever cette singulière dénomination de *Saint-Prix*, complétement inconnue avant et depuis Le Paige, et que tous les Lavallois ont grand soin de supprimer quand ils copient ce passage, parce que l'erreur saute aux yeux. *Les habitans demandèrent un emplacement pour bâtir une église et ils la firent construire.* C'était donc une église paroissiale. Eh bien pas du tout: nous verrons par des documens irréfragables, par des chartes, que jusqu'en 1158, et plus tard encore, Prix était la seule égli-

(c) On cite, sous l'année 1085, une guerre entre les habitans de Laval et ceux de Château-Gontier; entre *habitans*, sans qu'on fasse mention des seigneurs. *Fuit bellum inter Castro-Gontherianos et Lavallenses*, disait la *Chronique de Saint-Aubin*, citée dans l'*Art de vérifier les dates*. Ce fait est digne de remarque, car il semblerait établir que les gens de ces deux villes étaient déjà constitués en communautés, ce qui est contre toute probabilité; ce serait un problème historique assez embarrassant à résoudre. Mais selon toutes les apparences la difficulté ne tient qu'à ce que la Chronique de Saint-Aubin avait employé un mot caractérisant mal les faits. Nous sommes convaincu qu'il n'y eut point de guerre régulière entre les gens de Laval et de Château-Gontier, mais seulement des actes de violences, des rixes sanglantes, survenues peut-être dans des foires ou dans des fêtes, continuées peut-être aussi pendant un certain temps, lorsqu'on avait occasion de se trouver en présence; enfin comparables à ces collisions de paroisse contre paroisse, si fréquentes jadis, et qui se voient encore trop souvent aujourd'hui.

se paroissiale de Laval, que les habitans étaient inhumés dans son cimetière, et que la Trinité était tout simplement une chapelle conventuelle dépendante d'un petit monastère de bénédictins établis à Laval.

Mais voici le plus curieux : *Le Seigneur céda aux habitans le Mont de Jupiter dont le fort tombait en ruines.* A la manière dont s'exprime l'auteur, ne croirait-on pas que le Mont de Jupiter et son fort sont connus parfaitement, au moins de tous les habitans du pays? Au contraire personne n'en avait la moindre connaissance avant lui, et aucun ancien document n'en a parlé. On trouve à la vérité cette histoire du Mont de Jupiter dans un exemplaire de Bourjolly. Mais cet exemplaire a été copié par M. Serveau, ancien juge d'Evron. C'était un amateur d'antiquités : il a ajouté au travail de Bourjolly plusieurs choses assez curieuses rassemblées çà et là, mais il a eu le tort de ne point les différencier d'avec le texte original. Il parle souvent de la révolution, et cite même des faits qui lui sont postérieurs, entre autres la reconstruction de l'autel de la Sainte-Vierge à la Trinité, en 1804, par les soins de M. Matagrin curé. On voit donc que son exemplaire de Bourjolly n'a ici aucune autorité.

Il est certain pour quiconque a examiné les lieux que l'emplacement de la Trinité n'a jamais pu être appelé un *mont*. Le sol de l'église est inférieur à celui de la place Hardy, qui mériterait mieux cette qualification. En lisant ce singulier passage, on serait tenté de croire que Le Paige a lu de travers quelques mots des notes qu'il avait à sa disposition, et qu'il a fait dire les mots *Mont de Jupiter*, à des caractères qui avaient une autre signification dans l'intention de celui qui les avait tracés. On ne peut s'expliquer autrement le récit qu'il a donné (*d*).

(*d*) Cette absurdité du Mont de Jupiter fournit un exemple de la facilité avec laquelle les erreurs, une fois émises, se propagent et vont en grossissant. D. Clément, comme nous l'avons dit, a copié Le Paige. M. Renouard qui publia ses *Essais sur le Maine* en 1811, copia D. Clément, en ayant soin de supprimer le nom de *jurisprudent Saint-Prix*, car il était de Laval, et savait à quoi s'en tenir sur cette dénomination. Dans l'*Annuaire de la Mayenne*, pour 1823, on trouve des *Renseignemens sur les anciens monumens du département de la Mayenne*. En parlant de Prix, page 57, l'auteur a emprunté évidemment le récit de

Le lecteur peut maintenant juger ce qu'il doit penser d'une fable qui a pendant quelque temps trouvé trop de créance. Cherchons ailleurs des lumières sur le sujet qui nous occupe.

Tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de Laval s'accordent à dire que l'église de la Trinité fut, dès ses commencemens, desservie par des bénédictins de l'abbaye de la Couture; mais, comme nous l'avons déjà fait observer, ils n'osent donner rien de précis sur ses fondateurs, sur sa première destination, ni sur le temps où elle fut bâtie. Leurs incertitudes ne nous paraissent nulle part mieux indiquées que dans Bourjolly, qui cependant a trouvé la vérité sans trop s'en douter. Il cite d'abord une charte de 1158, dont nous aurons occasion de parler avec détail, et dans laquelle Gui V et Ursion, abbé de la Couture, conviennent qu'il y aura à l'avenir quatre religieux affectés au service de la Trinité. Voici ce qu'il dit ensuite:

Le Paige, mais il y a ajouté un petit embellissement. Voici comment il s'exprime: « Le prieuré de *Perils*, commune de Laval, fondé en 1024, « a été la paroisse de la ville jusqu'en 1110, que le seigneur de Laval « Gui IV donna aux habitans l'emplacement de *l'ancien temple de « Jupiter*. Ils y firent élever l'église de la Trinité. » A la page 44, le même auteur avait mis ces mots: « L'église principale de Laval, la Tri- « nité, n'a été construite qu'en 1110, sur l'emplacement d'un ancien « fort détaché du château, où existait, *au temps des Gaulois*, un temple « dédié à Jupiter. » Ainsi voilà notre ville enrichie d'une antiquité toute nouvelle. Cette découverte d'un temple de Jupiter a porté son fruit. *Le Guide pittoresque du voyageur en France*, 80e livraison, sans millésime, mais de 1838 ou 1839, s'exprime ainsi à l'article de Laval: « L'église « de la Trinité, que l'on croit avoir été bâtie sur l'emplacement d'un « ancien temple de Jupiter, offre plusieurs détails d'architecture gothi- « que qui méritent d'être remarqués. »

Nous avons vu une petite dissertation sur ce que pouvait signifier le nom de mont de Jupiter donné à l'emplacement de la Trinité. Elle remonte à une vingtaine d'années. L'auteur y discute la question de savoir si les dieux de Rome ont jamais été honorés d'un culte public dans notre pays, et ne voyant aucune probabilité pour l'affirmative, il en conclut que le nom de mont de Jupiter avait été donné par flatterie pour le seigneur de Laval, au monticule voisin de son château. Il eût pu s'épargner ces frais d'érudition, en examinant d'abord le fait, et en cherchant si le nom sur lequel il dissertait avait jamais existé.

On doit savoir gré à l'auteur de la *Notice statistique et historique sur le département de la Mayenne*, publié en 1840, in-4°, d'avoir, en suivant à peu près le récit de Le Paige, évité de parler du mont de Jupiter. Mais il est fâcheux qu'il appelle Prix, *Notre-Dame Garde-Fortune* et prieuré de *Saint-Prince*.

Digitized by Google

« La patente que nous venons de rapporter est le premier « monument que nous ayons vu (*e*) où les seigneurs de Laval « fassent mention de l'église de la Trinité (année 1158) et des « ministres qui y faisaient le service divin. Le Blanc convient « qu'il l'a reçue en l'abbaye de la Couture ; mais il n'éclaircit « point le temps de la construction de ce grand édifice, ni quels « ont été ses auteurs. Il découvre un nuage un peu obscur dont « il se veut échapper en observant que Guy V nommant ses an- « tecesseurs pour bienfaiteurs de cette église, elle est conséquemment d'un ancien temps, et devenue l'église paroissiale « de Laval.

« ..... Le docteur M. Pierre Bureau, curé de la Trinité, a « prétendu prouver par un *factum* qu'il fit imprimer contre le « curé de Saint-Tugal, lors du décès de l'écuyer Christophe « de Coypel (*f*), que la cure de Prits et celle de la Trinité n'é- « taient anciennement qu'une même chose....

« Ce serait sans espérance de réussir que je voudrais recher- « cher le temps direct auquel l'église de la Trinité a été bâtie, « puisqu'il est caché à la pénétration des naturels lavallois. Je « conjecture seulement que cette église fut érigée et dédiée « sur la fin de l'onzième siècle.

« Et, suivant l'opinion du docteur Bureau, sur la lecture « qu'il assure avoir faite de quelques fragmens des monumens « de cette église, elle a été bâtie depuis l'an 1040, jusques en « l'an 1070. »

Avant de discuter les précieuses indications que renferme cette citation, nous devons dire que, des quatre alinéa dont elle se compose, le troisième seul se lit dans tous les exemplaires de Bourjolly ; car on trouve des différences assez notables entre les diverses copies qui existent aujourd'hui de

(*e*) L'auteur n'en avait pas vu de plus anciens, mais il en existe dans le Cartulaire de la Couture, et nous les donnerons plus tard.

(*f*) Ici on voit à la marge la date 1696, ce qui indique sans doute que le factum de M. Bureau parut en cette année. Christophe de Coues-pel (vrai nom) était un gentilhomme d'extraction, mais très-pauvre. Il mourut en 1695. Sa sépulture fut l'occasion d'un procès dans lequel le curé de la Trinité et le chapitre de Saint-Tugal reprirent toutes les contestations qui les avaient divisés à diverses époques, et dans lequel intervinrent le chapitre de Saint-Michel et les paroisses de Saint-Vénérand, d'Avenières et de Grenoux. Ce procès fut pendant au parlement et à l'officialité durant plus de trente ans. Il n'a même jamais été terminé, car aucun jugement définitif ne fut rendu sur le fond. Il y eut seulement des arrêts provisoires auxquels on s'en tint.

Digitized by Google

son ouvrage. Nous avons déjà dit que M. Serveau avait fait des additions dans sa copie, sans avertir qu'elles n'appartiennent point au texte original; on pense que d'autres avaient fait la même chose avant lui. Il y a en quelque sorte deux éditions différentes, dans lesquelles l'ordre même des chapitres n'est pas tout-à-fait identique.

Cependant nous croyons que les trois parties de la citation ci-dessus, qu'on ne trouve que dans certains exemplaires, sont réellement de Bourjolly. On y reconnaît son style, qui a un caractère de vétusté si marqué, qu'on a peine à se figurer que cet auteur écrivait vers 1715. Ne serait-il pas possible qu'il eût fait une seconde rédaction de son *Histoire de Laval*, avec corrections et additions? En y réfléchissant bien, nous sommes fort porté à le croire. Ce qu'il y aurait de fâcheux, ce serait que les copistes ne se fussent pas bornés à reproduire cette seconde rédaction.

Quoiqu'il en soit, il faut donner une sérieuse attention à ce qui est dit dans notre citation de l'opinion de M. Bureau sur la fondation de la Trinité. Celui qui a écrit ce morceau, que ce soit Bourjolly ou tout autre, parle d'après un *factum* imprimé, dont il n'a pas pu supposer l'existence. Ainsi, quoique ce *factum* ait jusqu'à ce moment échappé à nos recherches, nous ne doutons aucunement qu'il ait existé, et nous regardons comme bien constant que, dans cette pièce, M. Bureau affirmait avoir vu des documens établissant que la Trinité avait été construite entre les années 1040 et 1070 (*g*). Cet ecclésiastique, docteur de Sorbonne, qui a laissé la réputation d'un homme fort instruit et d'un haut mérite, était digne de toute confiance. Son témoignage subsiste toujours, et il est certainement d'un grand poids.

Cette autorité, quand elle serait seule, mériterait d'être suivie. Mais elle n'est point isolée, et d'autres témoignages viennent s'y joindre et l'appuyer.

Bourjolly, qui avait aussi fait des recherches pour écrire son histoire de Laval, croyait de son côté que notre église avait été bâtie sur la fin du onzième siècle. Cette opinion de sa part était formée indépendamment de celle de M. Bureau, puisqu'on la trouve énoncée dans les exemplaires de

(g) Nous renvoyons cette note à la fin du chapitre, à cause de son étendue.

Digitized by Google

son ouvrage, où il n'est fait aucune mention de ce que pensait ce curé de la Trinité. Si c'est lui qui a fait les additions dont nous venons de parler, il rapporte l'opinion émise dans le *factum*, sans l'adopter complètement, puisque, au lieu de préciser les années 1040 à 1070, il se borne à l'indication plus vague du onzième siècle. Ainsi Bourjolly a parlé d'après lui-même; il forme donc une autorité à ajouter à celle de M. Bureau. Il est donc vrai que nous avons sur ce point deux témoignages distincts, qui tous les deux arrivent à un même résultat. (*La suite au prochain numéro*).

Agriculture.

CULTURE DES POIS.

Les pois servent à la fois à la nourriture de l'homme et à celle des animaux. L'homme les mange soit en vert, soit en sec, et les fait consommer aux animaux en graine, ou réduits en farine, ou, enfin, comme fourrage.

Les pois, lorsqu'on les fauche au moment où leur cosse vient de se former, sont bien des fourrages verts les plus nourrissants que nous possédions. Ils conviennent également aux chevaux, aux vaches laitières, aux bœufs, aux chèvres et même aux oiseaux de basse-cour. Les cochons mangent avec beaucoup d'avidité leurs fanes et leurs cosses. On se sert, pour les engraisser, de leur farine mêlée à celle de l'orge et du maïs.

Il existe plusieurs variétés de pois. Les uns sont cultivés plus particulièrement pour la nourriture des bestiaux, et on les appelle *pois gris*; les autres sont cultivés pour celle de l'homme. On distingue ceux-ci en *pois à rames* et *pois nains*. Chacune de ces variétés contient aussi des *pois à cosses* ou *à parchemin* et des pois dits *mange-tout*, parce que la cosse n'ayant point de parchemin peut être mangée avec le grain.

Les pois destinés à la nourriture de l'homme se plaisent dans les terrains chauds, substantiels et bien ameublis, qui conservent pendant longtemps l'humidité. Ils y donnent des produits très-abondants.

Les pois gris qu'on veut faucher en vert se trouvent mieux, au contraire, sur les terrains argileux. Ils peuvent y remplacer les luzernes.

Mais les sols dans lesquels les matières calcaires sont mêlées à l'*argile* et au sable, sont ceux qui conviennent le mieux aux

Digitized by Google

pois. Aussi ferait-on bien de marner et de chauler les terrains sur lesquels on veut les cultiver. On sait que la chaux favorise la grenaison. Le plâtre produirait aussi un bon effet sur les pois qu'on veut faire manger en fourrage.

Lorsque, dans l'assolement, les pois doivent précéder une céréale, il faut les fumer abondamment, afin que le sol n'ait pas besoin d'une nouvelle fumure; mais il ne faut pas perdre de vue, si le terrain est fertile, que trop d'engrais augmenteraient les fanes aux dépens de la graine. S'il est d'une médiocre qualité, les graines et les fanes donneront d'excellents produits. On peut enterrer le fumier avec la semence, ou mieux encore, le répandre après l'ensemencement. Il a, dans ce dernier cas, plus d'influence sur la céréale semée en automne.

Les pois gris n'exigent pas d'engrais. Un seul labour leur suffit en général. Cependant si la terre est forte, il vaut mieux en donner deux.

Les pois doivent être semés aussitôt que les gelées ne sont plus à redouter. Il existe un pois gris d'hiver qu'on peut semer en automne, et qui donne alors des produits beaucoup plus abondants que les semis du printemps. Il convient aux terres sèches et aux pays chauds, qui n'ont que peu de pluie dans le printemps.

Les pois gris doivent être semés à la volée et un peu épais, afin qu'en couvrant le sol de leur feuillage ils puissent étouffer les mauvaises herbes; d'ailleurs les pigeons en mangent les graines qu'ils aiment beaucoup. Plus la terre est compacte et plus le grain doit être placé profondément. On peut les recouvrir d'une couche de 12 centimètres d'épaisseur.

En général on ne donne aux cultures de pois ni sarclage, ni binage. Ils étouffent eux-mêmes les mauvaises herbes en couvrant le sol de leurs feuilles. Mais on doit avoir soin d'en butter les pieds afin de leur conserver la fraîcheur qui se trouve dans la terre.

Les pois gris doivent être fauchés de bonne heure. Si le sol est humide, ils sont exposés à pourrir. S'il est sec, ils peuvent répandre leurs graines sur la terre. On les coupe lorsque la moitié des cosses est en maturité. Si le battage ne fait pas ouvrir celles qui sont au sommet de la tige, les animaux les mangent avec les fanes, qui n'en sont que plus nutritives. On les bat soit au fléau, soit avec des gaules, après les avoir exposés au soleil, afin que la dessiccation des cosses facilite l'égrainement.

Le produit des pois s'élève de 20 à 25 hectolitres par hectare, ce qui fait sept à huit fois la semence. Dans les jardins potagers il peut s'élever de 50 à 80 hectolitres. Les fanes donnent aussi un produit fort abondant et très-utile pour la nourriture des bestiaux.

Digitized by Google

22 NOVEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 16.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

Missions Etrangères.

Dans son numéro du 31 mai, le *Spectator* de Madras rapporte du *Singapore Free Press* un article où nous trouvons le récit détaillé des souffrances qu'ont endurées pendant leur captivité en Cochinchine les cinq missionnaires français que la corvette *l'Héroïne* a arrachés à une mort certaine. En lisant cette relation, qui tire des larmes des yeux, on ne sait trop qu'admirer, ou de l'impassible résignation qu'opposaient à la furie de leurs bourreaux ces dignes ministres de notre religion, ou de la religion elle-même qui peut inspirer à ceux qui la servent une patience et une fermeté aussi miraculeuses.

« Dans le cours de cette semaine, dit le *Free Press*, la corvette française l'Héroïne, commandée par M. Lévêque, est arrivée dans ce port, venant de Cochinchine, ayant à bord cinq missionnaires français, appartenant à la société des Missions-Étrangères de Paris, qui a ici une succursale où ces dignes

Digitized by Google

ecclésiastiques ont trouvé l'accueil le plus hospitalier. Tous les cinq étaient en Cochinchine, prisonniers, chargés de fers, et en butte aux plus cruels traitemens; quand l'Héroïne, au retour de sa croisière en Chine, jeta l'ancre dans la baie de Turon pour exiger leur élargissement.

« Les deux premiers, MM. Berneux et Galy, avaient été arrêtés le 11 avril 1841, dans un village appelé Phuc-Lac, de la province de Ninh-Binh, distance de près de 480 milles de Hué, capitale de l'empire cochinchinois. Après avoir été chargés de coups de la manière la plus brutale, ils avaient été renfermés dans une cage étroite et transportés à la capitale, où il leur fallut vingt jours pour arriver. Là, à plus de trente fois différentes, on les fit comparaître devant les mandarins, et on les frappa de verges avec tant d'inhumanité, qu'à chaque coup le fouet faisait jaillir le sang, et quelquefois même emportait des lambeaux de leur chair. On les menaçait en outre de les torturer avec des tenailles qu'on faisait rougir au feu sous leurs yeux, et ce supplice leur aurait été infligé, sans l'absence du juge qui préside à ce châtiment. Les mandarins employaient tous les moyens pour forcer ces malheureux prêtres à renoncer à la religion dont ils se proclamaient les ministres, et à fouler aux pieds l'emblême sacré de leur foi, ce à quoi les missionnaires se refusaient énergiquement, baisant dévotement le crucifix qui leur était présenté. On leur proposa ensuite de se marier, leur promettant qu'à cette condition le roi de Cochinchine leur pardonnerait d'être venus dans son royaume sans permission, offre que les pieux missionnaires rejetèrent avec horreur. Ils furent enfin condamnés à mort; la sentence portait qu'ils seraient décapités dans les premiers jours d'octobre 1841, et que leurs têtes, fichées au bout d'une pique, seraient exposées trois jours durant dans le marché public. Les juges pressaient leur supplice, mais le roi répondit à leurs représentations : « Ils mourront quand je l'ordonnerai. » En Cochinchine, aucune sentence de mort ne peut recevoir son effet sans la sanction du roi, et dans cette circonstance les malheureux condamnés présumèrent que les opérations des forces britanniques en Chine n'étaient pas étrangères au délai qui leur était accordé.

« M. Charrier, le troisième, fut pris le 5 octobre 1841, et, comme ses frères, mis dans une cage, où on le garda 19 jours. Il fut publiquement fouetté en présence du préfet de la province, ayant au cou une lourde *cangue* du poids de quarante livres, plus une chaîne de vingt livres, et dans cet état il fut transféré à la capitale, où il arriva le 26 novembre 1841. Pressé d'apostasier, il fut plusieurs fois battu de verges, et, sur son refus et ses réponses courageuses aux mandarins, il fut

Digitized by Google

condamné vers la fin de janvier 1842 à perdre la tête. Le roi s'interposa, sachant qu'à cette époque se trouvaient sur les côtes de Chine des bâtimens de guerre français.

« Les deux derniers, MM. Miche et Duclos, ne furent saisis que le 16 février 1842, dans une province du royaume de Feu, à six jours de marche des frontières de la Cochinchine. Ils subirent le même traitement que les autres, et la *cangue* autour du cou, les mains liées derrière le dos, furent conduits dans la capitale, après avoir été fouettés quatre fois de la main du bourreau. Aux mêmes sommations d'apostasier qui avaient été faites à leurs confrères, ils répondirent par les mêmes refus, et furent conséquemment condamnés à mort; mais le roi, par les motifs qu'il a été dit plus haut, fit renvoyer l'exécution de leur sentence.

« La relation que donnent ces missionnaires français des interrogations qu'ils subirent et des supplices qui leur furent infligés, contient une foule de détails aussi curieux qu'intéressants. Ils étaient enfermés dans des cellules humides, de niveau avec le sol, et confondus pêle-mêle avec d'autres prisonniers rongés de vermine. Leur ration était de 20 *forringer* de riz par mois; point de bois pour le cuire, point de vanne pour le débarrasser de la poussière, en sorte qu'ils seraient morts de faim sans les secours que leur fournissaient en cachette quelques indigènes convertis qui corrompaient le soldat de garde pour leur faire passer des provisions. Pendant neuf mois, ils gardèrent les mêmes vêtements, sans qu'il leur fût même permis de les laver; et un jour que M. Miche reprochait au mandarin de lui avoir refusé pendant cinq mois la faible ration de riz et la petite pièce de monnaie qu'il est d'usage de donner aux prisonniers, ce dernier eut la brutalité de lui répondre: « Si tu n'as ni riz ni argent, mange de la terre. » Car il est à remarquer que MM. Miche et Duclos avaient été dépouillés de tout l'argent qu'ils avaient sur eux au moment de leur arrestation.

« La captivité de MM. Berneux et Galy dura vingt-trois mois, celle de M. Charrier dix-sept, et celle de MM. Miche et Duclos treize mois, et, pendant tout ce temps, ils portèrent une lourde chaîne qui, passant autour de leur cou, descendait jusqu'à leur ceinture, d'où elle se divisait en deux branches qui allaient se rattacher à leurs pieds. Après le supplice cruel du fouet, heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, ils gardaient une contenance calme, et leur joie fut à son comble en apprenant qu'ils étaient condamnés à mourir; ils signifiaient chaque jour aux mandarins qu'ils étaient sans crainte et sans péché, et que l'heure la plus heureuse de

Digitized by Google

leur vie serait celle où ils seraient appelés à répandre leur sang pour la gloire de leur sainte religion. Ce courage et cette résignation étonnaient leurs juges et ceux qui en étaient témoins. « Pourquoi ne vous plaignez-vous pas, pourquoi ne pleurez-vous pas quand on vous bat? » demandaient-ils aux missionnaires, et ils se disaient les uns aux autres que ces étrangers devaient posséder quelque charme pour être ainsi insensibles à la douleur. Maintes fois, les missionnaires entendirent les soldats qui les conduisaient à la maison des mandarins, où ils étaient battus et insultés, dire entre eux : « Il ont plus peur que ces Pères. »

« Bien que le commandant de l'Héroïne n'eût point d'ordres de son gouvernement pour exiger l'élargissement des missionnaires, il prit sur lui la responsabilité de demander leur délivrance au nom de son gouvernement et de la nation française, sur leur qualité de compatriotes, dont il avait entendu les cris du fond de leur prison. Il écrivit de Turon au premier mandarin de la province, et en reçut courrier par courrier la réponse qu'il n'y avait aucun Français en Cochinchine. Le commandant de la corvette expédia alors une autre lettre, dans laquelle il citait le nom de chacun des missionnaires et la date de leur arrestation, ajoutant que, si l'on ne satisfaisait pas à ses demandes, il s'avancerait sur la capitale, où il parlerait plus haut et plus ferme. Cette menace produisit son effet; le gouvernement cochinchinois se départit de son système évasif, et, après quelques explications, consentit à mettre les missionnaires en liberté. Le 12 mars dernier, leurs fers tombèrent, et le 17, ils furent conduits à bord de la corvette, où le commandant les accueillit de manière à leur faire oublier leurs souffrances passées. « Vous êtes à moi, leur dit-il, vous m'appartenez. — Oui, M. le commandant, nous sommes à votre disposition, et « nous n'agirons que d'après vos ordres, » répondirent les missionnaires. La corvette était prête à mettre à la voile, quand vint une lettre du très révérend évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine, qui priait le commandant de lui rendre ses missionnaires, et de les débarquer à Suche, sur la côte sud, où une embarcation viendrait les prendre pour les reconduire à leur mission. M. Lévêque ne fut pas peu étonné de cette demande, mais n'y voulut pas répondre, bien que les missionnaires joignissent leurs supplications à celles de leur chef spirituel. A leur arrivée à Singapore, ils conjurèrent de nouveau le commandant de les laisser obéir aux lois de leur conscience, appuyés d'autre part par leurs frères de cette ville, mais M. Lévêque leur signifia qu'il n'écouterait jamais une pareille proposition, ayant pris sous sa responsabilité de les réclamer

Digitized by Google

du roi de la Cochinchine au nom du gouvernement français, auquel il entendait les remettre ; cependant, vaincu par leurs instances, il consentit à laisser à Singapore MM. Miche et Duclos, le premier destiné par ses supérieurs à diriger le collége chinois de Pulo-Pinang, le second ne pouvant supporter les voyages par mer. MM. Berneux, Charrier et Galy doivent être ramenés en France par l'*Héroïne*. A bord de la corvette, les missionnaires mangeaient à la table de l'état-major, qui faisait tout son possible pour leur faire oublier les maux qu'ils avaient éprouvés en Cochinchine. MM. Berneux, Charrier et Galy ont plus d'une fois exprimé l'espoir que nous les reverrions avant peu retourner à leur mission pour propager la foi chrétienne dans les contrées idolâtres. »

M. Berneux a obtenu de M. le gouverneur de l'île Bourbon la permission de retourner à Maçao, pour se dévouer aux missions de la Chine. MM. Galy (du diocèse de Toulouse) et Charrier (du diocèse de Lyon), ont été ramenés en France par la corvette la *Fortune*. Ils sont arrivés à Paris le 5 novembre.

NOUVELLES DIVERSES.

*** Les membres du Comice Agricole de l'arrondissement de Mayenne doivent se réunir le 25 de ce mois pour élire les membres du bureau.

*** M. Frixon, instituteur à Saint-Berthevin-lès-Laval, est nommé instituteur à Gorron.

*** Le 10 de ce mois, une maison appartenant au sieur Houdoyer, maçon à Cuillé, a été renversée par les eaux de la Sèche grossie par les pluies extraordinaires du commencement de novembre.

*** Le premier concert au bénéfice des pauvres de notre ville aura lieu à l'Hôtel de Ville le jeudi 23 de ce mois, M. et Mme Le Gros doivent prêter l'appui de leur talent aux concerts de cet hiver.

*** Voici un tableau des étoiles filantes observées durant le mois d'août depuis 1784 : 1784, 90 ; 1806, 10 ; 1811, 10, 1813, 11 ; 1815, 10 ; 1818, 14 ; 1819, 6 ; 1823, 15 ; 1824, 14 ; 1826, 14 ; 1827, 14 ; 1828, 10 ; 1829, 14 ; 1834, 10 ; 1835, 10 ; 1836, 8 ; 1837, 10 ; 1840, 17 ; 1841, 20 ; 1842, 17 ; 1843, 15 déjà. Le 14 encore, ce phénomène s'est reproduit plusieurs fois, toujours avec les mêmes caractères.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(*Voir les nos* 10, 11 13 *et* 15).

CHAPITRE III.

Fondation de l'Église de la Trinité.

(*Suite*).

Mais le témoignage le plus incontestable sur l'âge de notre vieille église, est celui qu'elle rend elle-même. Il suffit à tous les archéologues instruits de voir ce qui reste de sa construction primitive, pour y reconnaître avec certitude les caractères d'architecture de l'époque indiquée par M. Bureau. Le chœur et quelqnes portions voisines sont maintenant tout ce qui a été conservé du bâtiment primitif, comme nous l'expliquerons dans le chapitre sur les *constructions de la Trinité.* Or la forme de ce chœur, sa disposition générale, ses arcs de plein cintre, les colonnes qui les soutiennent etc., présentent évidemment les caractères achitecturaux du milieu ou de la seconde moitié du onzième siècle, et non du douzième. Tel est le jugement qu'on porte M. l'abbé Tournesac, qui nous a autorisé à citer ici son opinion. M. Magdelaine, ingénieur en chef du département de la Mayenne, a énoncé le même avis dans sa *Notice sur les monuments* de notre département (*h*). Quant à M. Prosper Mérimée, sans se prononcer d'une manière aussi précise, il a émis une opinion à peu près semblable (*i*), car il fixe à la fin du douzième siècle la construction de la nef, et dit que celle du chœur pourrait bien être notablement antérieure.

De tout ce que nous venons d'exposer, nous nous croyons autorisé à conclure que l'église de la Trinité a été certainement construite entre les années 1040 et 1070.

(*h*) Insérée dans le numéro 21 des *Archives curieuses de Nantes et des départemens de l'Ouest.* 1837.

(*i*) *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France* p. 77.

Digitized by Google

Une ancienne tradition porte qu'elle a été bâtie sur l'emplacement d'une autre construction, que les uns appellent un fort, d'autres un château. Cette tradition est consignée, sous diverses formes, dans plusieurs écrits sur Laval qu'il nous semble inutile de citer ici.

On a prétendu que cette vieille construction était le premier château de Laval bâti vers l'an 818, et qui avait été ruiné avant la fin du siècle, au moins une fois et peut-être deux, par les Normands. C'est ce que dit M. Pichot de la Graverie dans son *Analyse des antiquités de Laval*. Voici ses expressions : « La Trinité a été placée dans l'ancien château de « Laval, qui fut donné aux religieux bénédictins, par le « seigneur, vers.... » (la date reste en blanc.)

Dans quelques exemplaires de Bourjolly, on lit les mots suivans :

« J'ai vu au trésor de Laval d'anciennes écritures faites au « cours du procès qu'avait le seigneur, au sujet du patronage « de l'église de la Trinité (*j*); et qui ont été transcrites dans ce « volume (*k*). Elles portent que l'ancien château de Laval et « demeure du seigneur, était le chœur de l'église de la Trinité, « qui fut donné aux bénédictins pour chapelle, lorsque l'autre « château fut bâti sur la pente de la montagne où il est main- « tenant. »

Quelque embrouillée que soit la phrase, on voit qu'elle signifie au moins que le chœur de la Trinité a été bâti sur l'emplacement du vieux château. Peut-être même l'auteur a-t-il voulu dire, comme d'autres l'ont prétendu, que ce seraient les murs du vieux château qui forment ceux du chœur. Ce sont deux points distincts, qu'il faut discuter séparément.

Que le premier château ait été ruiné, ou du moins fort endommagé par les Normands, et reconstruit définitivement par Gui II, vers l'an 1020, c'est une vérité qui nous paraît

(*j*) Ce procès eut lieu en 1516. Il fut accompagné d'une révolte des habitans contre le seigneur qui se vit contraint de prendre la fuite. Les suites n'en furent pas heureuses pour la ville; elle fut sévèrement punie.

(*k*) On ne trouve point ces *pièces transcrites dans ce volume*, ce qui fait voir que ce passage a été extrait de quelque autre ouvrage, et ajouté à celui de Bourjolly, par quelqu'un qui n'a pas fait attention que les mots que nous faisons remarquer forment un non sens. Peut-être est-ce Bourjolly lui-même qui, dans sa seconde rédaction, a commis cette inadvertance.

Digitized by Google

historiquement bien établie (*l*). Mais il n'est pas également constant que le premier château fût sur l'emplacement occupé actuellement par la Trinité. Ce local ne convenait nullement à l'établissement d'une forteresse considérable, par la raison toute simple qu'on y manque complètement d'eau. La facilité de se pourvoir de cet objet de première nécessité a toujours été une des conditions les plus déterminantes pour choisir la situation des châteaux forts. Ce seul motif, indépendamment de plusieurs autres qu'il serait facile de développer, nous fait croire que le château bâti dans le onzième siècle, le fut sur l'emplacement de l'ancien du neuvième siècle, et que s'il y eut réellement un fort où est aujourd'hui la Trinité, ce ne pouvait être que quelque ouvrage avancé, pour garantir les approches de la principale forteresse, qui n'avait point de défenses naturelles de ce côté, comme du côté de la rivière.

Mais quelque bâtiment qu'il y eût à la place où est maintenant la Trinité, soit forteresse principale, soit ouvrage détaché, il est impossible d'admettre qu'aucune partie de cette vieille construction ait pu entrer dans la nouvelle, dans ce qui forme le chœur actuel de notre église. Et si ce fait se trouvait clairement énoncé dans d'anciens documens (ce qui n'est pas) on serait forcé de reconnaître que c'est une erreur manifeste. D'abord le chœur de la Trinité présente parfaitement les caractères d'architecture de la fin du onzième siècle, et nullement ceux du neuvième. Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que le mode de construction qu'on y a employé n'a jamais pu s'appliquer à aucun bâtiment ayant une autre destination. Une forteresse ou une maison d'habitation n'ont jamais pu être composées de quatre piliers massifs séparés par des arcades voutées, et supportant une tour, évidemment destinée à faire un clocher; or, c'est précisément la forme du chœur de la Trinité, forme qui se retrouve dans quelques églises anciennes, et notamment dans celle de Bonchamp près de Laval. Il saute aux

(*l*) Voir Le Baud, *Chroniques de Vitré* (à la suite de l'Histoire de Bretagne) page 10; *L'Art de vérifier les dates*, qui cite les *Cartulaires de Marmoutiers*. Sect. des Sires de Laval, Art. Gui II. Le Blanc de la Viguole, Mémoire intitulé *De la ville de Laval*, dans les manuscrits de M. Pichot de la Graverie.

Digitized by Google

yeux que ce genre de construction ne peut-être employé que pour faire une église, et jamais un autre édifice.

Nous avons vu une note moderne dans laquelle on prétendait que le chœur avait dû être une tour formant le donjon du château. « Rien n'était plus facile, disait-on, « que de lui donner la forme qu'elle a maintenant; il ne « s'agissait que d'abattre une partie des murs pour former « les arcades. » Les gens de l'art consultés à ce sujet soutiennent que le déchirement qu'on suppose avoir eu lieu, n'était pas possible, parce que les angles d'une tour carrée ordinaire ne présenteraient point la solidité nécessaire pour former des piliers de ce genre. D'ailleurs les demi colonnes qu'on voit dans les piliers sont liées à la maçonnerie de manière à faire voir qu'elles ont été faites dès l'origine de ce travail, et des colonnes de ce genre ne conviennent qu'à une église, et ne pouvaient se trouver dans une construction destinée à un autre usage quelconque. On pourrait encore alléguer bien d'autres motifs pour soutenir notre opinion, telles que les liaisons des piliers avec les murs des deux transepts, le peu d'économie qu'il y aurait eu à faire la transformation dont on parle, mais ce que nous avons dit est déjà suffisant. *(m)*

Nous avons affirmé que la Trinité ne fut point d'abord une église paroissiale, et que les habitans, comme corps ou communauté, furent étrangers à sa fondation; c'est ce qui

---

(m) Dans sa copie de Bourjolly faite depuis la révolution, M. Serveau a ajouté sur la construction de la Trinité quelques particularités qui ne se trouvent point ailleurs. Il prétend que l'ancien château a servi à former non seulement le chœur mais aussi la nef tout entière, en sorte que la Trinité serait tout simplement la vieille forteresse changée en église. « J'en tire les conséquences, dit-il, de la forme des piliers extérieurs de « cette nef, qui sont coupés au carré à la hauteur des murs, ce qui « nous justifie que, dans le principe, ils avaient été portés à une éléva- « tion bien supérieure; sans quoi ils auraient été terminés en évase- « ment, ainsi qu'il est d'usage. » On ne comprend pas bien ce raisonnement. Quoiqu'il en soit, il est impossible de découvrir dans la forme de la nef rien qui fasse croire qu'elle ait pu être édifiée pour tout autre usage que pour faire une église. Jamais forteresse, ni maison d'habitation n'ont été construites avec des piliers composés de faisceaux de colonnes comme ceux qui la partagent en trois travées; piliers évidemment construits avec les murs. D'ailleurs cette nef est certainement postérieure de cent ans au chœur, et ne lui ressemble pas du tout. Elle ressemble encore bien moins aux édifices du neuvième siècle.

Digitized by Google

ressortira complètement des documens que nous rapporterons au chapitre suivant. Mais il est deux points sur lesquels on s'accorde généralement, savoir : 1° que l'emplacement de l'église fut donné par le seigneur de Laval, 2° que l'église fut mise à la disposition des bénédictins de la Couture qui y firent le service divin.

Selon toutes les apparences ce fut Gui II qui fit le don de l'emplacement, car ce seigneur ne mourut qu'en l'an 1048, et nous tenons pour constant que la construction commença en 1040. Cette donation du fonds suffisait seule pour lui assurer la qualité de fondateur, dont ses successeurs ont toujours été en possession. En 1516 les habitans voulurent la leur faire enlever, mais elle leur fut maintenue, par arrêt du parlement de Paris. Il est bien probable que Gui II et ses successeurs contribuèrent pour la plus large part aux frais de construction. La manière dont Gui V parle dans deux chartes de la moitié du douzième siècle, qui seront données en entier dans le chapitre suivant, fait voir qu'il avait sur l'église des droits très-étendus ; il fait avec Ursion, abbé de la Couture, des conventions indiquant qu'il s'en considérait en quelque sorte comme propriétaire, ce qui ne pouvait être sans qu'il eût fourni à une grande partie au moins des dépenses.

Il serait cependant possible qu'une portion des habitans y eût contribué en quelque chose, non comme corps constitué, mais par des offrandes individuelles. Les barons, vassaux et hommes d'armes, attachés au seigneur, et ayant des demeures dans la ville, les bourgeois, marchands et autres *manans* du lieu, avaient un grand intérêt à la construction d'une église dans l'enceinte de la ville, encore qu'elle ne leur servît pas à l'accomplissement de leurs devoirs paroissiaux. Par exemple à cette époque, il était d'un usage général d'assister non seulement à la sainte messe, mais aux offices publics, au chant des heures canoniales, non pas simplement les dimanches et fêtes, mais encore tous les jours de la semaine. Il n'y avait à se dispenser de cette sorte d'obligation que les hommes de peine, ou ceux qui avaient des occupations extraordinaires. Les rois et les grands seigneurs avaient dans leurs châteaux des chapelains qui chantaient régulièrement l'office auquel ces grands du monde

Digitized by Google

étaient fort assidus, et tous ceux qui en avaient la possibilité se faisaient un honneur et un devoir de les imiter. (*n*) L'église paroissiale de Laval étant si éloignée, il importait aux habitans d'avoir près d'eux une autre église dans laquelle ils pussent satisfaire à leur piété (*o*), et même aussi à leurs obligations dans les cas de siége ou de guerre. Il est donc très-possible que les plus riches d'entre eux aient fourni par leurs largesses à sa construction.

Du reste il est très-vraisemblable qu'avant sa fondation, et au moins depuis qu'ils avaient été chargés de desservir Prix, les religieux de la Couture avaient à Laval une maison, ou un petit monastère, dont la Trinité devint comme la chapelle. Presque tous les couvens établis dans les campagnes avaient ainsi dans quelque ville voisine une *résidence* ou un *hospice* qui leur servait de refuge en temps de guerre ou de troubles. Les religieux demeurant à Prix avaient encore un autre motif pour avoir une résidence à Laval. Leur éloignement des fidèles confiés à leurs soins était un grave inconvénient dans certains cas pressans et imprévus, à une époque où toutes les villes étaient gardées sur le pied de guerre, et où on en tenait les portes fermées toutes les nuits. Il fallait donc que quelques uns d'entre eux logeassent dans la ville, afin de pouvoir au besoin, surtout pendant la nuit, se transporter près des malades et des mourans, et remplir toutes les fonctions de leur ministère qui requéraient célérité.

(*n*) Cet usage journalier du chant des heures canoniales a fini par se renfermer dans les monastères et dans les chapitres; mais ce n'est que graduellement qu'il a disparu des églises paroissiales, où il y avait assez de clercs pour faire l'office régulièrement. Jusqu'à la révolution il en restait des vestiges à la Trinité : on chantait encore l'office entier, matines, laudes et les petites heures, à un certain nombre de fêtes. Plus on remonte haut dans le passé, plus on voit ces offices multipliés; on découvre que de siècle en siècle le nombre s'en était restreint.

(*o*) Il faut bien remarquer qu'en 1040, l'église de Notre-Dame du Bourg-Chevreau n'existait pas encore, et que celle du prieuré de Saint-Martin, qui était d'ailleurs hors de la ville, ne fut fondée qu'en cette même année, ou un peu plus tard.

(La suite au prochain numéro).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

CORINNE
OU
L'ITALIE,
PAR MADAME LA BARONNE DE STAEL.

« Corinne, comme l'a dit une dame d'un esprit éminent, est le chef-d'œuvre littéraire de madame de Staël; c'est une composition de génie dans laquelle deux œuvres différentes, un roman et un tableau de l'Italie, ont été fondues ensemble. C'est à la fois un ouvrage de l'art et une production de l'esprit, un poème et un épanchement de l'âme. Cette Rome, empreinte du génie de tant de siècles,—Rome qui a triomphé de l'univers et du temps,—cette nature féconde et magnifique du Midi, ces monuments du passé, ces héros, ces poètes, ces citoyens, qui ne sont plus, tout ce que l'histoire offre de grand, tout ce que le moment présent peut inspirer de traits agréables, piquants et parfois comiques, à un esprit observateur, y sont rappelés, dépeints, exposés avec autant d'érudition que de sagacité et d'esprit d'observation. Aux vues originales d'une jeune imagination, madame de Staël joint la connaissance de tout ce qui a été pensé sur les objets dont elle parle; elle sait quelle a été la manière de juger des anciens et celle des artistes du moyen âge, quelle est celle des diverses nations modernes, et elle explique et met en contraste tous ces points de vue avec la grâce animée d'une jeune femme qui veut, avant tout, plaire et se faire aimer. »

Madame de Staël exprime, avec des couleurs aussi vives que fidèles, les sentiments qu'une même passion fait naître dans deux âmes bien nées, mais tout à fait différentes.—Les caractères italien et anglais donnent lieu à des contrastes, à des situations où le cœur et l'esprit déploient des inspirations admirables. Chez Oswald, l'amour de la patrie finit par triompher du brillant prestige avec lequel l'a séduit Corinne; — il accomplit la pensée de son père, épouse Lucie, modèle des vertus de la famille, — et cette Corinne, d'abord si belle, si brillante de perfection et de bonheur, succombe à ses chagrins, après avoir fait au monde ses derniers adieux dans une hymne où le génie de madame de Staël a prodigué les traits sublimes.

Aucune production littéraire contemporaine ne méritait mieux cette magnifique illustration pittoresque : tableaux de mœurs, scènes dramatiques, monuments des arts, souvenirs historiques de tous les âges, sites les plus variés et les plus poétiques du monde, voilà les sujets qu'ont eu à interpréter les illustres peintres et les artistes brillants qui ont exécuté ce travail. Citer ces peintres éminents, GÉRARD, GUDIN, GRANET, SCHNETZ, HORACE VERNET; les habiles artistes MONVOISIN, BOULANGER; nos premiers dessinateurs LAVILLE, SAINT-GERMAIN, DEMORAINE, CABASSON; les paysagistes, les architectes BRETON, BURY, VAUDOYER; les graveurs anglais THOMPSON, JACKSON, ORRIN SMITH, WILLIAMS, QUARTLEY; les graveurs français LACOSTE jeune, POURET, DUJARDIN, VERDEIL, LAVIEILLE, SOYER, GODARD; citer ces auteurs des vignettes de la *Corinne illustrée*, c'est annoncer aux amis des arts et des publications illustrées un ouvrage d'une exécution exquise, de la première distinction.

Ce beau livre, un des monuments de l'art typographique et de l'art du dessin, appartient au premier rang dans nos bibliothèques.

Corinne est un magnifique cadeau pour une dame.—Les reliures, toutes fort brillantes, très-variées, sont d'un goût parfait. (*Voir aux Annonces*).

Digitized by Google

29 NOVEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 17.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. M. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.		Sans Lithographies.	
Pour 1 an.	15 fr.	Pour 1 an.	12 fr.
Pour 6 mois.	8 50	Pour 6 mois.	7
Pour 3 mois.	5	Pour 3 mois.	4

Les abonnements doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

NOUVELLES DIVERSES.

* * * On assure que M. l'abbé Sargeul, curé de Savigné-l'Evêque est nommé curé de Sillé-le-Guillaume *(Sarthe)*.

* * * La commune de Charchigné (Mayenne) était le 16 en habits de fête; 100 personnes à cheval sont allées à la rencontre de M. Carlet, leur nouveau curé, que M. le marquis de Hauteville conduisit en poste au château, où un dîner de 115 couverts attendait tous les principaux habitants du canton. Jamais réunion n'avait été plus brillante et plus animée. Un ordre parfait a régné; M. et Mme de Hauteville ont fait les honneurs du banquet avec une sollicitude vraiment particulière et leur empressement envers tous les invités a mérité les plus grands éloges. C'est un souvenir bien agréable pour tous ceux qui ont été admis à cette cérémonie de famille. *(J. de la Mayenne)*.

* * * On écrit de Rennes :

Une grande chasse au loup à laquelle étaient venus se joindre plusieurs chasseurs de Nantes et d'Angers, a eu lieu, ces jours derniers, dans les bois de Pouëé. Une louve de forte taille et quatre louveteaux tués, tel a été le résultat de cette chasse!

Digitized by Google

*** On lit dans le *Journal de la Mayenne* :

Au moment de mettre sous presse le chiffre de plusieurs souscriptions nous est revélé et il atteste de la part des donataires de trop honorables dispositions pour que nous conservions la discrétion sollicitée par eux.

Mesd. Ve Girard a souscrit pour 800 fr.
Ve Antoine Gougis, pour 400 fr.
Ve Bissy, pour 300 fr.
Mlles. Coignard, pour 150 fr.
de Baglion, pour 600 fr.
MM. le Sous-Préfet, pour 300 fr.
Purat, pour 100 fr.
Noël Delatouche, pour 300 fr. (nous avions annoncé par erreur sa souscription pour 500 fr.)

Ces huit personnes contribuent ainsi pour près de 3,000 fr. à l'œuvre de bienfaisance qu'on n'osait pas tenter à Mayenne, et qui, grâces à quelques nobles efforts, va enfin atteindre le charitable but de sa création.

Nous espérons que sous peu de jours on obtiendra le chiffre de 25,000 fr.

Que chacun continue, qu'on imite les traces des premiers souscripteurs et l'œuvre réussira.

*** La semaine dernière, Laval a vu mourir un vieux soldat de l'empire, M. Louis Duval, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Enrôlé volontaire dans le neuvième régiment de dragons, M. Duval était bientôt devenu l'aide de camp du général de cavalerie Debelle. Il fut ensuite appelé à l'état-major du maréchal Ney, et plus tard, à celui du prince de Neufchâtel, major-général de Napoléon.

Vers la fin de 1811, il fut chargé de reconnaître la position de l'armée anglaise sur le Douero ; il reçut à l'épaule gauche une blessure dangereuse et qui le renversa de cheval. Cela ne l'empêcha pas d'accomplir sa mission. Il obtint bientôt le grade de chef d'escadron d'état-major. Après la révolution de juillet, il fut appelé à la direction d'un haras. Sa santé délabrée ne lui permit pas de conserver cette place importante. Il revint bientôt dans son pays et il fut nommé percepteur de Bazougers.

M. Duval avait été long-temps commandant de la garde nationale de Mayenne.

Digitized by Google

C'est jeudi soir qu'il a été conduit à sa dernière demeure par le clergé de Notre-Dame.

Les autorités, tout le régiment, musique en tête, assistaient à son convoi.

*** M. Jouanne vient de prendre la direction du petit collége de Lassay.

*** Il vient de paraître sur la longévité un livre auquel nous empruntons les détails suivants :

Les arts (qui le croirait?) sont au premier rang des professions que la longévité favorise. Michel-Ange mourut à quatre-vingt-dix ans. Léonard de Vinci à soixante-quinze ans, l'Albane, Claude Lorrain, le Tintoret à quatre-vingt-dix ans; et le Titien, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, ne comptait point d'infirmités et tenait encore le pinceau. Dans l'école française, Rigaud, Coypel, Vivien, David, Carle Vernet ont eu de longs jours.

Les centenaires illustres ne sont pas rares chez les anciens. Qui ne sait que Sophocle achevait à cent ans sa tragédie d'*OEdipe?* « Quoique Varron, le plus docte des Romains, ait vécu cent ans, dit Valère Maxime, ses années ne dépassèrent pas ses ouvrages, il ne cessa d'écrire qu'en cessant de vivre. » Le poëte Cratinus, dont parle Horace, Cratinus son contemporain, mais non pas son égal, expira de douleur à cent ans, en voyant un tonneau défoncé dont le vin s'écoulait. Puis, parmi les centenaires couronnés, on cite le cruel Aureng Zeb qui, mort à vingt ans, eût encore trop vécu pour l'humanité. On cite un autre *fléau*, le farouche Attila : il a vécu, dit-on, cent vingt-quatre ans.

*** Un Journal s'est amusé à faire les calculs suivants : « La chambre des députés compte 275 hommes mariés, 58 célibataires et 121 veufs. L'âge réuni des 454 députés est de 11,997 ans. Ils paient ensemble 1,349,600 fr. de contributions; leurs revenus s'élèvent à 13,000,000 fr. »

*** Une statistique nouvelle nous révèle qu'il y a en Suisse un quart de la superficie totale du terrain d'inculte, en Angleterre un tiers, et en France un cinquième; et qu'au contraire en Suisse, la production agricole s'élève à la valeur de 125 fr. par individu; (le franc de Suisse vaut 1 fr. 50 c.) en Angleterre, à 176 fr.; et en France, à 114 fr.

*** L'une des conséquences du déclin de notre civilisation, est le défaut de respect pour les morts; le temps où nous vivons ne cesse d'en donner des preuves déplorables. En Breta-

gne, même, le pays des traditions religieuses, on a vu, en plein jour, dans plusieurs localités que nous pourrions citer, fouiller d'anciens cimetières abandonnés par suite de translation, et vendre publiquement au poids les os exhumés et la terre féconde qui les recouvrait. De vrais chrétiens les eussent pieusement transportés avec des honneurs publics et solennels dans le nouveau cimetière adopté pour cause de salubrité.

De telles profanations renferment plus de malheurs qu'on ne pense pour l'avenir. Les idées morales sont un des freins les plus sûrs contre les désordres populaires du régime incohérent et morcelé.

ARCHÉOLOGIE LITURGIQUE.

LETTRE DE D. FR. PROSPER GUÉRANGER, ABBÉ DE SOLESMES.

Entre les choses bizarres qu'on est à même de lire depuis quelque temps au sujet des questions d'archéologie liturgique, il faut placer au premier rang les jugements de certains amateurs sur le *chant grégorien*, son caractère et son emploi. La plupart de ceux qui s'avisent de témoigner leurs désirs ou leurs regrets au sujet de cette vénérable forme de la musique ecclésiastique n'ont pas l'air d'avoir la première idée de l'objet dont ils parlent. Il serait pourtant fort à propos que ceux qui écrivent, aussi bien que ceux qui lisent, comprissent une bonne fois qu'on peut entendre deux choses par ce mot : *chant grégorien*. En effet, ou l'on veut dire cet ensemble de règles empruntées à l'ancienne musique des Grecs et appliquées par saint Grégoire dans son *antiphonaire*; ou l'on entend le corps même des morceaux notés qui composent le recueil des pièces compilées et revues par ce grand pape. Le *chant grégorien*, dans le premier sens, n'a pas cessé de se faire entendre dans nos églises : au moins telle a été la volonté de l'abbé Le Beuf et des autres compositeurs à la toise qui improvisèrent au siècle passé sur des paroles nouvelles les *mélodies*, qui grossissent les *graduels* et *antiphonaires* de nos lutrins actuels. Le *chant grégorien*, dans la seconde acception, s'exécute dans toutes les églises de France ou ailleurs qui ont conservé la liturgie romaine. Maintenant, parmi les diverses éditions des livres notés à l'usage romain, depuis les manuscrits du XII^e^ siècle, jusqu'aux imprimés du XIX^e^, quelle est celle qui représente le plus fidèlement la leçon primitive de saint Grégoire?

C'est là une des plus grandes questions de l'archéologie liturgique, et pour la résoudre d'une manière satisfaisante, il faut autre chose que découvrir dans une sacristie de Bar-sur-Aube

Digitized by Google

le *graduel* et l'*antiphonaire* de Clairvaux. D'abord parce que la rencontre de ces livres n'est rien moins qu'une découverte ; l'abbaye de Clairvaux n'ayant point eu une leçon de chant différente de celle de Cîteaux, et les livres de Cîteaux existant encore en nombreux exemplaires, tant manuscrits qu'imprimés. En second lieu, parce que ces livres eux-mêmes ne peuvent représenter la phrase du *chant grégorien* qu'à partir du XII^e^ siècle, et laissent par conséquent dans l'obscurité la véritable teneur du chant grégorien, tel que nous sommes à même de l'étudier sur les manuscrits dont la notation antérieure à la méthode de Guy d'Arezzo n'a point encore été déchiffrée. Je n'ignore pas ce qu'on peut dire en faveur de la leçon de Cîteaux ; mais il y a là tout un monde de questions nullement approfondies, et dont ne se doutent aucunement les *dilettanti* grégoriens qui encombrent les feuilles publiques de leurs dithirambes en faveur d'un chant dont ils n'ont peut-être jamais entendu exécuter un seul motif. Je me souviens d'avoir lu dans un feuilleton que la prose *Votis Pater annuit*, du jour de Noël, au Parisien moderne, est une composition du XIII^e^ siècle ! En attendant, si l'on voulait s'amuser à donner une édition des *graduels* et *antiphonaires* de Clairvaux-Bar-sur-Aube, et que l'exemplaire modèle vint à se trouver en quelques endroits mutilé ou illisible, je me chargerais volontiers de fournir *bien et dûment imprimée*, et *de plusieurs époques*, la page dont on aurait besoin.

Je finis, Monsieur le Rédacteur, en formant des vœux pour le retour aux études sérieuses de la liturgie, par lesquelles seules nous éviterons toutes ces confusions de faits, de mots et d'idées qui auraient bien fait rire nos pères, et qui, s'il plaît à Dieu, nous feront bien rire nous-mêmes dans vingt ans d'ici.

Agréez, etc. FR. PROSPER GUÉRANGER, *abbé de Solesmes*.

LITURGIE.

SUR L'AVENT.

C'est dimanche prochain que commence dans le monde catholique le saint temps de *l'Avent*.

L'Avent, du mot latin *adventus*, est le temps qui précède la fête de Noël. Il dure quatre semaines. Les religieux et les personnes pieuses jeûnent pendant ce temps comme dans le carême. Dans les premiers siècles de l'Église, où la foi était plus vive, on jeûnait trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Il est parlé de ce jeûne dans le neuvième Canon du Concile de Mâcon, tenu en 581, mais il était déjà en usage dans l'Église romaine et même dans l'Église de France, où l'on prétend que

Digitized by Google

Rupert, évêque de Tours, l'introduisit. Le jeûne commençait à la fête de saint Martin, et c'est ce qu'on appelait le *carême de saint Martin*. Les Capitulaires de Charlemagne nous apprennent aussi qu'on fesait dans le neuvième siècle un jeûne de quarante jours, avant Noël; mais il n'y eut d'abord que les clercs qui fussent tenus de l'observer; plus tard les laïques les imitèrent. En 1270, Urbain V, au commencement de son pontificat, en fit une loi pour les clercs de la cour romaine. Dans l'Église grecque, l'Avent commence le 14 novembre.

On appelle aussi *l'Avent*, la station ou l'ensemble des sermons qui sont prêchés à cette époque.

Maintenant quelle a été la pensée de l'Église dans l'institution de *l'Avent*? C'est de préparer les chrétiens à célébrer la naissance d'un Dieu qui, par amour pour eux, quitte le séjour de la gloire, vient partager leurs souffrances, et par les siennes, expier leurs fautes.

Le temps de l'Avent est pour les chrétiens un temps de joie et d'espérance. C'est pour eux que le plus grand, le plus ineffable mystère va s'accomplir, car la naissance de Jésus-Christ commence l'œuvre de leur rédemption. Dans l'attente de ce grand événement, l'Église, notre mère, quitte ses habits de fêtes pour ne les reprendre que lorsqu'il sera accompli. La couleur violette est alors la seule employée dans les ornemens sacerdotaux; les orgues suspendent leur pieuse et sainte harmonie; les chants de l'Église sont plus graves et respirent tous les plus suaves sentimens d'espérance. La chaire ne fait plus retentir que les plus terribles vérités, afin que les fidèles ne les perdent pas de vue en ces jours de ferveur, afin que les tièdes reviennent à Dieu, en un mot, afin que tous s'apprêtent à célébrer dignement la venue de l'Enfant Dieu. Soyez, nous dit la Sainte Écriture, soyez semblables à ces hommes qui attendent leur maître; qu'à son arrivée il trouve les portes de sa maison ouvertes, et que la joie et l'amour viennent le saluer au seuil de sa demeure: *Vos similes hominibus expectantibus dominum suum: ut, cum venerit, confestim aperiant ei.*

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(*Voir les n^os^ 10, 11, 13, 15 et 16*).

CHAPITRE III.

Fondation de l'Église de la Trinité.

(*Suite*).

Rien ne peut maintenant faire connaître quel local occupaient à Laval les religieux de Prix, avant la fondation de la Trinité. Mais nous sommes convaincu qu'après la construction de cette église, leur petit monastère se composait de la maison de la rue des Curés appartenant aujourd'hui aux enfans de feue Madame de Pontfarcy, née Foucault de Vauguyon, et du local qui forme actuellement le presbytère. Voici les raisons sur lesquelles se basent nos conjectures et qui sont puisées dans l'examen des titres que M. de Pontfarcy a eu la complaisance de nous communiquer.

La maison dont il s'agit était en 1700, et cela de temps immémorial, celle du prieur de Prix qui, comme nous l'expliquerons plus tard, avait jusqu'à la révolution le titre et les prérogatives de curé primitif de la Trinité. Depuis longues années les prieurs ne l'habitaient pas, mais ils l'affermaient à des particuliers. Cette maison avait une sorte de galerie voûtée qui, passant par dessus la rue des Curés, donnait entrée dans l'escalier du clocher, par une porte, aujourd'hui murée, mais encore parfaitement visible. Cette galerie a été remplacée par le petit cabinet à cheval sur la rue, que tous les habitans de Laval connaissent, et que tous les étrangers remarquent.

Par acte passé à Carsix, près Bernay, en Normandie, le 19 juin 1700, par Barrois, notaire en la vicomté de Pont-Authon et Pont-Audemer, Dom Pierre de la Croix, religieux bénédictin, prieur de Prix, et aussi de Saint-Eloi de Nassandre, demeurant à ce dernier prieuré, céda cette maison, par bail à rente, à Marguerite Lasnier, veuve de Re-

Digitized by Google

né Moraine, sieur de la Motte, moyennant une rente foncière de cinquante livres tournois. Quoique cette aliénation eût été autorisée par l'abbé de la Couture et la duchesse de la Tremoille dame de Laval, fondée de procuration de son mari, elle fut attaquée en 1705, par Dom Abraham, religieux de l'abbaye de la Couture, y demeurant, prieur de Prix, après Dom. de la Croix. La demande en nullité fut portée au siége ordinaire de Laval, puis par appel au parlement de Paris, qui, par arrêt du 2 décembre 1709, maintint Madame Moraine de la Motte dans la propriété de la maison, mais porta la rente à la somme annuelle de 105 livres. En 1720, M. Joseph Moraine de la Motte, avocat, fils de Marguerite Lasnier, fit bâtir la maison actuellement existante, et qui s'est beaucoup embellie lorsque, depuis la révolution, on lui a fait une façade sur la place Hardy, après la démolition du mur de ville qui la bornait de ce côté. Le petit cabinet sur la rue des Curés a été bâti, ou du moins décoré plus tard, car dans la sculpture des boiseries on voit la date de 1740.

Il nous paraît très-probable que l'ancienne maison vendue par D. de la Croix était le monastère occupé par les religieux qui desservaient la Trinité dans le onzième et le douzième siècles. Il n'était pas grand, mais le nombre des religieux était petit aussi. On sait d'ailleurs combien l'espace était précieux dans les villes fortifiées, et comment on s'ingéniait à le mettre à profit, en laissant les rues prodigieusement étroites, et en avançant les constructions en saillie au-dessus de la voie publique, comme nous en voyons encore des exemples dans plusieurs de nos vieilles rues.

Vers la fin du douzième siècle l'administration de la paroisse de Laval fut entièrement changée; la Trinité, devenue église paroissiale, fut remise au clergé séculier. Le petit monastère des bénédictins dut cesser d'être habité. Il était naturel qu'on y logeât le curé vicaire perpétuel chargé de la conduite de la paroisse; mais les moines de Prix avaient aussi des droits sur cette maison; ils conservaient les prérogatives de curés primitifs, dont ils jouissaient probablement collectivement, et qui ne furent, selon toute apparence, dévolues à la personne du prieur que quand le monastère de Prix fut supprimé. En cette qualité les religieux jouissaient du temporel de la cure, et il était naturel qu'ils conservas-

Digitized by Google

sent au moins une partie de leur maison de la ville, pour leur servir d'hospice, et de refuge en temps de guerre. On dut faire alors un partage : les moines eurent la maison, et le curé eut le terrain sur lequel a été bâti le presbytère, et qui devait dans l'origine être le jardin du monastère.

Ce qui confirme tout ce que nous venons de dire c'est l'existence de la galerie qui conduisait de la maison du prieur de Prix dans l'église, en passant par dessus la rue. Un passage de ce genre n'a jamais pu être établi qu'en faveur de ceux qui desservaient cette église. C'est donc une preuve évidente qu'ils ont demeuré là.

Il est vrai que la galerie telle qu'on la voyait en 1700 (*p*), devait être un peu différente de ce qu'elle était quand elle servait aux religieux, car l'escalier du clocher, dans lequel elle débouchait en dernier lieu, n'a été construit que dans le quinzième siècle. Mais, en examinant les lieux, on reconnait qu'avant l'existence de cet escalier, la galerie pouvait très-aisément avoir une issue dans le transsept qui forme maintenant une sorte de bas-côté entre le chœur et la sacristie. Quand on fit l'escalier et la partie qui l'avoisine, il fallut faire quelques changemens à la galerie. Il eût été sans doute convenable de la supprimer entièrement, puisqu'elle n'était plus nécessaire; mais alors on respectait religieusement tous les droits acquis. La maison du prieur jouissait de ce passage, on le lui conserva donc : c'était l'esprit du temps.

Tout ce que nous venons de dire sur l'ancien monastère des bénédictins de la Trinité nous paraît fondé sur des raisons solides. Nous y ajouterons que la tradition de son existence paraît ne s'être jamais totalement perdue, quoique elle fût assez peu connue. Bourjolly semblait l'ignorer, car voici ce qu'on lit au chapitre XV de sa rédaction primitive :

« Le Blanc écrit que Gui II, ayant fondé le prieuré de *Prix*,
« le donna aux religieux de la Couture, établis à Laval avant
« la fondation du prieuré de Saint-Martin, l'an 1040. Cet au-
« teur ne couche rien sans en rapporter les preuves, ou qu'il
« soit rédigé par quelque historien. Où est donc le lieu de l'é-
« tablissement des moines de la Couture à Laval ? Si c'était

(*p*) A cette époque la voûte était fort basse, et gênait la circulation des charrettes chargées.

Digitized by Google

« dans l'ancienne église du prieuré de *Prix*, Le Blanc l'aurait « dû remarquer. Dirons-nous que c'était dans l'église de la « Trinité ? Ni lui, ni aucun autre auteur n'en fait foi. »

Dans l'exemplaire qui appartenait à M. Pichot de la Graverie, on trouve en marge la note suivante, d'une autre écriture que celle du manuscrit :

« Les moines demeuraient sans doute à côté de l'église de la « Trinité, en une vieille et grande maison qui a un ponche qui « conduit, par dessus la rue des Curés, en la dite église, par « le petit escalier du clocher. Le sieur La Motte Moraine s'est « accommodé avec les moines de la Couture de cette ancienne « maison, et y en a fait bâtir une très-belle, et un cabinet en « la place de la galerie qui conduisait les moines à l'église. »

On voit que l'auteur de cette note avait à peu près les mêmes idées que nous, quoiqu'il paraisse ne pas avoir su que la maison dont il parle était celle des prieurs de Prix, car il n'eût pas manqué de citer cette circonstance à l'appui de son opinion.

Le petit monastère de la Trinité n'a jamais eu le titre de prieuré, et nous ignorons quelle qualité on donnait au religieux chargé de le diriger. Celui-ci était sous la conduite du prieur de Prix qui, suivant une charte de 1150 environ, représentait à Laval l'abbé de la Couture: *Coram priore de Priciaco, qui vicem supplet abbatis.*

Note g. Renvoi de la page 178.

Il n'est point surprenant que M. Bureau ait découvert des faits ignorés de ses contemporains. A cette époque, et jusqu'à la révolution, on avait pour l'histoire d'immenses ressources, dans une multitude de dépôts publics qui n'existent plus maintenant; mais ces richesses étaient généralement peu connues. Le goût des recherches historiques n'était pas répandu comme de nos jours, et on ne fouillait guère les vieilles chartes et les anciens titres, que quand on y était poussé par quelque intérêt du moment, comme M. Bureau le fut dans ses contestations avec le chapitre de Saint-Tugal.

C'est ici le lieu de donner quelques notions sur les dépôts de titres et de pièces dans lesquels on pouvait trouver des lumières sur l'histoire de Prix et de la Trinité, et de faire connaître ce qu'il en reste encore actuellement.

1° Les Archives de l'abbaye de la Couture devaient renfermer beaucoup de documens relatifs à nos deux églises, qui avaient été dépendantes de cette abbaye, et dont l'une était restée dans cette dépendance jusqu'à la révolution. Ces archives, jadis très-considérables, sont en partie détruites, en partie dispersées dans d'autres dépôts où elles ne

Digitized by Google

sont point classées, en sorte qu'on ne peut guère les consulter. On en conserve à la bibliothèque du Mans, un reste bien important pour nous; c'est ce cartulaire du seizième siècle dont nous avons déjà parlé, et dont nous parlerons encore avec plus de détail. On a aussi à la même bibliothèque un manuscrit bien plus moderne intitulé *Compendium historiæ regalis abbatiæ Sancti Petri de Culturâ Cenomanens*, et dans lequel sont des copies de plusieurs chartes concernant nos deux églises; mais ces chartes se retrouvent, plus entières et plus exactes, dans le cartulaire.

2° Le Chartrier, ou comme on disait le *Trésor* du comté de Laval, ne pouvait manquer de contenir aussi bien des documens sur Prix et la Trinité, dont les seigneurs de Laval étaient fondateurs et bienfaiteurs. C'était un immense dépôt occupant une grande chambre voûtée dans la grosse tour du château, dite la tour Mauvoisin. Il avait été mis dans le plus bel ordre, par un habile archiviste envoyé exprès de Paris, dans le dix-huitième siècle. Il fut brulé en 1794, et on prit toutes les précautions nécessaires pour que personne n'en emportât des débris qui pussent être de quelque utilité. Sa destruction a été une perte irréparable pour l'histoire de notre pays, et même pour bien des intérêts privés.

3° Les Archives de la fabrique de la Trinité ont été, pour la plus grande partie, détruites ou perdues. Mais la Providence nous a fourni le moyen de connaître exactement ce qu'elles renfermaient. Vers 1834, on trouva dans une vente, et on acheta, comme vieux papier pour le rendre à la fabrique, un *Inventaire des titres et papiers concernant la fabrique de l'église paroissiale de la Sainte Trinité, fait par M° Jardrin, ancien notaire à Laval, en exécution de la délibération des habitans de la dite paroisse, en date du 5 mars 1762.* C'est un registre de 290 feuillets; il n'est point revêtu des formalités propres à lui donner les caractères d'un acte authentique. Quand M. Jardrin le rédigea, il n'était plus notaire, et il ne se livra à ce travail que pour rendre service à ses concitoyens. Il l'a exécuté de manière à donner une grande idée de sa capacité. Ce n'est point un simple catalogue de liasses de papiers, avec indication sommaire de l'objet de chaque article, comme sont les inventaires ordinaires. C'est une analyse de chaque liasse, pièce par pièce, avec tant de détails, qu'au moyen de ce précieux travail on connaît tout ce qui concerne chacune des propriétés de la fabrique, presque aussi complètement que si on consultait les archives elles-mêmes. Il n'y a que pour les registres et les comptes que l'auteur s'est borné aux vagues indications ordinaires; mais il ne pouvait pas faire autrement.

On comprend toute l'importance de cet inventaire qui remplace en quelque sorte les anciennes archives; il nous a été fort utile pour nos recherches, et nous aurons souvent occasion de le citer sous le nom d'*Inventaire Jardrin*. Cependant il est loin de fournir toutes les indications qui seraient à désirer; il prouve même que les archives de la fabrique, quoique volumineuses, étaient pauvres sous le rapport historique, et M. Jardrin commence par dire qu'il n'a point trouvé de pièces concernant l'église de Prix, et la fondation de celle de la Trinité. Toutes celles qu'il a inventoriées étaient les titres des propriétés foncières, terres, maisons de la fabrique, de ses rentes en grain ou en argent; des droits de diverses natures qui lui appartenaient, des bénéfices à la présentation des marguilliers. Il y avait aussi des liasses particulières pour la sacristie, qui formait un bénéfice à part, pour le cimetière,

Digitized by Google

pour les constructions ajoutées à l'église dans le seizième siècle, et pour la reconstruction du presbytère en 1714. On conservait aussi vingt-trois registres des délibérations des habitans pour les affaires de la fabrique, dont le plus ancien commençait en 1521, et seulement quarante-sept comptes de procureurs marguilliers, qui ne remontaient qu'à 1700. Parmi tous les titres, il s'en trouvait peu de très-anciens; il n'y en avait pas un seul du douzième siècle, on en comptait quatre ou cinq du treizième; le plus grand nombre était du seizième et du dix-septième siècles.

Il paraît que tous les titres des propriétés et des rentes de la fabrique furent déposés dans les bureaux de l'administration des domaines nationaux, et que le reste fut détruit et dispersé. Après le concordat, un arrêté des consuls du 7 thermidor an XI, ayant ordonné que les biens et les rentes appartenant autrefois aux fabriques leur seraient rendus, s'ils n'avaient pas encore été aliénés, l'administration des domaines envoya à la fabrique de la Trinité les dossiers d'une soixantaine de rentes qui n'avaient été ni remboursées à la nation, ni affectées à d'autres services. C'est tout ce que la fabrique a recouvré de ses anciennes archives. Actuellement ces dossiers se trouvent réduits à environ une vingtaine, parce que les rentes ont été, pour la plupart, remboursées successivement, et que les pièces ont été, selon l'usage, remises aux débiteurs.

Tout ce que la fabrique possède de pièces remontant au delà de 1790, se borne à celles dont nous venons de parler, à l'Inventaire-Jardrin, et à quelques documens qui ont été rendus par les personnes entre les mains desquelles ils se trouvaient, on ne sait pourquoi. Nous pouvons citer, comme les plus intéressans, un coutumier du commencement du dix-huitième siècle, une ordonnance de l'évêque rendue en 1788 pour l'acquit et la réduction des fondations, un état des sommes à recevoir par la fabrique, de 1558, un état des paiemens à faire pour elle mois par mois, (il est de 1653 et incomplet; il se trouve joint au coutumier), enfin quelques comptes de marguilliers du milieu du dix-huitième siècle.

4.° La cure de la Trinité avait des Archives particulières, indépendantes de celles de la fabrique. Dans un compte rendu par M. Hardy procureur marguillier, de sa gestion pendant les années 1743 et 1744 figure une somme payée à Pierre Noury notaire à Laval, pour avoir fait un inventaire des *papiers de la cure*.

Ces archives ont entièrement disparu pendant la révolution, sans qu'on sache comment, et sans qu'on en ait retrouvé le moindre débris. Cette perte est d'autant plus fâcheuse que c'est dans ce dépôt qu'on eût sans doute trouvé le plus de renseignemens historiques, car outre les titres des propriétés composant le temporel de la cure, il devait renfermer toutes les pièces relatives à l'administration spirituelle de la paroisse, à la célébration des offices, aux usages et coutumes de l'église, au personnel du clergé, aux contestations avec les autres paroisses et avec les chapitres et communautés, au réglement des droits du prieur de Prix, peut-être y eussions-nous trouvé de quoi, sinon compléter, du moins étendre beaucoup la liste des curés, qui ne nous est exactement connue que depuis la moitié du dix-septième siècle, et dont nous n'avons que des fragmens pour les deux siècles précédens.

Incessamment le chapitre quatrième.

Digitized by Google

6 DÉCEMBRE 1843. 5e ANNÉE. N° 18.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causis.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LE PRIEURÉ DE SAINTE-CATHERINE,
SITUÉ PAROISSE DE GRENOUX, PRÈS LAVAL.

Le prieuré de Sainte-Catherine a été fondé le 15 septembre 1224, par Avoise, comtesse de Laval, pour quatre chanoines réguliers prêtres; et soumis par le titre de fondation à la juridiction de l'abbé de la Réal en Poitou, abbaye célèbre alors, et qui comptait déjà plusieurs maisons de chanoines réguliers sous sa dépendance.

En 1484, le prieuré de Sainte-Catherine dont les revenus s'étaient considérablement augmentés jouissait d'une telle réputation, qu'il fut à cette époque érigé en Abbaye à la réquisition de Charles VII, par Sixte IV, et les bulles d'érection furent confirmées par Alexandre VI son successeur; elles se trouvent encore au greffe de l'officialité du Mans, mais les

Digitized by Google

titres qui constataient cette érection, furent brulés dans l'incendie qui arriva à Sainte-Catherine en 1776; ce qui est prouvé par le procès-verbal des officiers de justice de Laval redigé le lendemain de ce sinistre et qui est pareillement consigné dans le régistre des actes capitulaires de cette maison.

Un différend étant survenu entre l'abbé de la Réal et le nouvel abbé de Sainte-Catherine, détermina le premier à troubler celui-ci dans l'usage des honneurs et des prérogatives attribués à sa dignité. L'abbé de la Réal prétendait n'avoir jamais consenti à l'érection du prieuré en Abbaye, et il en concluait que l'érection était nulle, parce que son consentement était indispensable pour que la bulle eut son exécution; l'abbé de Sainte-Catherine assurait qu'il avait obtenu un consentement verbal il est vrai, mais enfin qu'il avait consenti : l'affaire fut portée en parlement, qui ordonna que l'abbé de Sainte-Catherine serait reçu à serment : mais celui-ci qui était très-âgé et fort infirme et que cette contestation tourmentait beaucoup, mourut d'une attaque d'apoplexie au moment où il se disposait à partir pour satisfaire à l'injonction du parlement

L'abbé de la Réal, pour éviter toute nouvelle discussion avec un sucesseur régulier, nomma un séculier au prieuré de Sainte-Catherine, et depuis ce temps jusqu'au commencement du siècle dernier, ce prieuré eut des prieurs commendataires séculiers parmi lesquels on a compté des évêques de Rennes et de Dol.

Il parait par tous les actes, que le prieur titulaire jouissait de la totalité des revenus de Sainte-Catherine, et qu'il donnait aux religieux des pensions en argent, vin, grain, cidre, bois, etc, etc.

Il y eut en 1596 un concordat ou transaction sur un procès commencé, par lequel le prieur titulaire est maintenu dans le droit de régir et de jouir de l'universalité des revenus, à la charge par son fermier général de donner aux religieux ce qui avait été fourni jusqu'alors et toutes charges acquittées y compris les réparations; le fermier rendait au prieur titulaire qui était alors M. Duffour conseiller clerc au parlement, la somme de 2,500 francs.

Ce concordat a été constamment observé pendant les deux siècles où les titulaires ont été des séculiers; lorsque la congregation fut introduite dans le prieuré de Sainte-Catherine,

Digitized by Google

les reformés se soumirent au traitement que les anciens recevaient du prieur titulaire, celui-ci ne consentit à leur introduction et les lettres patentes ne furent demandées et octroyées par le Roi, homologuées au parlement, qu'à cette condition.

En 1686, les chanoines réguliers de Sainte-Catherine demandèrent à leur prieur titulaire *un accroissement d'entretien*, M. l'abbé de Caumartin (mort évêque de Blois), alors prieur de cette maison, les renvoya au concordat de 1596 et à l'arrêt qui les avait mis en possession du prieuré conventuel, lequel arrêt les soumet aux clauses et stipulations du concordat : l'affaire n'eut point de suites, et le prieur claustral comme fondé de procuration de M. de Caumartin, renouvela le bail du prieuré à la charge par le fermier de fournir aux religieux ce qui était convenu dans le concordat.

En 1706, M. de Caumartin résigna ce prieuré à un chanoine régulier nommé Rodoger, prieur de Sainte-Geneviève et assistant du supérieur général de la congregation de France. Alors les choses changèrent, et conformément à l'esprit de la congrégation et aux corps réguliers, tout fut confondu : les prieurs réguliers en usèrent à l'instar des Abbés réguliers qui n'admettaient aucun partage entre leur communauté et eux, avec cette différence cependant, que ceux-ci régissaient seuls et sans aucune intervention du chapitre de la communauté, les biens du prieuré, ils paraissaient seuls en nom dans tous les actes, soit en demandant, soit en défendant et ils ne rendaient point de compte à la communauté : lorsqu'ils ne résidaient pas, comme cela avait lieu quelques fois ; les prieurs claustraux avaient besoin d'une procuration de leur part pour administrer le temporel et c'était en leur nom seul qu'ils agissaient.

Le prieuré de Sainte-Catherine avait tous les caractères d'un titre réel et d'un vrai bénéfice, le prieur titulaire avait un taux de décime à part, et une quittance particulière; il payait 1070 francs et la communauté 250 francs; ils administraient seuls quand ils étaient sur les lieux. A leur avénement au prieuré, ils pouvaient lorsqu'ils le jugeaient à propos résilier les baux faits par leur prédécesseur et forcer les fermiers d'en recevoir de leur part ; les bulles de cour de Rome ainsi que les sentences de l'officialité du Mans enjoignaient aux religieux de Sainte-Catherine de leur rendre l'obéissance

Digitized by Google

comme à leur supérieur. L'arrêt du parlement les envoyait en possession des revenus, droits, et émolumens du prieuré; ils prenaient possession comme les abbés et prieurs en titre, de l'autel, de la première place du chœur, de la maison priorale qui était distincte de la communauté à raison de l'ancienne érection de ce prieuré en Abbaye.

Les prieurs de Sainte-Catherine, avaient obtenu le droit et étaient dans l'usage de porter la croix pastorale et la mozette: la congrégation a constamment reconnu les droits et prérogatives comme attachés au titre et à la personne des prieurs.

En 1754, M. Ménager résigna ce prieuré à son neveu avec l'agrément de l'abbé de Sainte-Geneviève, il se réserva seulement une pension; il est dit dans l'acte, qu'il est de notoriété publique que le prieuré de Sainte-Catherine vaut au moins mille écus au prieur titulaire, toutes charges acquittées; on observa qu'alors le revenu du prieuré ne s'élevait qu'à 7000 francs.

En 1790, le prieur possédait ce bénéfice par la résignation du sieur Lasnier. Le résignant s'était réservé une pension de 4000 francs; c'est avec l'abbé de Sainte-Geneviève qu'il avait traité des conditions de la résignation. Les bulles de Rome revêtues de lettres patentes furent homologuées au parlement, ainsi que la pension, d'après un certificat signé de douze à quinze notables habitans de Laval, qui attestent qu'ils ont connaissance que le prieuré de Sainte-Catherine vaut au titulaire au moins 8000 francs de revenu par an. Il résulte donc de l'exposé ci-dessus que l'on peut justifier par des titres et des actes authentiques, que le prieuré de Sainte-Catherine était un vrai titre, un bénéfice réel qui en avait tous les caractères, et qu'on ne peut l'assimiler à ces bénéfices claustraux qui étaient des dépendances des maisons, et dont les titulaires selon les lois de la congrégation sanctionnées par des édits et arrêts du conseil, n'avaient jamais joui et même eu la faculté d'administrer.

Les prieurs de Sainte-Catherine ont toujours eu le droit et l'ont constamment exercé d'habiter leur maison, de la gouverner, de l'administrer au temporel, sans aucune intervention du chapitre de la communauté.

Le prieur titulaire en 1706, étant assistant du supérieur général de la congrégation, fut obligé d'attendre l'époque d'un chapitre, pour se retirer dans son prieuré.

On pouvait considérer le prieuré de Sainte-Catherine,

Digitized by Google

comme un bénéfice en commende, ou comme une Abbaye régulière, puis qu'il a été possédé pendant deux cents ans en commende, et que ce n'est qu'au commencement du siècle dernier, qu'il est rentré dans les mains des réguliers; M. Lasnier, dernier prieur titulaire, avait le droit de le résiguer à un séculier; le collecteur, s'il eut vaqué par décès, pouvait également y nommer un ecclésiastique séculier.

Ce prieuré fut, comme nous l'avons dit, érigé en Abbaye sur la fin du quinzième siècle: les titres en existaient à Sainte-Catherine, mais ils furent brulés en 1776, le procès-verbal d'incendie consigné dans le registre capitulaire de cette maison en fait mention; il existait beaucoup d'actes qui donnaient ce titre au prieuré de Sainte-Catherine. Il est dit dans ces actes et titres, qu'un prieur de Sainte-Catherine avait obtenu pour lui et ses successeurs, l'usage de la croix et de l'anneau pastoral ainsi que de la mozette.

Le prieuré de Sainte-Catherine avait en 1789, un revenu d'environ 15,000 francs, y compris les subsides et les clauses ménagères: il y avait en outre des profits de fiefs ou lots et rentes; quelques parties de bois, qui n'étaient pas en assez grande quantité dans chaque lieu, pour être mises en coupes réglées, mais qui étaient dans le cours de dix ans une ressource assez importante. Les charges du prieuré consistaient dans une redevance de 105 boisseaux de seigle envers l'hopital de Laval. Cette maison ne devait rien. En 1789, elle était en bon état de réparation; sa situation est agréable; ses jardins sont vastes et très bien plantés

A l'époque de la révolution, le revenu de ce prieuré se montait comme nous l'avons dit, à environ 15,000 francs. Les biens qui en dépendaient étaient situés dans plusieurs communes savoir :

1° Le prieur de Sainte-Catherine recevait chaque année des seigneurs de Laval, 24 cordes de bois qui étaient estimées 288 francs ci.	288 fr. «
2° Le champ du Rateau et la prairie de Sainte-Catherine, affermés 550 fr. ci.	550 «
3° La closerie de la Racinière, commune de Grenoux, affermée ci.	600 «
4° Un jardin sur le bord du Ruisseau, du Rateau ci	24 «
5° Un petit jardin près le parterre du prieuré, affermé ci.	12 «
6° La closerie de la Bourinière, paroisse de la Trinité, affermée ci.	600 «

Digitized by Google

7° Une maison rue Renaise, à Laval ci.	600	«
8° Un emplacement de maison avec cave, rue du Pin-Doré ci.	60	«
9° La métairie de la Crepefière, commune de Montigné, affermée ci.	750	«
10° Le moulin neuf et métairie de Rinaci, commune de Nuillé-sur-Vicoin ci.	900	«
11° La closerie de la Chapronière, commune d'Ahuillé, affermée ci.	100	«
12° Les métairies des grands Alleux et de la Chaigne, communes de Châlons et de Gesnes ci. .	625	«
13° La métairie des petits Alleux et la closerie de la Piochère, affermées ci.	375	«
14° Les étangs des Alleux, affermés ci.	190	«
15° Les métairies de Vaux, l'Eglanière, la Servinière et la Rouarie, en St-Berthevin, affermées, ci.	2050	«
16° Le moulin de Cleray, dans la même commune, affermé ci.	360	«
17° La métairie de la Toulière, commune d'Astille, affermée ci.	940	«
18° La métairie de Laineurie, commune de Cossé, affermée ci.	550	«
19° La métairie de la Granjutière, commune de Changé, ci.	300	«
20° La closerie la Barbèrie, même commune affermée ci.	275	«
21° La closerie de Sainte-Catherine, vignes en dépendantes, commune de Bazouges, près Château-Gontier ci.	400	«
22° Terres, vignes et prés, commune de Saint-Laurent-des-Mortiers, affermés ci.	100	«
23° La métairie de la Malthière, commune de Beaulieu ci.	240	«
24° La métairie de Montbrault et dépendances, commune d'Arquenay ci.	2400	«
25° La closerie du Quartier en Saint-Berthevin, affermée ci.	100	«
26° Une maison, jardin et un champ, près Beauregard ci.	51	«
27° Deux champs, le grand et petit Montusson ci.	55	«
Les rentes foncières ou féodales dues annuellement au prieuré, montaient à	1468	«
Les rentes en grains dues au prieuré, se montaient à 483 boisseaux de seigle à 2 fr.	966	«
Les revenus du prieuré de Sainte-Catherine se montaient donc à ci.	15929	»

Digitized by Google

Sur cette somme il était redevable à l'hopital de Laval, de 103 boisseaux de seigle ou. . . . . 206 «

Restait net de revenus. . . . . 15723 «

Lors de la révolution en 1790, toutes les propriétés qui dépendaient de ce prieuré furent confisquées et vendues au profit de l'Etat ; les bâtiments et jardins devinrent également propriétés particulières et furent affermés à différents locataires jusque vers 1820 que Mademoiselle Letourneur de Laborde fonda dans cette maison une communauté religieuse de femmes sous le titre de monastère de Sainte-Catherine, de Notre-Dame de la Trappe de l'ordre de Citeaux. Ces dames n'ont pas de supérieure générale ; la supérieure de Sainte-Catherine est propriétaire de la maison conjointement avec Mademoiselle Letourneur de Laborde. Elles sont au nombre d'une trentaine de professes, et d'une vingtaine de converses ; elles enseignent à 140 filles pauvres, elles donnent à diner chaque jour, à une quarantaine d'entr'elles, de la soupe à une vingtaine ; des remèdes à celles qui n'étant pas inscrites au bureau de la charité, n'en reçoivent pas des dames de la Providence. Elles habillent tous les ans de 40 à 50 enfants ; fournissent indistinctement à toutes les écolières, les livres, papier, plumes, aiguilles, ciseaux, fers à repasser, charbon, etc, et généralement tous les objets nécessaires à l'enseignement.

Quoique la communauté de Sainte-Catherine ne soit pas à charge au public, elle a cependant reçu une grande partie de ses sujets gratuitement, ce qui ne l'empêche pas de trouver dans l'extrême frugalité de son genre de vie des ressources pour venir au secours du grand nombre de nécessiteux qui habitent ses environs. J. J. S.

AVIS AUX JEUNES SOLDATS

DE LA CLASSE DE 1843.

Une décision Ministérielle du 31 octobre 1843, appelle à l'activité 40,000 hommes sur la classe de 1842, dans les 443 hommes que le département de la Mayenne doit y fournir, il en est demandé 12 pour les *infirmiers militaires des hôpitaux de Paris.* Les jeunes soldats qui désireraient recevoir cette des-

Digitized by Google

tination et qui n'auraient pas au-delà de la taille de l'armée de l'infanterie (1 m. 560 à 674 millimètres), devraient adresser avant le 22 décembre prochain, au capitaine de recrutement à Laval.

1° Un certificat du maire de leur commune attestant qu'ils ont une *bonne conduite* et des *habitudes d'ordre et de travail*.

2° Un écrit de leur maire, signé d'eux et visé par le maire de leur commune.

Les hommes de la profession de cuisinier, tailleur, cordonnier ou peintre en bâtiment, sont préférés à défaut d'herboristes.

Les jeunes soldats qui justifieraient de leurs études en médecine ou en pharmacie, par un certificat de l'établissement public ou particulier où ils auraient suivi des cours (ces certificats visés par le maire du lieu), seraient s'ils le demandaient, dirigés sur Metz, Lille ou Strasbourg.

A leur arrivée ils subiraient un examen, après lequel ceux d'entre eux qui seraient reconnus susceptibles de concourir dans un délai de trois mois pour un emploi de chirurgien élève, seraient attachés à l'hôpital d'instruction pour en suivre les cours, les autres seraient renvoyés à leurs corps.

NOUVELLES DIVERSES.

*** L'administration de la ville de Mayenne, désirant subvenir aux besoins de la classe indigente, a formé une association pour le soulagement à domicile des pauvres de la commune.

Les ressources de l'Association se composent :

1° De toutes les sommes dont peut disposer le Bureau de Bienfaisance ;

2° Des souscriptions des habitants :

Les souscriptions se font pour une année.

3° Des dons de toute nature, qui seraient faits à l'association ;

4° Du produit des troncs établis dans les Églises et Chapelles publiques de la ville ;

5° Des quêtes dans les églises.

Digitized by Google

Les habitants sont invités à ne plus faire l'aumône à leurs portes.

Le bureau général de l'association veut bien nous communiquer le produit total de la collecte faite dans les six quartiers de la ville, en voici le résultat :

Les souscriptions du premier se sont élevées à	5,195 55
Celles du second, à.	5,460 25
Celles du troisième, à.	2,940 40
Celles du quatrième, à.	2,880 »
Celles du cinquième, à.	1,593 70
Celles du sixième, à.	2,400 »
Madame la comtesse de Montarnal actuellement à Paris, vient d'obtenir du ministre de l'intérieur un secours immédiat de 1,000 fr. et un autre secours pour le mois de janvier. Total.	2,000 »
M. le Curé de Notre-Dame a remis une somme de 500 fr., qui lui a été offerte par un anonyme, ci.	500 »
Les ressources ordinaires du Bureau de bienfaisance s'élèvent à quatre mille francs, ci.	4,000 »
Total général des ressources ordinaires de l'association.	26,269 90

Plusieurs souscriptions restent encore à recueillir et nous espérons que le chiffre de 30,000 fr. sera obtenu.

A ces sommes il convient d'ajouter divers dons en nature, ainsi du grain, d'autres denrées ont été offerts par plusieurs personnes; nous avons été chargé par un honorable négociant de Bordeaux, ancien habitant de la Mayenne d'annoncer la mise par lui à la disposition de l'association d'une barique de vin rendue à Mayenne; notre appel aux vieux effets a été également entendu et nous savons déjà que Madame Bourdon, l'une de nos plus zélées dames de charité, s'est chargée de les recevoir et de les mettre en ordre, que beaucoup de dames sont disposées à travailler à la confection de certaines hardes, au raccommodage de certaines autres. — Le zèle de chacun est admirable; on ne peut se faire une idée de l'empressement de tous à coopérer à l'œuvre de l'association. — Une citation serait une injure, tant il y a partout de bonne volonté et de sincère activité, pour le succès du

Digitized by Google

grand acte auquel nous avons le bonheur d'applaudir aujourd'hui.

(*Journal de la Mayenne*).

*** On a organisé cette semaine à Mayenne le *Comice agricole* dit d'arrondissement. On avait convié les agriculteurs des 110 communes, tous les membres du Comice et il s'est trouvé 30 votans. Nous avons dit déjà que l'influence des Comices était nécessairement restreinte à la circonscription cantonnale, que jamais on ne décidera à venir concourir à Mayenne les agriculteurs de Lignières, de la Pooté, de Saint-Pierre-la-Cour, de la Pellerine, de Landivy, ni même ceux d'Ernée, de Lassay, de Gorron, que les encouragemens ne porteront de fruits qu'autant que la distribution en sera disséminée sur beaucoup de points, etc. Le Comice de Mayenne ne devait comprendre que les deux cantons et c'est annuler son action bienfaisante que de chercher à l'étendre.

Les choix ont été faits dans le Désert.

Ont été élus :

Président, M. le vicomte Jean de la Hamelinays.

Vice-président, M. Bigot, maître de forges.

Secrétaires, MM. A. Coignard et Lemercier.

Trésorier, M. Feron-Montiège. (*Idem*).

*** La ville de Nantes vient de s'enrichir d'un établissement digne d'être signalé en raison de son incontestable utilité, il s'agit d'une *caserne de passage* pour les troupes qui se rendent d'un endroit à l'autre en traversant Nantes. Le logement militaire est une charge souvent incommode pour ceux qui s'y trouvent soumis, et par suite, il devient en raison de la mauvaise grâce avec laquelle on s'y soumet, une hospitalité pénible pour les soldats. La caserne établie à Nantes innove très avantageusement dans cet état de choses. Fondée par l'industrie privée, elle offre aux habitants, moyennant un abonnement annuel de 5 fr., de pourvoir au logement militaire au lieu et place des abonnés.

*** M. Dupont, procureur du Roi près le tribunal de Saint-Omer, est nommé avocat-général près la Cour royale de Rennes, en remplacement de M. Demangeat, non acceptant.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE MEUNIER.

Le village est assis au fond de la vallée :
Une gothique église à la tour dentelée,
Vingt maisons tout au plus, un grand bois au couchant,
En face une prairie au ruisseau nonchalant,
Un vieux pont en débris tapissé par le lierre,
Des ormes projetant leur ombre séculaire
Sur un petit moulin trempant ses pieds dans l'eau ;
De son bruyant tic-tac retentit le marteau.
Mais voici le meunier saupoudré de farine ;
Comme il est gros et gras ! quelle joyeuse mine !
Comme il présente bien son ventre rebondi,
Son tranquille *facies* mollement arrondi !
Oui, cet homme est heureux ; on lit sur sa figure.
Que du chagrin jamais il n'a senti l'injure.
Moi, je ne connais rien qui me flatte le cœur ;
Qui me verse dans l'âme un ruisseau de bonheur,
Qui me fasse rêver, m'agite, me transporte,
Comme un meunier tout blanc arrêté sur sa porte.
Les bras sur l'abdomen, les yeux au firmament,
Le gland du grand bonnet incliné crânement !
Un bien-être paisible en son œil bleu se mire ;
Voyez comme il salue avec un franc sourire !
Que le sort accomplisse ou rejette ses vœux,
Il ne peut exister de meunier malheureux.
Mais ! un meunier rongé par la mélancolie,
Ce n'est plus un meunier ! c'est une anomalie.
D'ailleurs, pour être heureux, il a mille raisons ;
Expressément pour lui mûrissent les moissons,
Pour lui la source coule et traverse les plaines,
Le vent garde pour lui ses plus douces haleines,
A peine il a voulu que déjà le blutoir
En poussière éclatante a changé le blé noir.
Fier de son noble état, profession divine,
Dieu, dit-il, fait le grain, moi je fais la farine.
S'il est trop orgueilleux, pardonnez-lui, Seigneur ;
Il vous aime et n'a pas de vice au fond du cœur.
Son âme est comme l'eau qui tombe sur sa roue,
Limpide, bienfaisante, et l'univers entier
Doit la force et la vie aux bienfaits du meunier.

Digitized by Google

A qui donc le dois-tu, moqueur impitoyable,
Ce pain frais, savoureux ornement de ta table?
A qui donc les dois-tu ces biscuits, ces gâteaux,
Qu'un Suisse bas-normand jaunit en ses fourneaux?
On pourrait supprimer le tailleur, la lingère,
L'épicier, l'avocat, le juge, le notaire,
L'huissier, le procureur, même le cuisinier,
Mais conçoit-on le monde existant sans meunier?
Non, car je le demande à l'homme le plus sage,
Les épis non broyés sont-ils de quelque usage?
Non vraiment, répondrait mon candide voisin;
Pour lui, c'est concluant, il achète le pain.
Quelles grâces auraient les bouches féminines
S'il fallait écraser le blé sous les canines?
Bien plus, que deviendraient ces malheureuses gens
Qui n'ont pas, ou qui n'ont que de mauvaises dents?
Ah! pardon, j'oubliais un remède commode :
On rencontre partout quelque *Désirabode*
Offrant un ratelier garanti pour toujours;
Vous l'achetez fort cher : il tombe après deux jours.
Eh quoi! vous maugréez, vous entrez en furie!
Il est bien garanti, mais contre la carie.
Poursuivons : du meunier fronder l'utilité,
C'est se heurter le crâne à la réalité.
Que lui faut-il de plus! de l'honneur, de la gloire?
C'est très-facile : ouvrons un volume d'histoire.
On y voit mon héros briller au premier rang,
Agir avec les rois comme un prince du sang,
Braver impunément leur terrible colère,
Sous son toit leur offrir la fourchette et le verre
Tel Sans-Souci, faisant reculer un palais,
Et le brave Michaud traitant le Béarnais... G. P.

Digitized by Google

13 DÉCEMBRE 1843. 5e ANNEE. N° 19.

MÉMORIAL DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,

CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causis.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Avec Lithographies.		Sans Lithographies.	
Pour 1 an. .	15 fr.	Pour 1 an. .	12 fr.
Pour 6 mois. .	8 50	Pour 6 mois. .	7
Pour 3 mois. .	5	Pour 3 mois. .	4

Les abonnements doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

CONCERT.

M. SUDRE ET Mlle HUGOT. — M. ET Mme LEGROS.

La quinzaine qui vient de s'écouler a été fertile pour nous en émotions musicales. Nous avons eu jusqu'à trois concerts : d'abord le concert au bénéfice des pauvres que nous annoncions dernièrement, puis deux autres soirées encore, soirées charmantes, moitié artistiques et moitié scientifiques, données par M. SUDRE et Mlle HUGOT, son élève. Nous parlerons d'abord de M. Sudre, si vous le voulez bien ; c'est un devoir de politesse.

M. Sudre, artiste et compositeur distingué, est l'inventeur d'une *langue musicale*, ou pour mieux dire, peut-être, d'un *langage musical* qui est bien selon nous, la chose la plus étonnante, la plus extraordinaire que l'on puisse s'imaginer. Figurez-vous qu'à l'aide des sept notes de la gamme, et même à l'aide de trois seulement, *ut*, *mi*, *sol*, M. Sudre est parvenu à pouvoir transmettre à une personne qui possède la clef de sa

méthode, les pensées les plus poétiques comme les plus abstraites. Cette transmission peut s'exprimer par le son, par la parole, par le geste, par le toucher et par l'écriture. Ainsi par exemple on écrit sur un tableau une phrase quelconque, celle-ci : *Que pensez-vous de la téléplomie*? — M. Sudre prend son violon, et à peine en a-t-il tiré quelques sons, que Mlle Hugot, placée à distance, et dans l'impossibilité de voir la phrase écrite, vient la répéter mot pour mot, au milieu de l'étonnement général. D'autres phrases suivent qui toutes ont le même succès. Puis M. Sudre modifie l'application de son système : ce n'est plus par le son mais par l'énoncé des notes qu'il va produire les mêmes effets. Cette phrase est donnée : *L'harmonie la plus douce est le son de la voix de la personne qu'on aime* (La Bruyère). Aussitôt M. Sudre prononce quelques notes en apparence bien innocentes, car il n'y a dans sa manière de les articuler ni inflexion, ni intonation aucune, et Mlle Hugot vient encore répéter la phrase, mais cette fois, au milieu des plus vifs applaudissemens. C'est qu'en effet il y a dans ces différents résultats quelque chose de merveilleux, d'incroyable qui étonne l'imagination.

D'autres expériences sont faites, soit par *le geste*, en indiquant les notes sur les doigts, soit par *l'écriture*, en écrivant ces mêmes notes sur un tableau, soit enfin par *le tact*, et toutes ces expériences réussissent avec le même bonheur; la dernière surtout, celle par le *tact*, a révélé un fait vraiment prodigieux; c'est qu'au moyen de l'ingénieuse invention de M. Sudre, un SOURD-MUET et un AVEUGLE pourront désormais converser ensemble. En effet, c'est avec un bandeau sur les yeux, et uniquement par l'application des doigts de M. Sudre sur les siens, que Mlle Hugot vient traduire sans la moindre hésitation et avec une admirable exactitude, la phrase inscrite sur le tableau. Ainsi l'invention de M. Sudre n'est pas seulement une chose étonnante ou ingénieuse, c'est une chose éminemment utile qui fera époque, nous le croyons, dans notre siècle de lumière et de progrès.

Maintenant l'invention de M. Sudre peut-elle devenir *une langue musicale*, c'est-à-dire, un moyen nouveau de communication entre les hommes, et, à ce titre, doit-elle exercer une grande influence sur le monde social? Franchement, et sans cesser de professer pour M. Sudre une sincère admiration, nous ne le croyons pas; nous pensons, jusqu'à preuve contraire bien entendu, que, par sa méthode, la transmission a lieu tout simplement par les mots, par les syllabes, par les lettres, en un mot par des moyens mécaniques, mais non par la pensée. Cette conviction nous la puisons particulièrement dans un fait irrécusable.

Digitized by Google

Mlle Hugot ne peut savoir toutes les langues étrangères, ni l'anglais, ni l'allemand, ni le grec, ni le latin; pourtant, qu'une pensée soit inscrite sur le tableau dans l'une de ces langues, et sur quelques sons donnés par M. Sudre, sur quelques notes prononcées comme au hasard, sur quelques gestes, Mlle Hugot vient répéter *textuellement* la phrase anglaise ou allemande, grecque ou latine. Il ne peut donc y avoir là qu'une transmission très extraordinaire, incompréhensible sans doute, mais toute mécanique. — Quelquefois, il est vrai, lorsque les phrases sont françaises, Mlle Hugot change volontiers un mot et le remplace par son synonime; ainsi dans cette phrase : *L'harmonie la plus douce*, elle dira, *l'harmonie la plus suave, la plus pure*, etc. Mais nous ne voyons là, nous, qu'un petit artifice convenu entre le professeur et l'élève, et dont l'élève se tire avec beaucoup d'intelligence et d'adresse. La méthode de M. Sudre ne peut donc pas devenir véritablement une LANGUE UNIVERSELLE, en ce sens qu'elle remplacerait toutes les langues. Il n'y a pas de combinaison possible qui puisse amener sept notes à produire ce phénomène. Beaucoup de pensées sont communes chez les peuples, c'est vrai; mais la manière de les exprimer varie indéfiniment; le mécanisme grammatical lui-même diffère complètement. Quoi qu'il en soit et malgré nos observations qui ne peuvent porter le moins du monde atteinte à la considération de M. Sudre, la langue musicale, telle qu'elle est, nous paraît encore une invention admirable, qui fera la fortune et la gloire de son inventeur. Appliquée sous le nom de *Téléphonie*, à des télégraphes acoustiques, à des signaux de marine, elle acquiert une importance immense, une utilité précieuse. Or cette utilité a été reconnue d'une manière authentique par cinq commissions scientifiques et militaires, composées des plus grandes illustrations du pays. L'institut royal de France déclare particulièrement dans son rapport, que les résultats obtenus par M. Sudre sont *si intéressans et si positifs*, qu'il forme des vœux pour que cet habile artiste obtienne la juste récompense de ses efforts, en voyant sa méthode adoptée par le gouvernement; nous devons dire, pour notre compte, que la séance à laquelle nous avons assisté nous a causé autant de plaisir que d'étonnement.

Parlons un peu maintenant de Mlle Hugot. Cette jeune et gracieuse artiste a fait preuve dans toutes les séances d'une grande pénétration d'esprit, et de beaucoup d'intelligence. M. Sudre ne pouvait avoir de meilleur interprète, et ce n'est là cependant que le moindre mérite de Mlle Hugot. Douée d'une des plus belles voix que nous ayons entendue, Mlle Hu-

got possède en outre, au suprême degré, un rare talent de cantatrice, un sentiment exquis, une prononciation irréprochable, toutes les qualités en un mot qui pourraient la placer, si elle le voulait, au milieu des illustrations de nos théâtres lyriques. Mme Hugot aurait de plus encore pour réussir un charme indéfinissable répandu dans toute sa personne, et cet attrait irrésistible qui excite l'enthousiasme et l'intérêt. Réjouissons-nous donc de pouvoir applaudir encore bientôt cette charmante artiste, car, si nous sommes bien informés, la commission du concert l'a engagée pour la soirée du 21. Puissions-nous ne pas nous tromper !

Nous ne terminerons pas cette revue sans dire quelques mots de notre dernier concert au bénéfice des pauvres le plus intéressant sans contredit, sinon le plus remarquable de tous ceux que nous entendrons cette année. Nous avons d'ailleurs un devoir de conscience à remplir, après avoir annoncé l'arrivée à Laval de M. et Mme Legros et parlé des espérances que chacun fondait sur eux, il est juste de dire aujourd'hui, après l'épreuve, que ces espérances ne seront pas trompées. Le début de M. et Mme Legros a été aussi heureux, aussi brillant que nous pouvions le désirer. Il y a eu dans l'accueil fait à ces deux artistes beaucoup mieux que de la bienveillance et de l'intérêt, il y a eu un véritable enthousiasme. Pas un regard qui n'ait approuvé, pas une main qui n'ait applaudi, pas une bouche qui n'ait crié bravo ! Jamais succès enfin n'a été plus général et plus complet, c'est assez dire que jamais il n'a été mieux mérité. — Ajoutons encore qu'au mérite d'un talent aussi rare que solide, M. et Mme Legros joignent aussi les avantages d'une distinction parfaite, ce qui est partout, nous le croyons, un titre de plus à l'estime et aux égards. Nous le répétons, l'arrivée de M. et Mme Legros dans notre ville est un gage de plus pour la durée de nos concerts et l'avenir musical de notre pays.

(*Journal de la Mayenne*).

NOUVELLES DIVERSES.

M. Rosière, garde-magasin du timbre à Laval, vient d'être admis à la retraite ; il est remplacé par M. Sausse, Villiers, receveur particulier à Purpan.

Depuis quelques jours il n'est question que de vols et de tentatives de vols à Laval et dans les communes rurales. La

misère si grande aujourd'hui parmi les ouvriers, ne serait-elle point en partie la cause de cette recrudescence?

*** M. F. de Bonchamp, fils de M. de Bonchamp de Saint-Laurent-des-Mortiers ancien sous-préfet de Château-Gontier, et sous-lieutenant au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, vient d'être une seconde fois cité à l'ordre du jour de l'armée pour la bravoure avec laquelle il a chargé l'ennemi.

*** Mardi, cinq de ce mois, les réfugiés espagnols en résidence à Laval, ont quitté notre ville sur l'ordre qui leur en avait été donné le samedi précédent.

*** Vendredi dernier, la chapelle de l'hospice Saint Julien de Laval a été témoin d'une belle cérémonie. Une jeune personne de la Flèche, et une de Sablé, comme l'a dit un journal, a prononcé ses vœux, et une autre a pris le voile en présence de Mgr l'Evêque du Mans et de M. le Maire de notre ville.

*** Jeudi dernier, jour de la foire d'Evron, *dite des Avents*, un cheval d'une valeur de 350 fr. au moins, appartenant au fermier de la Charpenterie, de Miviers, a été volé en plein-midi, dans la cour de l'Hôtel de l'Aigle. C'est la troisième fois, depuis un an, que des chevaux sont ainsi volés à Evron ou à Sainte-Suzanne, sans qu'on ait pu parvenir à les retrouver. Les maîtres d'hôtel profiteront-ils de ces leçons un peu dures?

Il nous semble qu'il leur serait très-facile de prévenir ces malheurs. Il suffirait de donner un numéro ou marque quelconque, à chaque personne qui leur amènerait un cheval, puis de placer à la porte de leur cour, une personne qui ne laisserait sortir les chevaux que sur la remise des numéros ou marques donnés le matin.

*** Hier soir, mardi, une affluence immense d'ecclésiastiques et de fidèles de tous les rangs, de toutes les classes, se pressait dans la vaste nef de l'église de la Trinité de notre ville, pour entendre le sermon prononcé par M. l'abbé B. Moreau, chanoine, supérieur de Sainte-Croix, au Mans en faveur des enfans et des familles pauvres secourus par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval. Mgr l'évêque du Mans, assisté de MM. Vincent, vicaire-général, et Boullier, chanoine, curé de la Trinité, a donné le salut. La société philarmonique qui avait bien voulu prêter son concours à cette cérémonie, a exécuté quatre morceaux avec un ensemble et une précision tout-à-fait remarquables. La quête qui a été faite par Mesdames La Grange et Duvivier, a dû être abondante.

Digitized by Google

LES DISTRACTIONS.

N'en déplaise à Regnard, la distraction de manger son doigt pour une mouillette est par trop forte, surtout si l'on y retourne ; celle de prendre de l'encre dans la poudrière vient de m'arriver, la compensation de cette bévue vous prira peut-être de cet article. Il n'y a pas de mal.

A la représentation de *Lucrèce Borgia*, un brave paroissien de Saint-Nicolas entendant le psaume entonné par les prêtres qui viennent interrompre d'une manière si terrible le souper des écervelés de Ferrare, entonna lui-même le verset à la suite avec une basse taille et une conscience de catholique, qui firent souverainement honneur à ses habitudes religieuses et à ses poumons.

Je n'ai jamais pensé sans quelque terreur à ce provincial, qui avait à faire circuler à table d'hôte une assiette chargée de quinze tranches de gigot ; il remercia l'hôtesse, plaça l'assiette devant lui, et ne fit que quinze bouchées des quinze morceaux ; on lui servit à boire, car il en avait bon besoin.

La même chose m'arriva ; m'étant vanté de connaître à merveille l'art de découper, on me passa un dinde dont je détachai tous les membres avec une dextérité rare, en les engouffrant tour à tour, par esprit d'ordre, dans une bouche dont la grandeur est, depuis ce temps-là, devenue proverbiale ; on me laissa faire. Quand je parle, je ne sais pas ce que je mange, et je parle énormément. Seulement, on ne s'adresse plus à mon génie d'écuyer tranchant ; c'est de la prudence.

Il m'est arrivé de me laver les mains dans un poêlon de

Digitized by Google

friture qui se trouvait sur le feu : la friture me prit pour une pomme-de-terre.

Un de mes oncles, dans un bal, invita le maître de la maison à danser; le violon jouait *la Petite Laitière*, tandis que la danseuse de mon cher parent faisait pâmer tout le monde avec sa petite voix, ses minauderies, et sa manière délicate de pincer les basques de son habit; mon oncle l'embrassa très-cordialement sur les moustaches, et le reconduisit avec une invitation pour la valse. Quand on lui en parla le lendemain, il haussa les épaules de pitié. Cette niaiserie, se prit-il à dire, ne vaut pas que j'y réponde.

Cet oncle là est le même qui se trouvant sur un bac, en traversant la Marne, s'avisa tout à coup, au milieu de la rivière, qu'il avait oublié son mouchoir, et prit son élan comme un furieux pour aller le reprendre sur son bureau; il fit un plongeon dont tout le monde tremble.

Une nuit, étant de faction au poste des finances, en se promenant le fusil sur l'épaule, il s'en alla jusqu'à la barrière du Trône en criant qui vive tout le long de la rue de la Paix, des boulevards et du faubourg de Saint-Antoine; il laissait passer tout le monde en large.

On est fort distrait dans ma famille; mon cousin en allant poste sur la route de Nantes, trouvant que le postillon ne le conduisait pas assez vite, se fit descendre pour pousser la voiture par derrière.

Mais ce qu'il a fait de plus remarquable, c'est de se précipiter avant-hier dans un corbillard, qu'il prenait pour un omnibus.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX

ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(*Voir les n^os^ 10, 11, 13, 15, 16 et 17*).

CHAPITRE IV.

ÉTAT DE LA PAROISSE DE LAVAL JUSQU'A LA MOITIÉ DU DOUZIÈME SIÈCLE. — LES ÉGLISES DE PRIX ET DE LA TRINITÉ A CETTE ÉPOQUE.

Nos historiens ne nous disent absolument rien sur la manière dont la paroisse de Laval était administrée, depuis la construction de l'église de la Trinité; aucun d'eux ne nous dit clairement à quel usage servait cette église, et ceux qui en parlent, se bornent à rapporter qu'elle était desservie par des bénédictins. Nous n'avons pour nous éclairer sur tous ces points d'autre ressource que le cartulaire de l'abbaye de la Couture, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois (*a*). Ce précieux manuscrit en parchemin, de soixante-un feuillets, est conservé à la bibliothèque du Mans, sous le numéro 198; il ne porte point de titre, mais en tête il offre une table qui commence par ces mots: *Tabula hujus codicis qui dat summarium singulorum jurium abbatiæ beati Petri de Cultura, ordinis sancti Benedicti, juxta Cenomanum, tam pro capite et suis annexis quam pro membris*. On s'accorde à reconnaître qu'il est du treizième siècle. L'écriture en est belle et généralement bien conservée; cependant il y a quelques mots altérés par vétusté; il y aussi une tache

(*a*) Il paraît n'avoir point été connu de nos anciens écrivains de Laval. Ils ont eu, il est vrai, entre les mains des copies, ou plutôt des extraits de quelques unes des chartes qu'il contient; mais nous sommes disposé à croire qu'ils avaient puisé ces fragments dans le *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura*, qui est bien plus moderne, et dont nous avons dit aussi quelques mots. Ce dernier renferme une partie des pièces qui sont dans le *Cartulaire*; mais quelques unes sont tronquées et altérées.

Digitized by Google

d'huile ou d'humidité qui rend plusieurs feuillets de la fin en partie illisibles, et par malheur une pièce intéressante pour nous, se trouve ainsi endommagée. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le copiste paraît avoir été un homme peu instruit ou peu attentif, car on trouve dans son travail des phrases qui ne présentent que des non sens; elles ne pouvaient être ainsi dans les titres originaux; il faut qu'elles aient été dénaturées.

Comme l'indique le titre de la table, ce recueil se divise en diverses sections, dont une est consacrée à Prix, qui était *membre de l'abbaye*. Elle est intitulée : *De Prix apud Lavallem Guidonis*, et contient huit chartes. Dans d'autres sections se trouvent encore deux chartes relatives au même prieuré.

Nous allons insérer dans ce chapitre cinq de ces documens, qui sont certainement de l'époque où Prix était l'église paroissiale, et qui contiennent des renseignemens curieux sur cet état de choses. Nous donnons d'abord le texte latin, avec sa traduction. Nous y joignons nos observations, que nous ne présentons qu'avec défiance, tant à cause de la difficulté que présente la matière en elle-même, qu'à cause de la crainte qu'inspire toujours un texte dont on n'est pas parfaitement sûr (*b*).

I.

« Ego Ugo, Dei gratiâ, humilis Cenomannorum episcopus, omnibus et presentibus et posteris qui istas litteras viderint notum fieri volo quod Ursio et monachi beati Petri de Cultura tertiam partem candelarum quibuscumque sabbatis in ecclesia de Priz et in ecclesia sanctæ Trinitatis de Lavalle offerunlur, Lisiardo decano, quoad viveret, pacificè habendam concesserunt. »

« Hugues, par la grâce de Dieu, humble Evêque du Mans, voulons que tous présens et à venir qui verront ces lettres,

(*b*.) Nous observons, autant que possible, l'orthographe du cartulaire; cependant, pour plus de clarté, nous remplaçons à la fin des mots l'*e* simple par la diphtongue æ; nous écrivons donc *Sanctæ Mariæ* et non pas *Sancte Marie*, qui ne serait pas intelligible à tous les lecteurs. Nous employons aussi les accens qui sont maintenant en usage.

Nous avons adopté la ponctuation qui nous paraissait préférable; chacun a droit de la contester.

Digitized by Google

sachent que Ursion et les religieux de Saint-Pierre de la Couture, ont donné au doyen Lisiard, pour en jouir sans trouble, pendant toute sa vie, le tiers des cierges et chandelles qui sont offerts chaque samedi dans les églises du Prix et de la Sainte-Trinité de Laval.

Cette pièce est sans date, mais elle émane de Hugues de Saint-Calais qui siégea de 1133 ou 1136 à 1142 ou 1144; on voit donc à peu près son époque. L'abbé Ursion dont il est question, n'est point mentionné dans le *Gallia Christiana*, mais on le trouve dans le *Cenomania* de D. Denis-Briant, le meilleur ouvrage qu'on puisse consulter sur l'histoire de la Couture.

Le doyen Lisiard à qui était accordé le tiers du luminaire offert le samedi (*c*) dans les églises de Prix et de la Trinité, n'était point, comme on pourrait le croire, doyen de la cathédrale ou de l'église du Mans. On trouve dans le *Cenomania* la liste de ceux qui ont été pourvus de cette dignité, et qui étaient des personnages d'une haute importance; aucun d'eux n'a porté le nom de Lisiard. Celui dont il est question ici, était un moine de la Couture. C'est dans les grands monastères que les doyens furent d'abord établis. On les chargeait de diriger dix religieux, d'où vient leur nom de *Decani*. Il y avait aussi des doyens supérieurs, qui surveillaient dix doyens inférieurs. Ce titre ne passa dans les chapitres que par imitation de ce qui se pratiquait dans les cloîtres. Il n'est pas surprenant qu'une sorte de rente ait été assignée à un moine; car il est certain que dans le moyen âge, l'usage s'introduisit dans les monastères d'affecter aux dignitaires des revenus distincts de ceux de la communauté, et cet abus dura long-temps.

Peut-être le doyen Lisiard était-il chargé de la direction des religieux de Prix et de la Trinité; on peut du moins supposer qu'il avait quelques relations avec ces deux maisons. Quoiqu'il en soit, il fallait qu'il fût fait à cette époque des offrandes bien considérables de cierges et de chandelles dans nos églises, puisque le tiers de ce qui en était donné les

(*c*) Bourjolly nous apprend que, dès cette époque, le marché de Laval se tenait le samedi. Il est probable que les gens de la campagne visitaient ce jour-là nos églises et y faisaient leurs offrandes.

Digitized by Google

synodis solemnent, était considéré comme un revenu d'une certaine importance, et valait la peine de faire la matière d'une sorte de donation dans laquelle intervenait l'autorité épiscopale.

Mais ce que nous devons surtout remarquer dans la charte qui nous occupe ici, c'est que les deux églises de Prix et de la Trinité y figurent comme formant si bien un même établissement, que les offrandes qui se font dans l'une et dans l'autre composent un seul fonds commun.

L'église de Prix est nommée la première, comme la principale; la Trinité n'est mentionnée qu'en seconde ligne, parce qu'elle n'était qu'une dépendance de Prix.

II.

« Ego, Ugo, Dei gratia, humilis Cenomanensis Episcopus, omnibus presentibus et posteris qui istas litteras viderint vel audierint, notum fieri volo quod Prior Beatæ Mariæ de Priz habet mediam partem cerei benedicti et quinque solidos quos rectores sanctæ Trinitatis de Lavalle teneatur reddere predicto Priori super dreyturis (*d*) sanctæ Paschæ, Lisardio decano, quoad viveret, pacifice habendis concessis. »

« Hugues, Evêque du Mans, ... voulons que tous... sachent que le Prieur de Notre-Dame de Prix a la moitié du cierge bénit, et cinq sols que les desservans de la Sainte-Trinité de Laval doivent rendre audit Prieur sur les droits de Pâque accordés au doyen Lisiard, pendant toute sa vie. »

Qu'était-ce que le cierge bénit dont le prieur avait la moitié? Que faut-il entendre par ces droits de Pâque accordés au doyen Lisiard, durant sa vie? Comment les desservans de la Trinité pouvaient-ils rendre sur ces droits, cinq sols au prieur? Cela n'indiquerait-il point que Lisiard était un de ces desservans, qui pouvait conserver son titre de doyen, quoique n'en exerçant plus les fonctions? Voilà des questions que nous nous bornons à poser, et que nous ne sommes point en état de résoudre.

Tout ce que nous ferons remarquer c'est que cette charte, de la même époque que la précédente, prouve comme elle la

(*d*) *Dreytura*, dans la basse latinité, signifie droit de possession, dans le même sens que le *jus in re* des jurisconsultes. Voir le *Glossaire de Du Cange*.

connexion qui existait entre les deux églises de Prix et de la Trinité.

III.

« Quum mortalium memoria citò labitur, eorumque mens subdola verum negare, verbisque mendacibus falsum affirmare nititur; providè ego Guido Lavallensis presentium memoriæ futurorumque notitiæ tradere curavi qualiter cum monachis Beati Petri de Culturâ, de quadam contentione inter nos diu habitâ, federatus sum, et quicquid discordiæ inter nos versabatur in hujus pacis federatione sopitum quievit. Pateat igitur universis qualenùs unum ex burgensibus meis solutum et quietum, domumque suam, et etiam quicquid in ipsa habebat, scilicet Robertus fornerius (e) prefatis dedi monachis. Defuncto verò Roberto, successor qui domum illius habuerit et omnes subsequaces domum eamdem habitantes, costdumas (f) suas monachis reddituri sunt. Michi (g) autem ut ceteri burgenses mei servient. *Preterea hominum quernolensium costdumas omnes in istius pacis compositione dimisi monachis. Insuper cum hominibus meis collectam fecero coram Priore de Priciaco qui vicem supplet Abbatis.*... Et ut hoc firmum firmius in perpetuum haberetur, sigilli mei attestatione muniri precepi. Hoc etiam factum est sub testimonio quorumdam tam clericorum quam laicorum quorum nomina subscripta sunt, Ursionis Abbatis, Willelmi Chiquet et aliorum. »

« Comme ainsi soit que la mémoire des hommes est sujette à erreur, et que leur malignité les porte à nier la vérité pour affirmer le mensonge, moi Gui de Laval, j'ai voulu par prévoyance faire savoir à tous présens et à venir comment je me suis accommodé avec les moines de la Couture touchant un différent qui a longtemps existé entre nous, et comment nos discordes se sont assoupies par un aimable accord. Que tout le monde sache donc que j'ai donné aux moines susdits un de mes sujets, habitant ma ville, savoir le fournier Robert, que je leur ai délivré sans réserve, avec sa maison et tout ce qu'elle contenait. Après la mort de Robert, celui qui lui succèdera

---

(e) *Fornerius* ne paraît point ici un nom propre; mais la désignation d'une profession. *Fornerius* ou *furnerius*, signifie boulanger, fournier, préposé *à un four banal*. Voir Du Cange.

(f) *Costduma*. Redevance ordinaire. Voir Du Cange v° *Consuetudo*. — Plus loin ce mot est écrit *cosduma*.

(g) En Italie on prononce encore, et on écrit quelquefois *michi*, *nichil*, pour *mihi*, *nihil*. Il en était de même en France autrefois.

Digitized by Google

dans sa maison, et tous ceux qui l'occuperont par la suite, paieront aux moines les redevances ordinaires auxquelles ils sont tenus. Mais ils continueront d'être astreints à mon service comme les autres manans de ma ville. (*Nous n'entreprenons point de traduire les deux phrases qui sont en italiques dans le texte; nous n'avons pas deviné ce que signifie le mot guerotensium qu'on trouve dans la première. Quant à la seconde, nous la donnons tronquée, parce que la fin est inintelligible.*) Et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours, j'y ai fait apposer mon sceau. Fait et passé en présence de plusieurs témoins tant clercs que laïques dont les noms suivent, et entre autres Ursion abbé et Guillaume Chiquet. »

Aucun de ceux qui ont écrit sur l'histoire de Laval, ne parle des démêlés que Gui V, auteur de cette charte, avait eus avec les religieux de la Couture; ils racontent seulement qu'il en eut de très-graves avec l'abbaye de Marmoutiers, et qu'il se livra, dans les domaines qu'elle avait près de Laval, à de telles violences et à de telles vexations, que le pape Innocent III, à qui il en fut référé, donna ordre à Guillaume de Passavent, évêque du Mans, de l'excommunier, et de jeter l'interdit sur sa seigneurie, ce qui fut exécuté en 1150. Gui se fit relever de ces censures en 1152. Il est probable que ces contestations avec la Couture, avaient eu lieu dans le même temps.

Le don que Gui fait d'un de ses serfs à l'abbaye de la Couture, est un trait de mœurs assez curieux. Mais pour nous borner à ce qui rentre directement dans notre sujet, arrêtons nous à ces mots : *Coram Priore de Priciaco qui vicem supplet Abbatis. Le Prieur de Prix qui tient la place de l'Abbé.* Ce membre de phrase est clair, quoique le reste soit inintelligible. Il prouve que, comme nous l'avons avancé, le Prieur de Prix était le vicaire de l'abbé de la Couture, avait la direction non seulement de son monastère, mais aussi de celui de la Trinité.

IV

« Quum longo tempore inter monachos Culturensis ecclesiæ et, Guidonem de Lavallo discordia orta de contemptu duraverat, dignum duximus scripturæ commendare, ut posteris innotescat, quomodo mutata fuerit in concordiam. Nulli igitur dubium habeatur omnes in villâ Lavallensi manentes ecclesiæ Beatæ Mariæ de Prie parochianos esse, excepto do-

nunc ejusdem villæ, et familia sua. Tamen si quis de familia sua domum et certam mansionem in villa Lavalle habuerit, in cymiterio supradictæ ecclesiæ de Priz corpus ejus sepelietur. Unde monachi et capellani ejusdem ecclesiæ tredecim denarios habebunt, salvo jure capellanorum sanctæ Mariæ de castello Lavalli quæ est capella Guidonis. In hoc concessit Guido monachis Sancti Petri de Culturâ pactum illud quod fecerant cum monachis Majoris Monasterii, videlicet de capella sua quæ sita est juxta aulam suam in villa Lavallensi. Istis videntibus Ursione abbate, Helimando priore, ipso Guidone de Lavallo, et pluribus aliis tam clericis quam laicis. »

« Comme ainsi soit que la discorde (*h*) a régné longtemps entre les moines de la Couture et Gui de Laval, nous avons jugé convenable de consigner par écrit, afin qu'on le sache à l'avenir, comment elle s'est changée en un heureux accord. Que personne n'ignore donc que tous les habitants de Laval sont paroissiens de l'église de Notre-Dame de Priz, à l'exception du seigneur de cette ville et des gens de sa maison. Si cependant quelqu'un de sa maison avait un logis à lui, et une demeure fixe dans la ville de Laval, il serait enterré dans ladite église de Priz ; pourquoi les moines et les chapelains de cette église recevront un droit de treize deniers, sans préjudice des droits des chapelains de Sainte-Marie du château de Laval, qui est la chapelle du seigneur Gui. En cela ledit seigneur Gui a approuvé en faveur des moines de Saint-Pierre de la Couture, l'accord qu'ils avaient fait avec les moines de Marmoutiers, à l'occasion de sa chapelle qui est dans la ville auprès de son château. Fait en présence d'Ursion abbé, de Helimand prieur, (*i*) du seigneur Gui lui-même, et de plusieurs autres tant clercs que laïques. »

Cette charte, ainsi que la précédente, a dû suivre immédiatement la réconciliation de Gui V avec les religieux de Marmoutiers. On voit en effet que les querelles de cette abbaye et de celle de la Couture avec Gui existaient en même temps, puisque les deux abbayes avaient fait ensemble un

(*h*) Nous ne traduisons pas les mots *orta de contemptu* qui semblent indiquer la cause du différend, mais qui ne sont pas très clairs. On peut croire qu'il y a quelque mot oublié dans le Cartulaire. Dans le *Compendium historiæ Culturensis*, au lieu de *de contempta* il y a *dia* mot inutile à cause des mots *longo tempore* qui sont au commencement.

(*i*) Ce prieur Helimand était probablement le même que Helmald, prieur de Solesmes, qui figure aussi dans la charte suivante.

Digitized by Google

accord, sans doute pour se soutenir mutuellement contre l'ennemi commun : *pactum quod fecerant cum monachis majoris monasterii*. Qui ne pouvait donc se réconcilier avec l'une sans se reconcilier avec l'autre; or il fit sa paix avec Marmoutiers en 1152, c'est donc là à peu près l'époque de notre charte.

On ne peut rien trouver de plus explicite pour démontrer que la Trinité n'avait point été construite pour faire une église paroissiale. Tous les habitans de Laval sont bien et dûment déclarés paroissiens de Prix; ils doivent être enterrés dans son cimetière, même les gens de la maison du Seigneur (*de familiâ suâ*), qui ont leur logement dans la ville et non dans le château.

La Trinité n'est pas (même) nommée dans cet arrangement; et c'est tout simple. Il s'agit de régler les droits paroissiaux. On les divise entre Prix et la chapelle du château; cette dernière a pour paroissiens le seigneur et les gens de sa maison, pourvu qu'ils habitent son château; Prix a sous sa juridiction toutes les personnes demeurant dans la ville, quand même elles seraient de la maison du seigneur. La Trinité, simple chapelle de moines, était étrangère à toutes ces dispositions.

Il faut remarquer avec attention les mots *undè monachi et capellani ejusdem ecclesiæ*; ils prouvent qu'à Prix, outre les religieux, il y avait des chapelains, c'est-à-dire des prêtres séculiers; car c'est à ces derniers seuls que s'est toujours appliquée la dénomination de *chapelains* (*j*). Il nous semble assez probable que les chapelains de Prix étaient les aides, les auxiliaires des religieux, pour remplir celles des fonctions du ministère qui pouvaient être moins compatibles avec les observances et les habitudes monastiques. C'est ainsi que les chapitres avaient autrefois en France, et ont encore dans les autres pays, des chapelains pour remplir certaines fonctions, comme celles de sacristains, de diacres, de sous-diacres, etc. Cependant on peut penser aussi que les fonctions des chapelains de Prix étaient d'une autre nature, et que ces ecclésiastiques desservaient réellement la paroisse de

(*j*) On peut voir dans Du Cange le mot *Capellanus*. On y trouvera entre autres, une longue citation de Paschase Ratbert qui prouve qu'on entendait par *capellanus* un clerc et non un moine. Tom. 11, pag. 225 de l'édit. de 1733-36.

Digitized by Google

Laval, dans l'église de Prix, et sous les yeux des moines. Cette manière de voir tient à un système d'interprétation des faits, dont il n'a point été question jusqu'ici, et qui sera exposé dans le chapitre suivant.

On a vu dans notre charte qu'il est question *des chapelains de Sainte-Marie du château de Laval.* De quelle église s'agit-il donc? Est-ce de celle de Notre-Dame du Bourg-Chevreau qui existait certainement alors? On pourrait le croire à cause de ces mots *qui est la chapelle du seigneur Gui*, explication inutile s'il s'était agi de la chapelle de l'intérieur du château, dédiée également à la Sainte-Vierge. Mais ce n'est pas le lieu de discuter ici cette question, qui se présentera tout naturellement quand nous parlerons de la fondation du chapitre de Notre-Dame de Laval, qui devint ensuite le chapitre de Saint-Tugal.

(La suite au prochain numéro)

20 DÉCEMBRE 1843. 5e ANNEE. N° 20

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causæ.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. B. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Avec Lithographies.		Sans Lithographies.	
Pour 1 an,	15 fr.	Pour 1 an,	12 fr.
Pour 6 mois,	8 50	Pour 6 mois,	7
Pour 3 mois,	5	Pour 3 mois,	4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

Du Mouvement archéologique en France.

Nous avons signalé à diverses reprises le mouvement archéologique auquel la France obéit depuis quelques années. Plusieurs de nos évêques, ayant senti les nombreux services que l'archéologie chrétienne était appelée à rendre à la religion, se sont mis à la tête de cette activité nouvelle qui pousse à la recherche, à l'étude, à la conservation des monuments, de l'architecture, de la sculpture, de l'orfévrerie et de la peinture religieuse. A l'autorité ecclésiastique s'est associée, en divers endroits, l'administration civile, et, aujourd'hui, plusieurs départements rivalisent de zèle avec nos diocèses, plusieurs préfets viennent en aide à nos prélats.

A la première ligne de ces départements, où le préfet et l'évêque unissent leur autorité et leurs efforts en faveur des monuments du moyen âge, se place le département de la Marne. Mgr l'évêque de Châlons vient d'adresser une nouvelle lettre circulaire à MM. les doyens et curés du diocèse relativement aux inventaires du mobilier des églises. D'autre part, M. le comte de Mellet, vice-président de la société archéologique d'Epernay, membre de la Commission archéologique de la Marne, fondée par M. Bourlon de Sarty, préfet, vient de faire imprimer dans les journaux du département des instructions sur la restauration des monuments historiques. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner intégralement ces deux pièces, où sont enfermés les plus sains conseils et les plus sages prescriptions; nous en reproduirons du moins les extraits suivants.

Mgr l'évêque de Châlons écrit aux divers membres de son clergé qu'il a reçu les *inventaires du mobilier des églises*, et qu'il faut maintenant veiller à la conservation et à l'entretien des objets signalés dans *ces inventaires*, qu'il faut les

classer, ne rien laisser perdre et ne rien aliéner. Le prélat ajoute : « J'aurais voulu trouver dans ces *inventaires* non pas seulement le détail des objets dont on fait usage pour le service de tous les jours, mais quelques notes historiques et artistiques sur le monument, soit pour en connaître l'origine, le style et le genre, la situation ; soit pour savoir en quoi consistent ses ressources, ses besoins, ce qu'on pourrait faire pour son embellissement : quelles sont à cet égard les dispositions de la commune ; toutes doivent aimer beaucoup leurs églises. On aurait pu dire si quelques souvenirs historiques y sont attachés. (J'ai vu cependant, dans quelques uns de ces *inventaires* de bonnes observations à ce sujet.) En général, il y a peu de nos églises qui, étant bien étudiées et bien connues, ne pussent nous fournir quelques documents utiles. Malheureusement, la plupart de ceux qui vivent aujourd'hui sont peu curieux de connaître ce qui s'est fait avant eux ; on n'est occupé que des intérêts du moment, quoique l'on put tirer de grands enseignements du passé. Mais tel est le caractère du siècle, qui court risque d'être oublié comme il oublie, et qui produit peu de ce qui pourrait l'illustrer et le faire vivre dans la mémoire des hommes. Ce n'est pas qu'il ne soit ingénieux et fertile en inventions, qu'il manque de monuments, d'établissements de toutes les sortes : on en voit surgir de tous les côtés, comme par enchantement, et il serait bien long d'en faire l'*inventaire*. Ce ne sont partout, dans nos plaines, que routes, canaux et chemins de fer ; dans nos villes, que superbes constructions, édifices consacrés aux arts et à l'industrie, nouvelles machines qui montrent que l'on sent le prix des richesses, et que l'on veut par tous les moyens en acquérir. Tout cela est bon et donne du lustre à une cité ; mais l'âme aspire à d'autres biens, elle veut *entretenir commerce* avec Dieu, n'avoir pas toujours affaire au monde qui la gêne et qui l'étourdit ; et pour cela il faut des églises. Elles étaient sans nombre autrefois, on en bâtissait partout. Il en reste que nous admirons sans pouvoir parvenir à en faire de pareilles. Que serait une ville, une contrée où l'on n'en verrait presque plus, où elles seraient à demi-ruinées, étroites, sans dignité et sans ornements, où l'on ne découvrirait ni traces de goût, d'esprit religieux, ni inspiration du génie? Un tel pays s'accuserait lui-même aux yeux de la postérité, et mériterait le blâme pour avoir négligé ce qui fit la gloire de nos pères et ferait la nôtre aussi, si nous étions héritiers de leur zèle.

« Au reste, gardons-nous de dire aux habitants d'une ville ou d'un village qui veulent bâtir une église : *Pressez-vous, faites tout à la fuite, le plus tôt sera le meilleur*. Non, ce n'est pas ainsi que raisonne un homme sage. Je dis au contraire : Réfléchissez et prenez du temps : consultez les experts, faites part de vos projets à nos *Comités d'archéologie* ; donnez-leur cette marque de votre confiance. Souvent il en coûte moins pour bien faire que pour faire mal ou n'obtenir que des résultats médiocres. Je cite pour exemple l'église d'Alby intéressante sous bien des rapports. N'eût-on pas mieux fait autrefois de couronner la tour du clocher, qui est admirable, d'une flèche élégante, qui eût beaucoup ajouté à sa beauté, au lieu de la surcharger d'un bloc de maçonnerie qui l'écrase et qui en détruit tout l'effet? Même réflexion pourrait s'appliquer à d'autres églises, notamment à notre cathédrale, pour ce lourd et indigeste portail dont on l'a affublée, et auquel le grand siècle nous a condamnés sans appel à ce qu'il paraît. Il s'entendait cependant à ce qui est beau, et savait faire de grandes choses ; mais le gothique n'était pas de son goût. Peut-être n'y aurait-il pas réussi, tout plein qu'il était des classiques. Dans ce temps on croyait bien faire en rhabillant le gothique en style grec, et l'on le rendait ridicule.

Sachons donc, en réparant et embellissant nos églises, mettre à profit les leçons des maîtres de l'art; même conseil à ceux qui bâtissent. L'essentiel n'est pas de faire beaucoup, mais de bien faire ; c'est un principe qui s'applique à tout.

« S'agit-il de reconstruction, c'est là qu'il faut aussi réfléchir et bien prendre ses mesures. Quel regret, je dis même quelle honte pour une paroisse, quand ceux qui sont chargés de veiller à l'entretien de ses édifices, font tout à leur fantaisie, et laissent périr ou se dégrader certaines parties où sont mêlés des

Digitized by Google

ouvrages précieux dont la perte, une fois consommée, est irréparable! Sans doute les membres d'une fabrique de ville ou de village, ni même le curé, ne sont pas tenus de tout savoir; mais ils sont au moins obligés de consulter, et c'est un devoir de conscience. Aussi est-ce une réponse entièrement déplacée que celle que firent au *Comité central d'Archéologie* qui siége au ministère de l'instruction publique, les fabriciens d'une de nos grandes villes qui prétendaient que, parce qu'ils pouvaient se suffire, qu'ils ne recevaient et ne demandaient rien, ils étaient libres de faire ce qui leur plaisait, et n'avaient de compte à rendre à personne. C'était fort mal raisonner; car nos édifices appartiennent à la France entière, et il est de son honneur de les conserver intacts. On n'y pourrait rien toucher ni rien changer, pour ce qui est des parties notables, sans être responsable des suites. Non, il ne sera jamais vrai qu'un conseil de fabrique puisse tout ordonner, disposer de tout sans contrôle. Car, cette maxime une fois reconnue, que ne verrait-on pas? et à quoi ne seraient pas exposés nos plus beaux monuments, livrés qu'ils seraient à des gens incapables d'en apprécier toutes les beautés? C'est donc bien justement que des comités ont été établis pour juger les questions, pour donner des avis, redresser les erreurs, éclairer l'ignorance de plusieurs; et l'administration supérieure, dans l'intérêt de l'art et du goût, ne peut mieux faire que de les encourager et leur prêter son appui.

Mais je m'étonne que personne n'ait encore rien dit de certaine grande église dans une de nos capitales que je me dispense de nommer, laquelle église conserve ses clochers, sa noble façade et ses formes magnifiques, n'a été mutilée ni au dehors ni au dedans, qui serait encore une église si on le voulait, et qu'on a transformée, disons le mot, *en marché aux cochons*. A cette vue, je fus, je l'avoue, saisi d'horreur, et je reculai au moment où j'allais entrer. On a cependant de l'esprit en cette ville, et les gens y sont fiers de cette réputation: mieux vaudrait en avoir un peu moins et sentir les convenances, le respect qui sont dûs à ce qui porte un caractère religieux. Par là on se serait épargné un acte de barbarie qui est, je crois, sans exemple. Un étranger, chemin faisant, passe devant cette église et veut la voir, croyant y trouver ce que l'on cherche dans la maison de Dieu, sainteté et honnête compagnie; pas du tout, ce sont des pourceaux. Toute l'archéologie devrait s'élever contre cet abus monstrueux.

« Autres observations sur les *inventaires* que l'on m'a fournis. J'y vois peu d'objets rares et curieux. Il existe cependant des pièces dont on aurait dû faire mention; tels sont par exemple, de beaux vases peints qui se voient dans maintes églises, des croix processionnelles, vénérables par leur antiquité, des coupes, des fonts baptismaux, un vieil encensoir de cuivre de fort bon goût, dont un orfèvre de Paris est venu, dit-on, prendre le dessin pour le reproduire dans son atelier. Pourquoi n'a-t-on rien dit d'un lustre magnifique en bronze doré, dont M. le baron de Marivault a gratifié sa paroisse, et qui a fait partie du mobilier d'un château royal habité par les Dames de France, filles de Louis XV? On n'a pas dû manquer d'insérer au registre le nom de l'illustre bienfaiteur; cet acte de munificence peut trouver des imitateurs. On doit avoir le même soin pour rappeler les sacrifices généreux de quelques communes qui enrichissent leurs églises d'ornements, de bons tableaux, de vases sacrés et d'autres effets de prix. Il s'en trouve même qui font restaurer des autels, les fournissent de chandeliers et de tabernacles, qui y ajoutent la dénonce d'un lutrin, d'autres d'une boiserie dans le chœur et d'une chaire à prêcher. On ne peut faire un plus digne emploi de ses revenus.

« Dans les *inventaires*, on n'a pas parlé des cloches, qui sont cependant une partie très intéressante du mobilier. Il en fallait dire le nombre, le poids, le millésime, le nom des parrains, faire mention de celles qui sont hors d'usage. On aurait dit humblement, si on se trouvait dans ce cas: *Nous n'avons qu'une cloche, et elle est cassée.* Cet aveu est pénible à faire, mais à qui la faute? C'est peut-être une exagération; mais je ne puis me défendre de la pensée qu'un peuple qui n'a point de cloches a aussi peu de religion. Ce n'est pas, je le sais, qu'il faille, à la rigueur, juger par le plus ou moins grand nombre de cloches de la

Digitized by Google

foi des habitants; mais outre elles ne laissent pas de faire honneur à un pays; et le pis de tout est de n'en point avoir, et de ne plus entendre leur sainte et douce harmonie. A cet égard, par où commença la révolution, ce terrible fléau qui a étendu si loin ses fureurs? par le bris des cloches. Ceux qui en furent les témoins peuvent encore s'en souvenir. On les précipitait du haut des clochers en poussant mille cris, en vomissant mille imprécations, ou bien on les rompait avec des barres de fer, en proférant d'horribles blasphèmes. Sous des coups redoublés, ces vases vénérables et saints, qui sont aussi des créatures de Dieu, et destinés à attirer sur nous ses bénédictions, par-là même rendre le dernier soupir; et dès lors cessait, hélas! le concert de louanges qui avait retenti si longtemps dans une contrée à la gloire de l'Eternel. Enfin c'était comme un deuil, une mort comme un bris universel qui en présageait bien d'autres; les anges étaient condamnés au silence; on n'entendait plus que les démons!

« Les *inventaires* auraient donc parlé des cloches, et on aurait pu y joindre une foule d'observations qui auraient servi de base à un travail plus étendu que j'ai conseillé à mes chers collaborateurs pour leur propre instruction et celle de leurs successeurs. Chacun y aurait mis son goût, son génie, prenant pour modèles les rapports pleins de sagesse et de précision qui nous sont transmis par le *Comité central* d'archéologie, et qui ne sauraient être trop étudiés et trop connus, rien n'étant plus propre à nous inspirer de l'estime pour un art qui a pour but la conservation et l'ornement de nos saints temples, dont on se fait gloire partout, et qui donnent à nos villes tant de relief.

« Quel est, en effet, le premier objet que nos yeux vont chercher et qui fixe notre attention en arrivant dans un pays? Qu'y veut-on voir d'abord? C'est l'église. Où est l'église? dit-on ordinairement. Ayez-vous une belle église, et si tout y est riche, décent, *propre* tout au moins; si, elle se distingue par sa grandeur et ses ornements, par ses belles proportions, si elle est, comme elle doit l'être, l'édifice le plus imposant, on en est touché et édifié, on en conçoit une bonne idée des habitants. Voyez Reims, voyez Amiens, Chartres, Troyes, Abbeville, Saint-Vulfrand, etc., voire telles églises de village qui mériteraient d'être nommées. J'insiste sur ce point de la propreté, parce que j'en sens toute l'importance et qu'il est souvent négligé. Oui, qu'une *église propre* me paraît belle! Je la préfère de beaucoup à une autre qui serait plus riche, et qui n'aurait pour elle que son grand air, ses grands arceaux et ses voûtes élevées, mais où l'on ne verrait que saletés et poussière.

« Quelle différence entre les époques! Cependant au temps de nos pères, on savait aussi ce que c'est qu'être généreux. Fallait-il bâtir une église, chacun se pressait, délibérait, s'estimait heureux et très honoré de rendre quelques services en personne. De hauts et puissants seigneurs et de grandes dames, des enfants et de jeunes filles délicates, ne rougissaient pas de mettre, selon leur force et leur capacité, la main à l'ouvrage. De là les belles églises que nous admirons, et pour lesquels on semble disposé à faire des sacrifices. C'est à quoi nous invitent, avec beaucoup de raison, nos *Comités d'archéologie*, où siègent tant d'honorables personnes, d'hommes éclairés et pieux, amis des arts, et qui savent combien celui-ci peut contribuer, non seulement à la conservation des monuments, mais à celle de la religion et de la morale publique, il est juste de les écouter et de mettre à profit leurs sages conseils. Quel honneur c'est pour un pays, je ne puis trop le dire, que d'avoir une belle église, de belles cloches, de beaux ornements, une belle sacristie, des offices bien faits (1)! C'est là qu'il est permis d'avoir de l'ambition et de rivaliser avec des voisins. Cela tourne à la

(1) Que la procession de Reims était belle l'autre jour, *Fête de l'Assomption*! tout y brillait d'or, tout y ressemblait de beauté. Une foule innombrable, dix mille hommes et peut-être plus, y étaient accourus. Les cérémonies s'y faisaient, comme toujours, avec un appareil imposant et avec une grande majesté. Partout un recueillement profond. Chacun était pénétré. Oh! le beau spectacle que celui d'une ville entière, d'un peuple venu pour rendre à Dieu ses dévots et de solennels hommages! Que l'on aime à se faire grand lui-même en louant le vrai! Ce sont là de belles journées, honorables pour une ville,

gloire de Dieu et montre le bon esprit, le bon sens d'une population. Et si l'on osait après cela parler d'autres intérêts, de l'intérêt fiscal, qui est tant à la mode aujourd'hui, on dirait que cela *fait aller le commerce*, est favorable aux arts et à l'industrie. Ne sont-ce pas les églises qui firent autrefois la réputation des villes? C'est de la religion que nous sont venus tous les biens; qu'on ne l'oublie point : ce serait être ingrat. »

Comme le complément naturel de ces nobles paroles écrites par Mgr l'évêque de Chalons, nous donnons l'article suivant de M. le comte de L. de Melet:

« On doit se féliciter d'autant plus du mouvement, qu'il paraît accuser tout à la fois, comme cause et comme effet, un retour vers les idées religieuses, les seules qui puissent, après tant d'oscillations, rendre au pays le repos. Il n'est peut-être pas aujourd'hui un département dans lequel ne se trouve un centre de travaux archéologiques; de tous côtés l'on décrit et l'on dessine les monuments; mieux que cela, on les répare, et le gouvernement dépense des sommes considérables pour la consolidation et la restauration de nos antiques édifices. Rien de plus digne d'éloges, sans aucun doute. Mais puisque j'ai prononcé le mot de *restauration*, qu'il me soit permis ici de dire toute ma pensée.

« Arrêter des destructions et conjurer des ruines, est une chose d'une indispensable nécessité; et qui demande l'expérience et de l'acquit : mais *restaurer* c'est-à-dire refaire ce qui a disparu, ce que le temps a détruit, ce que la main de l'homme a détruit, ceci est une opération si difficile, et qui suppose tant d'étude, que mieux vaut laisser les œuvres du moyen âge dans l'état incomplet où les siècles nous les ont transmises, que de les soumettre à de prétendues restaurations, qui les transforment, et qui, tout en faisant à leur mérite, ne font qu'accuser notre ignorance des bases d'après lesquelles on travaillait autrefois. Nous voyons beaucoup d'architectes chargés de remettre à neuf des monuments d'une plus ou moins grande importance; mais dans le nombre, combien en pourrions-nous citer qu'il faut compter qui soient de véritables archéologues? Combien qui, depuis longues années, aient fait une étude approfondie des règles architectoniques du moyen âge? Combien qui se soient identifiés avec les formes ornementales par siècle, et dans chaque siècle, par province? Combien qui se soient familiarisés avec les mythes chrétiens, avec les convenances liturgiques, avec les symboles et les signes conventionnels adoptés dans ces temps déjà si éloignés. Nous le disons avec regret, mais avec conviction, le nombre de ces archéologues est infiniment rare : encore quelques années, et il s'en rencontrera davantage. Il se forme en ce moment une école nouvelle, école ayant rompu avec les traditions des précédentes années, et qui, sans proscrire tout ce qui est grec et romain, saura néanmoins s'affranchir d'un engouement exclusif pour les produits de l'antiquité païenne : encore quelques années, et cette nouvelle école, nourrie des éléments que nous a légués le moyen âge, nous fournira des architectes, des sculpteurs, des peintres, des ornementistes chrétiens. Faisons, en attendant, des vœux pour que nos monuments religieux ne soient pas victimes de l'inexpérience des mains auxquelles souvent leur restauration peut être confiée.

« Dans toute restauration d'édifice, il faut distinguer deux choses : l'esprit dans lequel elle est conçue, et les matériaux avec lesquels on l'exécute.

« Etre dans l'esprit d'une restauration, c'est se pénétrer des exigences du style dans lequel on doit travailler, et ne pas s'en écarter d'une ligne; c'est s'identifier tellement avec les principes en faveur à l'époque qu'on se propose de rappeler, qu'on ne puisse en aucune manière, basarder de contre-sens architectural. Or, s'il n'est pas toujours très-difficile de se conformer à de grandes règles de structure, il n'en est pas de même quand il s'agit de détails, quand il faut restituer des parties accessoires qui manquent, rajuster des verrières, suppléer ou recompléter des statues. Peut-être ne faut-il pas de profondes études pour respecter les bases : mais rester fidèle quand il s'agit d'attributs, de costumes, de traditions légendaires; rester fidèle, dis-je, à des usages qui ont pu se modifier de siècle à siècle, voilà ce qu'il n'est pas aisé d'atteindre, si l'on n'a fait de longues et consciencieuses comparaisons sur un grand nombre d'objets et

Digitized by Google

dans bien des lieux divers; et pourtant toutes ces données sont nécessaires pour ne pas restaurer un monument d'une manière qui fasse cent fois regretter qu'on ne l'ait pas laissé dans l'état où l'ont transmis les siècles. En fait de restaurations, bornons-nous donc au rôle de copistes, quelque souffrance qu'en puisse éprouver l'amour-propre. Cherchons les plus beaux types parmi les édifices de l'époque de celui que nous voulons reconstituer, et reproduisons-les servilement, sans y rien mettre du nôtre. Respectons les plis des vêtements, les attitudes, l'idéal des physionomies; recourons à la même ornementation pour rehausser nos grandes lignes; employons les mêmes arcs-boutants pour couronner nos absides, et contrebuter la poussée de nos voûtes. Nous n'aurons point inventé, mais nous aurons agi avec conscience, et nous serons dans le vrai.

« Si de l'essence de la restauration, nous passons à l'emploi des matériaux, je me bornerai à faire observer qu'il faut, autant que possible, les choisir de même nature que ceux qui existent dans les parties de l'édifice analogues à celles que l'on restaure; rien n'est plus choquant que de voir juxta-posées ou symétriquement placées des pierres différentes par leur finesse et leur grain. S'il s'agit de ces nombreuses statuettes refouillées avec tant de délicatesse et de patience, qui décorent à profusion nos vieilles églises, mieux vaut les laisser mutilées que de les rajuster au moyen de ces mastics moulés qui n'accusent que des contours pâles et sans vie, et qui, du reste, ont le désavantage de se durcir tellement en séchant, qu'ils emportent la pierre même à laquelle on les avait soudés. L'on doit également dans l'emploi de la couleur, se conformer au coloris et au faire des peintres qui ont primitivement composé les fresques et les vitraux.

« Je terminerai cet article, en rappelant invariablement à la pratique de cet axiome qui doit servir de guide dans toute réparation ou restauration, axiome que ne cesse de proclamer le Comité historique des arts et monuments :

« *En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas il ne faut supprimer.* »

NOUVELLES DIVERSES.

*** Demain, jeudi, Mlle Hugot remplira la partie de chant au deuxième concert donné au bénéfice des pauvres.

*** Deux demi-bourses sont maintenant vacantes au collége royal de Laval. Les personnes qui penseraient avoir des droits à l'obtention de ces bourses, sont invitées à adresser leurs demandes au conseil municipal de la ville.

*** Le 9 de ce mois, un incendie qu'on attribue à l'imprudence d'enfans, a détruit un bâtiment rempli de paille et de foin, au village de Bray, commune de la Dorée. La perte est évaluée à près de 1,300 francs.

*** M. l'abbé Foureau, curé de Louzes près Mamers (Sarthe), vient de mourir dans la force de l'âge.

*** Le 29 novembre dernier, M. Fournier, avocat-avoué à Château-Gontier, a été élu membre du conseil général du canton de Cossé-le-Vivien.

*** Un envoi de nombreux arbustes du jardin du Roi a été fait à M. le maire de Château-Gontier, pour les besoins du jardin public du Bout-du-Monde.

MISSION D'ARGENTRÉ.

LETTRE AU RÉDACTEUR.

MONSIEUR,

La mission d'Argentré, ouverte le dimanche 19 novembre a été terminée lundi 11 du courant. Ignorant si vous avez des renseignemens à ce sujet, je vous transmets ceux que j'ai obtenus sur les lieux. L'abbé ***, aidé d'un de ses confrères, annonçait la parole de Dieu deux fois par jour, le matin à sept heures et le soir à cinq heures. Le mauvais temps qui a régné constamment pendant la première semaine, l'obscurité de la nuit, le mauvais état des chemins, rien n'arrêtait l'empressement des habitans de la campagne à venir profiter des grâces de la mission. Aussi les fruits ont été abondans. Six prêtres suffisaient à peine à la foule qui assiégeait les confessionnaux, depuis longtemps avant le jour jusqu'à dix et onze heures du soir. Des hommes qui vivaient éloignés des Sacremens depuis bien des années ont été entraînés dès les premiers jours par l'élan général. D'autres ont résisté pendant quelque temps; puis sont venus se jeter aux pieds des missionnaires, avouant qu'ils ne pouvaient plus supporter le trouble qui s'était emparé d'eux et qui leur faisait perdre le sommeil. Les habitans du bourg rivalisaient de zèle avec ceux de la campagne. Par leurs soins l'église a été parfaitement décorée, de brillantes illuminations l'éclairaient aux saluts solennels. La plantation de la croix, qui a eu lieu le jour de la fête de la Conception, s'est faite avec un ordre, une piété et une pompe vraiment admirables. Deux à trois cents hommes s'étaient présentés pour porter la croix longue de 48 pieds, depuis le lieu où elle avait été déposée, au milieu des allées d'Hauterive, jusques dans l'ancien cimetière où elle a été plantée. Ils étaient divisés par bandes de cinquante, qui se relevaient alternativement sous des arcs de triomphe élevés de distance en distance. La croix arrivée à sa destination, au milieu des chants mille fois répétés de *Vive Jésus, vive sa croix*, l'abbé L*** a adressé un éloquent discours sur le triomphe de la Croix à la foule qui se pressait autour de la chaire élevée en plein air au milieu du cimetière. On versait des larmes d'attendrissement et d'admiration. Les cérémonies qui avaient précédé celle-ci, celles qui l'ont suivie encore, quoique moins éclatantes, n'ont pas été moins belles, ni moins touchantes. L'amende honorable prononcée par M. le curé, la prise de l'habit de la Vierge par un millier de personnes, la confirmation donnée par Mgr l'évêque du Mans le lendemain de la clôture de la mission à une foule de personnes de tout âge, les deux communions générales qui ont réuni 540 hommes et environ 680 femmes au banquet sacré, toutes ces cérémonies ont porté une douce joie dans le cœur des personnes pieuses témoins de ce beau triomphe de la religion sur les âmes simples de nos bons habitans des campagnes, chez qui la foi peut bien sommeiller, mais n'attend qu'une occasion pour se réveiller plus vive et plus ardente. En définitive, le zèle avec lequel M. le curé a préparé ses paroissiens à la grande grâce de la mission et le dévouement sublime des missionnaires ont été payés au centuple; les ardentes prières adressées au ciel pour le succès de cette œuvre évangélique ont été pleinement exaucées. On a vu une paroisse toute entière (car les exceptions sont si rares qu'on peut ne pas en tenir compte) se jeter à la voix de ces nouveaux apôtres, et promettre de marcher désormais avec persévérance dans les saintes voies du christianisme. Je sens, Monsieur, que je m'anime en vous racontant un événement qui m'a pénétré de joie et d'admiration; mais veuillez croire que cette lettre, écrite au milieu de l'embarras de mes affaires, n'est point destinée à être insérée textuellement dans votre Mémorial. Je n'ai voulu que vous donner des renseignemens, dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos.

E.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(Voir les n°s 10, 11, 13, 15, 16, 17 et 19).

CHAPITRE IV.

ETAT DE LA PAROISSE DE LAVAL JUSQU'A LA MOITIÉ DU DOUZIÈME SIÈCLE. — LES ÉGLISES DE PRIX ET DE LA TRINITÉ A CETTE ÉPOQUE.

(Suite).

V.

« Universis Sanctæ Dei Ecclesiæ ad quorum presentiam presentis paginæ veritas pervenerit, notum fieri volo quod ego Guido Lavallensis Dominus quintus, Dei tactus amore, et deprecatione Ursionis abbatis Beati Petri Culturensis ecclesiæ, eleemosynam quam antecessores mei ejusdem ecclesiæ monachis, pro salute animarum suarum, apud Lavallem contulerant, consilio hominum et amicorum meorum, eis confirmando ampliavi, tali tamen conditione ut semper in ecclesiâ Sanctæ Trinitatis quatuor fratres sacerdotes habeantur; tres ubicumque jamdictæ ecclesiæ Abbas assumere voluerit, quartus verò de Alversis, ita ut de eâdem domo tantum, per providentiam Abbatis, accipiatur, quantum eidem monacho ad victum et vestitum sufficere possit. Si verò aliquis eorum se, quod absit, inhonestè habuerit, inde removeatur, et alius, consilio meo, loco illius subrogetur. Si autem, auxilio et consilio apud barones meos impetrare potuerint ut, de eleemosynis eorum quæ de meo feodo sunt, fratribus apud Lavallem manentibus aliqua impertiantur, benignè concedo; et tam eos quam omnes res eorum in protectione et defensione meâ et heredum meorum omninò recipere dispono. Insuper etiam concedo eis et confirmo quod canonici, tempore meo et heredum meorum, nunquam ibi habeantur; neque ab aliquâ personâ monachi aliquam molestiam vel calumniam patiantur. Concedo etiam ut si idem locus, auctore Deo, ita plurimis possessionibus ampliatus fuerit ut numerus fratrum ibi augeri possit, in arbitrio

Digitized by Google

et potestate Abbatis sit. Ut autem hæc bene facti nostri largitio firmiter permaneret, presentem cartulam sigilli mei attestatione corroborari precepi. Actum est autem hoc, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo octavo, in castro Lavallensi, in ecclesia Sancte Trinitatis, regnante nobilissimo rege Henrico, eodem scilicet anno quo dedicata est Beati Juliani Cenomanensis episcopi ecclesia, sub presentia et testimonio domini Ursionis abbatis, Helmandi Solismensis prioris, Willelmi prepositi domini Guidonis de Lavalle, et multorum aliorum.»

« A tous les membres de la Sainte-Eglise qui auront connaissance des présentes lettres, moi Gui, seigneur de Laval, cinquième du nom, fais savoir que, pour l'amour de Dieu, et à la prière d'Ursion abbé de Saint-Pierre de la Couture, j'ai, de l'avis de mes vassaux et amis, confirmé et augmenté par bienveillance, l'aumône que mes prédécesseurs faisaient à Laval aux moines de ladite abbaye, pour le salut de leurs âmes. Toutefois j'y mets cette condition qu'il y aura toujours dans l'église de la Trinité quatre religieux prêtres, trois desquels pourront être pris par l'abbé où il lui plaira, mais le quatrième devra être du prieuré d'Auvers, de telle sorte, que, par les soins de l'abbé, ledit prieuré d'Auvers fournisse ce qui sera nécessaire pour la nourriture et l'entretien de ce religieux. S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'un de ces moines eût une conduite peu honnête, on le renverra et un autre sera mis en sa place, après qu'on m'aura consulté. Si, par leur crédit ou leurs services auprès de mes barons, ils pouvaient obtenir pour les moines qui sont à Laval, quelques libéralités provenant de mon fief, j'y consens volontiers, et je déclare les prendre sous ma défense et ma protection, eux et tout ce qui leur appartient. En outre, je leur promets et leur affirme que ni pendant ma vie, ni sous mes successeurs, il ne sera point établi de chanoines dans cette église, et que nous ne permettrons point que les religieux souffrent de la part de personne, ni injures, ni mauvais traitements. Dans le cas aussi où, avec la grâce de Dieu, les propriétés de cette maison s'accroîtraient de manière à ce qu'on pût augmenter le nombre des religieux, Je consens à ce que l'abbé le fasse comme il le jugera à propos. Et afin que cette libéralité de ma part soit ferme et stable, j'ai ordonné que ces lettres fussent munies de mon sceau. Fait à Laval, dans l'église de la Sainte-Trinité, l'an onze cent cinquante-huit de l'Incarnation de Notre-Seigneur, sous le règne du très-illustre roi Henri, l'année même où a été dédiée l'église de Saint-Julien évêque du Mans, en présence et sous l'attestation

Digitized by Google

d'Ursion abbé, de Helmand prieur de Solesmes, de Guillaume intendant du seigneur Gui de Laval, et de plusieurs autres.

Le contexte de cette convention entre Gui et Ursion est si clair, qu'il serait superflu d'en analyser les dispositions; bornons-nous à quelques observations.

C'est probablement d'après cette charte que Le Corvaisier et Le Blanc de la Vignolle s'étaient persuadés que le prieuré de Prix avait été fondé en 1158; ils croyaient apparemment que les arrangemens pris pour la Trinité devaient avoir été accompagnés de conventions faites pour Prix. Mais tout au contraire, s'il en eût été arrêté en même temps pour les deux églises, c'était le cas de les consigner dans un seul acte, puisque les parties étaient les mêmes. On n'était pas encore prodigue d'écritures à cette époque. Du reste nous avons vu par la charte II ci-dessus que dès le temps de Hugues de Saint-Calais, mort au plus tard en 1144, il y avait déjà un prieur à Prix.

Les dispositions faites par Gui et Ursion ne changeaient rien à la destination de la Trinité, et ne lui conféraient aucun droit ressemblant à ceux d'une église paroissiale. Gui, en promettant de continuer les libéralités de ses prédécesseurs, paraît vouloir s'assurer que l'abbaye entretiendra à la Trinité le nombre de religieux nécessaire pour que le service divin s'y fasse convenablement. On voit qu'il parle en maître, plutôt qu'en simple fondateur; et cette promesse de ne point mettre de chanoines dans l'église, prouve qu'il se considérait comme propriétaire de la Trinité, comme en ayant la libre disposition, comme l'ayant jusqu'alors prêtée plutôt que donnée à la Couture. Toutes ces circonstances viennent parfaitement à l'appui de ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, que les habitans de Laval n'avaient été pour rien, comme corps ou comme communauté, dans la fondation de cette église.

Une chose digne de remarque, c'est cette clause portant que, des quatre moines destinés à desservir la Trinité, il y en a un qui sera tiré du prieuré d'Auvers-le-Hamon, autre *membre* de la Couture, lequel moine sera nourri et vêtu aux frais du prieuré. Cette disposition constate l'existence de rapports entre les Sires de Laval et le monastère d'Auvers, et vient à l'appui de ce que nos chroniqueurs

Digitized by Google

lavallois, et entre autres Bourjolly, prétendent qu'il fut fondé par Gui II de Laval et par Hamon son fils, tandis que Le Corvaisier, Bondonnet, D. Briant et D. Colomb, attribuent cette fondation à Gui d'Avoise, ainsi qu'à ses fils Jean et Amon ou Aymon ses fils.

La contradiction qui existe sur ce point entre les écrivains de Laval et ceux du Mans, pourrait bien n'être qu'apparente. En d'autres termes il nous semble assez probable que Gui seigneur de Laval et Gui seigneur d'Avoise étaient le même individu possédant à la fois les deux seigneuries. A cette époque les noms de famille n'étaient point encore établis régulièrement comme ils le furent plus tard. La fondation d'Auvers remonte au temps d'Hugues Capet, et c'est justement alors que les seigneurs commencèrent à joindre à leurs noms l'indication de leurs fiefs, comme énonciation de leurs droits et qualités, plutôt que comme noms propres, ainsi que le font encore les évêques qui ont conservé l'usage primitif. Ce fut plus tard seulement que les noms des fiefs se perpétuèrent dans les familles et passèrent à des individus qui n'étaient plus possesseurs de ces fiefs.

Il n'est donc pas étonnant qu'à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième, le seigneur de plusieurs domaines prît le titre de celui dans lequel, ou à l'occasion duquel, il faisait un acte. Ainsi Gui, que nous croyons avoir été à la fois seigneur d'Avoise et de Laval, faisant aux moines de la Couture, établis à Auvers, donation de propriétés dépendant du premier de ces fiefs, devait prendre la qualité de seigneur d'Avoise; tandis que, quand il était à Laval, et faisait quelque acte relatif à ce dernier domaine, il devait simplement se qualifier seigneur de Laval.

Voici quelques particularités qui concourent à établir l'identité entre Gui d'Avoise et Gui de Laval.

1° Selon les historiens des évêques du Mans, Gui d'Avoise avait pour fils Jean et Amon ou Aymon, dont le nom s'est aussi écrit Hamon, comme le prouve le nom d'Auvers-le-Hamon. Il les fit intervenir tous les deux, lorsqu'ils étaient encore enfans, et cela selon l'usage du temps, dans une ratification solennelle qui est citée par les écrivains que nous venons de nommer. Gui de Laval avait

Digitized by Google

aussi deux fils nommés Jean et Hamon. Ce dernier est désigné par les écrivains de Laval comme ayant concouru à la donation. Jean se fit moine à l'abbaye de Marmoutiers.

2° Les auteurs qui attribuent la fondation à Gui d'Avoise donnent des détails sur la ratification qui en fut faite par ses fils, et citent les noms de dix des témoins de cet acte. Or dans ce nombre, il y a trois vassaux du seigneur de Laval, savoir Adolphe de Vaiges, Robert d'Entrammes et Guillaume d'Antenaise.

3° Les écrivains de Laval assignent à la fondation la date de 1002, tandis que ceux du Mans, sans désigner l'année, la reportent plus haut, puisqu'ils mettent la ratification par les enfans sous l'épiscopat de Sigenfroy, mort en 995. Nos auteurs ont pu se tromper sur la date; mais aussi il est possible qu'ils aient parlé d'après quelque nouvelle ratification que Gui aurait fait faire par son fils Hamon, parvenu à l'âge de raison, après que Jean fut entré à Marmoutiers. Ceci expliquerait pourquoi ils ne désignent pas ce dernier comme ayant concouru à la donation, quoiqu'on l'y eût fait figurer dans son bas âge.

4° Enfin nos seigneurs ont eu longtemps des rapports avec Auvers. Dans une charte qui est probablement du douzième siècle, on voit un Gui de Laval consentir à une donation en faveur de la Couture. C'est Hubert de Boz qui s'en rend garant et caution, et les deux seuls témoins nommés sont *Brunus* et *Robert d'Auvers*.

Incessamment le chapitre cinquième.

Digitized by Google

27 DÉCEMBRE 1843. 5e ANNEE. N° 21.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causis.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

ANCIEN ÉVÊCHÉ DE JUBLAINS.

VI.

(Voir le Mémorial des 3 août 1842, 11 janvier, 8 février, 15 mars et 25 octobre 1843).

Étude sur la notice des métropoles et cités de la Gaule de l'époque de l'empereur Honorius. — Listes des diocèses de l'Église de France jusqu'au treizième siècle. — Mention de l'Évêché des Diablintes sur ces listes. — Autorités modernes.

On nous demande les preuves du caractère ecclésiastique ou épiscopal de la notice des métropoles et cités qui nous est restée de l'époque de l'empereur Honorius.

Ces preuves ne sont inscrites ou recueillies nulle part à notre connaissance. Les critiques les supposent et aucun ne les présente. La raison en est simple : c'est que la notice fut toujours ainsi envisagée sans contestation.

Digitized by Google

Nous interprétons la notice au dix-neuvième siècle comme l'interprétaient avant nous les auteurs du Gallia Christiana, les Bollandistes, les auteurs des collections des conciles de France, les savants et les critiques depuis la renaissance des lettres, et ces auteurs en pensaient en leur tems ce qu'en pensait avant eux le corps entier de l'Église de France; car par une coutume non interrompue remontant du treizième siècle au cinquième, l'Église de France s'était servie de cette même notice comme base et thème invariable des divers tableaux ou nomenclatures de diocèses qui sont venus jusqu'à nous.

C'est ainsi par une tradition constante, publique et appuyée sur des monuments, que la notice nous est parvenue avec le caractère ecclésiastique qui n'a jamais cessé de lui être attaché depuis son origine. Dans de pareilles circonstances toute preuve particulière est superflue, la tradition est la meilleure preuve.

Notre tache va être de rechercher et de faire voir les fils de cette tradition. Cette tache nous paraît facile, il nous suffira de comparer avec l'histoire les renseignemens fournis par les nombreux exemplaires de la notice.

Les diverses copies de la notice offrent de grandes variantes; on les a souvent attribuées soit à l'ignorance soit à la fraude: en y faisant attention on voit au contraire que ces variations présentent une suite de documens précieux. Ce sont pour la plupart des additions successivement faites au travail primitif.

Le nombre des cités inscrites aux diverses listes varie de cent vingt à cent quarante-deux. On est d'accord à ne reconnaître pour le travail primitif de l'an 400 que les cent vingt noms qui se rencontrent sur toutes les listes, les vingt-deux autres présentent des additions dont il est facile à l'aide de l'histoire d'indiquer les époques, ce sont autant de diocèses érigés en diverses provinces ecclesiastiques de la Gaule dans des tems postérieurs à l'an 400. Tel est le système non de la notice d'Honorius seulement, mais de toute la suite des notices ou des nomenclatures rédigées à différentes époques depuis le cinquième siècle jusqu'au treiziéme, calquées sur la notice de l'an 400, s'en servant comme de base et de thème invariable, et connues généralement sous le même nom commun de notice d'Honorius.

Digitized by Google

Nous croirons avoir suffisamment répondu à la demande qui nous est faite si, malgré la faiblesse des ressources ou des moyens à notre disposition, nous prouvons: 1° Que dès l'origine la notice fut reconnue pour un tableau ecclésiastique; 2° Que du cinquième au treizième siècle elle ne cessa de servir de base pour toutes les nomenclatures diocésaines ou épiscopales dont le souvenir est venu jusqu'à nous; 3° enfin, Que si depuis le treizième siècle les tableaux ecclésiastiques ont été établis sur des bases nouvelles plus appropriées aux tems, jamais cependant on n'a révoqué en doute le caractère ecclésiastique de la nomenclature primitive.

La notice telle qu'elle nous est parvenue avec ses copies sans nombre, ses variantes et ses additions multipliées porte en elle-même un témoignage irrécusable qu'elle fut dès l'origine reconnue pour un tableau ecclésiastique ou épiscopal.

Son intitulé est le plus communément: NOTITIA PROVINCIARUM ET CIVITATUM GALLIÆ HONORII AUGUSTI, UT VIDETUR, TEMPORIBUS CONDITA. Ce titre peut s'appliquer également à une nomenclature ecclésiastique ou civile. Le mot *Castrum* employé à diverses fois dans le corps du tableau avait fait conclure à une rédaction d'abord civile ou politique; cette difficulté a été résolue et nous verrons en parlant du rang assigné à la cité d'Arles qu'il y a de fortes présomptions au contraire pour que la première rédaction de ce travail ait eu lieu dans un but ecclésiastique. Mais cette recherche serait sans intérêt et nous croirons avoir rempli le cadre qui nous est présenté en faisant voir que dès le tems de son origine cette nomenclature servit de tableau ecclésiastique et qu'à aucune époque elle ne cessa d'être reconnue pour une Notice épiscopale.

Tout le monde est d'accord sur l'époque de la rédaction première de cette notice. En 380 la Gaule ne comptait encore que quinze provinces et en 406 les barbares l'envahissaient pour ne plus la quitter. La notice qui reconnait dix-sept provinces est donc postérieure à l'année 380 et antérieure à l'année 406.

Il résulte de cette observation que la Notice, rédigée au moment même de la chute de l'empire dans la Gaule, fut sous le rapport civil et politique une œuvre morte dès en naissant. Sous ce double rapport elle serait comparable à un tableau de l'ancienne division de la France supposé

Digitized by Google

écrit la veille de la révolution qui bouleversa cette division. Il est visible qu'un semblable tableau une fois rédigé n'admet plus de variantes, il ne peut ni augmenter ni diminuer. Les copies en sont peu nombreuses comme de tout ce qui ne possède qu'un intérêt de recherches historiques; en peu de tems ce travail tombe complètement dans l'oubli et si les siècles suivants en ont connaissance, ce n'est que sur un petit nombre d'exemplaires échappés comme par hazard aux ravages du tems, souvent sur un exemplaire unique, ainsi qu'il est arrivé à la Notice des dignités de l'empire de la même époque et à l'Itinéraire retrouvé à Ausbourg par Peutinger.

Quelque fût donc le motif premier de la rédaction de la notice, le grand nombre de ses exemplaires, ses variantes et ses additions multipliées sont une preuve sans replique qu'elle acquit dès en naissant un intérêt tout autre que l'intérêt civil ou politique.

Cet intérêt fut l'intérêt religieux. Ce fut cet intérêt qui toujours vivant put seul faire multiplier les copies au point qu'il en existe un si grand nombre d'exemplaires encore aujourd'hui; ce fut cet intérêt qui se trouvant commun au corps entier de l'Église des Gaules, dans l'éloignement des localités et des tems fit entrer tant de variantes parmi les noms, dans leur ordre, leur orthographe et le mot d'explication qu'on y voit souvent ajouté; enfin ce fut ce même intérêt qui à la fois toujours ancien et toujours nouveau, fit ajouter tant de noms à la notice primitive à mesure des nouveaux sièges épiscopaux, sans permettre cependant la radiation des anciens dont le tems ou les révolutions successives avaient amené la ruine.

Qu'on se rappelle l'état de la Gaule pendant les invasions barbares. Tout était confusion et anarchie: une horde barbare triomphait un instant pour faire aussitôt place à une autre horde plus barbare encore; la force brutale était la seule puissance, le caprice ou la passion du moment, la seule loi. Cependant au milieu d'un pareil état de choses il existait encore un pouvoir régulier: refuge des vaincus, souvent en butte aux haines des vainqueurs, ce pouvoir unique ne cessa jamais d'être reconnu des uns et des autres; ce fut le pouvoir épiscopal. Ce pouvoir avait ses lois et ses réglements dont il tirait toute sa force, et l'histoire dépose à

Digitized by Google

chaque ligne du courage et de la persévérance qu'il mit à les défendre. Parmi ces lois et règlements figurait nécessairement en première ligne le titre de sa constitution originale, et ce titre ne fut autre que la liste des métropoles et cités antérieures aux invasions barbares, c'est-à-dire, la notice de l'an 400. Monument religieux, la notice était entre les mains des Évêques la pièce la plus précieuse, la grande charte de leur puissance, par la simple nomenclature qui s'y trouvait de leur nombre, de leurs territoires et du dégré hiérarchique qui leur appartenait.

Voilà pourquoi la notice obtint dès en naissant et conserva sans interruption pendant de longs siècles un intérêt d'actualité que l'on peut dire immense; voilà ce qui explique comment ce monument est parvenu jusqu'à nous par des copies si nombreuses, toutes se ressemblant et calquées les unes sur les autres pour le fond mais si variées pour les détails; voilà pourquoi enfin il est si difficile, si impossible aujourd'hui de reconnaître au milieu de toutes ces variantes quel fut le véritable travail original, la véritable notice primitive telle qu'elle dût être rédigée entre les années 380 et 406, et que cependant il est facile même aujourd'hui d'indiquer parmi ces variantes les additions successivement introduites dans la rédaction première, additions qui eurent pour objet unique de faire entrer au tableau les sièges épiscopaux érigés postérieurement à l'année 400.

Parmi les variantes que présentent les divers exemplaires de la notice, les unes viennent d'erreurs de copistes, telle est la séparation des noms *Carnutes* et *Autricum*, que l'on voit dans quelques copies comme si ces noms indiquaient deux cités différentes; d'autres nous offrent des énigmes que l'on n'a pu encore expliquer, tels sont le nom de Cianthum accolé à celui de la cité de Vannes, les noms de Carises, Aliud ou Adalia que l'on trouve souvent joints à celui de la cité des Diablintes. Ces variantes ne nous occuperont pas; nous ne parlerons que de celles dans lesquelles l'intention des copistes ou annotateurs successifs est facile à reconnaître. Elles sont de deux sortes: les unes ajoutent de nouvelles cités aux cités déjà inscrites, les autres ne font que joindre un mot d'explication au tableau ancien. Dans l'un et l'autre cas on va voir que ce travail des copistes ou annotateurs est exclusivement ecclésiastique et que le

Digitized by Google

bleau qu'ils copient en le retouchant n'a pas eu à leurs yeux un caractère différent.

A la fin du quatrième siècle l'Église des Gaules était entièrement constituée; elle était partagée en dix-sept provinces métropolitaines et, ainsi que nous l'avons dit, en cent vingt diocèses épiscopaux. (1) Ces nombres reçurent par la suite des tems quelquefois des diminutions, d'autrefois des accroissements. Les variantes de la notice rapportent ces derniers sans tenir compte des premières. La notice augmente de siècle en siècle mais elle ne diminue pas : le tableau original d'Honorius est un titre sacré dont il n'est permis de rien enlever; ce tableau admet les augmentations, il constate les nouvelles érections épiscopales dues aux conquêtes de la religion; il ne permet pas les retranchechements: toute diminution du nombre des sièges épiscopaux est un mal ou un malheur qu'il se refuse à consacrer.

Il y a même un genre d'augmentation que le tableau n'admet pas dans ses colonnes, c'est celui qui peut avoir lieu dans le nombre des provinces ecclésiastiques.

L'Érection d'un nouvel évêché répond aux besoins des populations; l'érection d'une nouvelle métropole n'est souvent qu'une faveur, un privilège accordé à une église particulière au-dessus des églises circonvoisines. La ville d'Arles avait dû à sa prééminence civile de jouir dès le tems d'Honorius des honneurs de métropole ecclésiastique et le Saint Siège avait confirmé cette prérogative : « *Metropolitanæ Arelatensium urbis vetus privilegium minimè derogandum*; » *Lettre du pape Zozyme.* Mais ce droit n'avait pu être admis sans contestation et les tableaux de l'Église Gal-

(1) La dissertation sur le pays des Diablintes récemment publiée au Mans demande: » Si vers l'an 401 ou 403 les cités de Lexoves, des Ossismes, des « Vénètes, des Rhedones, avaient des évêques particuliers? » Nous répondons sans hésiter: oui, il ne saurait s'élever de contestation à ce sujet. Que l'on se trompe lorsqu'on reporte l'origine d'un grand nombre de diocèses à l'époque des empereurs payens, nous en conviendrons facilement; l'Église des Gaules n'était guères alors que ce qu'est l'Église de nos jours dans les contrées asiatiques au-delà du Sund. Mais il n'en est pas moins vrai que nous trouvons l'Église des Gaules constituée régulièrement, c'est-à-dire, un métropolitain par province et un évêque par cité, dès aussitôt que la paix eût été assurée à l'Église par Constantin. En 400 Saint-Martin de Tours n'était plus : ce serait grandement se méprendre sur le caractère, le zèle et les talents de cet illustre pontife si l'on pensait qu'il eût laissé sans pasteurs un tiers, et en y joignant Jublains une moitié, de la province que l'érection de Tours en métropole confiait à sa vigilance.

Digitized by Google

licane se refusent pendant de longs siècles à l'enregistrer ; Arles n'y figure que comme simple cité ou simple évêché dans la dépendance de la métropole de Vienne, et, ce qui peut paraître singulier, elle n'obtient même pas le second rang dans la province, on ne la trouve jamais que pénultième ou antépénultième. Ce n'est que dans les copies de l'époque de Louis-le-Débonnaire que l'annotateur ajoute au nom de cette cité : « *Quæ nunc metropolis dicitur* » et il faut descendre jusqu'au treizième siècle, à la dernière des copies, à celle donnée par la chronique d'Auxerre, pour trouver la ville d'Arles formant une dix-huitième province de l'Église des Gaules.

Que l'on commence ici à remarquer que la ville d'Arles, métropole civile ou politique de toute la Gaule sous les derniers empereurs, fut sous les barbares la capitale du royaume de Bourgogne : comment donc expliquerait-on son absence sur toutes les notices comme métropole si ce n'était que ces notices parlent d'un autre ordre de choses, de l'ordre ecclésiastique, et que ce ne fut qu'après un tems fort long que l'Évêque d'Arles parvint à faire admettre sans contestation son titre de métropolitain obtenu par concession?

L'Église des Gaules étant de cent vingt diocèses à la fin du quatrième siècle, on pense généralement que cinq nouveaux sièges épiscopaux furent érigés pendant la durée du cinquième : Nevers, Maguelonne, depuis transféré à Montpellier, Agde, Aleth en Languedoc et Aost dans la Savoie: c'est l'époque où l'histoire ecclésiastique commence à faire mention de ces diocèses. Ces cinq noms ne figurant pas sur toutes les copies mais sur un grand nombre, on en conclut qu'ils n'existaient pas encore comme cités ou évêchés lors du travail primitif sous Honorius mais que leur érection fut très rapprochée de cette date; elle eut probablement lieu à une époque encore en partie romaine, sous Valentinien ou ses successeurs.

Ce sont donc cent vingt-cinq cités on cent vingt-cinq diocèses que nous présentent les notices à la clôture définitive de l'ère romaine entre les années 450 et 500. N'est-il pas visible que les noms ajoutés se trouvent ici en harmonie avec l'histoire ecclésiastique, tandis au contraire qu'ils n'ont aucun rapport quelconque avec les bouleversements civils

Digitized by Google

que nous présente l'histoire politique de cette époque. (2)

Le sixième siècle vit deux érections épiscopales dans la Gaule: Laon et Saint-Jean de Morienne; les rois Francs vouluront établir un diocèse à Melun vers 540 et un autre à Châteaudun vers 570 mais les évêques s'y opposèrent et ces projets n'eurent pas de suite; un petit territoire particulier nommé Arisinensis, auparavant de Rodez, fut aussi donné à un évêque sans troupeau vers l'an 575 et forma pendant un certain tems un petit diocèse séparé. Un seul de tous ces noms a pu trouver entrée dans les listes ou les copies de cette époque, celui de Morienne; c'est en même tems la seule addition d'origine non romaine que présentent les tableaux dans l'intérieur de la Gaule. Nous rechercherons plus tard les motifs de l'exclusion dont le diocèse de Laon fut frappé; ici nous remarquerons seulement que sur l'un des exemplaires, sur celui que nous appellerons Carlovingien à raison de sa date, le copiste ajoutant le diocèse de Morienne a soin de faire remarquer son origine, ce qui nous donne en même tems l'époque de cette addition. On y lit: *Civitas Morienna a Guntranno rege Burgundionum constructa.* Ce fut vers l'an 580 ou 588 et par les soins du roi Gontran que la ville de Morienne qu'il avait construite fut érigée en évêché.

Le septième siècle ne donna naissance à aucune érection nouvelle. A cette époque une extrême confusion se répand sur toute la surface de la Gaule; la barbarie renaît de toutes parts sous les rois dits fainéants, les Francs payens d'au-delà du Rhin, prennent toute l'influence sur les Francs chrétiens d'en deçà; les deux métropoles des bords du Rhin,

(2) Il ne faudrait cependant pas penser que ces érections épiscopales auraient eu lieu indépendamment de toute création de la cité civile; ces deux choses paraissent avoir été liées d'une manière indissoluble. A une époque où il n'existait plus qu'un seul pouvoir régulièrement reconnu et effectif celui de l'évêque, l'érection civile présentait un grand intérêt pour les peuples comme pour la puissance romaine exprimée si cette érection avait pour conséquence l'établissement épiscopal ou en était un préliminaire indispensable; il n'y a nul motif pour douter que les cinq villes que nous avons nommées, n'aient joui du plein exercice des droits de cité, tels que ces droits étaient alors compris, au moment où les magistrats, le clergé et le peuple réunis, élisaient ou seulement agréaient leur premier évêque et recevaient en lui le défenseur de ce qui leur restait de droits, le seul protecteur possible au milieu des calamités qui les entouraient, le seul médiateur entr'eux et la force brutale sous laquelle ils succombaient chaque jour.

Digitized by Google

Cologne et Mayence, n'ont plus de pasteurs et avec elles tombent un grand nombre d'évêchés. Aucune copie de la notice ne présente de traces de ces désordres; nous en avons dit la raison : la notice était le tableau typique de ce qui devait être et non le portrait mouvant des convulsions du moment: elle était destinée à présenter l'état normal de l'Église des Gaules auquel le clergé tendaittoujours à se rattacher, son objet était de conserver et par conséquent elle se refusait aux suppressions dues à la confusion et aux invasions de la barbarie.

A l'avènement de la seconde race des rois de France on eût pu voir le paganisme reprendre entièrement le dessus si la providence qui avait autrefois député Saint Rémi au roi Clovis, n'avait préparé dans Saint Boniface un apôtre à l'Allemagne. Boniface rétablit les anciennes provinces ecclésiastiques des deux Germanies en deçà du Rhin et, soit par lui-même soit par ses successeurs immédiats, il soumit à leurs métropoles tout le pays au-delà de ce fleuve depuis les bords du Weser au nord, jusqu'aux montagnes des Grisons confinant à l'Italie au midi. Il entrait dans l'esprit de la notice d'enregistrer toutes ces nouvelles conquêtes de la religion ; c'est ce qui eut lieu. Aussi voyons-nous que bien que le tableau originaire ne présentât pour la première Germanie que quatre cités: Mayence, Strasbourg, Spire et Worms et pour la seconde seulement deux: Cologne et Tongres, le tableau augmenté sous Charlemagne ou Louis-le-Débonnaire de tous les nouveaux diocèses épiscopaux de la haute Allemagne (3), en donne seize pour la première et six pour la seconde: Averstadt, Bade, Wurtzbourg, Ausbourg, Bamberg, Coire, etc....

C'est à cette dernière époque, celle de Louis-le-Débonnaire vers le milieu du neuvième siècle, que s'arrêtent les additions jointes au tableau, soit qu'il n'y eut plus d'érection nouvelle dans les pays soumis à l'Église Gallicane, soit plutôt

(3) L'église de Bavière avait eu une autre origine; elle avait reçu la foi de Rome directement par le ministère de Saint Corbinien français de naissance, que le pape avait d'abord député pour travailler à la restauration des églises de la Gaule, du temps de Charles Martel et de Pepin-le-Bref, et qu'il envoya ensuite comme missionnaire en Bavière. L'église de Bavière ne fit jamais partie de l'église Gallicane; celle de la Haute-Allemagne en fit partie par la dépendance où elle se trouva des deux métropoles gallicanes de Mayence et de Cologne.

Digitized by Google

que la grande scission qui eut lieu alors des francs germains avec les francs gaulois, latins ou romans, en fut la cause. Mais la notice n'en continua pas moins d'être reconnue pour le tableau officiel ou régulier de l'Église des Gaules; trois siècles et demi plus tard on la retrouve employée en cette qualité dans la chronique de Robert, moine de Saint-Marian d'Auxerre, chronique qui descend jusqu'à l'an 1210, qui par conséquent n'est pas antérieure à cette date. Ce dernier tableau, appartenant au treizième siècle, ne diffère des précédents qu'en ce qu'il omet les sièges d'outre Rhin et que reconnaissant une dix-huitième métropole, celle d'Arles, il admet pour cette province et les circonvoisines les divisions diocèsaines contemporaines de l'écrivain.

Il est donc bien visible que la Notice, tableau typique et progressif tout à la fois de l'Église des Gaules du cinquième siècle au treizième, fut toujours tenue depuis son origine pour un travail ecclésiastique ou épiscopal.

Un grand nombre de preuves pourraient encore venir s'adjoindre à ce que nous venons de dire. Nous en indiquerons quelques-unes. Ce fut une pratique constante de l'Église de reconnaître dans chaque province en outre du métropolitain un évêque premier suffragant chargé de le suppléer dans certains cas: or, quels sont dans l'Église de France les premiers suffragants de chaque province? Précisément ceux ainsi rangés dans les diverses copies de la Notice. Le Mans, Bayeux, Chartres, Strasbourg, Soissons, Metz, etc.... sont premiers suffragants chacun dans leur province: si l'on en demande la raison elle pourra être difficile à trouver, mais il y a quatorze cent quarante ans que les choses sont ainsi, car c'est ainsi que nous les trouvons sur tous les exemplaires de la Notice, ce qui nous porte à sa rédaction première en 400.

Si la Notice originaire n'était qu'un tableau civil, comment la Notice augmentée ne porterait-elle que des noms de cités ou de métropoles ecclésiastiques? Nous avons déjà parlé de l'absence de la ville d'Arles comme métropole: Les villes de Paris, d'Orléans, de Metz et Soissons n'auraient-elles pas dû figurer aussi au même titre à l'époque des partages successifs de la première monarchie franque? Comment expliquer surtout le silence absolu de toutes les listes sans exception sur la ville d'Aix-la-Chapelle, cette grande et célèbre métropole de la puissance Carlovingienne?

Digitized by Google

Que l'on examine dans les diverses copies de la Notice les variantes qui ne sont pas des additions mais qui indiquent seulement des changements survenus dans les cités ou les villes chefs-lieux et l'on arrivera à un même résultat que celui que nous avons constaté. Nous ne citerons que quelques exemples:

On lit dans l'exemplaire de l'époque Carlovingienne sous la seconde Germanique: *Civitas Tungrorum quæ nunc Leodium*, c'est que l'évêché de Tongres transféré à Mastrich dès l'époque romaine avait ensuite été fixé à Liège vers l'an 721 (Fleury, 41, XXXVIII).

Sous la province de la Grande Séquanaise on lit dans tous les exemplaires anciens: *Civitas Elvetiorum Aventicus*. Ces mots sont ainsi changés dans l'exemplaire Carlovingien: *Civitas Lausanna quæ priùs Aventicus et vocata est Civitas Elvetiorum*. L'évêché d'Avenches avait été transféré à Lausanne vers l'an 580 (id. 34. L).

Le troisième exemple sera plus frappant encore en ce que le changement de la cité religieuse avait eu lieu sans qu'il y eût eu mutation de la cité civile ou politique. On lit sous la seconde Belgique dans les anciens exemplaires: *Civitas Veremanduorum* et ailleurs on trouve la note additionnelle *quæ nunc Noviomagus*. L'évêché de Vermand fut transféré à Noyon par Saint-Médard vers l'an 540 (id. 32. XLIII) tandis que la cité politique, ou ce qui la remplaça, le Comté, continua pendant un long-tems encore d'être situé à Vermand. (*La suite au prochain numéro*).

NOUVELLES DIVERSES.

*** M. l'abbé Louvard, curé de Champéon, est nommé curé de Sillé-le-Guillaume.

*** M. l'abbé Jamoteau, vicaire de Bazouges près Château-Gontier, est nommé curé de cette paroisse en remplacement de M. Mahier, qui vient de donner sa démission.

*** Par arrêté de M. le Préfet de la Mayenne, du 15 de ce mois:

1° M. Clavreul François a été maintenu membre de la commission administrative des hospices et du bureau de bienfaisance de Château-Gontier.

2° M. Chartier Urbain a été nommé membre de la commission administrative de l'hospice de Craon, en remplacement

Digitized by Google

de M. Lepelletier, membre sortant.

3° M. Mignot Isidore a été maintenu membre de la commission administrative de l'hospice de Cossé-le-Vivien.

*** On compte en France 1,329 hôpitaux et hospices secourant 152,830 malades et indigents; 5,275 bureaux de charité secourant 605,932 indigents. Les congrégations religieuses de femmes secourent 1,200,000 malades; elles enseignent, par 10,375 institutrices, 620,950 enfants. Les frères de la doctrine chrétienne, au nombre de 2,136, instruisent 150,000 enfants. Le personnel des écoles primaires est de 68,860 individus. Il y a 41 ateliers seulement de charité, et 15 écoles de sourds-muets. Enfin, on compte en France environ 20,000 aveugles.

*** Par arrêté de M. le Préfet de la Mayenne, du 19 décembre courant, M. Louis de Berset, propriétaire à Laval, est autorisé à construire un four à chaux sur un terrain dépendant de sa ferme de la Touche, située commune de Ballée.

*** Une ordonnance royale du 5 de ce mois, règle, ainsi qu'il suit, les opérations préliminaires de l'appel de la classe de 1843:

1° Ouverture des tableaux de recensement le 1er janvier 1844.

2° Publication de ces tableaux les dimanches 21 et 28 du même mois.

3° Examen de ces tableaux et tirages au sort, à partir du 19 février suivant, et les jours qui seront ultérieurement indiqués par un arrêté inséré au Recueil des actes administratifs du département.

*** Le Maréchal de camp commandant le département porte à la connaissance de MM. les maires 1° que tous les militaires de ce département, auxquels des congés de huit mois ont été accordés, seront, à l'expiration de ces congés, maintenus dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre, conformément à la décision de M. le ministre de la guerre, en date du 2 courant; 2° que tous les militaires de la classe de 1838 (autres que ceux qui sont en congé de huit mois) appartenant, soit au corps de l'armée d'Afrique, soit à ceux des divisions de l'intérieur, et les jeunes soldats non-incorporés de la même classe qui sont actuellement dans leurs foyers, en vertu de congés temporaires ou à tout autre titre, mais d'une manière régulière, y seront également maintenus jusqu'à nouvel ordre.

Ces militaires devront en conséquence présenter personnellement à M. le maréchal de camp, ou lui faire transmettre, par l'intermédiaire de MM. les maires des communes qu'ils habitent, les congés dont ils sont en jouissance, afin qu'il puisse, aux termes de la décision sus-mentionnée, régulariser lesdits congés.

Digitized by Google

3 JANVIER 1844. 6e ANNEE. N° 22.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8e grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

ANCIEN ÉVÊCHÉ DE JUBLAINS.

VI.

(Voir le Mémorial des 3 août 1842, 11 janvier, 8 février, 15 mars, 25 octobre et 27 décembre 1843).

Étude sur la notice des métropoles et cités de la Gaule de l'époque de l'empereur Honorius. — Listes des diocèses de l'Église de France jusqu'au treizième siècle. — Mention de l'Évêché des Diablintes sur ces listes. — Autorités modernes.

(Suite).

Nous conviendrons que lorsque nous présentons la Notice successivement augmentée comme un tableau à la fois typique et progressif de l'état de l'Église Gallicane nous avons deux objections à résoudre: 1° Les quatre évêchés de création bretonne, Tréguier, Saint-Brieuc, Alet et Dol, ne s'y trouvent pas: nous ne parlons pas de l'évêché de Saint-Pol

Digitized by Google

de Léon qui ne fit que remplacer celui d'Ossismor. 2° On n'y voit pas non plus l'évêché de Laon institué par Saint-Remi vers l'an 500.

La réponse pour les évêchés d'origine bretonne nous paraît facile, c'est même le cas de l'exception qui prouve la règle.

Les évêques Bretons entendaient former une Église à part du corps de l'Église Gallicane; ils refusaient obéissance au métropolitain de Tours prétendant avoir leur archevêque particulier dans l'évêque de Dol; les rites qu'ils suivaient étaient également étrangers aux coutumes Gallicanes; il est tout simple alors que le clergé de France refusât à son tour d'accéder aux prétentions de ce clergé étranger : autre chose était de tolérer seulement les nouvelles démarcations et les nouveaux titulaires ou de leur reconnaître un droit réel, ce qui eût été la conséquence de leur insertion aux tableaux. D'ailleurs comment les reconnaître sans admettre en faveur de Dol une dix-huitième province, ce que l'on n'avait cessé de refuser même à Arles malgré les concessions publiques et réitérées du siège apostolique?

La seconde difficulté est moins facile à résoudre. Pourquoi en effet l'évêché de Laon ne figure-t-il sur aucun des exemplaires? Nous avons heureusement dans l'histoire de l'Église de Reims de Frodoard quelques mots échappés à la plume du célèbre archevêque Hincmar qui nous semblent résoudre cette difficulté sinon entièrement du moins suffisamment.

On sait que l'archevêque Hincmar avait eu de grands démêlés avec son neveu l'évêque de Laon du même nom que lui. Celui-ci dans le cours de la discussion avait réclamé les privilèges de son église, voici comment l'archevêque repousse cette demande: « Vous auriez dû savoir ce que pres-
« que personne n'ignore dans ces contrées que la ville mu-
« nicipale de Laon, depuis son origine et sa fondation attri-
« buée par l'histoire au préteur Macrobe, n'a jamais été
« comptée entre les sièges provinciaux de la province de
« Reims, soit sous le paganisme soit sous le christianisme, et
« que c'est Saint-Remi quinzième archevêque de Reims qui
« le premier y a ordonné un évêque et qui enrichissant cette
« municipalité des biens de l'Église de Reims et la do-
« tant du Comté qui compose tout son domaine lui
« concéda ainsi une partie du diocèse de Reims; mais elle
« n'en resta pas moins municipale comme toutes les autres

Digitized by Google

« villes municipes du diocèse qui sont encore de rang et de « nom soumises à la cité de Reims.... » Suit une digression sur Saint-Paul qui se déclare seulement municipe et non citoyen de la ville de Tarse : « Et le mot de municipe « ou municipalité vient du mot *munia*, c'est-à-dire, tribut « ou charge, parce qu'en effet les villes ainsi nommées ne « font que payer tribut ou supporter des charges, tandis « que toutes les affaires et dignités qui émanent du prince « appartiennent aux cités.... » Suit une continuation de la digression précédente : « De même donc, vous, né au diocè- « se de Reims et ordonné dans la municipalité de Laon, « vous ne deviez pas vous prétendre évêque civil ou de cité « mais seulement évêque municipal, c'est-à-dire, tributai- « re.... Et si ce n'est que vous avez été ordonné par plu- « sieurs évêques, vous deviez vous croire pour ainsi dire « évêque-vicaire ou chorépiscope comme disent les Grecs et « par conséquent vous ne deviez pas demander de privilège, « mais le droit de municipe.... » (4).

On voit par cette citation que dans l'opinion d'Hincmar le droit épiscopal suit tellement le droit de cité, que le premier droit ne doit paraître que précaire lorsque ce dernier n'existe pas. Il s'était écoulé plus de trois siècles depuis que Saint-Rémi avait fondé un évêché à Laon, ces trois siècles ne sont pas pour Hincmar une prescription suffisante : comme l'évêché que l'on peut dire de plein exercice ne peut s'adjoindre à un autre ordre civil ou politique qu'au droit de cité de plein exercice, et que dans l'opinion de l'écrivain ce droit de cité n'existe pas pour la ville de Laon, il s'ensuit que l'évêché érigé à Laon n'est pas de plein exercice, que ce n'est qu'un évêché tributaire ou dépendant, un évêque-vicaire, un chorévêque, c'est-à-dire, un évêque de la campagne, coadjuteur de l'évêque de la cité seul ayant droit réel, seul titulaire effectif et non contesté.

Hincmar ne dit pas sur quoi il fonde son opinion, probablement erronée en fait, que Laon n'avait pas été érigé en cité civile et politique en même tems qu'en diocèse ecclésiastique. Il avoue l'érection en Comté ce qui bien certainement emportait le droit de cité tel qu'il pouvait exister à

(4) Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France par M. Guizot, tome 5, page 369.

Digitized by Google

cette époque; on peut soupçonner que le célèbre archevêque entendait n'admettre d'autre cité réelle que celle d'origine romaine. Quoiqu'il en soit, la conclusion à tirer de ce fragment de lettre, c'est que l'on y voit Hincmar refuser nettement de placer l'évêché de Laon sur la même ligne que les autres de sa province; d'où suit naturellement la pensée que si Laon ne se trouve sur aucune des listes, c'est probablement que cette opinion du célèbre métropolitain, toute singulière qu'elle puisse nous paraître, aura été l'opinion commune parmi ses collègues de cette partie de la Gaule (5).

De nouvelles preuves du caractère ecclésiastique attribué à la Notice primitive comme à toutes les autres pourraient encore se tirer de plusieurs histoires ou compilations particulières. L'histoire de Saint-Rémi remarque que du tems de cet évêque la province de Reims comprenait douze cités et douze évêchés non compris la métropole: *Tunc temporis habebat sub se XII civitates et totidem episcopos eisdem presidentes.* C'est le nombre indiqué par les Notices, en y ajoutant toutefois cette même cité de Laon que les Notices n'ont point inscrite.

La vie de Saint-Remacle de Tongres nous fait voir seulement deux diocèses dans la deuxième Germanie de la même manière que les Notices anciennes. Cette même vie nous présente les métropoles et cités de l'Aquitaine au nombre de deux métropoles ecclésiastiques et de douze cités, également comme nous trouvons ces mêmes nombres dans la Notice.

Nous ne savons quels renseignements analogues pourraient nous offrir pour les autres provinces ecclésiastiques de la Gaule les écrivains de ces tems anciens. Il est à regreter dans la question particulière de l'évêché de Jublains, qui fait l'objet de ces recherches, que Grégoire de Tours n'ait songé nulle part à nous présenter ni les noms ni le nombre des diocèses suffragants de son Église métropolitaine. A coup sûr nous y trouverions la confirmation de cette partie du

(5) C'est le cas de rappeler ce qui a été dit ailleurs que même aujourd'hui la formule suivie pour l'érection d'un nouvel évêché demande comme préalable nécessaire l'érection de la ville en cité : *Oppidum prefatum civitatis, illiusque incolas civium nomine et titulo ac honore decoramus, illudque in civitatem N... nuncupandum erigimus.* Demande de l'érection d'un évêché à Laval. 1842 pag. 43.

Digitized by Google

tableau de l'an 400 comme nous trouvons dans tous les autres témoignages que nous avons été à même de recueillir, la confirmation soit des parties séparées du tableau, soit du tableau en entier.

Nous ne connaissons aucun passage d'écrivain présentant la nomenclature isolée des évêchés de la troisième lyonnaise qui formait la province de Tours, mais si nous trouvons que sur les neuf cités inscrites au tableau d'Honorius huit furent connues pour avoir été épiscopales, il sera difficile de ne pas penser que cette connaissance exista selon toute probabilité pour le nombre entier des neuf. Or les cités de Tours, du Mans, d'Angers, de Nantes, de Rennes, de Vannes et de Quimper n'ayant cessé jusqu'à nous d'être connues pour épiscopales nous trouvons le huitième évêché, dont l'existence aurait aussi pu être revoquée en doute, celui des Ossismiens, encore mentionné dans une pièce du Mont Saint-Michel beaucoup plus récente que toutes celles que nous avons citées. Elle est donnée par les auteurs du Gallia Christiana (édition de 1656) à l'article Dol. Ici donc, comme partout ailleurs, tout ce qu'il est encore possible de recueillir de notions particulières, de témoignages épars ou isolés, s'accordent avec ce que nous possédons de notions générales positives, pour déposer en faveur du caractère ecclésiastique universellement attribué au tableau d'Honorius pendant l'espace de huit siècles, depuis l'an 400, époque de sa rédaction primitive, jusqu'à l'an 1200 époque à laquelle la chronique dite du moine d'Auxerre s'en servait encore dans la nomenclature des Églises de France.

Enfin il est encore une preuve du caractère religieux de la Notice, ce sera la deruière que nous présenterons. C'est l'emploi fait de cette Notice par le Saint Siège dans une circonstance mémorable. Dans le premier voyage de Charlemagne à Rome en 774 ce prince reçut du pape Adrien premier plusieurs ouvrages tendant à accélérer la réforme ecclésiastique que l'un et l'autre avaient également en vue. Schelstrate bibliothécaire du Vatican qui écrivit sur les antiquités ecclésiastiques à la fin dn dix-septième siècle, donne d'après les archives romaines qu'il avait sous les yeux, un tableau de l'ancienne Église des Gaules remis au prince dans cette circonstance. Ce tableau n'est autre encore que l'une

Digitized by Google

des nombreuses copies de la Notice (6). D'où suit que ce n'était pas seulement parmi le clergé de France que cette Notice était reçue comme tableau officiel de l'Église Gallicane, l'Église romaine partageait la même manière de voir. Si l'on demandait dans quel but cette remise était faite par le pape, il suffirait de se souvenir de ce que nous avons dit de la confusion où était tombée notre Église des Gaules à la fin de la première race ; la comparaison avec l'état typique était sans doute l'un des meilleurs moyens pour le rétablissement de l'ordre en cette partie.

Concluons donc que rien n'est mieux établi que le caractère ecclésiastique qui ne cessa d'être attribué à la Notice dite d'Honorius, du cinquième au treizième siècle.

Pour achever de faire voir la suite de la tradition, nous devons maintenant montrer l'accord des critiques modernes à reconnaître ce même caractère.

Les violentes commotions éprouvées à diverses fois par l'Église des Gaules n'avaient servi qu'à rattacher cette église à ce qu'elle savait avoir été son état primitif. De longs siècles s'écoulèrent avant qu'elle voulut consentir à s'écarter au moins pour ses souvenirs de ce type primitif, cependant le moment vint enfin où il fut sans doute impossible de continuer ainsi d'enter l'état présent des choses sur les nomenclatures anciennes. Au treizième siècle l'antique Notice ne nous est plus rappelée que parce que l'on peut regarder comme un travail particulier, par la chronique de Robert d'Auxerre ; c'est dans le même tems, qu'apparaissent des nomenclatures nouvelles fondées exclusivement sur l'état du moment sans aucun égard au passé. Depuis cette époque ce n'est plus que dans les écrits des savants et des critiques qu'il faut rechercher la mention soit de la Notice, soit des diocèses tombés dont elle avait servi à perpétuer le souvenir.

Nous pensons qu'il nous suffira de présenter ici quelques citations ; elles seront prises dans des écrits dont l'autorité est reconnue universellement.

Le père Sirmond et le père Labbe ont donné l'un et l'autre au public une collection des conciles de l'Église Gallicane ; ils la commencent l'un et l'autre par la liste des métro-

(6). *Antiquitates ecclesiasticæ, Romæ* 1690, t. 2. Dissertation 4 ch. 8, p. 298. Voir aussi le Dictionnaire géographique de la Martinière à l'article Gaule.

Digitized by Google

poles et diocèses des premiers tems de cette Église, cette liste est la Notice contenant cent vingt cités de l'an 400.

Joseph Scaliger désirant donner lui-même une nomenclature des divisions de la France de son tems, regrette de ne plus pouvoir se servir exclusivement de la division ecclésiastique telle qu'elle se trouve dans la Notice. Voici ses expressions: « *Divisio Galliarum per dioceses ecclesiasticas et* « *episcopatus ut omnium antiquissima ità certissimè nobis* « *sequenda erat. neque ulla melior erat quærenda....* » Mais à cause des nombreux changements amenés par le laps des siècles, Scaliger emploie deux divisions, une première en provinces civiles d'après le nombre et le ressort des parlements et la seconde en diocèses ecclésiastiques: « *Sèd per* « *dioceses ecclesiasticas et episcopatus procedet divisio* « *nostra, quia hoc modo non discedemus a priscâ Romani* « *imperii notitiâ.* » (7) (*Josephi Justi Scaligeri notitia Galliæ* Apud Duchesne I. 29).

Les Bollandistes ont eu occasion d'exprimer leur opinion sur la Notice dans la vie de Saint-Jean évêque de Térouanne, 27 *janvier*. Ils rappellent que Térouanne réuni pendant long-temps à Boulogne sous l'administration d'un même évêque, avait formé originairement un diocèse séparé: « *Morinorum métropolis, Teruanna, episcopatu ornata* « *jam indè ab Honorii Augusti temporibus, ut ex veteri pro-* « *vinciarum notitiâ constat, sed cum eo Bononiensis dein* « *multis seculis conjonctus fuit ut idem Morinorum esset et* « *Bononensium Antistes.* » Remarquons le en passant: c'est ainsi que pendant de longs siècles, *multis seculis*, Tournay fut joint avec Noyon et Jublains avec le Mans. La seule différence entre ces trois réunions c'est que les cités de Térouanne et de Tournay recouvrèrent dans la suite leur ancienne dignité avec tous les avantages religieux et civils qui en découlaient, tandis que ce n'est que d'aujourd'hui que la cité Diablinte reconstituée sous le nom de la Mayenne, se retrouve dans les conditions voulues pour solliciter ce qui lui manque encore, sa réintégration religieuse! Quatorze

(7) Scaliger confond par inadvertence la Notice des cités de la Gaule avec celle des dignités de l'empire. Au lieu des mots: *a priscâ romani imperii notitiâ*, il faudrait lire: *a priscâ Galliarum notitiâ*. Il n'existe pas de Notice des cités de l'empire.

Digitized by Google

cents ans forment une longue prescription sans doute, mais l'unité civile et religieuse, est une pensée grande et féconde au dix-neuvième siècle comme au quatrième : Daigne le ciel en avancer le jour!.... Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem.....

Nous trouvons l'opinion du Gallia Christiana à l'article Dol (édition de 1656). Les auteurs devaient naturellement examiner la prétention de cet évêché à se porter pour successeur du titre de l'ancienne Église des Diablintes, ils s'expriment ainsi : « *Dolum porrò quidam accipiunt pro oppido Diablinto quod in notitiâ Honorii inter episcopales sedes provinciæ Lugdunensis III accensetur, at verò nondùm erat episcopatus eo tempore pro ut observavit Sirmondus sed tantùm vetus castrum et monasterium in quo circiter annum 844 constituta est sedes episcopalis..* »

Ducange dans son dictionnaire de la moyenne et de la basse latinité donne sous le mot *Castrum* la différence que l'on doit établir entre ce mot et celui de *Civitas* : la cité est la ville où se trouve un siège épiscopal, une ville non épiscopale ne porte que le nom de *Castrum*. Ducange en appelle à ce sujet au témoignage de la Notice d'Honorius ; selon ce critique les villes nommées dans la Notice furent des évêchés à l'exception de celles désignées simplement sous le nom de Castrum : « *Castra vocabant scriptores medii ævi urbes quæ civitatis, id est, episcopatùs jus non habebant, quâ notione vox hæc usurpatur non semèl in notitiâ Galliarum: ubi Castrum Ebredunense..... Castrum Matisconense etc.... cum civitatibus recensentur licèt civitatis seu episcopatûs jus non haberent.* » Ducange se trompe : Mâcon, Châlons, Uzès, Coutances etc.... étaient des cités et évêchés en 400 aux mêmes titres que toutes les autres villes inscrites au tableau, seulement leur création récente se retraçait encore dans leur nom. Nous disons de même aujourd'hui : Châteauroux, Châteaudun, Château-Gontier etc.... qui n'ont de rapport avec des châteaux que leur nom. On trouve dans les exemplaires de la Notice indistinctement *Castrum Matisconense* ou *Civitas Matisconensis* ; *Castra Constantia* ou *Civitas Constantia etc....* Si cette difficulté n'était entièrement levée aujourd'hui, il y aurait ce dilemme à soumettre à Ducange : Si le *Castrum Matisconense*, par exemple, n'est pas une cité, pourquoi le trouvons nous sur

Digitized by Google

la liste des cités? Si c'est une cité, pourquoi n'est-ce pas un évêché dès-lors que le droit épiscopal est identique avec celui de cité, *civitatis id est episcopatûs jus?* Quoiqu'il en soit, il est bien évident qu'aux yeux de Ducange la Notice est ecclésiastique en même tems que civile: dans cette interprétation c'est le tableau lui-même qui indique quelles villes sont épiscopales et quelles ne le sont pas.

Nous pourrions ajouter un grand nombre de citations et d'autorités nouvelles: Nicolas Sanson, Bruzen de la Martinière, Chifflet, etc.... qui tous s'accordent à reconnaître dans la Notice de l'an 400 un tableau des diocèses épiscopaux de la Gaule. On sait aussi que c'est à raison de l'antique évêché diablintique que les écrivains bretons nous disputent la possession de la cité de ce nom.

Nous présenterons une dernière citation où, comme dans celle prise du Gallia Christiana, nous retrouvons le nom des Diablintes objet particulier de nos recherches. Dom Jacques Martin dans son dictionnaire topographique des Gaules écrit à l'article Colonia Equestris: « Toutes les « villes qui dans cette Notice sont honorées du titre de cités « ont été le siège d'un évêque; » et à l'article Cæsarodu« num: « Aussitôt que les deux Lyonnaises furent subdivi« sées en quatre, Tours fut érigé en métropole de la troi« sième Lyonnaise qui eut sous elle les cités du Mans, de « Rennes, d'Angers, de Nantes, des Corisopites, de Van« nes, des Ossismiens et des Diablintes. Quelques uns de « ces sièges ont été supprimés.... »

Ajoutons enfin que cet accord général de la science et de la critique, contre lequel nous avons trouvé une seule opposition, celle d'Adrien de Vallois dont nous avons parlé ailleurs, que cet accord, disons nous, se continue de nos jours comme du tems des Bollandistes ou des auteurs du Gallia Christiana. M. Walkenaër dans sa géographie comparée des Gaules reconnait que la division de la Gaule telle que la présente la Notice est une division non plus par peuples mais par *diocèses*. La dissertation sur les Diablintes récemment publiée au Mans voudrait interpréter ce mot *diocèse* au civil: nous répondrons que le mot *diocèse* n'a jamais eu l'interprétation qu'on voudrait lui donner: le diocèse civil ou politique de l'époque de l'empire était une délimitation d'une très vaste étendue renfermant plusieurs provinces, le

Digitized by Google

diocèse des Gaules renfermait la Gaule, l'Angleterre et l'Espagne; jamais on ne rencontre le mot diocèse employé au civil comme synonime d'une simple cité. Si M. Walkenaër était interrogé sur l'interprétation qu'il a entendu donner au mot diocèse dans les passages de sa géographie comparée auxquels il a été fait allusion, nous ne doutons pas un instant qu'il ne répondît qu'il emploie ce mot dans l'acception moderne ecclésiastique; l'acception antique, celle civile ou politique, présentant des dilimitations toutes différentes. Lorsque M. Walkenaër cite les divers diocèses d'une même province, ceux notamment du Mans, de Rennes, des Ossismiens, des Diablintes et autres de la province de Tours, cette expression ne saurait présenter d'ambiguité; M. Walkenaër eût pu continuer de se servir du mot même de la Notice, du mot *cité*: s'il a préféré le mot *diocèse* c'est sans doute au contraire parce que le mot *cité* offre les deux acceptions dont on parle, tandis que le mot *diocèse* appliqué à la même circonscription géographique ne les présente pas. Que l'on consulte au reste les pages 400 et 405 entr'autres du tome 2 de l'ouvrage de M. Walkenaër où il parle de l'évêché de Gascoigne succédant seul après les ravages des barbares aux douze cités de l'ancienne province de la Novempopulanie mentionnées dans la Notice. Ces douze cités sont bien aux yeux de l'écrivain douze diocèses épiscopaux et non douze divisions ou délimitations civiles, et si nous ne voyons pas figurer parmi ces douze cités le nom de Lapurdum, évêché depuis transféré à Bayonne; quelle est à ce sujet l'opinion de M. Walkenaër? C'est répond-il que le diocèse de Lapurdum ne fut créé que postérieurement à la Notice.

L'essai publié en 1832 par M. B. Guérard sur le système des divisions territoriales de la Gaule présente également les cités de la Notice d'Honorius comme des diocèses ecclésiastiques; cependant l'auteur ne s'explique pas sur le compte des Diablintes et à ses yeux les cités Rigomagensium et Soliniensium pourraient faire exception, l'auteur les plaçant vers les Alpes à Chorges et à Seillans *qui ne paraissent pas avoir été évêchés* (*p.* 112). Nous pensons nous que la Notice ne présente d'autres exceptions que celles qui seraient dues aux erreurs des copistes. Nous ne voyons aucun motif pour rejeter ces deux cités des listes épiscopales; elles se trouvent

Digitized by Google

l'une et l'autre sur la liste remise par le pape Adrien à Charlemagne. Quoiqu'il en soit, l'opinion de M. Guérard résulte ici de la reserve même dont il se sert en emettant son objection. Tout son travail est d'ailleurs basé sur cette pensée: « Chaque cité dans l'ordre civil forma un diocèse dans l'ordre ecclésiastique.... de sorte que les termes de cité et « de diocèse représentent la même division territoriale. » *p.* 47. L'abbé Lebatteux avait dit avant M. Guérard et presque dans les mêmes termes: « Une cité répond à ce que « nous appelons diocèse.... les bornes de nos diocèses furent « originairement les mêmes que celles des cités. » (*notes sur Tacite. Vie d'Agricola, note* 32). (8)

Enfin l'annuaire publié par la société de l'histoire de France pour l'année 1858 présente une liste des archevêchés et évêchés de France de toutes les époques. Cette liste nous offre les noms de la Notice, entr'autres celui des Diablintes; seulement l'auteur, probablement par inadvertance place ce dernier évêché à Dol: « *Diablintes: le même que Dola Britonum.* » *p.* 59. A la page suivante, à l'article *Dola*, il reconnait que Dol fut érigé en évêché vers l'année 550, c'est-à-dire, un siècle et demi après l'inscription de la cité des Diablintes parmi les diocèses ecclésiastiques de la Gaule.

Ces citations sont sans doute bien suffisantes pour faire voir l'accord général des savants et des critiques sur le caractère épiscopal de la Notice, caractère qui avant eux était attribué à cette même Notice, depuis son origine, par la pratique constante de l'Église de France.

La tradition est donc à cet égard, ainsi que nous l'avons dit, constante, publique et appuyée sur des monuments authentiques. En présence de pareilles circonstances, le carac-

(8) On lit de même dans le Dictionnaire théologique de Bergier à l'article diocèse: « Il est constant que le partage des diocèses et des provinces ecclésiastiques fut fait dès l'origine relativement à la division et à l'étendue des provinces de l'empire romain et de la juridiction des magistrats des villes principales; cette analogie était égale à tous égards. »

L'essai de M. Guérard fait connaître les variantes de vingt-cinq exemplaires manuscrits de la Notice qui se trouvent à la bibliothèque royale. Aucun de ces manuscrits ne remonte au-delà du dixième siècle; tous sont des copies des éditions Gallo-romaines ou Mérovingiennes; les additions Carlovingiennes n'y sont pas. Ces additions se trouvent dans l'exemplaire dit d'Alexandre Petou dont la bibliothèque royale ne paraît pas posséder de manuscrit; nous l'avons cité d'après André Duchesne qui le donne au premier volume de son recueil des historiens de France.

Digitized by Google

tère épiscopal de la Notice n'a besoin d'aucune autre preuve. Une semblable tradition est la meilleure preuve.

Maintenant, puisque c'est à l'occasion de l'évêché des Diablintes que nous nous sommes livrés à ces recherches, nous n'avons plus qu'à rappeler que parmi les nombreuses copies de la Notice il n'en est pas une seule où le nom de la cité des Diablintes soit omis. On lit ce nom sur la Notice la plus ancienne se reportant à l'an 400 et renfermant cent vingt cités ou diocèses; sur celles des siècles suivants, qui en contiennent cent vingt-cinq et ensuite cent vingt-six; sur celle remise par le pape Adrien à Charlemagne en 774; sur celle rédigée sous ce prince ou sous Louis-le-Débonnaire son successeur; sur celle enfin dont se servait encore la chronique de Saint-Marian d'Auxerre au commencement du treizième siècle.

C'est en présence de cet accord unanime et de cette persistance séculaire, que, réunis aux auteurs des Collections des Conciles, aux Bollandistes et à tous les savants et critiques que nous avons cités, nous disons en empruntant les termes du Gallia Christiana: « *Oppidum Diablentum in no-* « *titiâ Honorii inter episcopales sedes provinciæ Lugdunen-* « *si III accensetur.* « La cité des Diablintes, inscrite dans « la Notice d'Honorius, était l'un des sièges épiscopaux de « la province de la troisième Lyonnaise. »

NOUVELLES DIVERSES.

*** Nous lisons dans une lettre d'Evron du 1er de ce mois :

Encore un affreux accident!! Il y a deux mois à peine, un assassinat a été commis aux portes de notre ville, aujourd'hui c'est un homicide par imprudence! Samedi dernier, vers cinq heures du soir, le nommé Louis Bezier, journalier, regagnait son domicile, en cheminant tranquillement le long de la route d'Evron à Sainte-Suzanne. Au moment où il descendait la côte, dite de *Constantine*, à un tiers de lieue d'Evron, ce malheureux veillard, fut renversé par un des chevaux de la charette du sieur Blanchard meunier du moulin de la Pépinière en Sainte-Suzanne, qu'un des garçons conduisait. Bezier, dont l'oreille était un peu paresseuse, n'avait sans doute point

Digitized by Google

entendu la charette, qui du reste avait une roue sur la berge et par là même faisait peu de bruit.

La roue de cette charette, pesamment chargée de grains, a *moulu* le corps de l'infortunée victime sur lequel elle a passé dans toute la longueur. Le cœur même était écrasé. La mort a dû être instantanée. Le conducteur de cette charette était tellement ivre, qu'il alla la jeter et la renverser dans un fossé un peu plus loin. Il prétend n'avoir pas vu la victime de son imprudence et de son incurie.

Deux jeunes gens passant sur le lieu du sinistre quelques instants après, aperçurent un homme gisant par terre, et appelèrent aussitôt les gens de la ferme de Constantine qui se trouve à quelques pas. Il fut facile de constater l'identité de la victime, bien connue dans ces quartiers là près desquels elle demeurait.

Aussitôt un des assistants part pour Évron d'où il amène bientôt le docteur Poupin et le maréchal-des-logis accompagnés de trois de ses gendarmes. Le meurtre constaté et les premières informations prises, le maréchal-des-logis envoie de suite deux gendarmes au moulin de la Pépinière pour mettre en état d'arrestation le domestique du sieur Blanchard, conducteur de la charrette. Dimanche dans la matinée le juge de paix, assisté de son greffier, du docteur Poupin, du maréchal-des-logis et de deux gendarmes conduisant le prévenu, se rendirent à la ferme de Constantine où le cadavre avait été déposé la veille. Le docteur Poupin procéda à l'autopsie. Cette opération fit voir la fracture de la clavicule droite, de toutes les côtes de ce côté et de la cuisse droite, plusieurs côtes du côté gauche se trouvaient aussi brisées. La pression du sternum contre l'épine dorsale avait été tellement forte que le cœur était écrasé. Le prévenu fut immédiatement ramené dans la prison d'Evron d'où il a été tiré ce matin pour être conduit à Laval.

*** On écrit de Craon: le feu a pris à la ferme de la Herrie, à deux kilomètres de Craon, dans la soirée du 28 décembre dernier. La nouvelle en était apportée à la ville à six heures et demie, et à sept heures les autorités, les pompiers, la gendarmerie, étaient rendus sur les lieux. Chacun a fait son devoir, et en moins d'une heure on était maître du feu, le dommage a été peu considérable.

Mais on a remarqué avec peine, il faut le dire, le petit nombre d'habitans de la campagne qui, même parmi les plus voisins, étaient venus porter secours; et plusieurs des personnes qui s'y rendaient les premières, ont été obligées d'employer la menace pour se faire indiquer le chemin. Etait-ce indifférence,

Digitized by Google

égoïsme? ce serait trop affligeant à penser. Il vaut mieux attribuer cette conduite à l'absence générale des domestiqnes, qui selon l'usage fêtaient ce jour là la veille de Noël dans leurs familles, jointe à ces craintes des malfaiteurs, si répandues en ce moment dans nos campagnes, que rien ne justifie, mais qu'explique le grand nombre de vagabonds qui les parcourent depuis quelque tems.

Quoiqu'il il en soit, il est bien certain que, sans les secours venus de la ville, et surtout sans la promptitude incroyable avec laquelle les pompes sont arrivées, la ferme entière eût été la proie des flammes. *(J. de Château-Gontier)*

*** Les malfaiteurs continuent d'exploiter la ville de Laval. Six à sept vols de denrées et autres objets ont eu lieu dans la huitaine.

*** Dans la nuit du 21 au 22 décembre dernier, un enfant naissant a été déposé à la porte de la maison de la femme Hélène dans le quartier du Baril à Ernée. Quelques voisins entendirent les cris de cet enfant, mais aucun ne se leva. Ce ne fut que le matin qu'on trouva cet enfant enveloppé dans un mauvais tablier; il était mort de froid. On avait placé près de lui un petit trousseau. On ne connait pas encore les auteurs de ce méfait.

*** Un économe vient d'être nommé pour les trois hospices de Mayenne; il recevra un traitement de 1,200 francs par année.

LISTE des jurés qui doivent composer la cour d'assises du département de la Mayenne, qui s'ouvrira à Laval le 8 janvier prochain, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Le Gentil, conseiller à la cour royale d'Angers. MM.

1 De Jourdan (Amédée), propriétaire à Martigné.
2 Foucher (Marin), maire à Assé-le-Bérenger.
3 Goupil (René-Michel), propriétaire à Gennes.
4 Lambert-Dumesnil (Louis-Michel). propr. à Ernée.
5 Courtais (Mathurin), percepteur à la Dorée.
6 Hodmon (Denis), propriétaire à Bierné.
7 Jarry (René-Louis-Ferdinand), propriétaire à Azé.
8 Landais (Jacques), fabricant à Ruillé-le-Gravelais.
9 Beauvais (François), propriétaire à Epineux-le-Ség.
10 Dufay (Alexis), maire à Lassay.

Digitized by Google

11 Dufour (François), propriétaire à Désertines.
12 Hemmelin (René), propriétaire à Montjean.
13 Chanteloup (François), docteur-méd. à la Bazouge-de-Chemeré.
14 Crouillebois-la-Houssay (François), officier de santé à Chemeré.
15 Duchemin (Gabriel), ancien receveur des hospices à Laval.
16 Gallereau (François), Md de blanc à Château-Gontier.
17 De la Broise (Georges), capitaine retraité à Laval.
18 Duhomme (Hippolyte), négociant à Mayenne.
19 Durand (Louis), entrepreneur à Château-Gontier.
20 Fremond (François), propriétaire à St-Michel-la-Roë.
21 Fontaine (Pierre), notaire à Laval.
22 Morillon (Auguste), propriétaire à Ballots.
23 Paillard-Mérolles (François), propriétaire à Houssay.
24 Pelard-Thevalle (Pierre), propriétaire à Meslay.
25 Brochet des Jouvences (Casimir), ancien percepteur à Ernée.
26 Barbrel (Julien), Md épicier à Château-Gontier.
27 Eustache (Prosper-Louis), propriétaire à Fougerolles.
28 Moulin (Zacharie-Thomas), propriétaire à Saint-Georges-Buttavent.
29 De Breil de Pontbriand (Stanislas-Marie-Louis), propriétaire à Saint-Laurent-des-Mortiers.
30 Lefizelier (Pierre-Augustin), propriétaire à Saint-Mars-sur-la-Futaie.
31 Lelièvre (Guillaume), notaire à Andouillé.
32 Margerie (Augustin), pharmacien à Lassay.
33 D'Ozouville (Guillaume-François), ancien sous-préfet, à Laval.
34 Jouet (René-François), maire à la Croixille.
35 Louguève (Jean-Baptiste), officier de santé au Bourgneuf.
36 Boullier (Eugène), ancien officier à Laval.

Suppléants, MM.

1 Guérin-Dubourg (Jean), toilier en gros à Laval.
2 Berset de Vaufleury (Victor), propriétaire à Laval.
3 Henry (Auguste), ancien fabricant à Laval.
4 Guyau (René), fabricant à Laval.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

* * La Dévotion du ROSAIRE, établie par saint Dominique, a toujours été très-florissante depuis le moment de sa création jusqu'à nos jours. En effet, quel plus beau bouquet peut-on offrir à la Reine du Ciel que cette couronne de roses célestes qui lui rappellent ses plus beaux titres de gloire et ses plus magnifiques priviléges! Aussi l'Eglise recommande-t-elle vivement cette Dévotion à ses enfans comme un moyen d'obtenir plus sûrement les secours qui nous sont nécessaires pour notre pélerinage dans cette vallée de larmes.

Mais ce qui empêche que ce saint exercice ne produise tout le fruit que l'on en devrait retirer, c'est que peu instruits des Mystères qui composent le saint ROSAIRE, les Fidèles se contentent de prononcer rapidement les paroles de l'Oraison Dominicale et de la Salutation Angélique, sans penser presque aux Mystères qui sont proposés à leurs méditations au commencement de chaque dizaine. C'est donc pour aider les âmes pieuses dans leurs réflexions que l'on a publié cet ouvrage.

LE ROSAIRE MÉDITÉ GRAIN A GRAIN, est divisé en quinze parties, autant qu'il y a de Mystères; chacune de ces parties est partagée en dix portions correspondantes aux dix grains de la dizaine, et chacune de ces portions est le sujet d'une considération particulière où tous les événemens de la Vie du Rédempteur et de sa sainte Mère se trouvent décrits. On y voit à chaque instant s'accomplir les desseins de la miséricorde de Dieu sur les enfans des hommes; on y fait le dénombrement des vertus et des mérites du Fils et de la Mère, depuis l'instant de l'Incarnation du Verbe jusqu'à son Ascension glorieuse, et depuis l'Ambassade de l'Ange à Nazareth jusques à l'Assomption de Marie et à son Couronnement dans le Ciel. C'est à la fois un livre de méditations et une histoire complète de la vie de notre divin Maître et de sa sainte Mère. C'est comme un miroir ardent où viennent se réfléchir les sentiments d'admiration, de reconnaissance et d'amour qui ont animé de tous temps les plus grands Saints et les plus grands Docteurs de l'Eglise.

L'ouvrage forme un gros volume in-12, orné de vignettes représentant les sujets des Mystères, etc.

Digitized by Google

10 JANVIER 1844. 6e ANNEE. N° 23.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causæ.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression; ce dé 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr. — Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50 — Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5 — Pour 3 mois.. 4
Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

NOTICE HISTORIQUE
SUR L'ABBAYE DE CLERMONT.

L'Abbaye de Clermont de l'ordre de Citaux a été fondée en 1094, par Gui III de Laval, à la prière de Saint-Bernard, lequel y établit des religieux de son ordre. Elle fut augmentée par Gui V, petit fils du premier fondateur; sa dotation fut encore augmentée par la reine Beranger de Castille, veuve de Richard, Roi d'Angleterre. Comme presque tous les couvens de Bernardins, cette maison a été construite dans un bas-fonds, entre plusieurs étangs, sur un sol très-humide; cependant les bâtiments en sont vastes et les appartements bien disposés; l'église en pierres de taille et voûtée, est un très beau vaisseau, elle est encore entière : on y remarque plusieurs tombeaux des anciens seigneurs de Laval au nombre de six; ce sont ceux de :

1° Gui VI qui y fut inhumé l'an 1210;

Digitized by Google

2° Guyonnet, décédé en 1211, son tombeau est surmonté d'une petite épée;

3° Béatrix de Gavre, épouse de Guy IX, décédée le 4 juillet 1315, ce fut elle qui lors de son mariage amena à Laval des ouvriers flamands qui apprirent aux Lavalois à faire et à blanchir les toiles.

4° Guy IX, décédé le 22 janvier 1333, inhumé près de Béatrix;

5° Béatrix de Bretagne, épouse de Gui X, décédée le 7 décembre 1384, son tombeau est près du grand autel;

6° Guy XII, décédé le 25 avril 1412, à l'âge de quatre-vingts ans; son tombeau est près de l'autel à l'opposé de celui de Béatrix,

Les revenus de cette Abbaye furent successivement augmentés par les pieuses donations des seigneurs de Laval.

En vertu d'un arrêt du Conseil en 1647, tous les biens et revenus de l'Abbaye de Clermont, furent divisés entre l'Abbé commandataire, le prieur et les religieux; le second lot échut aux religieux, mais l'abbé commandataire ayant voulu se décharger de l'entretien et réparation de l'église, de la sacristie, de l'infirmerie, des lieux claustraux, etc., transigea avec la communauté et lui remettait chaque année 1,650 francs pour lesdites charges.

En 1790 les revenus de l'Abbaye de Clermont se montaient à 18.788 francs.

Les biens consistaient savoir :

Commune d'Olivet.

Les deux métairies des Hauts et Bas-Brichardons, contenant chacune 25 hectares de terre labourable et 10 hectares de prés, affermées ensemble.	800 fr.
La petite closerie de l'Enclos, ci-devant moulin, contenant 4 hectares de terres labourables et 4 hommées de prés, affermée. . .	90
Les pièces de la Lande, du Murier, et les Princes, contenant 6 hectares, affermées. .	96
La pièce de la Lande-Goudre, de 4 hectares, affermée.	62
Le champ de la Lande-de-Gité, de 4 hectares, affermé.	80
Le champ de la Bourdaine, de 1 hectare, affermé.	36

Digitized by Google

Les Friches-Blanches, le champ de Gite, la Noë de Perouse, contenant environ 10 hectares; les prés Bourni de Perouse, les bords de l'étang et le pré Georges, affermés le tout. 302

Les Prés-Neufs et Carrés, contenant 11 hectares, affermés ensemble. 650

Deux champs et un pâtis près l'abbaye, exploités par les religieux, estimés. 80

Bois.

Les bois dits de Clermont, de Fréjeul, la réserve et un petit bois-taillis, contenant ensemble 328 arpens, 18 perches, d'un revenu annuel de. 900

Commune du Genest.

La métairie de Roussaigne, de 25 hectares en terre labourable et 15 journées de pré, plus 3 arpens de bois, affermée. 730

Les métairies des Haut et Bas-Fiel, la première de 25 hectares de terre, 25 journées de pré, affermée. 620

Et la deuxième de 25 hectares de terre et 27 journées de pré, affermée. 740

La closerie de la Leverie, de 2 hectares 50 ares de terre et 1 journée de pré. 127

La closerie de Maubusson, de 5 hectares 50 ares de terre et 4 journées de prés. . . . 188

Commune de Nuillé-sur-Vicoin.

La métairie de Monceneau, de 36 hectares de terre et 18 journées de prés, affermée. . 1,418

Commune de Saint-Isle.

La métairie de la Momerie, de 22 hectares 50 ares de terre labourable et 15 journées de prés et la closerie du Roulis, de 8 hectares de terre et 6 journées de prés, affermées. 662

Commune de la Bralatte.

Trois pièces de landes labourables dites les Prises de l'air du bois et le champ du Choisseau, de 3 hectares 50 ares; le pré de Choisseau de 6 journées, affermées. 141

Digitized by Google

Les deux champs des Tenneleries et la lande du Pont-aux-Chênes, de 4 hectares, affermés 72
Le pré de l'Abbaye de 30 journées, affermé 300

Commune de Ruillé-le-Gravelais.

La métairie de la Grande Prée, ayant 15 hectares de terre labourable, 12 hectares de lande, 7 journées de prés et une châtaigneraie de 1 hectare ;

Plus, la closerie de Lassis, ayant 17 hectares de terre labourable, 2 hectares de lande et 18 journées de prés, affermées ensemble, ci 1,157

Commune de Loiron.

La métairie des Malfais, ayant 20 hectares de terre labourable, 2 hectares 50 ares de landes, 28 journées de prés et une châtaigneraie de 2 hectares, affermée. 620

La métairie de la Henrière, ayant 37 hectares 50 ares de terre labourable et 21 journées de prés, affermée. 960

Le champ de la Blandinière, de 1 hectare, affermé. 10

La métairie de la Vallée, ayant 16 hectares de terre labourable et 20 journées de prés, affermée. 400

Commune de Saint-Pierre-la-Cour.

La métairie du Haut-Brillais, ayant 12 hectares de terres labourables et 8 hectares de landes, plus 12 journées de prés, affermée. . 330

La métairie du Bas-Brillais, ayant 2 hectares de terres labourables, 12 hectares de landes et 12 journées de prés, affermée. 320

Commune d'Argentré-sous-Vitré.

La seigneurie de Breil-Benoit avec moyenne et basse voirie, contenant savoir :

1° Trois métairies dans le même lieu dites des Breil-Benoit, l'une ayant 45 hectares et les deux autres, chacune 50 hectares environ de terre labourable, prés, etc.

2° La métairie de Roze, ayant 47 hectares

Digitized by Google

50 ares de terre et un étang,

3° La métairie dite du Moulin, ayant 55 hectares en terres, prés, etc.

4° Le Moulin-aux-Moines, ou du Breil-Benoit, sur un grand étang, ayant pêcherie, moulin à froment, moulin à seigle, etc.

5° Un bois taillis de 75 hectares en coupes réglées.

6° Une haute futaie, de 18 hectares en réserve.

7° Deux traits de dixmes qui se perçoivent au 13me des gros grains et au 17me du sarrasin.

8° Un autre trait de dixmes dans la commune d'Etreil, qui se perçoit au 11me du froment, seigle et sarrasin.

9° 29 hectolitres de seigle de rentes foncières sur différents lieux et 1 fr. 23. c. de rentes sur trois maisons,

Tous ces biens sont affermés pour 9 ans et produisent annuellement ci. 4,080

Commune de Bourgon.

Un trait de dixmes qui est perçu à la 11me, affermé pour 9 ans. 200

Rentes et cens tant en argent qu'en grains.

Les rentes foncières en grains se montaient année commune à. 1,411

Les rentes foncières en argent se montaient annuellement à. 1,206

Total des revenus de la communauté, ci 18,788 fr.

La bibliothèque se montait en 1790 à environ 800 volumes de différens formats. C'était moins une bibliothèque qu'un amas de livres sans choix et la plupart des ouvrages étaient incomplets; il n'y existait aucun manuscrit.

Le dernier prieur de Clermont était D. De Quesne, docteur de la faculté de Théologie de Paris.

L'Abbaye de Clermont a été aliénée pendant la révolution, c'est aujourd'hui une propriété particulière. Le propriétaire n'en a détruit que quelques bâtimens accessoires: cet édifice est isolé et loin de toute autre habitation; il est entouré d'un bois de haute futaie. J. J. S.

Digitized by Google

NOUVELLES DIVERSES.

*** Une décision de M. le ministre des finances vient d'enlever au percepteur de Jublains l'autorisation qui lui avait été accordée de résider provisoirement à Mayenne.

*** Le troisième concert au bénéfice des pauvres de Laval aura lieu le jeudi, 18 de ce mois.

*** M. Dassier, directeur des contributions directes du département de la Mayenne, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par M. Bost, directeur des contributions directes du département du Gers.

*** Le conseil municipal de Laval constitué en conseil de recensement de la garde nationale, vient de diviser ainsi les divers quartiers de la ville :

PREMIÈRE COMPAGNIE.
Place Hardy.

		hommes.
1	Place Hardy.....	11
2	Rue Marmoreau...	6
3	Rue Saint-Mathurin.	5
4	Place de Hercé.....	4
5	Route d'Avesnières.	3
6	Place du Gast.....	6
7	Rue du B.-Hersent..	2
8	Rue du V.-Marchis..	6
9	Rue du Collége.....	19
10	Rue du Gué-d'Orger	3
11	Rue des Etaux et le Rocher.....	4
12	Rue de Nantes.....	16
13	Rue des Tuyaux....	12
14	Rue des Fossés.....	11
15	Rue des Curés.....	4
16	Rue des Serruriers..	17
	Total.....	129

DEUXIÈME COMPAGNIE.
Place de la Mairie.

1	Place de la Mairie..	8
2	Passage de la Halle au Blé.....	1
3	Rue Neuve.....	18
4	Carrefour aux Toiles	20
5	Rue des Ruisseaux..	3
6	Rue Joinville.....	36
7	Rue de Bretagne....	8
8	Rue du Britais.....	10
9	Cour du Verger.....	4
10	Ruelles de Beausol.	2
11	Rue Haute-Chiffoli.	3
12	Rue de Belair.....	11
	Total.....	124

TROISIÈME COMPAGNIE.
Place Saint-Vénérand.

1	Rue du Pont-de-M.	86
2	Rue du Hameau....	17
3	Passage St-Vénérand	2
4	Place St-Vénérand..	8
5	Rue Sainte-Anne....	2
6	Vallée Saint-Julien.	5
	Total.....	120

QUATRIÈME COMPAGNIE.
Vieux Pont.

1	Pont Vieux.....	6
2	Rue de Rivière.....	10
3	Basse-Grande-Rue..	17
4	Rue Val-de-Mayenn.	73
5	Rue de la Paume...	10
6	Rue du Roquet.....	3
7	Rue Monte-à-Regret	3
	Total.....	122

Digitized by Google

CINQUIÈME COMPAGNIE.
Place du Palais.

		hommes.
1	Place du Palais.....	16
2	Rue des Orfèvres....	12
3	Haute-Grande-Rue.	7
4	Grande-Rue.....	24
5	Rue de Chapelle.....	4
6	Rue des Chevaux.....	9
7	Rue du Pin-Doré.....	5
8	Rue de la Trinité.....	10
9	Rue Renaise.....	18
10	Rue des Béliers.....	3
11	Place des Arts.....	8
12	Rue Saint-André.....	5
13	Rue du Pilier-Vert..	6
	Total.....	127

SIXIÈME COMPAGNIE.
Place des Trois-Croix.

1	Rue Napoléon.....	22
2	Rue Creuse.....	6
3	Rue de Bootz.....	15
4	Rue de Paris.....	25
5	Rue des Ridelleries.	3
6	Rue des 3 Croix.....	11
7	Place des 3 Croix..	8
8	Rue Mazagran.....	6
9	Rue de la Préfecture	3
10	Rue du Théâtre.....	11
11	Rue Ricordaine.....	1
12	Rue de l'Echelle-M.	12
	Total.....	123

SEPTIÈME COMPAGNIE.
Croix-Bidault.

1	Rue de Paradis.....	20
2	Rue du Mans.....	25
3	Rue de Bâcleric.....	7
4	Rue de Tours.....	43
5	Rue du Vieux-Chem.	5
6	Rue du Pré-Boudier.	4
7	Rue de Chantelou...	7
8	Rue des Lices.....	12
9	Rue d'Anvers.....	5
	Total.....	128

HUITIÈME COMPAGNIE.
Place Notre-Dame.

1	Rue de Rennes.....	68
2	Rue de Beauvais....	7
3	Rue Basse des Bouch.	24
4	Rue des Bouchers...	21
5	Rue Ste-Catherine...	4
6	Ruelle des Cornettes.	3
	Total.....	127

Les huit Compagnies porteront les noms et numéros suivants:

N° 1, Place Hardy.
N° 2, Place de la Mairie.
N° 3, Place Saint-Vénérand.
N° 4, Vieux Pont.
N° 5, Place du Palais.
N° 6, Place des Trois-Croix.
N° 7, Place de la Croix-Bidault.
N° 8, Place Notre-Dame.

Il résulte de ce petit travail qu'il y a à Laval 84 rues ou places publiques.

*** Les notaires de l'arrondissement de Pau, réunis en assemblée générale, ont pris, comme tous ceux de Blois, la louable résolution de supprimer le travail les jours de dimanche et de fêtes, à partir du premier janvier prochain.

Digitized by Google

*** Pour propager dans nos Colonies les Instruments d'Agriculture perfectionnés, le Ministre de la Marine a expédié pour Pondichéry, l'Ile-Bourbon, la Martinique, la Guadeloupe et les Iles Marquises, les nouveaux Concasseurs, Hache-Pailles rotatifs, hache-feuilles du mûrier et coupe-racines que M. QUENTIN-DURAND fabrique solidement et à bon marché, rue Saint-Denis, n° 189, près la barrière, à Paris. Ce Mécanicien établit aussi, selon les usages des diverses contrées de la France et des pays étrangers, les instruments d'agriculture auxquels il fait des changements avantageux suivant les localités.

*** Le 28 du mois dernier on devait adjuger le piédestal sur lequel la statue du cardinal de Cheverus doit être érigée. Un devis estimatif portait la mise à prix à la somme de 2,047 francs 73 centimes. Personne n'a voulu se charger de cette entreprise.

*** Le village de la Templerie, à deux lieues d'Ernée, vient d'être le théâtre d'un grave accident. Le samedi 23 décembre, la diligence qui fait le service de Mayenne à Fougères, descendait la côte si rapide et si dangereuse sur laquelle est située la Templerie, lorsque, rencontrant une charrette, elle fut culbutée et brisée en morceaux. M. Ledieu, horloger à Fougères, qui était dans cette voiture, a eu trois doigts mutilés et la tête fracassée. On a lieu d'espérer que ce jeune homme pourra survivre à ce cruel accident.

De l'Education.

(*Suite*).

Voir pages 47 et 157.

Deux systèmes sont en présence : l'un qui se dit religieux, et qui fait, en réalité, de la religion sa base, son moyen et son but ; c'est celui en faveur duquel nous écrivons. L'autre qui ne se dit pas précisément anti-religieux, qui s'indignerait même qu'on l'appelât impie ; mais qui ne s'occupe de la religion que comme d'un accessoire ; c'est celui que nous combattons.

Faire voir que, partir de la religion, s'appuyer sur elle, se diriger vers elle, c'est, en matière d'éducation, haute sagesse, entente plus raisonnée de la matière : tel est le but de cet article.

L'éducation est la culture de l'homme, dans la vue de le perfectionner.

La question qui nous occupe est donc celle-ci : lequel des deux systèmes donne à l'homme la culture la plus propre à opérer son perfectionnement.

La perfection de l'homme, c'est le plus complet développement possible de son être.

Digitized by Google

Or étudions cet être.

S'il est tout physique; si la chair et les os sont tout l'homme; sa culture ne doit pas être autre que celle du poirier et de la citrouille; en fait d'éducation, les jardiniers-pépiniéristes seront maîtres passés; et la toise avec la bascule seront les moyens de constater le savoir-faire des maîtres d'école.

S'il n'est qu'intelligence, la meilleure culture sera celle qui lui donnera la plus grande somme possible de connaissances.

Si cet être est tout volonté, la plus sage culture sera celle qui ne lui parlera que de ce qui est bien, que de ce qui est bon. Elle le nourrira de vertu, rien que de vertu.

Mais l'homme n'est ni corps tout seul; ni intelligence toute seule; ni tout volonté. Il est tout cela à la fois. Donc, la culture de l'homme, ou son éducation, devra tenir compte de cette triple nature, physique, intellectuelle et morale.

Donc, s'il se trouvait un système d'éducation qui ne s'occupât que d'une des natures de l'homme, ou même qui négligeât une quelconque de ses natures; et qu'un autre système les cultivât toutes trois, ce dernier serait le plus sage.

Supposons maintenant que de ces trois vies du cœur, de l'esprit et du corps, il y en ait une à laquelle tous les hommes attachent plus d'importance, comme à la plus digne.

Supposons qu'entre les trois natures de l'homme, il y ait un ordre et une connexité tels, qu'en donnant la principale culture à la plus digne, on complète nécessairement les deux autres; ou, en d'autres termes, que le meilleur moyen de cultiver habilement les deux autres, soit de donner à celle-ci des soins extrêmes. N'est-il pas vrai que le système qui dirige tous ses labeurs vers le perfectionnement de cette nature supérieure, vous paraîtra non seulement un peu plus sage, mais très sage; mais surtout le seul sage?

Il était important de fixer tout d'abord l'esprit dans les limites de la question; voilà pourquoi j'ai eu hâte de vous conduire au terme où j'en veux venir. Mon argumentation est inattaquable, si je ne me trompe; ma conclusion est légitimement déduite. Seulement, j'y suis arrivé par des hypothèses; je vais mettre les réalités à leur place, et tout sera terminé.

J'ai supposé que des trois vies qui sont dans l'homme, il y en a une qui mérite une culture plus particulière. Si je déclare que c'est de la vie morale que je voulais parler; que c'est du cœur, siége de la liberté, source de la vertu, ma supposition ne passera-t-elle pas de suite à l'état de fait reconnu, proclamé par tout le monde?

Toutefois, comme il est des hommes à qui il faut tout démontrer; comme je tiens à ne pas faire un pas en avant, sans avoir rendu mes derrières inattaquables; comme je tiens surtout à ne pas demander la moindre grâce; si quelqu'un réclame, voici une preuve; j'en donnerai d'autres plus tard.

Il y a pour tout homme un degré quelconque de perfection qu'il lui est possible d'atteindre, et que par là même Dieu, sa conscience, les hommes exigent de lui.

Or cette perfection n'est pas celle du corps; car le développement heureux et complet des facultés physiques, leur conservation à l'état de santé est impossible à plusieurs.

Digitized by Google

Ce n'est pas non plus celle de l'esprit ; car l'acquisition de la science est impossible à un grand nombre.

Aussi ni la conscience, ni la société, ni Dieu, ne rendent un homme responsable de la débilité ou de la souffrance de ses organes.

De même il est une infinité d'hommes à qui ni leur conscience, ni la société, ni Dieu, ne reprochent leur nescience.

Mais tout homme criminel est déchiré de remords, flétri ou châtié par la société, menacé des vengeances de Dieu.

Donc l'homme peut se passer à la rigueur de la perfection de l'esprit, qui est la science; de la perfection du corps, qui est la santé; jamais de celle du cœur. Donc la culture du cœur est la plus indispensable.

Ce point admis, voyons en quoi consiste la culture du cœur.

Cultiver le cœur, c'est, si je ne me trompe, le façonner à des habitudes vertueuses; c'est le mettre à l'abri des séductions du vice; en un mot, c'est lui rendre facile la pratique du devoir. Mais pour pratiquer le devoir, il faut premièrement le connaître; il faut avoir en second lieu un motif quelconque de ne pas s'en écarter. Qu'importe que la loi existe, si vous ne la proclamez pas? Qu'importe que vous la proclamiez, si vous ne lui donnez pas une sanction?

Vous admettez tout cela, sans doute? Et comment le nierez-vous, à moins d'être de ceux qui nient le soleil? Eh bien! la démonstration est finie.

Le devoir, c'est l'ensemble des préceptes qui règlent la vie de l'homme. — La sanction du devoir, c'est l'ensemble des vérités, des dogmes d'où il découle, et sur lesquels il s'appuie. Mais l'ensemble des préceptes qui règlent la vie, l'ensemble des dogmes d'où l'on fait découler ces préceptes, ce n'est autre chose que la religion.

Souvenez-vous que vous venez de reconnaître que former le cœur, c'est lui enseigner le devoir, et lui donner en même temps les motifs propres à lui inculquer la pratique; vous êtes donc forcés de reconnaître que former le cœur ce n'est autre chose qu'enseigner la religion. J'ai besoin de placer ici une observation décisive pour tout ce qui suivra. Les raisonnemens auxquels nous venons de nous livrer me permettent de confondre désormais ces mots : culture du cœur, religion; et d'employer indifféremment l'un pour l'autre. Or je déclare que c'est de la religion chrétienne que je veux parler. — On me dira : Vos démonstrations ne nous conduisent pas à telle ou telle religion particulière; mais à une religion quelconque, pourvu qu'elle soit bonne pour la fin dont il s'agit, pourvu qu'elle ait des préceptes sages et une sanction suffisante : la religion naturelle, par exemple; celle de Socrate et d'Épictète. — Je réponds que mes démonstrations conduisent rigoureusement à la religion chrétienne; car la religion, avons-nous dit, c'est la culture du cœur; or je m'adresse à des familles qui veulent pour le cœur de leurs enfans la meilleure culture possible (chose qu'il serait absurde de ne pas supposer); donc il faut aller à la meilleure religion. Mais la religion de J.-C., outre qu'elle est celle des familles qui nous confient leurs enfans, est meilleure que la religion de vos sages; ou, si vous voulez, la religion chrétienne est le divin, l'indispensable complément de la religion naturelle. Donc c'est de la religion chrétienne que nous parlerons.

Digitized by Google

Et j'avais raison de vous dire que ma démonstration finit là. En effet, au point où nous sommes arrivés, il suffit pour tirer la conclusion dernière, de demander son nom à chacun des deux systèmes. Êtes-vous le système religieux? — Non. — Vous ne cultivez donc pas la faculté la plus noble de l'homme, son cœur. Fissiez-vous des prodiges pour les deux autres, vous êtes bien aveugles de n'avoir pas compris que toujours la perfection de l'homme dépend de celle de son cœur; que dans une foule de cas elle ne dépend que d'elle : je devrais dire peut-être que vous êtes bien coupables; retirez-vous ! — Êtes-vous le système religieux? — Oui. — On vous reproche de négliger dans l'homme la culture de son intelligence. Si cela est vrai, je ne vous excuse pas; toutefois négligence pour négligence, la vôtre est moins fatale que celle de votre rival; vous êtes moins incomplet que lui; disculpez-vous du reproche qu'on vous fait, et je vous proclamerai sage; et je vous dirai : Venez?

Certes le système religieux n'aura pas de peine à se disculper; il l'est déjà à moitié pour quiconque a suivi avec attention la série des principes par lesquels nous sommes arrivés à notre conclusion. Mais toujours est-il que, dès ce moment, l'autre système est convaincu de manquer en un point capital (1). Nous pourrions le laisser là, sous ce coup, se débattre dans les angoisses de l'agonie; mais c'est quelquefois cruauté que de ne pas donner la mort : nous l'achèverons donc.

H. D.

Poésie.

DÉSIR CHAMPÊTRE.

Poète humble et champêtre,
Né pour vivre content, forcé de ne pas l'être.
Ducis. *(Épitres)*.

Mon cœur est loin, il est dans la campagne,
Il est caché parmi les rameaux verts,

(1) Je prie le lecteur de ne pas se formaliser si plusieurs propositions ne lui paraissent pas entourées d'une évidence suffisante; elles se trouveront solidement démontrées dans la suite de ces articles.

Digitized by Google

Il est aux champs, il est sur la montagne ;
Ce n'est plus lui qui me dicte des vers.
Je vois mes jours, maintenant inutiles,
Tomber perdus comme un fruit avorté.
Ils fleuiraient si joyeux hors des villes !
Oiseau des bois, je meurs dans la cité.

Le rêve heureux qui berce ma pensée
Au bruit des voix s'envole à mon réveil.
L'espace manque à mon âme lassée,
Vos murs si hauts dérobent mon soleil.
La solitude en vain à mon aurore
Avait promis les dons de sa beauté :
Le jour décroît sans l'amener encore !
Oiseau des bois, je meurs dans la cité.

Tout a sa place en ce monde où Dieu veille :
Le doux ramier sur un arbre penchant,
L'algue sur l'eau, dans la ruche l'abeille,
La fleur dans l'herbe et l'épi dans le champ.
Ma place à moi, ma place est au bocage.
Pourquoi le ciel m'en a-t-il écarté ?
Mon nid m'attend, ô maître, ouvrez ma cage !
Oiseau des bois, je meurs dans la cité.

H. V.

Décembre 1843.

Digitized by Google

18 JANVIER 1844. 6e ANNEE. N° 24.

MÉMORIAL DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,

CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT, Imprimeur, Rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Avec Lithographies. Sans Lithographies.
Pour 1 an. . . 15 fr. — Pour 1 an. . . 12 fr.
Pour 6 mois. . . 8 50 — Pour 6 mois. . . 7
Pour 3 mois. . . 5 — Pour 3 mois. . . 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

NOUVELLES DIVERSES.

* * * M. Roberge, inspecteur de l'académie d'Angers, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé inspecteur honoraire. Il est remplacé par M. Cassin, censeur des études au collége royal de Caen.

* * * M. Bayan, ancien professeur de mathématiques spéciales au collége royal d'Angers, chargé provisoirement des fonctions d'inspecteur de l'académie d'Angers, est nommé inspecteur de l'académie de Besançon.

* * * Un article publié dans notre numéro du 10 de ce mois annonçait que les notaires de l'arrondissement de Pau, de même que ceux de Blois, avaient pris la résolution de supprimer le travail les dimanches et les jours de fêtes reconnues par le concordat. Nous apprenons que les notaires de Nîmes, de

Digitized by Google

Montpellier, d'Alais et d'Uzès, viennent à l'unanimité d'adopter la même résolution. Tous les notaires de ces résidences se sont interdit de prêter leur ministère les jours légalement fériés, si ce n'est pour les testamens et autres actes urgents pour lesquels ils seraient appelés à domicile en cas de maladie.

*** M. Roullois, curé de Brée, canton de Montsûrs, est mort le samedi soir, 6 de ce mois, dans sa soixante-dix-neuvième année. Ses obsèques ont eu lieu le lundi suivant. Tous les prêtres du canton s'étaient empressés de se rendre à cette cérémonie funèbre à laquelle assistaient en foule les habitans de Brée. Ils venaient, avec une vive douleur, rendre les derniers devoirs à ce vénérable curé qui, pendant trente-sept ans, leur avait constamment donné l'exemple de toutes les vertus. Le service de septime doit être célébré aujourd'hui.

*** La bibliothèque de Laval est ouverte tous les jours, excepté les dimanches et lundis de 2 heures à 5 et de 7 heures à 10, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin d'août. Elle reste fermée pendant la durée des vacances du Collége royal.

*** Le cadavre d'un enfant nouveau né a été trouvé il y a deux jours sur la route d'Ambrières à Mayenne : la tête de ce petit malheureux était horriblement mutilée. La justice informe sur le crime dont ce jeune enfant a sans aucun doute été l'objet.

*** Par sa circulaire, en date du 15 courant, M. le Préfet de la Mayenne, invite MM. les membres du Tribunal de Commerce, du Conseil des Prud'hommes et des Commerçans notables, conformément à l'article 1er de l'ordonnance royale du 16 juin 1832, à se réunir, le 28 de ce mois, à onze heures du matin, dans une des salles de la Préfecture, pour procéder, par élections, au remplacement de MM. les membres de la chambre de Commerce de l'arrondissement de Laval, élus en 1841, et dont les fonctions sont expirées.

*** Dimanche prochain doit être publié dans les communes le premier tableau des jeunes gens âgés de vingt ans appelés à prendre part au tirage de la classe de 1843 qui commencera le 19 février prochain.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX,

ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(Voir les nos 11, 13, 15, 16, 17, 19 et 20).

CHAPITRE VI.

LA TRINITÉ DEVENUE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE LA VILLE. — LES MOINES DE PRIX CESSENT D'EXERCER LES FONCTIONS CURIALES.

On a vu dans le chapitre précédent comment la paroisse de Laval était administrée en 1158. Trente ans après, cet ordre de choses n'était plus le même, et le principal changement qui avait eu lieu, c'est que l'église paroissiale n'était plus celle de Prix, mais celle de la Trinité.

Le premier acte qui fasse mention de la paroisse de la Trinité, est une charte de Guillaume de Passavent évêque du Mans, insérée dans le cartulaire du chapitre de la cathédrale, nommé le *Livre blanc*, qui est conservé à la bibliothèque du Mans. Voici le texte de ce document, comme on le lit à la page 45 :

Decretum Guillelmi Episcopi Cenomanensis.

« Guillelmus Dei gratia Cenomanensis Episcopus, universis fidelibus salutem. Notum fieri curavimus nos ecclesias de Charneio et de Gres, Horp, Nogento Bernardi, Pruliaco Gaudini, Colenz, Brullaco, medietatem ecclesiæ Sanctæ Trinitatis de Lavalle, Santi Medardi de Ostilleio, Uncinis, Loennia, quas de manu laïcali conquisieramus, capitulo beati Juliani Cenomanensis in perpetuum dedisse et concessisse quod ut *fidelibus* (a)

(a) On voit bien qu'il faut lire ici *fidelius* et que *fidelibus* est une erreur de copiste.

conservetur, id litteris annotari et sigillo nostro fecimus communiri. Hujus autem confirmationis nostræ testes sunt Nicholaus decanus Cenomanensis Ecclesiæ et alii multi. »

« Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque du Mans, à tous les fidèles salut : Savoir faisons que nous avons donné et cédé à perpétuité, au chapitre de Saint-Julien du Mans, les églises de Charné (Ernée), Gréez (sur la Braye), du Horps, de Nogent-le Bernard, de Pruillé-le-Chetif, de Coulans, du Breil, de Saint-Mars d'Oustillé, d'Ancinnes, de Longne, et la moitié de l'église de la Sainte-Trinité de Laval, que nous avons retirées de la main des laïques. Et pour que le souvenir s'en conserve plus fidèlement nous en avons fait rédiger cet écrit muni de notre sceau. Les témoins ont été Nicolas doyen de l'église du Mans, et plusieurs autres. »

Cette charte contient une indication qui fait connaître sa date, c'est la présence du doyen Nicolas qui devint en 1214 évêque du Mans. On connaît de lui un grand nombre d'actes, dont les plus anciens sont de 1186, d'où l'on conclut que c'est en cette année qu'il fut fait doyen (b). D'un autre côté Guillaume de Passavent mourut le 27 janvier 1187, ou 1186, comme on comptait alors, parceque l'année ne commençait qu'à Pâques. Ainsi Guillaume et Nicolas n'ont été ensemble l'un évêque, l'autre doyen, qu'en 1186 et pendant le mois de janvier suivant; et cet espace de temps est celui dans lequel fut faite la donation de Guillaume; on peut même raisonnablement présumer que ce fut un des derniers actes de sa vie, et comme une sorte de testament en faveur de son chapitre.

Ce qui résulte d'abord de cette donation, c'est que la Trinité était dès-lors devenue l'église paroissiale de Laval, en place de Prix; comme on voit qu'elle le fut toujours dans la suite; car, depuis cette époque, on ne la voit pas désignée autrement dans les actes dont la connaissance s'est conservée. Ce changement de l'église paroissiale avait été amené par la force des circonstances. A mesure que la vil-

(b) Voir le *Cenomania*, articles de l'évêque Nicolas et des doyens de l'église du Mans. D. Colomb semble dire qu'il ne fut doyen qu'après 1189; il se fonde sur un prétendu voyage à la Terre-Sainte, pendant lequel Nicolas aurait marié Richard, roi d'Angleterre. Mais D. Briant prouve que ce voyage est une fable, et que le Nicolas qui maria Richard, n'est point celui qui fut doyen du Mans.

Digitized by Google

le prenait de l'accroissement et augmentait en population, il devenait plus insupportable aux habitans d'avoir leur église à une demi-lieue de leurs demeures, quand ils avaient dans l'enceinte de leurs murs deux églises, celles de la Trinité et de Notre-Dame du Bourg-Chevreau, très convenables pour le service. Le seigneur de Laval et l'abbé de la Couture n'auraient pu sans une sorte de tyrannie, et sans se rendre odieux aux fidèles, laisser subsister cet état de choses. Ce fut sans doute le motif qui détermina la translation du chef-lieu de la paroisse.

Quant au reste de la charte, il n'est pas aussi clair. Qu'est-ce que cette moitié de l'église de la Trinité, *medietatem ecclesiæ Sanctæ Trinitatis*, que l'évêque donnait à son chapitre? Il y a deux manières d'interpréter ces mots d'où résultent deux systèmes très différens sur la nature de la donation faite par Guillaume. Il faut les exposer ici brièvement.

D'abord on peut croire que ces mots *moitié de l'église de la Trinité* indiquent que, probablement depuis longtemps, les produits de tous genres de la paroisse de Laval, d'abord à Prix, puis à la Trinité, étaient divisés en deux portions, dont l'une appartenait aux religieux de la Couture établis à Prix, et l'autre avait appartenu à des laïques, avait été achetée par l'évêque Guillaume, *quam de manu laicali emerat*, et enfin était donnée par lui à son chapitre. Le temporel de la cure étant ainsi divisé, il devait y avoir deux chapelains administrant chacun une des portions, l'un pour les moines, l'autre pour les laïques, et telle a dû être l'origine de ces deux curés simultanés qu'on a vus si long-temps dans la paroisse de la Trinité, et qui n'ont été réduits à un seul qu'à la fin du dix-septième siècle.

Tout le monde sait que, dans le moyen âge, et surtout lors de l'établissement de la féodalité héréditaire, des hommes puissans, sous divers prétextes, de droit de suzeraineté, d'anciennes donations, de propriété de leurs ancêtres etc, dépouillaient le clergé, et s'appropriaient les revenus des biens ecclésiastiques. Quand ils s'étaient emparés d'une paroisse, ils soutenaient que c'était à eux qu'appartenaient non-seulement les biens fonds, mais tous les produits quelconques, dîmes, prémices, offrandes, droits de sépultures,

Digitized by Google

etc. Ils établissaient des chapelains qui desservaient la cure, moyennant une rétribution, et leur rendaient compte des produits, ou bien ils leur affermaient la cure pour une somme fixe. Quelquefois les revenus de cette sorte entraient dans la dot des femmes, et si leurs maris voulaient les rendre à l'église, ils étaient obligés de les remplacer par des biens d'une égale valeur. Ce n'était pas le produit entier de la paroisse de Laval qui avait ainsi appartenu à des laïques, mais seulement une moitié, et cela par suite de circonstances qui ne sont plus connues.

Mais on peut entendre d'une manière toute différente les mots *medietatem ecclesiæ sanctæ Trinitatis*. On peut croire qu'ils signifient seulement la moitié du patronage de cette église, c'est-à-dire le droit qu'avaient deux personnes ou deux corps de présenter alternativement le prêtre chargé de desservir la paroisse. Pour bien entendre ceci, il faut indiquer quelques points de la discipline de l'Eglise sur les paroisses desservies par les moines.

Le relâchement du clergé séculier avait fait confier le ministère pastoral à des religieux; mais ces derniers se relâchaient en exerçant des fonctions si opposées à la nature de leur état; la fréquentation du monde leur devenait funeste, et on retombait par là dans l'inconvénient qu'on avait entrepris d'éviter. Aussi l'église ne tarda-t-elle pas à condamner cette pratique. Elle n'était devenue fréquente qu'au commencement du onzième siècle, et avant qu'il fût terminé, les réclamations commencèrent à se multiplier. Les conciles de Rouen en 1074, de Winchester en 1076, de Poitiers en 1078, de Lillebone en 1080, avaient en divers termes défendu de confier des paroisses aux religieux. Un autre concile de Poitiers en 1100, s'était prononcé plus formellement encore. Voici ce qu'il porte : *Ut nullus monachorum parochiale ministerium, id est, baptizare, prædicare, pœnitentiam dare, præsumat.* Les mêmes défenses furent renouvelées, par le pape Calliste II, dans le premier concile de Latran, en 1122 (c).

La marche à suivre pour se conformer à ces injonctions

(c) Voir la *Discipline de l'église touchant les bénéfices*, par le P. Thomassin, 4e partie, livre 1. chap. 51.

Digitized by Google

était tracée par les lois de l'Eglise. Que les religieux, dit le concile de Poitiers, en 1078, conservent les revenus et les produits mais qu'il y ait un prêtre chargé du soin des âmes et qui en réponde à l'évêque. *Reditus beneficiaque obtineant, presbyter tamen de curâ animarum episcopo respondeat.* Dans le troisième concile de Latran, en 1179, le pape Alexandre III fit une disposition analogue. Que les moines, dit-il, présentent à l'évêque des prêtres pour être chargés par lui du soin du peuple et pour lui en répondre : *In ecclesiis suis.... instituendos presbyteros episcopis præsentent, ut eis de plebis curâ respondeant.* Enfin une décretale du pape Urbain III, qui siégea de 1185 à 1187, porte que, pour les églises desservies par des moines, on doit présenter à l'évêque des desservans qui soient nommés par lui, et qui après leur institution ne dépendent que de lui. *In ecclesiis ubi monachi habitant, populus per monachum non regatur, sed capellanus qui populum regat, ab episcopo per consilium monachorum instituatur, ita ut solius episcopi arbitrio, tam ordinatio ejus quam depositio et totius vitæ pendeat conversatio* (d).

Sans doute on fut longtemps avant de se soumettre généralement à ces lois de l'église, qui furent souvent renouvelées dans la suite, et ce fut seulement au seizième siècle que les religieux cessèrent tout-à-fait en France d'exercer par eux-mêmes le ministère pastoral (e). Dans d'autres pays, et notamment en Italie, il en est qui l'exercent encore. Mais il est certain aussi que, dès le douzième siècle, on se soumit dans bien des localités. Et quoique les exemples de désobéissance ne soient pas rares, ils ne prouvent rien contre ce que nous avançons (f). On peut donc bien croire que Guil-

(d) *Discipline de l'Eglise.* Ibidem.

(e) Les chanoines réguliers seuls continuaient de gouverner des paroisses. On les considérait réellement comme *clercs*, plutôt que comme *moines*; et leurs règles avaient pour but de les employer au salut des peuples. Aussi après quelques difficultés, et conformément à l'avis de Ives de Chartres, on finit par reconnaître qu'ils pouvaient être curés.

(f) En 1254, l'abbé de Saint-Ouen de Rouen obtint du pape Alexandre IV le privilège de faire desservir par un de ses religieux la cure qui était dans son église abbatiale. *Discipline de l'Eglise* Ibidem. Cette permission spéciale prouve bien qu'ailleurs on ôtait aux moines la direction des paroisses.

Digitized by Google

laume de Passavent, prélat exemplaire, et plein de zèle pour la discipline, put employer son autorité pour retirer aux bénédictins la direction de la paroisse de Laval, au moment où on changeait l'église dans laquelle elle était desservie. L'occasion était trop favorable pour qu'un évêque de ce caractère n'en profitât pas.

Par les textes que nous venons de citer ci-dessus, on voit que les lois de l'Église voulaient que les prêtres séculiers substitués aux moines dans la conduite des paroisses fussent inamovibles, et dépendans de l'évêque seulement, conformément aux règles suivies pour les autres curés; c'est là ce qu'on a nommé plus tard des *vicaires perpétuels*, parce qu'en même temps les moines conservaient le titre de *curés primitifs*. Ces sages dispositions furent souvent éludées, les religieux faisaient desservir les cures par des chapelains qu'ils changeaient à volonté, à qui ils donnaient un salaire convenu, ou bien à qui ils affermaient les produits de la cure. Mais ces abus ne prouvent point que dans d'autres lieux on n'agissait pas selon les règles. Rien ne s'oppose donc à ce qu'on croie qu'elles aient été observées pour la paroisse de Laval, sous la direction du vigilant évêque Guillaume, et que dès-lors on y ait établi un chapelain, ou vicaire perpétuel, pendant que les religieux de Prix conservaient le titre et les prérogatives de curés primitifs.

On verra plus tard les raisons qui autorisent à penser qu'il n'y eut d'abord qu'un desservant à l'église de la Trinité, et que ce fut seulement après l'année 1264 qu'il en fut établi deux. Ce qu'il faut dire ici c'est que, dans le système que nous exposons maintenant, au lieu de laisser aux bénédictins seuls le droit de présentation de ce curé vicaire perpétuel, le seigneur de Laval s'en serait réservé la moitié, et qu'il aurait été convenu que l'abbé de la Couture et le sire de Laval auraient alternativement la présentation à mesure qu'il y aurait une vacance. Cet accommodement n'a rien d'invraisemblable quand on se rappelle les droits très-étendus qu'avait ce seigneur sur l'église de la Trinité et qui paraissent avoir dépassé ceux des fondateurs ordinaires.

C'est ce droit de présentation alternative que Guillaume de Passavent aurait retiré des mains du seigneur et aurait

Digitized by Google

donné à son chapitre (g).

Après avoir exposé ces deux systèmes, donnons brièvement les motifs sur lesquels ils s'appuient.

Premier système, d'après lequel le temporel de la cure de la Trinité eût été partagé en deux portions dont Guillaume de Passavent avait acheté l'une qu'il donna à son chapitre.

La principale autorité invoquée en sa faveur est un texte des actes des évêques du Mans, *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*, précieux monument de l'antiquité qu'on appelle quelquefois le *Pontifical* du Mans. Il existe encore à la Bibliothèque de cette ville, et le savant Mabillon l'a publié dans ses Analectes (h). Voici ce qu'on lit au chapitre 38, qui contient la vie de Guillaume de Passavent, *Gesta Domni Guillelmi.*

« Capitulo autem dedit patronatus ecclesiarum de Charnca et de Brolio, et medietatem patronatus ecclesiæ Beatæ Mariæ de Lavalle. Capellanus tamen qui in ecclesia illa de Lavallé per capitulum advocatur, et redditus ampliores et majorem habet prærogativam (i). »

« Guillaume donna au chapitre le patronage des églises de Charné et du Breuil et la moitié du patronage de l'église de Notre-Dame de Laval. Il faut remarquer que le chapelain qui est nommé par le chapitre dans cette église de Laval a de plus grands revenus et une autorité plus étendue. »

(g) Ces alternatives ou droits de présentations partagés entre deux patrons n'étaient pas rares. Dans le siècle dernier il y avait encore neuf paroisses de notre diocèse qui se trouvaient dans ce cas, savoir : 1° La Trinité de Laval, 2° Saint-Pierre-le-Réitéré du Mans, 3° Saint-Hilaire de la même ville, 4° Mayet, 5° Alonay, 6° Champfremont, 7° Madré, 8° Ilellon, 9° Saint-Germain-de-Corbie; ces deux dernières faisant actuellement partie du diocèse de Sées.

(h) Le commencement est à la page 239 de l'édition de Montalant, Paris, 1723. C'est cette édition que nous avons eue seulement entre les mains. Nous n'avons point recours à l'original.

(i) Dans les *Analectes* on trouve une ponctuation qui dénature le sens de ce passage. Après le mot *prærogativam*, qui n'est suivi ni d'un point, ni d'une virgule, on lit tout de suite : *super decem libras Cenomanenses quas capitulum pro partibus canonicorum habet in ecclesia de Charnel*... Il résulterait de là que le chapelain nommé par le chapitre aurait une plus grande part sur les dix livres dues par l'église de Charné, tandis que ce qui est relatif à ces dix livres est un fait qui n'a aucun rapport avec le chapelain de la Trinité. La phrase doit finir au mot *prærogativam*.

Digitized by Google

Quoique ce texte porte les mots, *l'église de Notre-Dame*, on ne peut douter qu'il ne s'agisse de celle de la Trinité, parce que tout ce passage de la vie de Guillaume est évidemment relatif à la charte qui se trouve dans le *Livre blanc*, et que nous examinons dans ce chapitre. A quelques lignes plus loin, l'auteur cite toutes les paroisses nommées dans cette charte, Pruillé, Nogent-le-Bernard, Coulans, etc. Le changement de l'église paroissiale était récent quand ce morceau a été écrit, et on pouvait encore employer le nom de paroisse de Notre-Dame qui était celui qu'elle avait si longtemps porté.

Le mot *patronatus* employé par l'auteur des *Actes des évêques* signifie quelque chose de plus que le *patronage* ordinaire, ou simple droit de présentation; aussi dans la charte de Guillaume n'est-il pas employé, on y dit que le prélat a *donné les églises* elles-mêmes, c'est-à-dire leur temporel, leurs produits de tout genre.

Mais ce qui doit être surtout remarqué c'est cette phrase: *Capellanus qui... a capitulo advocatus et redditus ampliores et majorem habet prærogativam.* Le chapelain nommé par le chapitre a de plus grands revenus et une autorité plus étendue. Il semble bien en résulter qu'il y avait à la fois dans l'église de Laval deux chapelains, ou desservans. Car on parle du *chapelain nommé par le chapitre*; il fallait donc qu'il y eût un autre chapelain nommé par les bénédictins.

Prétendrait-on qu'il s'agit de deux chapelains non pas simultanés, mais successifs, nommés alternativement par le chapitre et par les moines? Cette supposition serait inadmissible. Comment l'un aurait-il eu plus de revenus et de pouvoirs que l'autre? Quand le chapelain nommé par les moines était en exercice, que devenait cet excédant de revenus et d'autorité qui appartenait au chapelain nommé par le chapitre? Au contraire si on admet que les deux chapelains existaient ensemble, tout s'explique de la manière la plus claire: l'un était plus riche, et avait une juridiction plus étendue, l'autre lui était inférieur sous ces deux rapports. Le texte n'offre plus la moindre difficulté.

On peut alléguer encore en faveur du système que nous exposons, qu'il expliquerait un point assez obscur de la

Digitized by Google

charte IV rapportée à la page 229 ci-dessus. Nous voulons parler de ces chapelains qui étaient dans l'église de Prix en même temps que les moines. Dans le système du partage de la cure en deux portions, il serait clair que, dès l'époque de cette charte, il y avait à Prix deux chapelains faisant les fonctions curiales, et touchant chacun une moitié des revenus, l'un pour le compte des religieux, l'autre pour le compte du seigneur laïque à qui appartenait une moitié du temporel. Les moines n'auraient point été chargés du ministère pastoral, mais l'auraient seulement laissé exercer dans leur église et sous leurs yeux.

(La suite au prochain numéro.)

Poésie.

Pour la première fois quand les feuilles paraissent ;
Quand tout s'ouvre au plaisir, les hommes et les fleurs:
L'homme aux brûlantes huits que ses rêves caressent,
La fleur aux frais baisers des errantes vapeurs ;

Quand les blancs agnelets, de l'étable qu'ils laissent,
Courent, en bondissant, comme frères et sœurs,
A la colline verte où leurs troupeaux s'engraissent
Avant d'aller tomber aux sacrificateurs ;

Quand tout avec amour de lumière s'abreuve,
Heureux et respirant cette existence neuve
Que la nature épanche à flots voluptueux,

Oh ! dites-moi pourquoi ma pauvre âme s'affaisse,
Et loin de se livrer à la commune ivresse,
S'épouvante à l'aspect de tant de cœurs joyeux ?

Ne vous est-il jamais entré dans la pensée
Devant cet univers si rempli de beauté,
Que cela dût un jour mourir de vétusté,
Ainsi qu'une maison par ses maîtres laissée ?

Digitized by Google

Au milieu de la valse étourdie, insensée,
Où la passion vole, ivre de volupté,
D'une ronde de morts, à finir empressée,
N'avez-vous pas cru voir le galop emporté?

Pour moi je sens venir des larmes à mon âme,
Quand je vois tant de vie à ces beaux corps de femme,
Car je me dis : leurs jours sont comme ces flambeaux ;

Court sera leur éclat, ils passent comme l'onde,
Et le temps qui détruit chaque chose du monde,
Leur crie : Allez finir le bal dans vos tombeaux !

Ainsi, toute douleur se traduit de la joie,
Flot murmurant du monde, insensé tourbillon!
Dans les larmes toujours ton sourire se noie.
Toujours l'ombre s'élève à côté du rayon!

Marcherons-nous sans cesse en cette même voie?
Nous faudra-t-il long-temps fendre encore ce sillon?
Et chaque doux parfum que la nature envoie,
Ne nous doit-il venir que mêlé de poison?

Oh! si c'est là le sort des choses de la terre,
Que rien n'y soit réel, et que tout, comme verre,
S'y brise entre les mains de qui veut le saisir,

Enlevez-moi, seigneur, où vraie est toute chose,
Où la douleur n'est point à côté du plaisir,
Où le poison n'est pas au soupir de la rose!

CH. W.

Digitized by Google

25 JANVIER 1844. 6e ANNÉE. N° 25.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.
On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.
Affranchir les lettres et paquets.

NOUVELLES DIVERSES.

*** M. l'abbé Roullois dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, était né à Mayenne, au mois de mars 1765. Au sortir du séminaire il fut nommé en 1789 prosécrétaire de l'évêché et vicaire du petit Saint-Pierre au Mans, il exerçait ces fonctions lorsqu'il fut obligé de partir pour l'exil, il se rendit à Paderborn, dans un monastère de Trappistes ; puis il revint en France et fut nommé vicaire de Vallon, près de Brée dont le curé était un de ses parens. Il lui succéda dans la cure de Brée où il est mort le 6 janvier après une vie laborieuse et pénitente, car il avait toujours conservé quelques unes des austères pratiques de la Trappe où il avait passé le temps de l'exil.

*** M. l'abbé Magloire Louvard, vicaire de Champéon, vient d'être nommé curé de cette paroisse, en remplacement de M.

Digitized by Google

l'abbé Arsène Louvard son frère, récemment nommé curé de Sillé-le-Guillaume.

*** Dimanche dernier, 21 de ce mois, M. l'abbé Louvard a été installé curé de Sillé-le-Guillaume. L'installation a été faite avec beaucoup de pompe par M. l'abbé Arcanger, curé de Notre-Dame de Mayenne, dont M. l'abbé Louvard avait été le vicaire avant d'occuper la cure de Champéon. M. Arcanger était assisté de M. l'abbé Pellier, curé de Saint-Martin de Mayenne, et de M. l'abbé Juliard, curé de Villaines-la-Juhel, tous les deux simultanément collègues de M. l'abbé Louvard dans le vicariat de Notre-Dame de Mayenne.

*** M. Bayan, ancien professeur de mathématiques spéciales au collège royal d'Angers, et dont nous avons annoncé la nomination à la place d'inspecteur de l'Académie de Besançon, vient d'être, sur sa demande, rappelé à la chaire de mathématiques spéciales du collège d'Angers.

*** La vérification périodique des poids et mesures, romaines, etc., instrumens de pesage et de mesurage, aura lieu dans le département de la Mayenne, du 29 du mois courant au 30 mai de cette année. Les poinçons pour le service de 1844 porteront l'empreinte de la lettre E.

*** Quinze mille ouvriers, dit le *Journal de la Mayenne*, sont employés à la fabrique des tissus dans les villes de Laval et de Mayenne. Depuis un an, le prix des salaires a été réduit d'un tiers. — L'ouvrier qui recevait 12 francs pour fabriquer 200 mètres de calicot, ne reçoit plus que 8 fr., ou 4 centimes par mètre. Chaque ouvrier ne peut en ce moment gagner, terme moyen, plus de cinquante centimes par jour, et il y en a qui ont une femme et cinq ou six enfans.

*** M. Léon Dumans de Chalais, chevalier de Saint-Louis, ancien secrétaire-général de la préfecture du département de la Mayenne, vient, à l'âge de 66 ans, de succomber à Laval, au milieu de sa famille, à la suite d'une maladie aiguë. Ses obsèques ont eu lieu vendredi dernier dans l'église de la Trinité, sa paroisse.

M. Léon Dumans de Chalais lègue à ses enfans son inébranlable attachement aux intérêts de son pays et laisse de vifs regrets à ses amis, c'est-à-dire à tous ceux qui l'ont connu.

Digitized by Google

On [illegible] dans le *Journal de la Mayenne*.

M. Lalouche nous a fait assigner en police correctionnelle pour diffamation, à raison du compte rendu du procès de M. Chauvin, ex-desservant d'Izé, jugé en appel par le tribunal de Laval le 12 décembre dernier, inséré dans notre numéro du dix-sept. Nous n'assistions pas à la discussion de l'affaire dont le compte rendu nous avait été envoyé, aussi avant d'entrer dans le débat nous avons dû rechercher scrupuleusement les faits qui s'étaient passés à l'audience du tribunal afin de maintenir courageusement l'exactitude de notre récit, ou de nous empresser de réparer la faute que nous aurions pu commettre.

Nous devons reconnaître que notre compte rendu est erroné: les paroles que nous avons rapportées en les attribuant à Me Lelasseux n'ont pas été réellement prononcées par lui, mais bien par le prévenu lui-même. Elles n'ont soulevé l'indignation de personne parce que chacun a compris qu'un prévenu se montre aisément injuste et qu'une accusation peu probable en soi procède arrière de celui qu'elle incrimine ne peut mériter d'être retenue. Nous avons aussi une faute de rédaction à réparer ou plutôt une explication à donner sur une partie de notre article. En disant que les faits rappelés étaient constatés, nous n'avons entendu donner aucune sorte d'authenticité à ces prétendus faits; nous avons seulement voulu rapporter ce qu'avait dit le prévenu et non pas nous les approprier. Ajoutons encore, pour que notre explication soit complète et franche, qu'il est à notre connaissance personnelle qu'aucune réclamation ne s'est élevée à Mayenne contre les listes électorales dressées par M. Lalouche et que rien ne saurait être qu'il ait usé pour lui ou pour autrui d'une mauvaise influence dans ces élections.

En offrant à M. Lalouche une réparation catégorique, nous remplissons sans peine un devoir; la presse, pour être utile, a besoin avant tout, d'être consciencieuse, et nous avons la ferme volonté de remplir notre mission dans toute son étendue.

[illegible]

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(Voir les n°s 10, 11, 13, 15, 16, 17, 19, 20 et 24).

CHAPITRE V.

LA TRINITÉ DEVENUE L'EGLISE PAROISSIALE DE LAVAL. LES MOINES DE PRIX CESSENT D'EXERCER LES FONCTIONS CURIALES.

(Suite).

Deuxième système d'après lequel l'évêque Guillaume n'aurait donné que l'alternative, ou moitié du droit de patronage, c'est-à-dire de présentation de la cure. Voici ce qu'on peut alléguer en sa faveur :

1° On voit par la citation ci-dessus des *Actes des Evêques*, qu'ils portent expressément que Guillaume donna la moitié du *patronage*. Or le mot patronage ne s'entend que du droit de présentation, et de certaines prérogatives honorifiques, et non de la propriété des revenus d'une paroisse. Aussi Le Corvaisier, page 451. D. Colomb, pages 182 et 183, et Le Paige tome 1 page 473, disent-ils en propres termes que Guillaume donne aux chanoines l'alternative ou moitié du droit de présentation, et ne parlent de rien de plus. (*j*).

2° Si on soutient que c'était la moitié des revenus de la Trinité que l'évêque donnait à ses chanoines, il faudrait admettre qu'il leur donnait en même temps tous les revenus des dix autres paroisses nommées dans la charte. Donc tous les curés de ces paroisses eussent été de simples vicaires per-

(*j*) Dans plusieurs autres articles de son dictionnaire, Le Paige a occasion de parler de la charte de Guillaume de Passavent, et dit seulement qu'elle conférait au chapitre des droits de patronage ou de présentation. Voir les articles *Charné, Coulans. Longue et Saint-Mars-d'Outillé.*

Digitized by Google

pétuels à portions congrues, (*k*) c'est-à-dire très-peu riches. Au contraire plusieurs de ces paroisses étaient d'un produit considérable, Coulans, Ancinnes, Nogent-le-Bernard, le Horps, Gréez, mais surtout Charné-Ernée, dont les revenus surpassaient ceux de plusieurs évêchés. Le Paige ne les porte qu'à 6500 livres mais on sait que les évaluations officielles qu'il suivait, étaient purement fictives, et ne dépassaient guère le quart du revenu réel.

Et à l'occasion de la paroisse de Charné, il faut remarquer que dans le passage des *Actes des Evêques* cité ci-dessus, il est parlé de *dix livres mançaises* de rente, assignées sur cette paroisse au chapitre. Cette circonstance ne prouve-t-elle pas que les revenus entiers n'étaient point attribués à ce corps? Peut-on donner à quelqu'un une rente à prendre sur un bien qui lui appartient? (*l*)

5° Si c'était la moitié du temporel de la Trinité que l'évêque donnait au chapitre, ce corps eût toujours conservé la moitié des droits de curé primitif, comme il conserva la

(*k*) On appelait *portion congrue* la pension annuelle en argent ou en produits qui était donnée par les curés primitifs aux prêtres ou chapelains, ou vicaires perpétuels chargés de desservir leurs paroisses. On appelait ce traitement *portio* ou *pensio congrua*, c'est-à-dire part convenable et suffisante. Mais en général elles étaient peu considérables, et on ne les avait point élevées dans la proportion de l'augmentation des revenus réels. Elles avaient été fixées sous Charles IX à 120 livres; par l'édit d'avril 1571. Elles furent augmentées par diverses ordonnances de Louis XIII et de Louis XIV, et enfin fixées à 300 livres pour toute la France, par deux déclarations de 1686 et 1690. Elles restèrent à ce taux jusqu'à la révolution. Quelquefois les curés à portion congrue avaient en outre quelques biens fonds qui leur avaient été donnés spécialement dans les temps modernes, et les curés de la Trinité étaient dans ce cas. Mais en général dire un *curé à portion congrue* c'était dire un curé pauvre.

(*l*) Il serait assez singulier que Guillaume eût *acheté à prix d'argent* les revenus de toutes ces paroisses pour les donner à son chapitre. Il eût dû les payer en proportion de leurs revenus, et c'eût été une somme énorme. Il est bon aussi de remarquer que le mot *conquisieramus* qui est dans la charte, ne signifie nullement *nous avions acheté*. Ce n'est pas ici le lieu d'établir une discussion grammaticale, mais si on étudie ce mot on verra qu'il ne peut signifier autre chose que *avions retiré*. Dans le *Cenomania*, où se trouve une copie de cette charte il y a *quæsieramus* qui offre à peu près le même sens.

Digitized by Google

moitié du patronage, ou droit de présentation jusqu'au dix-septième siècle, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant. En outre, jouissant de la moitié des produits, il eût dû payer la moitié de la portion congrue des curés vicaires perpétuels. Or c'est ce qui n'a jamais eu lieu, du moins à notre connaissance : tous les documens que nous avons vus établissent que le prieur de Prix était seul curé primitif de la Trinité, et payait seul les portions congrues.

4° Dans les contestations entre le chapitre de Notre-Dame de Laval et le curé de la Trinité à l'occasion des droits paroissiaux, il fut rendu deux décrets, l'un le mercredi après la Saint-Barnabé 1253, par Geoffroy de Loudun évêque du Mans, l'autre le lundi veille de Saint-Martin d'hiver 1264, par Geoffroy Freslon aussi évêque du Mans. Le premier de ces décrets avait une grande importance pour le chapitre de Saint-Tugal, car c'était lui qui avait créé ou du moins établi régulièrement une cure annexée au chapitre. Nous connaissons trois copies de ces deux pièces, certifiées par des officiers publics. Elles semblent bien établir que, à ces deux époques, il n'y avait encore à la Trinité qu'un curé vicaire perpétuel (*m*). Voici le commencement du décret de 1253 :

« Universis præsentes litteras inspecturis, Gaufridus divina permissione Cenomanensis Ecclesiæ minister humilis, salutem in Domino.

Noveritis quod cum inter canonicos Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Lavalle, ex unâ parte, et rectorem Ecclesiæ Sanctæ Trinitatis ejusdem villæ, ex alterâ, versaretur contentio super curâ animarum familiæ canonicorum, capellanorum et sacristæ dictæ Ecclesiæ Beatæ Mariæ..... dicto rectore asserente curam prædictam ad se pertinere ; dictis canonicis se opponentibus... tandem de voluntate et assensu dictorum canonicorum et dicti rectoris ad hæc specialiter vocatorum, suprà præmissis ita duximus ordinandum. »

Vient ensuite le dispositif par lequel le prélat désigne un certain nombre de personnes, et entre autres, douze offi-

(*m*) Ces deux décrets doivent trouver leur place lors qu'il sera question du chapitre de Saint-Tugal. Ici nous n'en rapporterons que ce qui est relatif à la question qui nous occupe.

Digitized by Google

ciers du Seigneur, dont les âmes seront confiées aux soins du chapitre, et à l'égard desquelles les fonctions curiales seront exercées par un vicaire *perpétuel* et *non révocable*, que l'évêque nommera sur la présentation des chanoines. *Ejus perpetuæ per Dominum episcopum committendæ quem sæpe dicti canonici præsentabant.* Ce qui contribue bien à prouver que, à cette époque, on exigeait que les desservans des cures appartenant aux monastères et aux chapitres, fussent inamovibles, et non temporaires et révocables à la volonté des présentateurs.

Après ces dispositions, le décret ajoute:

Salvo tamen jure abbatis et conventûs de Cultura ratione prioratus sui de *Perilz*, et prædicti rectoris tam in decimis, primitiis et novalibus, quam in sex denariis in sepulturis mortuorum, quas decimas, primitias, novalia et sex denarios dicti prior et rector percipient sicut ante, cum non habeant aut habere debeant cymiterium dicti canonici in præjudicium. Ecclesiæ de *Perilz* et Sanctæ Trinitatis de Lavalle. In recompensationem vero omnium prædictorum, tenentur prædicti canonici dicto rectori solvere vigenti quinque solidos turonenses ad synodum hyemalem, et alios vigenti quinque solidos turonenses ad synodum Pentecostes.

Et ut hoc stabile et ratum permaneat in futurum, de consensu et voluntate dictorum canonicorum et dicti rectoris, præsentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas.

Le décret de 1264 n'est qu'une confirmation de celui que nous venons de donner, et dont il renferme le texte. Il ne parle également que d'un curé de la Trinité, et ne fait aucune mention du prieur de Prix ni de l'abbé de la Couture. Ce qu'il contient de plus remarquable, c'est que le curé de la Trinité s'étant plaint de ce que les cinquante sols tournois qui lui ont été attribués par le décret de 1253, ne sont point une compensation suffisante pour les droits qu'il a perdus, l'évêque ordonne qu'il lui sera payé une somme (*n*) pour acheter des fonds qui lui appartiendront ainsi qu'à ses successeurs en remplacement des cinquante sols de rente.

Il semble difficile, après la lecture de ces deux décrets,

(*n*) Nous n'en exprimons point la quotité, parce qu'il y a sur ce point une difficulté que ce n'est pas ici le lieu de discuter.

Digitized by Google

de ne pas reconnaître qu'à l'époque où ils ont été rendus, il n'y avait à la Trinité qu'un seul curé vicaire perpétuel, et que c'est plus tard qu'il en fut établi deux.

Il s'agissait de juridiction, d'attribution de charge d'âmes, de droits de l'ordre spirituel le plus élevé. S'il y eût eu deux desservans, l'évêque n'eût pu manquer de les appeler devant lui pour discuter de si graves intérêts. Comme aussi ce n'eût pas été à un seul et à ses successeurs, mais à tous les deux et à leurs successeurs, qu'eussent été attribués les cinquante sols d'indemnité accordés en compensation de la perte de certains droits casuels. En outre si le chapitre de la cathédrale du Mans avait eu la jouissance de la moitié du temporel de la cure, ses droits eussent été réservés dans l'acte aussi bien que ceux de l'abbaye de la Couture (*o*).

Prétendrait-on que le *recteur* de la Trinité désigné dans les deux décrets, était le chapelain nommé par le chapitre du Mans, qui, selon les *Actus Pontificum*, avait le plus de revenus et d'autorité? Mais il est impossible de supposer entre deux chapelains une si prodigieuse inégalité de droits, que l'un eût toute la juridiction, et que l'autre fût compté pour si peu de chose; qu'on ne l'appelât pas lorsqu'il s'agissait de démembrer la paroisse, qu'on n'en fît pas la moindre mention dans l'ordonnance de l'évêque, et qu'on ne lui attribuât pas la plus petite part dans les indemnités allouées. Un tel chapelain n'eût plus été qu'un subalterne, un subordonné; l'autre eût été le seul desservant, le seul vrai recteur. Ainsi on rentrerait par une autre voie dans l'opinion de l'existence d'un seul curé à la Trinité à cette époque.

En résumé, si le temporel de la paroisse était partagé entre le prieur de Prix et le chapitre du Mans, leurs droits devaient être réservés dans le décret. S'il y avait dans la paroisse deux desservans, tous les deux devaient être entendus par l'évêque. On ne réserve les droits que du prieuré de Prix, on ne voit figurer qu'un recteur qui était son vicaire

(*o*) Pour vider la question de juridiction, l'évêque n'appelait devant lui que le desservant ayant charge des âmes, parce que lui seul était le vrai pasteur, selon les règles exposées ci-dessus. Quant à ceux qui jouissaient du temporel de la cure, ils étaient étrangers à la question, et il suffisait de dire que leurs droits restaient intacts.

Digitized by Google

perpétuel. Donc eux seuls avaient des droits réels dans la paroisse ; donc le chapitre du Mans n'avait que le droit honorifique de patronage, ou de présentation alternative.

5° Si une portion de la Trinité a appartenu à des seigneurs laïques, ce n'a jamais pu être qu'aux seigneurs même de Laval, puisque ce furent eux qui dotèrent cette cure, et qui fondèrent le prieuré de Prix qui en formait le principal revenu. Or, bien des motifs portent à croire que ces seigneurs ne se rendirent point coupables d'une odieuse usurpation des biens de l'Église. Gui II, fondateur du prieuré de Prix, l'était aussi des prieurés d'Auvers-le-Hamon, de Saint-Martin et d'Avenières, et des églises de la Trinité et de Notre-Dame du Bourg-Chevreau. Voilà des œuvres qui, sans parler de plusieurs autres que nous pourrions citer encore, attestent assez sa généreuse munificence. Peut-on croire que, si prodigue envers l'Église, il se fût réservé la moitié des produits de ce qu'il avait donné lui-même au prieuré de Prix ? Donnait-il donc d'une main pour retenir de l'autre ? Comment se fut-il montré si mesquinement avare dans la paroisse de son château, quand il était si généreux au loin ? Qu'on remarque bien que les spoliateurs de l'église étaient des hommes violens, tyranniques, ennemis déclarés de la religion, généralement odieux et méprisés ; de tels hommes ne songeaient qu'à s'enrichir, et nullement à former de pieux établissemens.

Ce que nous venons de dire s'applique aussi aux successeurs de Gui II. Parmi leurs immenses libéralités envers l'Église, il suffira de citer les fondations du prieuré de la Magdelaine du Plessis-Mil-Cent, de l'abbaye de Clermont, du chapitre de Saint-Tugal, et des donations considérables à beaucoup d'abbayes et de monastères. On voit par la charte V, rapportée au chapitre précédent qu'ils faisaient une pension annuelle (*eleemosyna*) à l'abbaye de la Couture ; au lieu de ces libéralités régulières, n'eût-il pas été plus simple d'abandonner aux moines le produit entier de la paroisse ?

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

Poésie.

L'AUMÔNE, (élégie).

Donnez à l'indigent, donnez, heureux du monde!
Vous êtes en tout point semblables à cette onde
Qui, caressant des bords par des palmiers couverts,
Savoure avec orgueil leur ombre favorable
Et s'avance pourtant d'un cours invariable
Pour se perdre dans les déserts.

Donnez; car de la mort l'inflexible faulome
Ne nous laisse emporter dans son fatal royaume
Que nos crimes et nos vertus;
Et parmi les vertus l'aumône est la plus belle,
La plus belle des fleurs dont l'éclat étincelle
Sur la couronne des élus.

Donnez, afin qu'ayant parcouru la carrière
Vous puissiez sans gémir regarder en arrière,
Et trouver moins amer le moment du trépas;
Afin de ne pas voir l'espérance bannie,
Quand vos jours passeront devant votre agonie
Que vous ne les maudissiez pas!

Donnez, afin que, même aux terrestres demeures
Le Ciel de ses bontés accompagne vos heures,

Digitized by Google

Et vous rende en tout triomphants ;
Afin qu'en vos sillons il sème l'abondance,
Et qu'il tienne les eaux de la fausse science
Loin des lèvres de vos enfants.

De l'hydre des partis l'haleine empoisonnée,
Comme l'hiver enchaîne une onde fortunée,
Tient suspendu le cours de nos prospérités :
Des milliers de vaisseaux qui ne pouvaient suffire,
La voile maintenant dérobée au zéphire
Dorment dans nos ports attristés.

Hélas ! dans nos cités, naguère si splendides,
Erre les bras croisés et les regards avides,
Une effrayante oisiveté ;
Dans l'atelier désert habite le silence,
Et l'on a vu frapper la maison de l'aisance
D'une soudaine pauvreté.

Pénétrez aux réduits dans ces tristes familles ;
Voyez ! le haillon manque à la pudeur des filles ;
Voyez le désespoir qui sait tout terrasser !
L'enfant, dont les besoins ont dévoré les charmes,
Qui demande du pain, et dont la mère en larmes
Ne peut, hélas ! que l'embrasser.

Seigneur, notre misère est-elle assez profonde ?
Que ma faible parole, en charité féconde,

Digitized by Google

Rendé tous les cœurs généreux !
Faites pleuvoir l'aumône aux accents de ma lyre ;
La vanité n'a point commandé mon délire :
J'ai chanté pour les malheureux.

REBOUL.

Ce qui est bas et vil.

Certes, l'esprit de patience n'est pas un esprit de bassesse ! Celui qui endura la persécution des pharisiens jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix, était plus élevé que les cieux, tant par son cœur et ses sentiments que par sa dignité éternelle.

Savez-vous ce qui est bas et vil ? c'est la trahison, c'est la perfidie.

Savez-vous ce qui est bas et vil ? c'est la flatterie, la vénalité.

Savez-vous ce qui est bas et vil ? c'est la corruption active ou passive, tant celle des cabinets que celle des carrefours.

Savez-vous ce qui est bas et vil ? c'est le mensonge, c'est l'hypocrisie, c'est tout acte qui tend à tromper, à séduire et à pervertir.

Savez-vous ce qui est bas et vil ? c'est tout ce que la conscience condamne, c'est tout ce que la droiture proscrit ; ce sont ces mille désordres dont l'homme rougit à ses propres yeux, quand le sang qu'il a dans le cœur connaît encore la route du front !

Digitized by Google

31 JANVIER 1844. 6e ANNÉE. N° 26.

MÉMORIAL
DE LA MAYENNE.

HISTOIRE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, AGRICULTURE,
CHRONIQUE LOCALE.

FEUILLE D'ANNONCES.

Parcere personis, dicere causas.

Le MÉMORIAL paraît tous les mercredis par livraison d'une feuille in-8° grand raisin. Il forme ainsi tous les ans, deux beaux volumes d'au moins 26 feuilles d'impression, ou de 416 pages chaque.

On s'abonne chez M. H. GODBERT. Imprimeur, rue de la Trinité, 25, à Laval et chez tous les Libraires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Avec Lithographies.	Sans Lithographies.
Pour 1 an... 15 fr.	— Pour 1 an... 12 fr.
Pour 6 mois.. 8 50	— Pour 6 mois.. 7
Pour 3 mois.. 5	— Pour 3 mois.. 4

Les abonnemens doivent être payés d'avance.

Affranchir les lettres et paquets.

NOUVELLES DIVERSES.

*** A la suite des prédications de l'Avent, Mgr l'évêque de Bayeux a nommé M. l'abbé F. Coquereau, chanoine honoraire de sa cathédrale.

*** Le bruit se répand en notre ville que M. l'abbé P. Guyard, de Laval, chanoine honoraire du Mans et maintenant vicaire général de Montauban, vient d'être appelé à l'évêché de cette ville, en remplacement de Mgr de Trélissac, démissionnaire.

*** Le 26 janvier courant M. le sous-préfet de Château-Gontier a remis au sieur Lemoine Stanislas âgé de vingt-deux ans, maître flotteur, demeurant à Daon, une médaille de deuxième classe, en argent, qui lui a été décernée par M. le ministre de l'Intérieur, pour avoir sauvé, en exposant ses jours, six personnes naufragées dans la Loire, sur le territoire de la commune de Mauves, près Nantes, le 7 janvier 1843.

Digitized by Google

* * On lit dans le *Journal de Château-Gontier* :

Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer le nouveau succès que notre compatriote Th. Rousseau vient d'ajouter à ceux qu'il obtint naguère parmi nous.

L'*Auxiliaire Breton* rend compte d'un brillant concert qui vient d'avoir lieu dans la ville de Rennes, et dans son article nous lisons le paragraphe suivant :

« Non content de briller comme peintre, et d'avoir enrichi » notre ville d'un paysagiste remarquable, M. Rousseau-La- » grave lui fournit aujourd'hui un chanteur charmant, et qui » d'un seul bond monte aux premiers rangs. C'est une double » conquête pour l'art. »

* * On assure que plusieurs notabilités de la Mayenne s'occupent sérieusement d'organiser pour l'époque de l'Angevine, une exposition publique des produits industriels manufacturiers et agricoles du département. Nous avions émis dans le temps quelques idées pratiques sur l'importance de ces sortes de solennités de famille, auxquelles tout ce qui produit vient concourir et nous serons heureux lorsque nous connaîtrons l'économie du projet de venir en aide à une pensée trop noble et trop belle pour ne pas se réaliser. *(Journal de la Mayenne)*.

* * Messieurs Mimard et Chamarret ont été élus le 23 janvier, membres de la chambre de commerce de Laval, en remplacement de MM. Le Gentil et Vigneron-Dupré. M. Boisseau qui n'avait été élu que pour un an et se trouvait par conséquent dans les conditions de rééligibilité, a été maintenu à l'unanimité. Un scrutin de ballotage a eu lieu entre M. Chamarret et M. Boulard, le premier ne l'a emporté que d'une voix.

* * Nous avons annoncé dans notre numéro du 18 de ce mois que le cadavre d'un enfant nouveau-né avait été trouvé près de la ville de Mayenne, sur la route d'Ambrières : l'instruction provoquée par cette découverte a amené l'arrestation de la fille Julie Gautier, employée chez ses parens fermiers en Parigné. Cette accusée, récemment accouchée, est aujourd'hui malade à la prison et son état donne des inquiétudes sérieuses.

* * M. Robin, receveur de l'enregistrement à Laval, vient d'être nommé receveur de l'enregistrement et conservateur des hypothèques de Dinan, (Côtes du Nord).

* * On lit dans l'*Echo de la Mayenne* :

Le doyen des maires du département, M. Jacques Chesné, maire de Saint-Germain-le-Fouilloux, est mort dimanche dernier, 21 de ce mois, à la suite d'une attaque d'apoplexi

Digitized by Google

après treize jours de souffrances. Sa sépulture a eu lieu mardi; tous les habitans de Saint-Germain s'empressèrent de s'y rendre. Ils voulaient sans doute, par ce dernier hommage, témoigner leur reconnaissance, à celui qui, comme agent municipal, maire ou adjoint, a dirigé pendant un demi-siècle les affaires de la commune et en qui tous ont toujours trouvé un père et un administrateur juste et impartial.

Né à Saint-Germain le 14 janvier 1762, M. Chesne venait d'entrer dans sa 83e année.

*** Nous lisons dans le *Courrier de la Sarthe*:

Près des confins des trois départemens de Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et la Sarthe, un peu au-dessus du petit village de la Chapelle-Gaugain, existe un vieux château dont furent successivement seigneurs la famille du poète Ronsard, celle de Pothon de Saintrailles, un d'Entragues, etc.

Le propriétaire actuel en faisant démolir les fondations d'une vieille tour, a trouvé, à environ cinq centimètres, sous le pavage, un squelette dont les os, quoique usés par le temps, conservaient encore les caractères qui indiquent la jeunesse et le sexe féminin. Autour du cou et sur la poitrine étaient les débris d'un collier ou d'un chapelet composé de gros grains de verre émaillé, liés entre eux avec du fil de fer rongé et rouillé. Deux os des doigts portaient chacun une bague en or, toutes deux à chaton. Sur le chaton de la première est un chiffre composé des lettres *C. D. B.* Celui de la seconde porte une jolie turquoise parfaitement conservée, et dessous, sur la partie qui touchait au doigt, est figurée au burin et émaillée une tortue (une tortue renversée, dans le vieux langage emblématique, était le signe de l'impossible), de chaque côté de laquelle, sur le pourtour interne de l'anneau, est gravé le mot latin *impossibile*.

Le temps n'a laissé d'autres traces de vêtements que le bout d'un lacet.

Le squelette, placé dans un trou creusé immédiatement au-dessous du mortier de chaux qui soutenait le pavage et dans une argile fort compacte, n'occupait que bien juste la place nécessaire à un corps de taille moyenne et mince qui, évidemment, n'avait point été renfermé dans un cercueil.

Le collier ou chapelet, les deux bagues et le bout de lacet portent à croire que cette femme avait été enterrée avec ses vêtements; et cet enterrement au rez-de-chaussée d'une

Digitized by Google

vieille tour, sous les pavés, doit faire supposer toute la précipitation qu'on met ordinairement à cacher un crime.

Les dents du squelette étaient complètes et fort blanches. Les os des doigts sont minces, effilés, et les anneaux des bagues fort petits.

Il y a deux cents ans, le château de la Chapelle-Gaugain avait pour maître Jacques Des Loges, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. Une expropriation judiciaire, convertie en vente volontaire, le dépossédа de cette propriété. Dans l'acte de vente, il se porta fort pour sa femme absente et promit de lui faire ratifier la vente dans le délai de six semaines. Cette ratification n'existe point au dossier, d'ailleurs très complet, des titres de la terre.

La femme de Jacques Des Loges était Catherine de Broc. *C. D. B.*

Il y a là tout un drame que l'imagination de nos romanciers pourrait faire revivre avec un vif intérêt.

Elections de la garde nationale de Laval.

POMPIERS; *capitaine*, M. Hay Mathurin. *lieutenant*, M. Larmoire Urbain. *sous-lieutenant*, M. Villeu Michel. *sergent-major*, M. Valleray. *fourrier*, M. Droullon. *Délégués*. Mrs Valleray père et Villeu père.

ARTILLERIE; *sous-lieutenant*, M. Hayer. *Délégué*, M. Navlet.

VAL-DE-MAYENNE; *capitaine*, M. R. Legentil. 1er *lieutenant*, M. Pouteau Simon. 2e *lieutenant*, M. Courcelles. 1er *sous-lieutenant*; M. Ed. Villeu. 2e *sous-lieutenant*, M. Crié, médecin. *Délégués*, Mrs Chon, Guyau-Barbot, Œhler, Lemée père et Monsallier.

PLACE HARDY; *capitaine*, M. Laubinière Pierre, 1er *lieutenant*, M. Lesassier, notaire. 2e *lieutenant*, M. Buquet. 1er *sous-lieutenant*, M. Marandais, 2e *sous-lieutenant*, M.

Digitized by Google

Boullevrais. *Délégués*, Mrs Ch. Daubert, Emmanuel Turpin, Alfred Courte, Blanchet, Morin Baulnère.

PLACE DE LA MAIRIE; *capitaine*, M. P. Gasté. 1er *lieutenant*, M. Clerembault. 2e *lieutenant*, M. Letaillandier. 1er *sous-lieutenant*, M. Leterme. 2e *sous-lieutenant*, M. Tauvry. *Délégués*, Mrs Toutain, Blin, Jameau, Desessart, Normand.

PLACE DU PALAIS; *capitaine*, M. de Vauguyon. 1er *lieutenant*, M. Stephane Coquasnier. 2e *lieutenant*, M. Jules Baudouin. 1er *sous-lieutenant*, M. H. Godbert. 2e *sous-lieutenant*, M. Croissant. *Délégués*, Mrs Berangerie, Duchemin, Pont, Landelle, Ferré Raveneau.

PLACE DE NOTRE-DAME; *capitaine*, M. Ed. Dumans. 1er *lieutenant*, M. Louis Daubert. 2e *lieutenant*, M. Chériau. 1er *sous-lieutenant*, M. Hamon-Dufougeray. 2e *sous-lieutenant*, M. Bouleau. *Délégués*, Mrs Corbin, P. Renouard, M. Renouard, Viart, L. Trochon.

PLACE DES TROIS-CROIX; *capitaine*, M. Boggué, tanneur. 1er *lieutenant*, M. Pommeraye. 2e *lieutenant*, M. Desmazières. 1er *sous-lieutenant*, M. Flèchard, médecin. 2e *sous-lieutenant*, M. Desarthe. *Délégués*, Mrs Durocher, notaire, Germerie, Duletang, Tarondeau et Dalaurent.

PLACE SAINT-VÉRAND; *capitaine*, M. Rouchon. 1er *lieutenant*, M. Bruneau. 2e *lieutenant*, M. Bardou. 1er *sous-lieutenant*, M. Leray-Prairie, avocat. 2e *sous-lieutenant*, M. C. Moulinais. *Délégués*, Mrs Houlard, Lambert, Martel, Biard, Ch. Delétang.

CROIX-BIDAULT; *capitaine*, M. Martin. 1er *lieutenant*, M. Guédon-Rubillard. 2e *lieutenant*, M. Lefasseux. 1er *sous-lieutenant*, M. Poirier-Deshayes. 2e *sous-lieutenant*, M. Auguste Deschamps. *Délégués*, Mrs Rubillard, Lemarié aîné, Vilfeu médecin, Boré, Friu.

Il ne reste plus à élire maintenant que le chef de bataillon et le porte-drapeau.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Église et la paroisse de la Trinité de Laval,

SUR LE PRIEURÉ DE PRIX, ET SUR LE CHAPITRE DE SAINT TUGAL.

(*Voir les* n^os^ 10, 11, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 24 *et* 25).

CHAPITRE V.

LA TRINITÉ DEVENUE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE LAVAL. LES MOINES DE PRIX CESSENT D'EXERCER LES FONCTIONS CURIALES.

(*Suite*).

Telles sont les raisons sur lesquelles s'appuient les deux systèmes que nous avons exposés ci-dessus. Nous ne les développons pas complètement, parce qu'il s'agit ici seulement de faire connaître le résultat de nos recherches, et non de discuter toutes les conséquences qu'on en peut tirer.

De ces deux opinions, la plus probable nous paraît être celle qui ne voit dans la charte de Guillaume que la donation de l'alternative du patronage, et suivant laquelle il n'y aurait eu à cette époque qu'un curé vicaire perpétuel (*p*).

(*p*) L'opinion contraire ne repose en réalité que sur le passage des *Actus Pontificum* rapporté page 295. Or ce texte pourrait donner lieu à bien des difficultés, qui sont en partie indiquées ci-dessus. Ne pourrait-on pas en outre penser qu'il aurait été écrit seulement depuis l'époque où il y a eu réellement deux curés à la Trinité, c'est-à-dire après l'année 1264? Il est bien vrai qu'on admet généralement que la partie qui contient les *Gestes de Guillaume*, a été écrite par un contemporain de cet évêque mort en 1187. Mais est-on assuré de cette fixation d'époque? Le passage en question n'a-t-il pas pu être ajouté postérieurement? Il faut bien remarquer que l'auteur ne dit pas que Guillaume établit que le chapelain nommé par le chapitre aurait plus de revenus et d'autorité; il rapporte seulement, en passant, que les choses sont ainsi réglées. Il semble exposer ainsi ce qui se fait de son temps, sans rien ajouter qui prouve que cela se fit immédiatement après la mort du prélat.

Digitized by Google

Mais il faut avouer qu'elle est loin d'être certaine, et qu'on manque de preuves pour trancher nettement la question.

Il existe dans le cartulaire de la Couture deux pièces qui pourraient fournir des lumières à ce sujet. La première, qui se trouve au folio J. III, porte en titre ces mots: *De Priz. Omnia et singula jura pro Priore ejusdem loci.* Elle commence ainsi: *Prior de Prizo habet in decimis parochiæ Lavalli, tam bladi quam vini, mediam partem, et in primitiis similiter, et ex istâ parte noster capellanus capit nonam partem.* C'est évidemment un réglement entre le prieur et les moines, énonçant les droits du premier et les obligations à sa charge. Il est rédigé dans le nom des moines; on voit qu'ils parlent de leur chapelain, qui doit être le desservant de la Trinité (ce qui paraît encore mieux par la seconde pièce). Ils disent que le prieur a la moitié des prémices et des dîmes de leur métairie, *in nostrâ medietariâ mediam partem primitiarum et decimæ.* Ils citent aussi un jardin au Gué d'Orgé dont le prieur a la jouissance, et pour lequel ils doivent cinq deniers au seigneur de la Gionnière, et d'un demi arpent de vigne près la rue Boucheresse pour lequel ils doivent deux deniers au seigneur de Laval. *Quemdam hortum sub ripâ de Orgei (q) pro quo debemus quinque denarios domino de Gionneriâ, et dimidium arpentum vineæ juxta ruam Bouchemesse pro quo debemus duos denarios domino Lavalli.*

La seconde pièce est au folio K. V. et ne porte en titre que les mots *De Brèz.* Elle commence ainsi: *Hi sunt redditus domus Beatæ Mariæ de Priz: Capit in ecclesiâ de Grenor (r) duas partes ad quinque festa annualia.* Par malheur cette pièce est couverte d'une tache qui la rend en partie illisible. On voit qu'elle contient une énumération des

(q) Ce nom est écrit ainsi, quoiqu'on dût dire *ripa Orgei*, ou *de Orgeo.*

La rue *Bouchemesse* ou *Boucheresse* était le chemin qui est devenu la rue des Ursulines ou du Collége. Dans nos campagnes on donne encore le nom de *rues* à certains chemins.

(r) C'est évidemment Grenoux. Ce nom est écrit *Grendor* dans le réglement dont nous venons de parler. Jusqu'à la révolution le prieur de Prix était aussi curé primitif de Grenoux, et l'abbé de la Couture avait la présentation de la cure.

Digitized by Google

revenus et des droits des moines. Ils y parlent du desservant de la Trinité qu'ils nomment tantôt *noster capellanus*, tantôt *capellanus Sanctæ Trinitatis*.

Ces deux documens nous paraissent trop obscurs pour que nous entreprenions d'en donner ici une copie. Ils sont hérissés de difficultés, le second surtout, qui ne pourra sans doute être jamais entièrement déchiffré. Ce que nous en connaissons nous avait fait espérer d'abord qu'on y pourrait trouver des moyens de solution ; mais après un examen plus attentif, nos incertitudes sont restées les mêmes. Il serait à désirer que des hommes versés dans la paléographie et les antiquités ecclésiastiques, étudiassent ces deux pièces, et cherchassent quels éclaircissemens on en peut tirer. En examinant en outre les documens historiques qu'on possède encore sur le chapitre du Mans, on pourrait vérifier au juste de quelle nature étaient ses droits sur la cure de la Trinité. Peut-être un jour découvrira-t-on quelque titre, quelque texte, qui éclaircira tout. En attendant l'accomplissement de ce travail dont nous sommes incapable, nous passons outre, parce que nous n'avons pas la prétention de faire une histoire ; notre but n'est que de rassembler des notes, des indications, des renseignemens épars jusqu'ici. Heureux si nous pouvons éveiller l'attention de quelques hommes plus habiles, et faciliter un peu leurs travaux.

Au milieu de tant d'incertitudes, ce qui demeure constant c'est que jusqu'à la révolution l'abbé de la Couture conserva la moitié du droit de présentation de la cure de la Trinité, et que le prieur de Prix eut aussi jusqu'à la fin la qualité de curé primitif. Il est bien à croire que cette qualité appartenait d'abord collectivement aux moines de Prix, et qu'elle ne fut attribuée au prieur qu'après la suppression du monastère (*s*).

Les curés de la Trinité étaient donc vicaires perpétuels, ce qui faisait que leurs revenus étaient médiocres, comme nous l'expliquerons dans le chapitre relatif au temporel de

(*s*) La qualité de curés primitifs était autrefois attachée à un grand nombre d'abbayes, de prieurés et de chapitres. Mais plus tard elle fut peu à peu restreinte aux chefs de ces maisons, et enfin elle leur fut définitivement attribuée par une déclaration du Roi du 15 janvier 1731.

Digitized by Google

la cure. Disons seulement ici que nous ignorons entièrement les traités faits entre eux et le prieuré de Prix pour la fixation de leurs pensions et de leurs droits. Jusqu'aux déclarations de nos rois dont nous avons parlé dans la note *k* ci-dessus, il n'y avait rien de fixe à cet égard, et tout dépendait des conventions entre les parties. On assignait tantôt une pension fixe, tantôt la perception de portions de dîmes, ou de certains droits casuels. Tous ces arrangemens variaient souvent; et il en dut être ainsi pour notre paroisse comme pour les autres.

Les curés primitifs se réservaient aussi le droit d'exercer certaines fonctions, qui dans quelques lieux étaient d'abord assez étendues, mais qui furent progressivement restreintes par divers réglemens. Une déclaration de Louis XIII, de 1629, portait qu'à l'avenir ils ne pourraient plus prétendre qu'à des droits purement honorifiques. Celle de Louis XV du 15 janvier 1751 établit qu'ils auraient seulement le droit d'officier aux quatre grandes fêtes et à celle du patron, à la condition d'en donner avis la surveille, et sans pouvoir, ces jours-là même, prêcher ni administrer les sacremens. On ignore quelles fonctions les religieux de Prix s'étaient réservé le droit d'exercer à la Trinité dans les commencemens; mais il paraît certain que depuis qu'il n'y eut plus que des prieurs commendataires, ils n'ont jamais paru dans cette église.

Du reste il est bon de remarquer ici que, dans leurs rapports avec les supérieurs ecclésiastiques et avec les fidèles, les curés vicaires perpétuels ne différaient en rien des curés ordinaires; ils avaient absolument les mêmes droits, les mêmes prérogatives et les mêmes honneurs. Les évêques ne reconnaissaient qu'eux comme ayant charge d'âmes, et juridiction sur les peuples. On ne leur donnait jamais d'autre titre que celui de curés, soit dans les actes publics, soit dans l'usage ordinaire de la vie. Leur titre de vicaires perpétuels ne paraissait que dans leurs rapports avec les curés primitifs. Dans les titres de la maison de Pontfarcy, dont il est parlé au chapitre III, on voit plusieurs pièces émanées du prieur de Prix, dans lesquelles il affecte de ne jamais parler des *curés*, mais seulement des *vicaires perpétuels* de la Trinité. La chose est poussée si loin que, dans l'acte de

Digitized by Google

la vente de cette maison, il est dit qu'elle est située *rue des vicaires perpétuels* ; il paraît que le bon prieur eût cru déroger à sa dignité en reconnaissant qu'il y avait une *rue des Curés*. Quoiqu'il pût faire, toutes ces distinctions étaient complètement ignorées du public qui, dans le dernier siècle, paraissait avoir oublié tout-à-fait qu'il y eût un curé primitif à la Trinité. La pièce la plus moderne qui en fasse mention à notre connaissance (après l'acte de vente dont nous venons de parler) est la *Description du Comté de Laval* par M. Julien Le Clerc du Flécherai, avocat fiscal, qui a été rédigée entre 1690 et 1696.

Nous terminerons ce chapitre en indiquant sommairement trois chartes qui se trouvent dans la section du cartulaire de la Couture relative au prieuré de Prix, et qui sont à peu près de l'époque de celles que nous avons données ci-dessus.

La première est une déclaration de Payen de Chaources (*Paganus Chaurcius*) attestant qu'il a donné à l'abbaye de la Couture le lieu de la Gletinière (*t*); et dans le cas où l'héritier de cette terre se présenterait, il promet de payer à l'abbaye quinze sols manceaux d'aumône perpétuelle. Cette pièce est datée de l'an 1178; les témoins sont Foulques, abbé de Clermont, Gerard prieur, et *plusieurs autres*.

La deuxième est un décret de Hamelin, évêque du Mans, de l'année 1209, constatant que Hubert de Grenoux (*u*) chevalier (*miles*) et Mathilde son épouse, se sont donnés à Dieu et aux moines de la Couture, avec le tiers de leurs biens, et que l'acte de donation a été déposé sur l'autel de Notre-Dame de Prix. *Hoc donum miserunt cum libro predicti Hubertus et Martildis super altare Beate Marie de Prix.* Les témoins, remplaçant l'évêque à cette donation, sont Pierre d'Antenaise (*de Antonosia*) R. de Cormes, et H. de la Hatonnaille (*de Lahatonalle*), doyens de Sablé, de Laval et d'Ernée.

La troisième est une lettre missive de Gui de Laval et de Hubert de Boz à G. abbé de la Couture (désigné seulement

(*t*) Ce nom est ainsi dans l'original, et n'a point été *latinisé*.

(*u*) Il y a dans le cartulaire *Grenor*, ou *Grenos*.

Digitized by Google

par cette initiale). Ils attestent que Foulques de l'Isle (*Fulco de Insulâ*) a donné en leur présence un terrain de son fief (*terram de feodo suo*) au dit abbé, pour former la dot d'un religieux (*pro monacho faciendo*). Hubert de Boz se rend garant et caution de la donation, et les témoins sont Bruno ou Brun et Robert d'Auvers (*Brunus* et *Robertus de Alversis*) et *plusieurs autres*. Cette pièce est sans date, et rien n'indique duquel des Gui de Laval elle émane.

Incessamment le chapitre sixième.

Poésie.

LE PETIT OISEAU PRISONNIER.

Que ne puis-je voler vers cet espace immense
Qu'on appelle les cieux!
Sur la feuille des bois que le Zéphir balance
Me poser tout joyeux!
Respirer les parfums dont s'enivre l'abeille;
Du jeune papillon partager les ébats!
Admirer la beauté de la rose vermeille,
L'effleurer comme lui de mes pieds délicats!

Ainsi que la frêle nacelle
Légèrement avec mon aile

Digitized by Google

Raser la surface des eaux ;
Écouter la brise timide
Palpiter dans la voile humide
Et gémir parmi les roseaux !

J'ai pourtant vu s'élever dans l'espace
Plus d'un oiseau dont j'ai perdu la trace !...
Cependant comme lui j'ai des ailes d'azur
Qui pourraient m'emporter où vole ma pensée !..
Cependant comme lui, quand le matin est pur,
J'aimerais à jouer dans l'herbe et la rosée,
Puis retourner au nid où j'ai chanté !...

Oh ! qui m'affranchira de ce triste esclavage ?...
Qui brisera les fers de ma captivité ?...
Je souffre ; mais hélas ! je n'ai pas de langage
Pour demander ma liberté.

D. P.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

A

Abbaye de Clermont. 273.
A nos abonnés. 1.
Antiquités. 40.
Assemblée nationale. 45.
Association pour le repos du dimanche. 165.
Aumône, poésie. 306.
Avis aux jeunes soldats. 211.

B.

Biographie de M. Combalot. 85.
— M. Coquereau. 61 — 73.
— M. de Ravignan. 97.

C.

Chapitre de Saint-Tugal. (Voyez Recherches historiques.)
Chapelle de Saint-Crespin à Évron. 77.
Ce que je hais et ce que j'aime, poésie. 106.
Ce qui est bas et vil. 308.
Collége de Laval. 19.
Comice agricole des deux cantons de Laval. 109.
Concert. 217.
Coup d'œil sur le 18e siècle. 122.
Coup d'œil sur les améliorations faites à Laval depuis 1830. 25.
Culture du colza. 57.
— des pois. 179.

D.

Désirs champêtres, poésie. 283.
Distractions (les). 222.

Digitized by Google

Distribution des prix au collége de Laval. 14.

E.

Eculorière (Château de l'). 49.
Education. 47 — 154 — 280.
Eglise (l') d'Ambrières et MM. des ponts et chaussées. 82.
Eglise (l') et paroisse de la Trinité de Laval. 114 — 125 — 148 — 172 — 199 — 224 — 240 — 287 — 300 — 314.
Elections de la garde nationale de Laval. 312.
Entretien et irrigation des prés. 33.
Evêché de Jublains. 133 — 245 — 257.

H.

Hospice Saint-Louis. 7.

L.

Lettre à M. le rédacteur de l'*Écho de la Mayenne*. 145.
Lettre de M. l'abbé Ciron, parti pour les missions de l'Océanie. 4.
Liste du jury. 270.

M.

Mesures qu'il est à désirer de voir adopter par la nouvelle administration municipale. 37.
Meunier (le), poésie. 215.
Mission d'Argentré. 239.
Missions étrangères. 181.
Mortalité des bestiaux. 65.
Mouvement archéologique en France. 233.

N.

Néant (Le) principe du mal. 138.
Notice sur l'abbaye de Clermont. 275.
Notice sur l'ancien collége de Laval. 19.
Nouvelles diverses. 9 — 17 — 30 — 43 — 54 — 68 — 83 — 93 —

Digitized by Google

105 — 110 — 121 — 139 — 162 — 169 — 193 — 212 — 220 — 238 — 255 — 268 — 278 — 285 — 297 — 309.

O.

Objections contre l'ancien évêché de Jublains, tirée de l'opinion commune de l'unité primitive du diocèse du Mans. 133 — 245 — 257.

Oiseau prisonnier (le petit), poésie. 319.

P.

Poésie. 295.

Pose de la première pierre de l'hospice Saint-Louis à Laval. 7.

Prieuré de Sainte-Catherine (paroisse de Grenoux). 205.

Prieuré de Prix (voyez Recherches historiques).

R.

Recherches historiques sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval, sur le prieuré de Prix et sur le chapitre de Saint-Tugal. 114 — 125 — 148 — 172 — 199 — 224 — 240 — 287 — 300 — 314.

S.

Salles d'asile. 70.

T.

Translation des reliques de Saint-Iomède. 13 — 50 — 79.

Trinité de Laval (Voyez Recherches historiques).

Tugal (Saint). (Voyez Recherches historiques.)

V.

Vitraux d'église. 42.

FIN DE LA TABLE DU TOME III.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans le troisième volume du MÉMORIAL de la Mayenne, année 1843.

A nos abonnés. p. 1.

Extrait d'une lettre de M. l'abbé Ciron, parti de Saint-Malo pour les missions de l'Océanie. 4.

Pose de la première pierre de l'hospice Saint-Louis à Laval. 7.

Nouvelles diverses. 9 — 17 — 30 — 43 — 54 — 68 — 83 — 93 — 105 — 110 — 121 — 139 — 162 — 169 — 193 — 212 — 220 — 238 — 253 — 268 — 278 — 285 — 297 — 309.

Translation des reliques de Saint-Iomède. 13 — 50 — 79.

Distribution des prix au collége de Laval. 14.

Notice sur l'ancien collége de Laval. 19.

Coup d'œil sur les améliorations faites depuis 1830. 25.

Agriculture. — De l'entretien et de l'irrigation des prés. 33.

Mesures qu'il est à désirer de voir adopter par la nouvelle administration municipale de Laval. 37.

Antiquités. 40.

Vitraux d'église. 42.

Assemblée nationale. 45.

De l'éducation. 47 — 157 — 280.

L'Eculorière (Château de). 49.

Culture du Colza. 57.

Biographie de M. Coquereau. 61 — 73.

Mortalité des bestiaux. 65.

Salles d'asile. 70.

Chapelle Saint-Crespin à Évron. 77.

L'église d'Ambrières et MM. des ponts et chaussées. 82.

M. Combalot. 85.

M. de Ravignan. 97.

Ce que je hais et ce que j'aime, poésie. 106.

Comice agricole des deux cantons de Laval. 109.

Digitized by Google

Recherches historiques sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval, sur le prieuré de Prix et sur le chapitre de Saint-Tugal. 114 — 125 — 148 172 — 199 — 224 — 240 — 287 — 300 — 314.

Coup d'œil sur le 18e siècle. 122.

Objections contre l'ancien évêché de Jublains, tirées de l'opinion commune de l'unité primitive du diocèse du Mans. 133 — 245 — 257.

Le néant, principe du mal. 138.

Lettre à M. le rédacteur de l'*Écho de la Mayenne*. 145.

Association pour le repos du dimanche. 165.

Culture des pois. 179.

Missions étrangères. 181.

Prieuré de Sainte-Catherine (Paroisse de Grenoux). 205.

Avis aux jeunes soldats. 211.

Le meunier, poésie. 215.

Concert. 217.

Les distractions. 222.

Du mouvement archéologique en France. 233.

Mission d'Argentré. 239.

Liste du jury. 270.

Notice historique sur l'abbaye de Clermont. 273

Désir champêtre, poésie. 283.

Poésie. 295.

L'aumône, poésie. 306.

Ce qui est bas et vil. 308.

Elections de la garde nationale de Laval. 312.

Le petit oiseau prisonnier, poésie. 319.

Digitized by Google

Digitized by Google

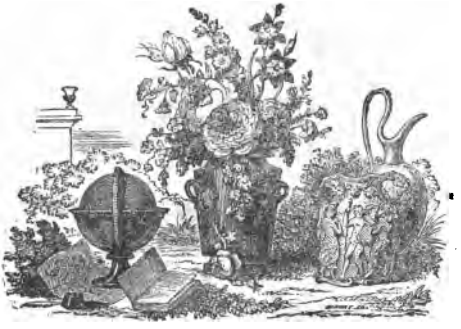

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

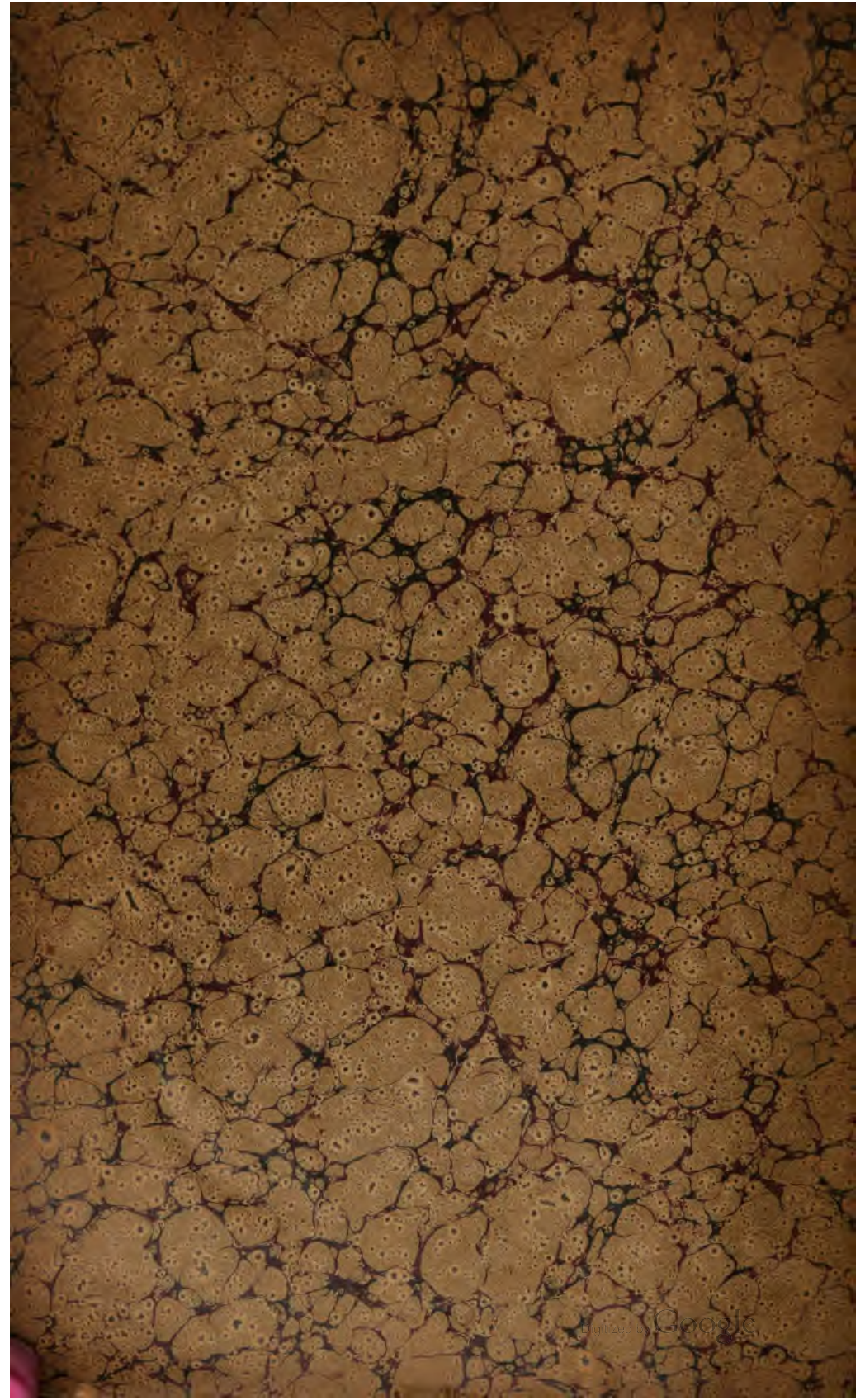

3 9015 06819 6784

Digitized by Google

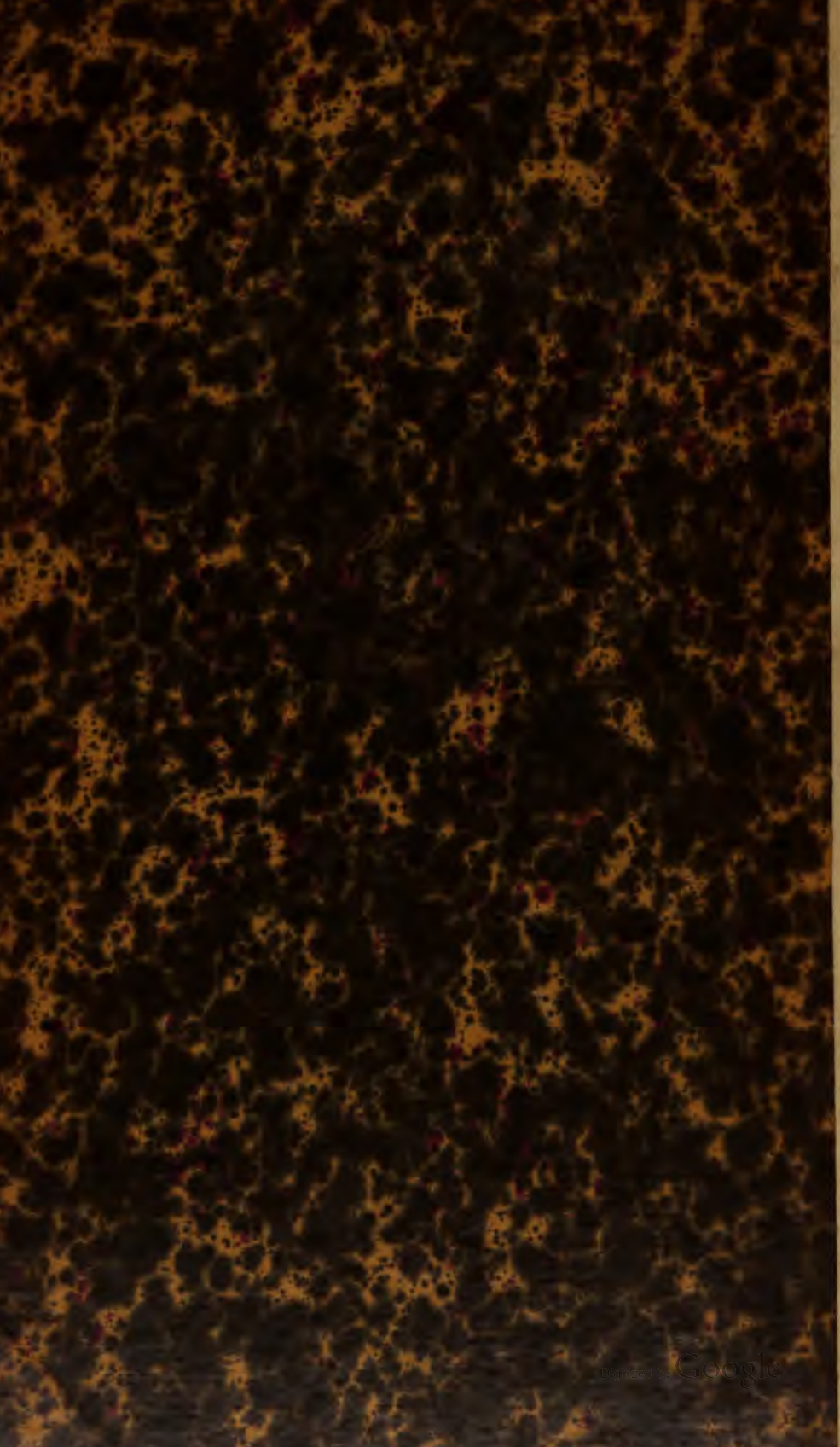
Digitized by Google